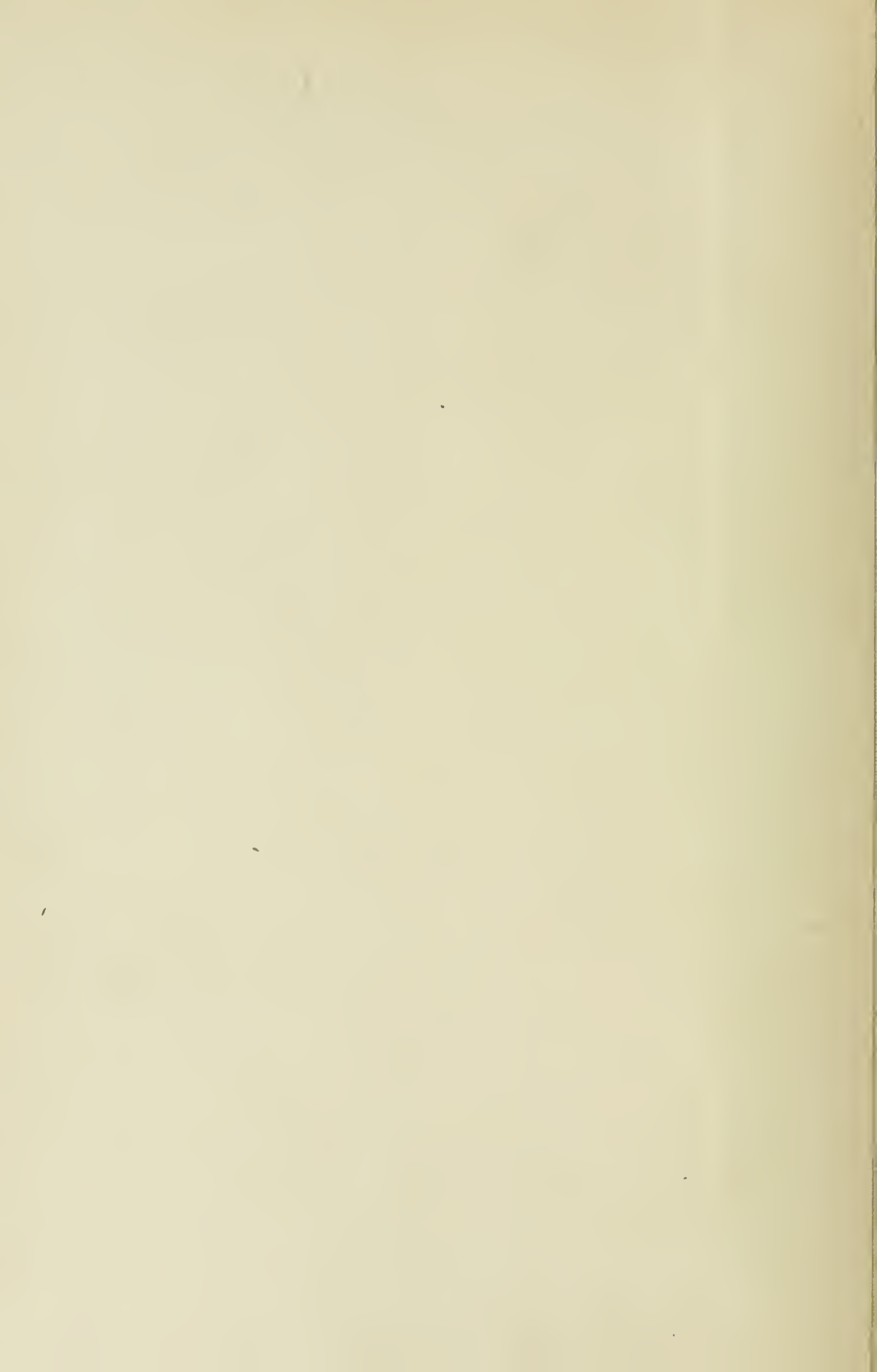
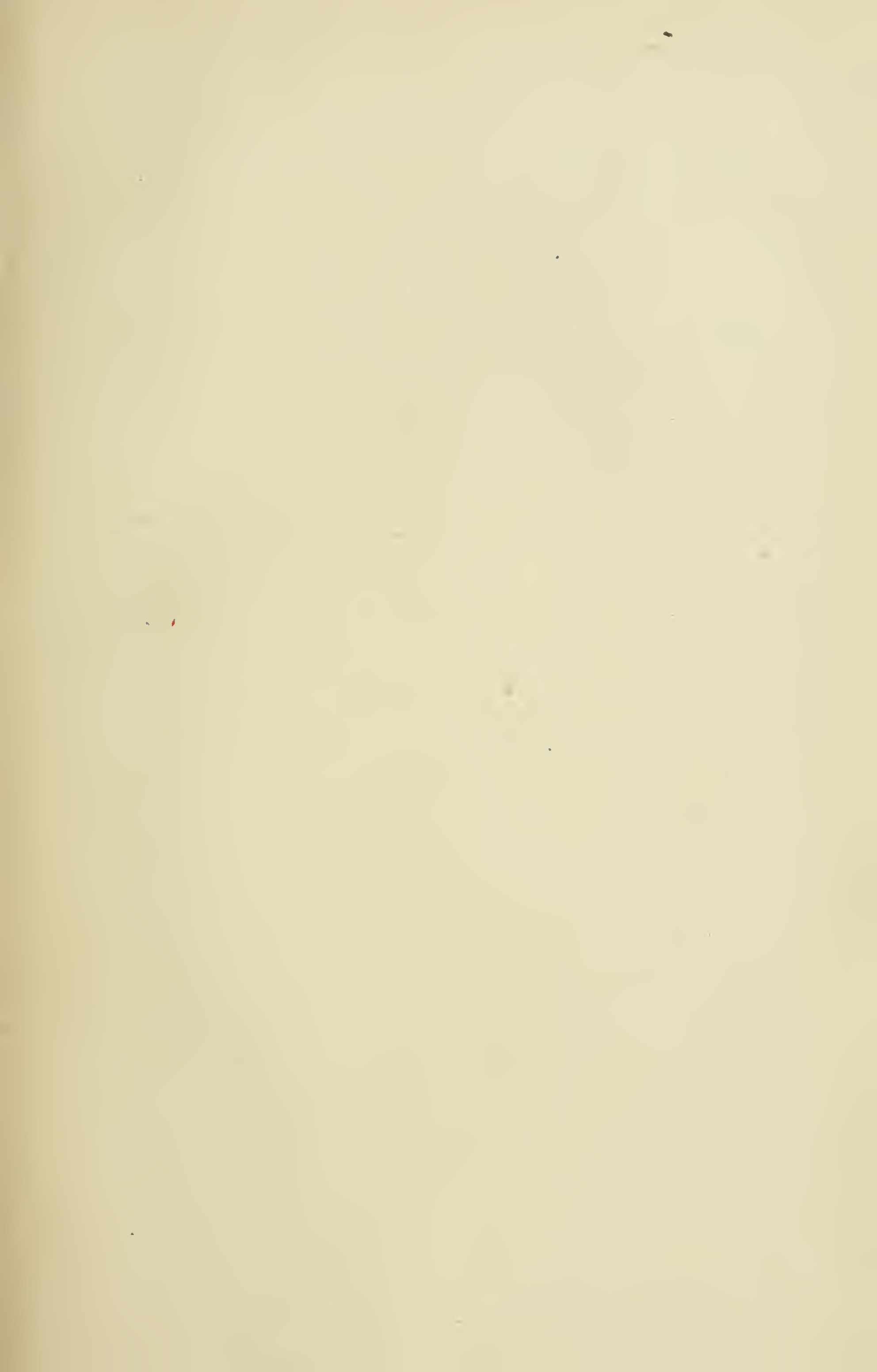








BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

1904-1905



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Comité de Publication

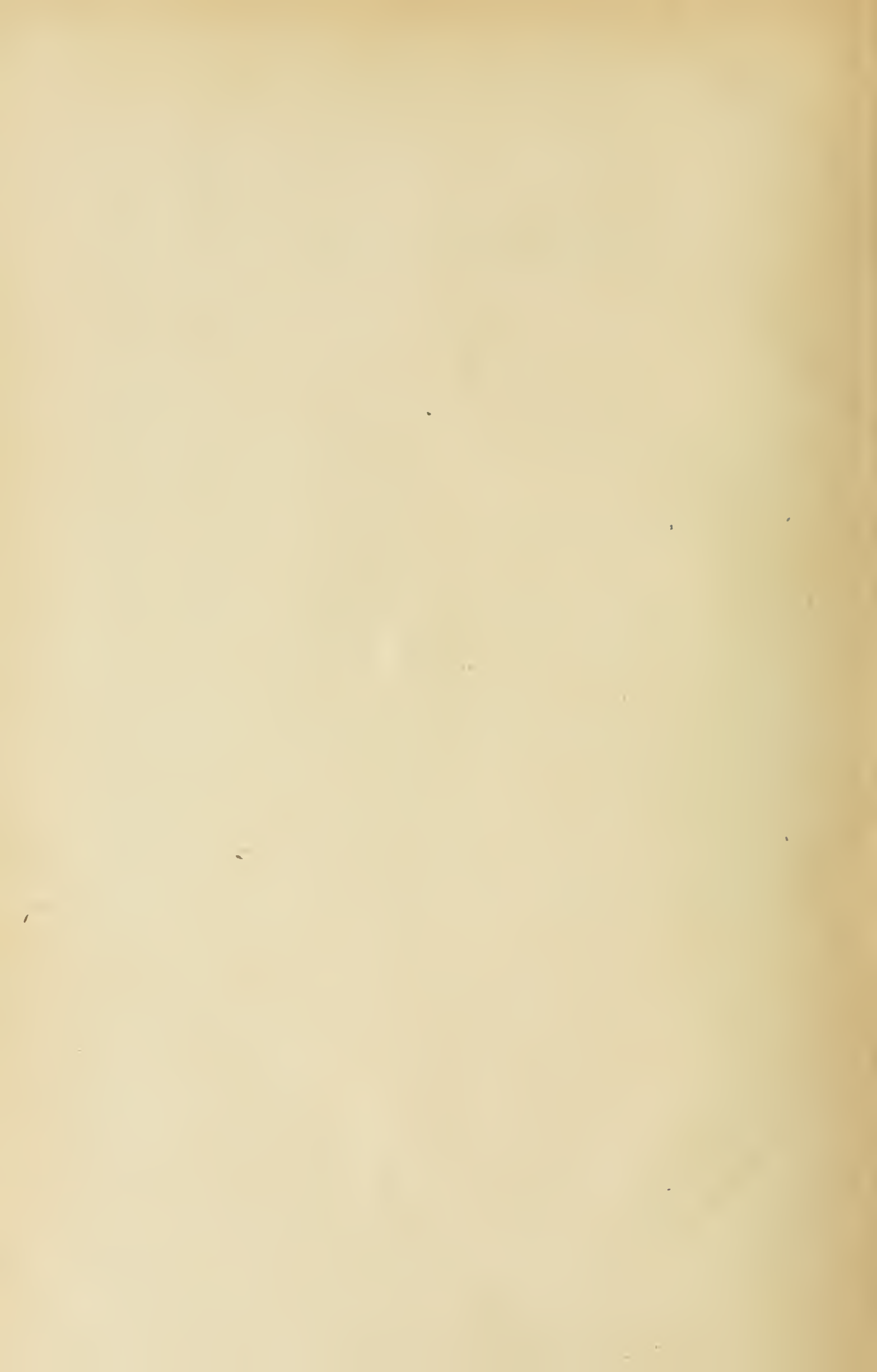
MM. CHARLÉTY, *président* ; REGAUD, *secrétaire*
CAILLEMER, LORTET, DEPÉRET, CLÉDAT
J. APPLETON, A. PIC, MARIÉJOL,
JOSSERAND, CHABOT, LÉVY.

18



LYON
A. STORCK et Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, rue de la Méditerranée, 8
PARIS
MASSON ET Cie, ÉDITEURS, 120, boulevard Saint-Germain

TABLE DES MATIÈRES



LYON

IMPRIMERIE A. STORCK & Cie

8, Rue de la Méditerranée, 8



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON.

RENTRÉE SOLENNELLE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LYON

Le Jeudi 3 Novembre 1904

La séance solennelle de rentrée des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres de l'Université de Lyon a eu lieu, le jeudi 3 novembre 1904, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine, sous la présidence de M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université.

A deux heures précises, M. le Recteur, M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit, vice-président du Conseil, M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences, M. Clédat, doyen de la Faculté des Lettres, M. André, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, MM. Flurer, Pic, Hugounenq, Jules Courmont, Vignon, Flamme, Regnaud, Chabot, membres du Conseil de l'Université, sont entrés en séance.

Avec eux ont pris place sur l'estrade MM. les Professeurs et Agrégés des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres, tous en grand costume officiel; M. Bianconi, inspecteur d'Académie en résidence à Lyon; M. Dauban, proviseur, et une députation de MM. les Professeurs du Lycée Ampère.

Dans l'hémicycle, aux places d'honneur, étaient assis M. le Général Outhier, chef d'État-major du Gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée, représentant M. le Gouverneur militaire de Lyon; M. Balland, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet du Rhône; M. l'Intendant général Stopler, directeur du service de l'Intendance de la 14e région; M. Auzière, procureur général près la Cour d'appel de Lyon; M. le Général Pistor, commandant la 5e brigade de cuirassiers; M. le Médecin-inspecteur Vaillard, directeur de l'École du service de santé militaire; M. le Médecin-inspecteur Richard, directeur du service de santé du 14e corps d'armée: M. le Général Vieillard, commandant le génie de la 14e région; M. Labuze, trésorier-payeur général du Rhône;

M. le Pasteur PUYROCHE, président du Consistoire de l'Église réformée ; M. le Grand Rabbin LÉVY ; M. Auguste ISAAC, président de la Chambre de commerce de Lyon ; MM. VINCENT et VACHEZ, présidents de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon ; M. OBERKAMPFF, vice-président, et M. COIGNET, trésorier de la Société des Amis de l'Université de Lyon ; M. Ennemond MOREL, président de la Société d'Économie politique et d'Économie sociale de Lyon ; M. Joseph GARIN, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône ; M. le Colonel DE GAVARRET, commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Lyon ; M. le Dr DOR, ancien recteur de l'Université de Berne ; M. COVERT, Consul général des États-Unis, etc., etc.

Le reste de l'hémicycle et les gradins de l'amphithéâtre étaient occupés par des membres du Conseil général du Rhône et du Conseil municipal de Lyon, par des magistrats de la Cour d'appel et du Tribunal de première instance, par des membres de la Chambre de commerce, du Conseil général d'administration des Hospices, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et des Sociétés savantes de Lyon, par les Professeurs de l'École du service de

santé militaire, par les représentants de la presse, par les familles des lauréats et par un grand nombre de dames.

Les Étudiants des quatre Facultés de l'Université avaient pris place dans les tribunes.

M. le Recteur, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. Raphaël Dubois, professeur à la Faculté des Sciences, chargé de prononcer le discours de rentrée.

M. Raphaël Dubois, qui avait choisi comme sujet :

LA CRÉATION DE L'ÊTRE VIVANT
ET LES LOIS NATURELLES

s'est exprimé en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

En choisissant ce titre pour le traditionnel discours d'ouverture des quatre Facultés, je n'ai pas songé à réaliser devant vous la jolie légende du sculpteur Pygmalion.

Dans un accès de délire extatique, je n'adresserai pas, comme lui, à la déesse de la beauté, qui probablement ne m'écouterait guère, l'ardente prière que vous savez :

> Que par toi ce marbre soit femme !
> Et que, par ton pouvoir vainqueur,
> Il reçoive une âme,
> Il reçoive un cœur !

Pauvre grand artiste, dans ta sublime folie, tu t'écriais encore, éperdument amoureux de ton adorable créature de pierre :

> O Vénus, que ma voix tremblante monte jusqu'à toi !
> La lumière pour elle et le bonheur pour moi !

Non, je n'essaierai pas de doter le monde d'une Galathée de plus, fût-elle artificielle et réversible, comme diraient nos physiciens. D'ailleurs, l'aventure du divin sculpteur n'est guère encourageante, et pourtant qui ne sait que les grandes joies sont inséparables des grandes douleurs et que, pour avoir pleinement connu la vie, il faut en avoir fortement perçu les clartés et les ombres !

Et puis, si j'en avais le pouvoir, ferais-je mieux et plus agréablement que dame Nature ? Assurément non, si j'en juge par le vivant et charmant spectacle offert, en ce moment, à mes regards, par la plus élégante partie de mon auditoire.

Nous laisserons de côté, maintenant, tout ce qui est surnaturel ; vous ne m'entendrez pas analyser, ni surtout critiquer, les fictions plus ou moins poétiques, plus ou moins spécieuses, par lesquelles l'humanité a cherché depuis son enfance, depuis sa naissance peut-être, à se soulager des obsédantes questions qui la traquent sans trêve ni merci : D'où venons-nous ? Où sommes-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?

Les sages du passé ont fait, sans doute, du mieux qu'ils pouvaient, comme nous autres maintenant, et peut-être de grandes vérités obscurcies par le temps se cachent-elles derrière les fabuleux récits parvenus jusqu'à nous.

Mais, en ce temple surtout, le premier de nos devoirs est de nous maintenir exclusivement sur le terrain scientifique et d'écarter tout ce qui échappe au contrôle de l'observation, de l'expérimentation et du raisonnement, surtout du raisonnement mathématique.

Pourtant, malgré tant de précautions, nous ne nous croyons pas infaillibles et nous nous tenons prêts, le flambeau de la Vérité dans la main, à brûler sur son autel notre idole d'aujourd'hui, si demain nous en montre une plus belle! Nous sommes des infidèles, des assoiffés de progrès incessants, et c'est surtout par cette extrême mobilité, par cette constante inquiétude de l'insuffisance ou de l'erreur, qui nous pousse en avant, que nous différons profondément des fidèles et des croyants immobiles, pieusement prosternés devant des dogmes immuables.....

II

Peu de temps avant l'année terrible, il s'est livré à Paris une formidable bataille, dont vous n'avez peut-être pas eu tous connaissance. Je ne veux pas parler de ces batailles, qui honorent grandement ceux qui y prennent part quand il s'agit de l'honneur ou du salut de la patrie, mais qui n'en sont pas moins une véritable honte pour l'humanité, parce qu'elles montrent combien sont encore barbares les horribles procédés dont elle se sert pour régler les différends qui surgissent entre ses enfants, différends qui naissent toujours soit de l'ignorance, soit de l'inobservance inconsciente ou coupable des lois naturelles, particulièrement des lois d'évolu-

tion et de migration des peuples. Ces lois je les ai formulées, il y a longtemps, autre part; elles ont été méconnues, si bien qu'on peut se demander si l'abominable œuvre de mort qui se poursuit en ce moment n'est pas le prélude de tueries plus abominables encore.

La bataille à laquelle je faisais allusion tout à l'heure n'a fait couler ni larmes ni sang, et, à l'encontre des autres, elle a accru dans des proportions inespérées le bien-être, la joie de vivre, et a fourni déjà des moissons et des semailles d'une richesse incalculable dans le champ de la pensée humaine.

Deux armées étaient en présence! toutes deux avaient des soldats convaincus, des chefs émérites, français pour la plupart, et dont quelques-uns étaient déjà de grands dignitaires dans l'ordre des sciences.

L'une portait sur son drapeau des traces profondes des luttes anciennes et aussi de fort singulières devises: *Omne vivum ex ovo, omne vivum ex vivo, omnis cellula ex cellula*, et sur la bannière de l'adversaire on lisait: *omne vivum ex omne* ou quelque chose d'analogue.

Vous voyez maintenant de quoi il s'agit : il y avait, d'un côté, les *panspermistes*, c'est-à-dire ceux qui pensaient que rien de ce qui vit ne peut être engendré sans une semence, sans une spore, en un mot sans un germe vivant, issu lui-même d'un autre être vivant ou ayant vécu, et, de l'autre, les partisans de la *génération spontanée* ou *hétérogénistes*, qui admettaient que, de nos jours encore, comme à la naissance du monde vivant, les forces naturelles du milieu ambiant peuvent suffire à animer la matière brute et à lancer

sa stérile poussière, en la fécondant, dans le tourbillon de la vie.

La lutte fut opiniâtre et, finalement, les panspermistes triomphèrent : il est vrai qu'ils avaient à leur tête un technicien de premier ordre, qui devait être plus tard le glorieux Pasteur.

Les hétérogénistes, — je préfère dire les spontanistes, — après leur défaite, se réfugièrent dans le passé et, dans leur retraite précipitée, reculèrent jusqu'aux sources primitives de la vie sur le globe. Ils se disaient entre eux : « Et pourtant, elle a bien dû commencer quelque part, la vie ; il n'y a pas toujours eu des êtres vivants ; nous avons raison, tout comme l'homme qui, la corde au cou, s'en allait, répétant tout bas : Et pourtant, elle tourne ! »

Ils appelèrent à leur secours les paléontologistes, et ceux-ci, qui ne reculent devant aucun obstacle, comme chacun sait, se mirent avec une véritable furie à crocheter et cambrioler toutes les couches du globe, s'enfonçant de plus en plus dans la profondeur. Toujours ils rencontraient des vestiges d'êtres vivants d'une organisation assez élevée, quand un jour l'un d'eux proclama qu'il avait enfin découvert la faune primordiale (pourquoi pas la flore ?) dans le cambrien de Bohême ; puis, usant du fameux droit à l'erreur réclamé par la Science, dont parlait récemment avec tant d'esprit M. Audiffred, ils transportèrent le berceau de la vie dans le précambrien d'Amérique ; mais là encore on découvrit, plus tard, un monde déjà vieux ! puis plus rien ! Vraisemblablement le feu souterrain avait détruit

les fragiles maquettes, encore molles, des premiers êtres vivants, brûlé sans retour les plus anciennes archives de la vie ; plus rien que des roches métamorphiques, des gneiss et des micaschistes, partout des cristaux figés en des formes géométriques. Et encore, au milieu de ceux-ci, tant l'espoir était tenace, crut-on apercevoir, çà et là, comme des vestiges d'organismes, que l'on s'empressa de baptiser des noms poétiques d'*Eozoon*, *Aurore de la vie animale*, d'*Eophyllum*, *Aurore de la flore*. Malheureusement, on trouva bientôt ces mêmes vestiges organoïdes dans les granits, les basaltes et jusque dans la lave vomie actuellement par les volcans.

Ces derniers faits ont été magistralement exposés par mon éminent ami et doyen, M. le Professeur Depéret, dans une brillante conférence aux Amis de l'Université sur « les débuts de la vie sur le globe », et je n'ai pas eu besoin d'aller à Paris pour puiser aux sources les plus pures et les plus autorisées.

Donc, malgré toutes les tortures, la terre restait muette ; de ce côté tout espoir semblait perdu. Mais la Science est une grande coquette, qui ne se livre jamais tout entière. Elle a laissé entrevoir aux paléontologistes quelques kilomètres d'anciens sédiments marins, encore inexplorés, au-dessous du précambrien, et soyez bien certains qu'ils les passeront au crible, car ils ont la foi robuste. Elle leur a dit aussi que, si les glaces des pôles voulaient bien fondre, ne fût-ce que pour un instant, ils arracheraient sûrement à la terre son fameux secret. Et ils en sont encore convaincus. Mais

je ne le suis pas moins que si un tel bouleversement se produisait, nous serions tous cuits et cristallisés par voie de fusion, à moins que nous ne soyons gelés. Pourvu que dans leur ardeur de savoir, ces intrépides chercheurs ne vous demandent pas, Monsieur le Recteur, des crédits de chauffage pour amorcer l'expérience ! Il serait plus prudent de les donner à Tamaris, et la mer sera peut-être plus indiscrète que la terre.

De tous ces échecs, certains spontanistes ont pris leur parti et déclaré tout net que, si l'on ne trouvait que des cristaux, c'est que c'étaient eux qui avaient été les premiers organismes, c'est que la vie avait existé dans la matière, même pendant la période de fusion, avant l'état cristallin qui est la mort; de là l'origine de la théorie des *pyrozoaires* de Preyer. Pour le savant physiologiste allemand, les premiers organismes vivaient réellement à la surface du globe en feu, mais ils vivaient à leur manière, laquelle s'est peu à peu modifiée, transformée en s'adaptant aux états successifs de la terre, jusqu'à devenir ce qu'ils sont aujourd'hui.

En fin de compte, les spontanistes s'étant placés sur le terrain de la pure hypothèse, les panspermistes, acharnés à leur poursuite, en firent autant et, avec Cohn et Richter, quelques-uns osèrent prétendre que la vie n'était pas née sur le globe, qu'elle y avait été transportée d'un autre monde cosmique sous la forme de germes cosmiques ou *cosmozoaires*, soit inclus dans des météorites, soit à l'état de poussières flottant dans l'espace.

J'ai moi-même proposé une autre hypothèse, qui n'a peut-être que le mérite de s'appuyer sur les nouvelles découvertes de la Science. On peut supposer que la vie s'est formée par une sorte d'induction, due à une matière radiante, astrale, analogue ou identique au radium, renfermant à la fois de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et probablement, en plus, des formes énergétiques inconnues des biologistes, mais, en tout cas, toutes celles que l'on a constatées chez les êtres vivants, lesquels, comme je l'ai démontré dans un récent article de la *Revue des idées,* doivent être placés au premier rang des corps radio-actifs. Vu la rareté croissante de ce curieux et puissant agent, aujourd'hui enfoui dans les entrailles de la terre, la création biologique se serait peu à peu ralentie à la surface pour disparaître même complètement.

Ainsi se préciserait la vague hypothèse des derniers spontanistes, à savoir qu'aux débuts de la vie, des forces naturelles avaient suffi à animer la matière, mais que les conditions ne sont plus les mêmes : la lune est morte, la terre se meurt, le soleil lui-même a pâli...

Pendant que s'éteignaient dans les brumes du passé et dans les nébulosités de l'hypothèse les derniers grondements de la bataille, on pouvait apercevoir, du haut des positions définitivement conquises par Pasteur, un immense et fertile domaine seulement soupçonné ou à peine entrevu par ses précurseurs. C'est ainsi que d'une simple discussion de physiologie générale sortit toute la bactériologie, avec ses innombrables applications à l'hygiène, à la pathologie médicale et chirurgicale,

à la thérapeutique, à l'industrie, etc., etc., et subsidiairement la célèbre théorie des toxines à laquelle le nom de l'éminent physiologiste lyonnais Chauveau restera pour toujours attaché.

Il s'était produit dans la science une telle révolution qu'on n'en avait jamais vu de semblable, ni surtout de si profitable à l'humanité.

III

Cependant quelques taches commençaient à se former et à grandir sur le soleil du panspermisme.

Depuis longtemps déjà, des esprits audacieux avaient pensé que les spontanistes étaient trop modestes, qu'il ne fallait pas attendre du conflit spontané de la matière et des forces naturelles la naissance de la vie, mais, au contraire, par l'application voulue et méthodique des lois qui commandent à ces forces, les amener à féconder et animer la matière inerte. Ils n'allaient pas, comme le fils du Titan Japet, Prométhée, jusqu'à vouloir, après avoir formé l'homme du limon de la terre, pour l'animer, dérober le feu du ciel, ni même jusqu'à rêver, comme les vieux alchimistes, la création de l'*homunculus redivivus*. Non, le moindre grain de mil était pour eux un monde ; ils voulaient seulement créer quelque chose ayant l'apparence de ces cellules microscopiques, dont l'agglomération en quantité innombrable forme tous nos organes, aussi ceux des animaux et des plantes, et que l'on considérait alors comme des éléments anatomiques et physiologiques, c'est-à-dire comme l'état le

plus simple d'organisation de la substance vivante. Ce n'est que bien bas qu'ils s'avouaient entre eux la secrète ambition de communiquer à leurs créatures artificielles quelques-unes des propriétés caractéristiques des êtres vivants.

De nombreuses tentatives furent faites dans le silence et l'ombre ; l'une des plus anciennes que je connaisse fut celle de mon ancien maître en chimie, Charles Brame, professeur à l'École de Médecine de Tours, qui avait découvert l'état utriculaire du soufre. Quand j'étais son préparateur, il me parlait souvent des analogies nombreuses de ses petites utricules de soufre avec les vraies cellules; mais il se hâtait d'ajouter : « Ne dites pas surtout que j'ai essayé de faire une cellule vivante ! » Peut-être craignait-il le ridicule ou peut-être aussi redoutait-il quelque excommunication majeure des tout-puissants Parisiens, qui tiennent encore entre leurs mains redoutables le sort des humbles provinciaux, même après notre prétendue décentralisation universitaire.

On cherchait aussi autre part qu'en France. En 1886, un chimiste, qui était en même temps marchand de vins à Breslau, obtint, par le contact de deux liquides précipitables l'un par l'autre, des vésicules capables d'absorber le liquide ambiant, de le modifier dans leur intérieur, et, par ce travail interne, d'augmenter de grosseur, de grandir ; les cellules minérales de Traube, c'était le nom de l'inventeur, sont aujourd'hui classiques.

Carl Vogt et Monnier obtinrent aussi, au moyen de

substances minérales, des formes rappelant beaucoup celles des corps organisés.

Toutefois, le mémoire le plus remarquable sur ce sujet fut publié en 1871 par un savant hollandais, Harting. Il lui avait coûté plus de trente années de travail et est intitulé : *Recherches de morphologie synthétique sur la production artificielle de quelques formations calcaires organiques*, et, dans son avant-propos, Harting explique les motifs qui l'ont fait agir : « Le titre de cet opuscule, écrit-il, pourra paraître un peu prétentieux à quelques personnes ; mais qu'on me permette de rappeler que, lorsque M. Wœhler, il y a une quarantaine d'années, faisait la découverte que le cyanate d'ammoniaque peut être transformé en un produit organique, l'urée, il mettait le premier pas dans la voie qui a été suivie plus tard avec tant de succès par Berthelot et d'autres chimistes. La chimie synthétique compte déjà une longue série de corps inorganiques produits artificiellement, c'est-à-dire sans l'agence de la vie. La morphologie synthétique n'en est encore qu'à ses premiers pas, flattons-nous de l'espoir que, après un nombre d'années égal à celui qui s'est écoulé depuis la production artificielle de l'urée jusqu'à nos jours, elle aura fait autant de progrès que son aînée. » Il ne s'est écoulé encore que trente-quatre ans et les prévisions d'Harting sont en partie déjà réalisées. C'était par la réaction des sels alcalins et terreux sur des colloïdes ou gelées animales que ce patient chercheur imitait des calculs, des otolithes, des os, des cartilages, des spicules et aussi des sphérites

donnant la croix de polarisation, qui furent plus tard, en 1874, retrouvés par MM. Dastre et Morat.

Dans ces dernières années, de nouveaux et importants efforts ont été faits. Récemment, dans un article intitulé : « La vie des cristaux », MM. di Brazza et Pirenne analysaient les travaux du professeur Schrœn, de Naples, commentés déjà avec beaucoup de talent par le professeur Benedikt, de Vienne, dans un opuscule ayant pour titre : *Biomécanique et néovitalisme*. Schrœn obtient artificiellement des éléments en forme de bacilles, d'utricules, de spores, etc., mais les résultats qu'il a obtenus sont incontestablement moins démonstratifs, moins scientifiques, partant moins importants que ceux que notre compatriote le professeur Leduc, de Nantes, a fait connaître dans diverses publications récentes sur la *cytogénèse expérimentale*.

Comme Harting, mais d'une manière plus parfaite, il opère à l'aide de colloïdes tels que la gélatine et de cristalloïdes comme le ferro-cyanure de potassium ; il obtient ainsi toutes les formes connues de cellules, avec leur noyau, leur membrane d'enveloppe, leur cytoplasme. Il montre que, pendant un certain temps au moins, ces cellules jouissent des fonctions d'absorption, d'excrétion, d'assimilation, en un mot de nutrition. M. Leduc va même jusqu'à imiter les figures de la karyokinèse et à féconder des cellules minérales à l'aide d'un cristal ! Enfin, et j'aurai l'occasion de revenir sur ce point, il assimile à des champs magnétiques les champs de forces de diffusion qui président à toutes ces formations organoïdes.

De ces synthèses organiques, il tire les conclusions suivantes : « La notion des champs de forces dans les liquides offre une explication physique pour un grand nombre de phénomènes jusqu'ici mystérieux : mouvements amœboïdes, mouvements browniens, agglutination, déplacement et orientation désignés sous les noms de tropisme et de tactisme, etc. Cette notion permet d'aborder, avec des lois très précises, tous les problèmes de statique, de dynamique et de cinétique dans les liquides et, en particulier, dans la cellule vivante. »

IV

Sans doute, voilà de grands progrès accomplis, mais nous devons nous hâter d'ajouter qu'aujourd'hui, nous ne considérons plus la cellule comme un élément physiologique, parce que nous voyons tous les phénomènes fondamentaux de la vie se dérouler dans quelque chose de beaucoup moins compliqué qu'une cellule complète.

Un simple grumeau gélatineux, informe, incolore, granuleux, une monère par exemple, suffit à nous montrer toutes les fonctions de la nutrition, dont je parlais tout à l'heure, avec celles de reproduction, de multiplication, d'hérédité et d'évolution.

Il n'y a plus là qu'une structure rudimentaire que le savant allemand Bütschli s'est appliqué à imiter. Il y arrive en mélangeant, avec certaines précautions, simplement de l'huile de lin, un carbonate alcalin et de l'eau ; ou bien encore, de l'huile et du jaune d'œuf,

comme pour une sauce mayonnaise. C'est de la cuisine, mais combien curieuse à examiner au microscope! Non seulement cela ressemble à la substance fondamentale des cellules, réduite à sa plus simple expression et vue à un fort grossissement, mais cela se meut, se déplace, change de forme, comme une monère ou un amœbe! et le professeur de Herrera, de Mexico, en variant et multipliant les expériences de Bütschli, arrive à conclure que la plupart des propriétés physiques du protoplasme, ou bioprotéon, peuvent être imitées avec des oléates alcalins, autrement dit des savons. M. de Herrera produit à volonté, artificiellement, des mouvements vibratoires, amœboïdes, infusoriaux, ainsi que des courants internes plasmodiaux, des échanges osmotiques avec le milieu ambiant, etc.

Et pourtant, dans le grumeau gélatineux, qu'il soit artificiel ou vivant, on ne voit presque rien aux plus forts grossissements, si ce n'est la structure vacuolaire découverte depuis longtemps par mon vieil ami, le savant professeur Kuntsler, de Bordeaux. Cette structure s'explique parfaitement, dans tout bioprotéon, par l'accolement de très petites sphérules, présentant à leur centre une minuscule vacuole, remplie d'une substance n'ayant pas la même réfraction que la paroi, et que j'avais autrefois nommées, pour cette raison, *vacuolides*.

Dans cette catégorie rentrent certainement une foule de granulations bioprotéoniques décrites sous les noms les plus divers: microsomes, plastidules, etc., lesquelles, d'après certains auteurs, auraient même la propriété de se multiplier par segmentation.

J'ai figuré ces vacuolides dans plusieurs de mes publications sur la biophotogénèse ou production de la lumière vivante, parce que c'est dans les tissus des organes lumineux que je les ai le mieux observées ; elles sont parfois animées de singuliers mouvements, qui diffèrent du mouvement brownien, et peuvent être le centre de formation de radio-cristaux, dont j'ai bien montré l'origine et l'évolution.

Ces vacuolides, qui sont primitivement formées de substances colloïdales ou gélatineuses, devenant plus tard cristallines, me semblent être exactement comparables aux *cellules mousseuses* ou *écumeuses* de Quincke. D'après cet auteur, il y a dans les solutions salines aqueuses des éléments ayant des parties denses, de consistance huileuse, et des parties moins denses, plus riches en eau. Ces éléments sont également le point de départ de la formation de cristaux, au moment de la cristallisation.

Dans les solutions, ces éléments se touchent et, comme ils représentent une superficie totale considérable, il doit résulter de leur contact réciproque des tensions superficielles énormes, capables de produire des manifestations énergétiques considérables. Il convient d'ajouter qu'en raison même de leur structure, les vacuolides sont le siège de mouvements osmotiques, auxquels viennent s'ajouter les forces de diffusion, les énergies ioniques, etc., et tout cela est susceptible de variations intenses sous les plus faibles influences, un ébranlement, une petite variation de température, sur-

tout un changement dans l'équilibre d'hydratation du milieu et des éléments.

Ce n'est pas sans raison que j'ai tant insisté dans mes leçons et mes écrits sur le rôle dynamogène capital de l'eau dans les phénomènes de la vie, de l'eau qui fait des organismes vivants, au point de vue économique, les plus admirables transformateurs d'énergie que l'on connaisse. Rien que par la chaleur spécifique de l'eau, la plus élevée de tous les liquides, on peut expliquer une foule de réactions biodynamogéniques, particulièrement le mécanisme de l'action intime d'une quantité de liquides neutres, à chaleur spécifique faible, tels que les alcools, les liquides anesthésiques, etc. Méconnaissant, avant mes recherches, le véritable rôle de l'eau, on en faisait un simple véhicule ou encore un milieu aquatique interne où nos cellules vivaient comme des poissons. Pourtant, la grande quantité d'eau (85 p. 100 et beaucoup plus chez les Cœlentérés) contenue dans nos tissus aurait dû bien plus tôt attirer l'attention. Quant à moi, je ne regrette pas d'avoir écrit que la molécule d'eau est l'enjeu de la partie où se joue la santé et la maladie, la vie et la mort, car nous ne sommes guère que de l'eau animée !

Veuillez me pardonner cette échappée sur un sujet qui, de toute ma vie scientifique, est celui qui m'a le plus passionné, parce que j'en pressens la haute importance plus encore que je ne saurais dire, plus même que je n'ai pu l'écrire; et voyez, je vais jusqu'à penser qu'il y a des guerres qui ne sont que des luttes de l'eau contre les poisons sociaux, comme l'alcool, et des vic-

toires qui ne sont que le triomphe de la sobriété sur l'intempérance.....

Ainsi donc le dernier degré d'organisation apparente, c'est la vacuolide et vous avez vu que, par sa structure même, elle est un élément énergétique de premier ordre. Eh bien, ces vacuolides, je les ai imitées synthétiquement d'une manière très simple.

Par suite de mes idées sur la radio-activité et la vie, je déposai, un jour, un petit cristal de chlorure de baryum et de radium, avec toutes les précautions aseptiques voulues, sur un bouillon de culture gélatineux pour microbes lumineux.

En opérant ainsi, j'espérais que le cristalloïde apporterait, en plus de ses forces de diffusion morphogéniques, sa radio-activité énergétique et que peut-être, par cette double action, on se rapprocherait davantage de la synthèse biodynamogénique.

Dans ma gelée nutritive et colloïdale, je ne tardai pas à voir apparaitre une quantité considérable de petits corpuscules, qui s'enfoncèrent rapidement dans la profondeur, en même temps qu'ils augmentaient de volume. Leur ensemble ressemblait tellement à une culture microorganique, que M. Laveran, de l'Institut Pasteur, auquel je montrai un de mes tubes à la Société de biologie, me dit : « Mais ce sont des moisissures! » Ce n'étaient pas des moisissures, mais bien des granulations présentant l'aspect de grosses vacuolides et, chose plus curieuse encore, les plus grosses étaient en voie de segmentation. On fit des photographies microscopiques à un fort grossissement et je les présentai

dans une autre séance. Mon savant ami, M. Henneguy, professeur de cytologie au Collège de France, me dit alors : « On croirait bien voir des œufs de grenouille en voie de segmentation. »

Hâtons-nous d'ajouter que la radio-activité ne semble pas jouer un rôle considérable dans ces formations, tout au plus paraît-elle en activer la production : en effet, je les ai obtenues avec du chlorure de baryum ordinaire ; une grande quantité d'autres sels essayés de la même manière ne nous ont pas donné des résultats identiques. Je continue mes recherches et peut-être l'expérience nous donnera-t-elle d'autres résultats intéressants.

Quoi qu'il en soit, si l'on voulait absolument admettre que la radio-activité intervient, en activant le phénomène, il faudrait supposer que, malgré ses raies spectrales considérées comme caractéristiques, le radium n'est qu'un état allotropique du baryum, dans lequel les forces de diffusion sont exaltées. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour deux métaux, on devrait trouver deux espèces de vacuolides et l'on n'en trouve qu'une. La radio-activité ne serait alors qu'un cas spécial des forces de diffusion, lesquelles ont déjà été comparées par Leduc aux forces magnétiques.

Le bromure de baryum et de radium donne les mêmes résultats que le chlorure, ou à peu près.

Ce n'est pas tout. Si l'on continue à suivre l'évolution de ces corpuscules, on les voit se transformer lentement en cristaux, à une certaine période de leur évolution, on pourrait même dire de leur vie. Ce n'est pas là ce

qui permettrait, en effet, de leur refuser la qualité d'êtres vivants. Que fait, en somme, un végétal ? Il prend dans la terre des corps cristalloïdes, les élève à l'aide des énergies solaires au rang de molécules organiques et colloïdales pour s'organiser et vivre, et finalement sa substance retourne à l'état minéral, cristalloïdal, soit par les excrétions, soit par la désagrégation causée par la mort ou bien par le fonctionnement physiologique des animaux, auxquels il aura plus ou moins directement servi de nourriture; les animaux ne font, en réalité, que prolonger le stage colloïdal créé par le végétal.

Voilà donc des vacuolides synthétiques, organico-minérales, qui naissent, se nourrissent, grandissent, se segmentent et meurent en redevenant cristal.

Ce serait véritablement la vie, si elles donnaient naissance à des êtres semblables à elles-mêmes, mais elles sont stériles et meurent, comment dire? radicalement célibataires, sans descendance, de la mort totale, complète, définitive. Seulement elles pourront, comme le phénix, renaître de leurs cendres, ce que ne sauraient faire des organismes vulgaires, comme nous tous, pour l'instant tout au moins.

A ces organismes synthétiques, il semble manquer cette force ou plutôt ce faisceau d'énergies, mystérieuses encore quant à leur nature, mais dont nous constatons sans cesse les effets évidents, et que j'ai provisoirement appelé : *énergie ancestrale* ou *évolutrice*. C'est cette sorte de dynamisme interne, provenant peut-être, à l'origine, de quelque impulsion extérieure,

qui fait que nous n'avons jamais cessé de vivre un seul instant, de sorte que, en réalité, nous sommes tous vieux comme le genre humain, peut-être même comme les premiers êtres vivants, si l'on en croit les transformistes, ou comme le monde lui-même, si nous adoptons l'hypothèse des pyrozoaires, ou bien celle des cosmozoaires. Oui, comme le monde! seulement nous nous sommes rajeunis, de temps en temps, par l'action fertilisante de l'eau, par des déshydratations et des réhydratations successives, qui sont le phénomène fondamental de la fécondation, ainsi que l'ont établi, depuis 1883, mes recherches sur la tension de dissociation de l'eau dans les œufs fécondés comparés aux œufs stériles, et dont l'exactitude a été surabondamment prouvée par les récentes recherches sur la fécondation physico-chimique et sur la parthénogénèse artificielle expérimentale.

J'ai d'ailleurs eu soin de distinguer de l'énergie ancestrale celle que nous puisons directement dans le milieu ambiant, soit sous la forme potentielle, dans les aliments, soit sous la forme actuelle, dans les énergies radiantes solaires ou autres. A celle-là, j'ai donné le nom d'*énergie compensatrice*, parce qu'elle vient compenser les pertes que nous cause notre active et incessante radio-activité. Elle se dépense très vite, contrairement à l'énergie ancestrale, dont l'extrême lenteur d'épuisement ne peut guère se comparer qu'à celle du radium. Et c'est grâce à cette extrême lenteur que les éphémères ont vécu pendant de nombreux siècles, et que les lucioles, même dans l'œuf, n'ont

jamais cessé un seul instant de lancer vers l'infini, avec une vitesse de 300.000 kilomètres à la seconde, leurs amoureuses flammes! L'énergie ancestrale est-elle l'œuvre du temps? est-elle le temps lui-même, le temps qui semble ne vouloir faucher que pour mieux semer? M. Ditte, avec raison, a écrit (1) : « Bien que le temps ne soit pas une cause par lui-même, la mécanique tout entière est fondée sur des considérations de vitesse et de temps, et ce dernier est nécessaire pour l'accomplissement des réactions chimiques, de même que pour tous les autres phénomènes mécaniques. »

V

Mais, dira-t-on peut-être, vous avez surtout parlé d'énergies physiques et vous semblez avoir oublié les réactions chimiques qui ne sont pourtant pas négligeables dans la substance vivante; vous savez que toutes, ou presque toutes, sont produites par ce qu'on appelle les ferments solubles, des enzymes ou zymases. On discute encore sur la question de savoir s'ils agissent par leurs propriétés physiques, chimiques ou mécaniques; on dit — faute de mieux — que ce sont des agents catalytiques, mais ce que l'on sait bien, c'est que les uns brisent et disloquent les molécules chimiques, tandis que d'autres, avec ces mêmes fragments, en construisent de plus complexes encore. Bien plus, certaines zymases sont réversibles, c'est-à-dire que

(1) Du rôle du temps dans les transformations chimiques (*Revue scientifique*, 30 novembre 1904).

le même agent peut démolir et rebâtir alternativement, et d'analytique devenir synthétique, ou inversement, sous les plus légères influences, par exemple une faible variation de l'eau du milieu. Par eux s'explique aisément ce qui caractérise l'être vivant, l'assimilation et la désassimilation qui s'opèrent simultanément, parallèlement et d'une manière incessante, au sein du bioprotéon.

En avez-vous fait aussi la synthèse? Non, pas moi je veux dire, mais on a découvert des propriétés très analogues, sinon identiques, à celles des zymases, dans le platine colloïdal préparé par MM. Bredig et Muller, de Berneck, et il semble bien, d'après les belles recherches de M. Bertrand, de l'Institut, que les oxydases ne doivent leurs propriétés qu'à du manganèse dans un état particulier. Eh bien! je ne suis pas éloigné de croire, pour des raisons que je ne puis développer ici, que les zymases naturelles, colloïdales comme les zymases métalliques de synthèse, sont, dans leurs pseudo-solutions, à l'état de cellules mousseuses de Quincke, ou, ce qui est la même chose, de vacuolides; c'est-à-dire dans la forme la plus rudimentaire de la substance vivante active, qui leur emprunte ses principales propriétés caractéristiques, et avec laquelle elles se confondent intimement. Les zymases, à ce titre, seraient donc de la substance vivante ou bioprotéon; il ne semble pas, il est vrai, qu'elles puissent se reproduire et se multiplier. Mais il n'en est pas de même probablement pour les proenzymes d'où elles naissent directement. Dans notre hypothèse, c'est dans les

vacuolides ferments que se feraient les réactions moléculaires et que prendraient naissance les cristalloïdes de réserve ou de désassimilation.

VI

Vous voyez, par ces exemples, que la synthèse de l'Être vivant est déjà fort avancée ; mais il me paraît évident aussi qu'elle sera achevée seulement le jour où l'on aura animé la matière en lui infusant l'énergie ancestrale ou évolutrice. Ce jour-là, qui n'est peut-être pas bien éloigné, l'audacieuse entreprise des synthétistes aura été pleinement réalisée et l'homme aura atteint le sommet de la puissance créatrice.

Mais, direz-vous peut-être, en serez-vous plus avancés quand vous aurez créé quelques microbes ou enfanté artificiellement quelque infime ciron, pendant que le sang coule à flots et que des peuples entiers s'acharnent dans une abominable œuvre de mutuelle extermination ? Vous nous rappelez ces Byzantins qui discutaient sur la luminosité du corps du Christ au moment même où les Turcs entraient à Constantinople...

Croyez-le bien, ce n'est pas l'orgueil qui nous pousse à reprendre l'œuvre inachevée des Titans et à vouloir usurper le pouvoir des dieux ; ce n'est pas non plus la vanité humaine, mais d'abord l'irrésistible besoin de savoir d'où nous venons, où nous sommes, ce que nous sommes, où nous allons, qui, de tout temps, a hanté l'esprit humain et qui excite au plus haut point ceux que

l'on appelait justement autrefois les *curieux de la nature.*

Et puis quelle merveilleuse et grandiose harmonie n'apparaîtrait-elle pas dans la nature si, après avoir abattu les barrières élevées jadis entre le règne animal et le règne végétal, on venait à jeter un pont solide entre ce dernier et le règne minéral, unissant ainsi dans une admirable synthèse philosophique l'animé à l'inanimé, la substance organisée et vivante à ce qu'on appelle encore aujourd'hui, avec mépris, la *matière brute.*

Combien alors se trouverait simplifié pour nous le code des lois qui commandent à l'univers, car il est aisé de comprendre qu'elles deviennent de moins en moins nombreuses, de plus en plus claires et précises, au fur et à mesure qu'elles se généralisent. On entrevoit déjà qu'elles pourraient toutes tenir dans une formule mathématique, qui serait celle de la Nature, comme l'avait pressenti le grand génie que fut Arago.

Combien plus grande encore serait cette harmonie si, poussant plus loin la généralisation, on voulait bien admettre universellement ce que j'enseigne depuis des années, à savoir que l'on passe de la matière à l'énergie ou de l'énergie à la matière sans aucune transition brusque et que ce ne sont là que deux aspects d'une seule et même chose que j'ai appelée le *Protéon.*

Pourquoi Protéon? Parce que ce principe unique de toutes choses, ne pouvant ni se créer ni se détruire, ne peut que se métamorphoser et que c'est précisément par ses innombrables et merveilleuses transformations

qu'il donne à la nature, qu'il forme tout entière, son infinie variété.

J'ai vu avec satisfaction, tout dernièrement, dans la *Revue scientifique,* que mes idées sur l'unité et l'identité de la matière et de l'énergie avaient trouvé en M. Gustave Lebon un ardent défenseur. Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il ne m'ait pas emprunté aussi le mot « Protéon », qui résume si bien la *théorie uniciste,* expression que je substitue à celle de moniste, qui prête à confusion. Alors je ne me serais pas plaint de la puissance d'assimilation de M. Lebon, qui croit avoir inventé beaucoup d'autres choses et non des moindres. Mais c'est peut-être là une des formes du bonheur, n'y touchons pas!

D'ailleurs, qu'importe l'inventeur? Tout est dans l'invention et la pâle silhouette de l'homme s'efface vite dans le splendide rayonnement de la pensée universelle.

. . . .

En somme, le rêve que nous poursuivons, c'est la codification des lois naturelles, non pas dans le vain espoir de les dominer, mais seulement pour apprendre à s'en servir, en leur obéissant : tel est le but et le principe fondamental du *déterminisme scientifique,* qui est la véritable philosophie naturelle. Cette doctrine n'est pas, comme l'ont prétendu à tort certains philosophes, un grossier fatalisme. Elle ramène seulement à des proportions beaucoup plus modestes, à des limites plus précises, plus rationnelles, le *libre arbitre,* exagérément enflé par l'ignorance et l'orgueil. Le déterminisme rend l'homme plus parfaitement humain, plus équi-

table, plus indulgent, en lui faisant comprendre l'étroite dépendance de l'individu et des collectivités humaines vis-à-vis des conditions de *milieu extérieur*, de *milieu intérieur* et de *milieu antérieur* ou *héréditaire*.

On sait aujourd'hui, par expérience, que ce n'est pas par des sortilèges ou des incantations que l'on arrêtera, ou que l'on ralentira seulement le cours des fléaux de l'humanité, mais bien par une meilleure compréhension des choses et des êtres; en un mot, parce que *savoir fait pouvoir*.

Ainsi, ne serait-il pas sage de doter la science de la paix de riches et fortes écoles, comme on l'a fait pour sa sœur aînée, la science de la guerre? Il n'y aurait entre elles nulle opposition si celle-ci se bornait à protéger celle-là, trop jeune encore pour se défendre seule.

Dans ces retraites, plus tranquilles, plus favorables au travail scientifique que les atmosphères agitées de nos grandes assemblées, on pourrait préparer de belles choses, par exemple les États-Unis d'Europe pour faire face au péril jaune; non pas que je croie que l'on puisse empêcher les fleuves d'aller vers la mer et les peuples de tourner en sens inverse de la rotation de la terre, mais parce que l'on peut endiguer ces grands courants telluriques, empêcher de funestes débordements et peut-être, qui sait? par de savants barrages à écluses, faire servir leur force motrice à la marche du progrès. On pourrait y examiner encore la proposition de M. Élisée Reclus, qui nous conseille de lâcher l'Asie et de prendre l'Afrique, ce qui ne me paraît pas absolument conforme à la loi de migration des peuples, etc.

En tout cas, assez de sang versé!

Vous voyez par ces exemples que vous auriez, à peu de frais, préparé, amassé pour vos enfants un précieux héritage d'incalculables trésors. Ne comptez que sur vous et, puisque les dieux semblent vouloir nous refuser de nouveaux miracles, faites avancer la Science!

Devant elle, aujourd'hui, tous les peuples civilisés s'inclinent avec respect, parce qu'ils pressentent qu'elle sera un jour la religion universelle, si l'on doit entendre par le mot « religion », pris dans son sens étymologique, ce qui rallie, rattache, rapproche tous les hommes entre eux. Elle est le terrain de conciliation par excellence et deviendra, un jour, le *champ du repos* de toutes les passions adverses qui déchirent l'humanité quand toutes seront mortes de leur aveugle fanatisme d'excommunication réciproque.

Alors seulement dans toute la grande famille humaine on pourra célébrer l'avènement de la solidarité et de la fraternité universelles.

Sur cet horizon si pur, des nuages ont passé : on a parlé de faillite, voire même de banqueroute de la Science. Il m'a semblé que M. Brunetière avait mal interprété les paroles que j'ai prononcées à l'inauguration de la statue de Claude Bernard.

Dans mon esprit, en effet, la Science ne peut pas faire faillite, encore moins banqueroute, parce qu'on sait toujours ce qu'elle a dans sa caisse et que tout le monde est appelé à contrôler sa comptabilité. Ce n'est qu'à bon escient, d'ailleurs, qu'on lui prête, à des taux souvent usuraires, toujours bien chichement, comme à

regret, surtout dans notre belle France, encore vaguement ensommeillée sous les mystérieux ombrages du mancenillier mystique.

Est-ce à dire pourtant que la science soit impérissable? Je n'ai point dit cela non plus, mais il faudrait alors, ce qui est invraisemblable, que, dans tous les pays à la fois, dans le monde entier, on la vît fléchir, épuisée prématurément par le trafic excessif des utilitaristes, plus soucieux de récolter que de semer, âpres à la curée, et surtout par la tourbe grandissante des arrivistes accapareurs, sceptiques, hypocrites, sans croyances ni conscience, parasites voraces du labeur et de la renommée des vrais savants, et dont l'audace n'a d'égales que la nullité et la duplicité.

Alors, discréditée, bafouée, avilie, repoussante et repoussée, avec ses mamelles à jamais taries et flétries, la Science, aujourd'hui si féconde, succomberait lamentablement, comme tant d'autres croyances jadis vénérées! Et, si ce grand malheur survenait, on verrait dans la nuit profonde qui suivrait sa mort apparaître sur son tombeau, en lettres de feu, la terrible sentence du Dante : *Lasciate ogni speranza*, et aussitôt, le formidable ouragan du nihilisme emporterait vers des temps barbares et des destinées inconnues les derniers vestiges de la civilisation, noyés dans la poussière ternie du veau d'or!

Scientia spes unica! scientia spes ultima! sursum scientia!

Après le discours de M. le Professeur Dubois, M. le Recteur, Président, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Il s'est rencontré cette année à Lyon un président de distribution de prix qui n'a pas cru qu'il fût hors de propos de profiter de la circonstance pour demander, fort spirituellement d'ailleurs, la suppression des distributions de prix. Loin de moi la pensée de suivre son exemple. J'aurais bien mauvaise grâce à souhaiter l'abolition de nos séances solennelles de rentrée, alors que, chaque année, comme aujourd'hui, elles fournissent à l'élite de la société lyonnaise et aux autorités locales l'occasion de nous apporter le témoignage précieux des sympathies qu'elles accordent à l'Université de Lyon, et qu'elles me permettent à moi-même de les en remercier publiquement.

Le jour serait bien mal choisi, en tout cas, pour regretter le maintien de nos vieilles traditions, après qu'il nous a été donné d'entendre la brillante leçon scientifique que vous venez d'applaudir.

Oui, Monsieur le Professeur, vous avez raison de le proclamer : la science progresse et avance ; elle avancera de plus en plus sur le terrain qui est le sien, celui des recherches expérimentales et des vérités démontrées. Mais, à côté du domaine des certitudes possibles,

il reste encore le vaste champ ouvert aux hypothèses et aux conjectures. Même en nous plaçant, comme vous, sur la crête la plus avancée des vagues les plus audacieuses de la marée montante de la science, n'est-il pas vrai que nous nous heurtons toujours aux rivages de l'inconnaissable et que nous ne pouvons y aborder ? Respectons donc, dans ces régions inabordables, les croyances, les espérances de la spéculation philosophique et du sentiment religieux. La science elle-même, dans son propre domaine, n'en est-elle pas parfois réduite à conjecturer plus qu'à affirmer ? N'est-ce pas, par exemple, une simple hypothèse, une promesse vague, que la théorie du docteur Metchnikoff, le professeur de l'Institut Pasteur, qui se flatte de prolonger la vie humaine, de faire de nous tous des centenaires — perspective des plus séduisantes pour tous les hommes et particulièrement pour ceux qui sont avancés en âge, — rien qu'en appelant à son aide l'action de certains microbes bienfaisants ; car il y a de bons et de mauvais microbes, comme il y a des hommes bons et des hommes méchants ? Et vous-même, dans la question que vous avez choisie, entre tant d'autres sujets où s'est exercée votre ingénieuse activité, dans cette question si intéressante de la production artificielle de l'être vivant, que nous apportez-vous, sinon des résultats encore bien incertains, des suppositions et des espérances ?

Nous n'en avons pas moins, comme vous, une foi profonde dans l'avenir de la science, dans son progrès indéfini, et, comme vous, nous disons qu'elle ne fera point faillite, tant qu'elle aura, mon cher Professeur,

des serviteurs tels que vous, qui êtes un chercheur hardi et un savant d'avant-garde.

Notre séance de rentrée, Messieurs, est en même temps une séance de distribution de prix, et il est au moins une catégorie de personnes qui ne se plaignent pas de la voir se renouveler chaque année pour la proclamation de leurs succès : ce sont les lauréats de nos concours.

Ils sont peu nombreux cette année, et, une fois de plus, nous avons le regret de constater que les récompenses de la fondation Falcouz ne sont pas suffisamment recherchées. Sur quatre prix, en effet, offerts aux travailleurs, deux seulement ont pu être distribués ; pour les deux autres prix, il n'y a pas eu un seul concurrent.

La Faculté des Sciences avait proposé pour sujet une question de science pure, *la Diffusion*. Elle n'a reçu qu'un mémoire, mais un mémoire excellent. « C'est, au dire du rapporteur, M. le Professeur Gouy, le travail le plus important qui ait été écrit sur cette question depuis longtemps. » Le jeune savant qui l'a écrit y a déployé un réel esprit d'invention, et aussi de l'habileté expérimentale.

Un prix de 1.000 francs est décerné à son auteur, M. Jean Thovert, docteur ès sciences, préparateur de physique à la Faculté des Sciences de Lyon.

La Faculté de Droit avait mis au concours, pour la deuxième fois, une étude sur *les Chemins de fer métropolitains*, qui n'avait jusqu'ici tenté aucun concurrent. Cette fois encore, notre appel a risqué de n'être pas entendu. Peut-être, si nous avions demandé une

étude sur les tramways électriques ou autres, la ville de Lyon, qui a quelques droits à revendiquer le titre de capitale des tramways, nous eût-elle envoyé une légion de compétiteurs : les métropolitains n'en ont inspiré qu'un seul. Et encore ce mémoire unique est loin d'avoir satisfait complètement ses juges. Assez exact dans la partie technique,— ce qui aurait pu nous faire deviner d'avance que l'auteur est un ingénieur — il est plutôt faible dans la discussion des questions juridiques et économiques qui se rattachent au sujet. Pour le traiter avec un succès complet, il eût fallu la compétence universelle du rapporteur du concours, M. le Professeur Lameire. Dans un rapport très étendu, qui est un petit chef-d'œuvre d'érudition et d'esprit, et qui a failli prendre les proportions du mémoire qu'il analysait et qu'il se laissait aller à refaire, M. Lameire nous a prouvé qu'il connaissait lui-même en perfection la matière, puisqu'il peut citer les noms des stations du métropolitain de Paris avec autant d'aisance qu'il ferait les articles des Codes. Quelque sévère qu'il se soit montré pour les lacunes du travail soumis à son examen, il a néanmoins conclu à ce qu'une récompense lui fût accordée, à raison de quelques parties heureusement traitées et qui témoignent d'une certaine originalité, notamment en ce qui concerne les conséquences économiques ou autres de l'établissement des métropolitains. Il a été dit plaisamment qu'un des effets de ce mode de locomotion, c'est qu'on voit maintenant les Parisiens entraînés, au sortir des gares, courir dans les rues de Paris aussi vite que les wagons sur les rails... L'au-

teur du mémoire que nous couronnons croit devoir signaler une autre conséquence : c'est que les étudiants de Paris ne manquent plus leurs cours, et que, par suite, le niveau des études en est sensiblement relevé. Quel dommage alors que Lyon n'ait pas lui aussi son métropolitain !...

Un prix de 1.000 francs est attribué à M. Mottet, inspecteur de l'exploitation commerciale des chemins de fer.

Si l'insuffisance des résultats des concours Falcouz nous a causé quelque chagrin, nos regrets se sont atténués à la pensée que nous pourrions trouver tout de suite aux fonds restés disponibles une autre affectation, une destination des plus heureuses. Une Université n'est jamais embarrassée pour employer utilement l'argent dont elle dispose. Avec l'autorisation de M. Augustin Falcouz, dont la complaisance intelligente est toujours prête à accepter les modifications que nous lui proposons pour l'emploi de sa donation, le Conseil de l'Université a décidé d'envoyer deux délégués à l'Exposition américaine de Saint-Louis ; et son choix s'est porté, d'abord sur un professeur, M. l'agrégé en médecine Paul Courmont, ensuite sur un étudiant, M. le licencié en droit Stéphane Gayet. Il a pu faciliter leur voyage en leur attribuant à chacun, pour en couvrir partiellement les frais, une subvention de 1.000 francs.

Dès à présent, nous pouvons nous féliciter des résultats de cette innovation. Nos deux missionnaires sont à cette heure rentrés parmi nous, et ce qui nous réjouit

tout d'abord, c'est qu'ils se portent bien. Ils ont supporté sans encombre les duretés d'un climat, dont les Américains eux-mêmes reconnaissent qu'il est « dangereux », dans un pays où tout est excessif, particulièrement la température.

Mais, avec leurs santés intactes, nos voyageurs nous rapportent aussi une ample moisson d'impressions et d'idées nouvelles. Pour de jeunes Français, il ne saurait y avoir de meilleure leçon de choses qu'un contact même rapide avec la puissante civilisation américaine. Sans doute tout n'y est pas à admirer, et il ne semble pas que nos délégués aient été séduits et fascinés par tout ce qu'ils ont vu. La grande ville de Saint-Louis, jadis petit bourg français, aujourd'hui allemande pour un tiers de sa population, leur a paru « triste et sale » : l'Exposition elle-même, « une vaste foire aussi colossale que vulgaire ». M. Gayet, en bon Lyonnais qu'il est, m'écrivait qu'il avait constaté avec dépit que l'exposition des soieries lyonnaises était mal placée, reléguée à l'arrière-plan, de sorte qu'il faut chercher pour la trouver.

En revanche, dans le « Palais de l'éducation », et surtout dans les Universités qu'il a visitées, M. Paul Courmont a admiré avec quel entrain la démocratie américaine, consciente de l'importance de l'enseignement supérieur, a organisé, à coups de dollars, grâce aux fastueuses donations de quelques milliardaires, un outillage de recherches scientifiques qui bientôt n'aura plus de rival dans le monde. Comme le disait ces jours-ci à l'Académie des Sciences son secrétaire perpétuel,

M. Darboux, qui lui aussi revient des États-Unis ravi et émerveillé : « Laboratoires magnifiques, collections souvent uniques, instruments perfectionnés, travail ardent, tout témoigne, dans les Universités transatlantiques, d'une vie scientifique qui n'est pas moins intense que la vie commerciale et industrielle des États-Unis. »

La mission dont nous avons chargé nos deux délégués sera certainement frùctueuse de diverses façons. M. Gayet nous annonce qu'il a recueilli les matériaux d'un mémoire sur les efforts que font dans leurs législations certains États américains, notamment celui du Colorado, pour assurer la protection des enfants abandonnés ou coupables. De son côté, M. Paul Courmont a joué un rôle important au Congrès de Saint-Louis. Il a été admis à donner communication de deux mémoires de M. le professeur Arloing et de M. le professeur Teissier. Il a fait en son propre nom une autre communication. Et, chose honorable pour Lyon, mais fâcheuse pour la France, il a été le seul médecin français présent au Congrès. Ce n'est pas un médiocre honneur pour l'Université de Lyon que, grâce à elle, il y ait eu au moins un Français pour représenter la science de notre pays dans une assemblée de savants de toutes les parties du monde.

Pour des Français, un voyage aux États-Unis ne saurait s'achever sans une excursion au Canada. Au sortir de l'agitation tumultueuse des grandes cités américaines, lorsqu'on arrive dans la ville aimable et charmante de Montréal, on se croirait déjà revenu

dans la douce France. On entend parler le vieux langage français ; les rues portent des noms français; les enseignes des boutiques sont en langue française. Il vous semble parcourir Caen ou Rouen, une de ces villes normandes, d'où sont partis au XVIe siècle les premiers colonisateurs du Canada... M. Courmont y a été accueilli avec cette symphathie touchante que nos anciens et fidèles compatriotes réservent toujours aux Français trop rares qui vont les visiter. On lui a fait fête ; on lui a offert un banquet; et, en même temps, avides de sa jeune science, les médecins de l'Université Mac Gill et de l'Université Laval lui ont demandé deux conférences sur le diagnostic de la tuberculose, qui furent écoutées avec une sympathique attention par de nombreux auditoires. En retour, M. Courmont, qui n'a rien négligé pour faire connaitre là-bas les ressources de l'Université lyonnaise, a demandé qu'on nous envoyât des étudiants américains ; il a exprimé le désir que des relations suivies, ne fût-ce que par l'échange de leurs publications, s'établissent entre les Universités d'outre-mer et l'Université de Lyon.

Vous le voyez, Messieurs, le voyage n'aura pas été inutile; il portera ses fruits : agréable pour ceux qui l'ont fait, il sera profitable à l'Université de Lyon, à son bon renom à l'étranger. Nous souhaitons vivement que l'avenir nous permette de renouveler, de multiplier, pour nos professeurs et nos étudiants, ces missions scientifiques, dont le rapporteur du budget de l'instruction publique, M. le député Massé, disait, précisément ces jours-ci, qu'elles devaient être considérées

comme un des éléments nouveaux qu'il conviendrait d'introduire dans la vie des Universités.

Je n'ai pas aujourd'hui, Messieurs, le projet de fatiguer longuement votre attention, en vous retraçant une nouvelle fois le tableau complet des efforts que fait l'Université lyonnaise pour se maintenir à la hauteur de sa tâche. Quelques mots suffiront pour vous rappeler les principaux événements de l'année écoulée, et aussi pour vous faire part de quelques-unes de nos préoccupations, de nos espérances et de nos inquiétudes.

Et, puisque je faisais allusion tout à l'heure aux libéralités que les riches Américains font à leurs Universités, laissez-moi vous signaler tout de suite le nouveau nom que nous avons eu à inscrire, cette année, dans la liste de nos bienfaiteurs. Un très humble capitaliste de la petite commune de Vourles, près Lyon. M. Crouzet, nous a faits ses héritiers. Ah ! sans doute, il n'est pas question de ces millions de dollars, que, par exemple, le richissime M. Rockfeller a jetés dans le berceau de l'énorme Université de Chicago, dont M. Courmont a pu constater le rapide développement. Non, mais, dans un pays de fortunes modérées comme le nôtre, c'est tout de même un beau cadeau que nous a fait, par son testament, M. Crouzet, en nous léguant toute sa fortune, une centaine de mille francs ; et ce cadeau, il nous l'a fait, parce que, retiré des affaires dans une modeste maison de campagne, ce bon vieillard aimait les lettres et les sciences, et qu'il a cru

être utile à ses concitoyens en donnant à l'Université, pour l'employer comme elle le voudrait, le modeste capital qu'il avait laborieusement acquis dans le commerce des soieries.

Comme presque tous les ans, Messieurs, quelques-uns de nos meilleurs collaborateurs nous ont quittés, pour occuper ailleurs des situations qu'ils ont jugées plus avantageuses et plus brillantes.

M. le chargé de cours Holleaux a été nommé directeur de l'École d'Athènes, dont il avait été l'élève ; il est allé revoir et étudier sur place, sous le beau soleil de la Grèce, les modèles mêmes des chefs-d'œuvre de la sculpture antique, dont il avait commencé, avant M. Lechat, à installer les reproductions dans notre Musée de moulages, sous le ciel brumeux de Lyon.

Un autre maître de la Faculté des Lettres, M. Coville, a échangé la chaire d'histoire du moyen âge, qu'il occupait avec tant de distinction depuis près de quinze ans, contre le rectorat de l'Académie de Clermont : heureux de pouvoir dorénavant l'appeler « mon cher Collègue », je ne saurais le désapprouver, ayant agi de même en pareille occurrence.

Enfin, la même Faculté des Lettres, vraiment décimée cette année, a vu partir avec regret M. Legouis, professeur de langue et littérature anglaises. C'est l'Université de Paris qui nous le prend. Certes, nous devons en un sens nous réjouir, pour ceux qui en bénéficient, que notre puissante sœur parisienne s'enrichisse de nos dépouilles. Elle témoigne du cas qu'elle fait de nous, en nous empruntant, pour ne pas nous les rendre,

quelques-uns de nos professeurs. Cela lui arrive souvent, puisque la Faculté de Droit de Paris, pour ne parler que d'elle, a appelé dans son sein, en quelques années, cinq ou six professeurs de la Faculté de Droit de Lyon. Soyons-en fiers plus que jaloux. Mais souhaitons que l'Université de Paris, si elle nous enlève quelques-uns de nos maîtres les plus distingués, ne nous ravisse pas en même temps nos meilleurs élèves, en accaparant tous les bons candidats aux diverses agrégations de l'enseignement secondaire, littéraire ou scientifique.

La réforme, Messieurs, qui a modifié le caractère de l'École normale superieure, en l'annexant à la Sorbonne, sera certainement des plus profitables à l'Université de Paris, puisqu'elle aura pour résultat d'accroître sensiblement le nombre de ses professeurs et de doubler le nombre de ses étudiants en lettres et en sciences. Je ne songe pas à m'immiscer dans les polémiques ardentes que la mesure a soulevées. A tort ou à raison, les Facultés de province se sont crues lésées, menacées dans leurs intérêts. Elles se sont demandé avec inquiétude si la conséquence ne serait pas de réserver à la seule Université de Paris le monopole de la préparation aux agrégations des lycées. Nous souhaitons que ces craintes soient vaines, et nous osons encore espérer que des mesures si favorables à l'Université de la capitale ne seront pas trop préjudiciables à ses sœurs cadettes des départements. Puissent ceux-là se tromper, qui disent que la conséquence des récents décrets sera de compromettre le progrès de cette

grande idée de décentralisation d'où sont sorties les Universités provinciales, et, comme on l'a dit, d'aspirer vers Paris, bien loin de le refouler hors du centre, le sang et la vie des Facultés des Lettres de la province!

Ce que j'ai le droit, Messieurs, de regretter sans réserve, c'est qu'aux doléances, fondées ou non, des Facultés des Lettres, il ait été répondu par des accusations qui sont aussi inexactes que sévères. Ce n'est pas sans une certaine émotion mêlée d'une réelle surprise que nous avons lu ces jours-ci dans le rapport de la commission du budget le passage où il est dit : « Il n'est pas une seule Université de province qui ait trouvé le moyen de secouer la torpeur qui semble s'être emparée de nos Facultés des Lettres. »

Je n'ai pas qualité pour prendre la défense des Facultés autres que celle de Lyon. Mais, en ce qui concerne celle-ci, je manquerais à mon devoir, je manquerais aux droits de la vérité, si je laissais passer sans protester une aussi injuste critique. Ah! sans doute, les Facultés des Lettres, par la nature même de leurs enseignements, qui ne se prêtent pas aisément aux applications pratiques, ne peuvent pas instituer des écoles de chimie industrielle, de tannerie, d'enseignement agricole, toutes ces créations qui font honneur à notre Faculté des Sciences. Mais, quand une Faculté des Lettres remplit avec succès sa tâche professionnelle; quand elle peut constater qu'en dix ans soixante-trois de ses élèves ou de ses anciens élèves ont été reçus agrégés, et qu'ils ne sont pas des moins bons.

puisque à cette heure huit d'entre eux occupent avec honneur autant de chaires au grand lycée de Lyon ; quand elle ne néglige pas la charge des cours publics, — et elle compte d'ailleurs les développer encore cette année, espérant que l'accès plus facile du pont de l'Université amènera de nombreux auditeurs à ceux de ces cours qui auront lieu désormais, chaque jour, à cinq heures et à huit heures et demie du soir ; — quand à sa tâche légale et à ses travaux obligatoires elle ajoute les fondations variées dont elle a pris l'initiative : — enseignement supérieur des jeunes filles, cours pour les étrangers qui viennent lui demander un certificat d'études françaises, et cet enseignement si prospère pour les grades supérieurs de l'instruction primaire qui lui vaut une clientèle de plus de cent cinquante instituteurs et institutrices ; quand elle peut montrer à ses visiteurs cet Institut de géographie qu'elle a depuis huit ans organisé de toutes pièces, et ce Musée d'art ancien qui, avec son millier de moulages, est le plus beau que possèdent les Universités françaises ; quand elle a réussi à établir des enseignements nouveaux, tels celui de la langue chinoise et celui de la langue italienne, et aussi cette chaire de l'histoire de Lyon, dont le professeur est en train de devenir l'inspirateur et le guide de tous les travailleurs en histoire de la région lyonnaise ; quand elle publie dans les *Annales de l'Université* des travaux de haute érudition, fonde des revues telles que la *Revue d'Histoire de Lyon* et la *Revue de Philologie française*, et que quelques-uns de ses membres, écrivains autant que professeurs,

composent des livres de prose, et parfois de poésie, qui ont du succès même à Paris ; quand, dis-je, une Faculté donne toutes ces preuves, — et j'en oublie, — d'activité, de savoir et de talent, comment est-il possible qu'on l'enveloppe avec toutes les Facultés des Lettres dans une même motion de blâme ? Comment peut-on songer à parler de torpeur et d'inertie et méconnaître l'intensité de ses efforts et de sa vie ?... Pour risquer pareille allégation, il faut qu'on ait été mal informé, et la maintenir après information ce serait un véritable déni de justice.

Tous ceux, Messieurs, qui connaissent la Faculté des Lettres de Lyon lui rendront, comme à nos trois autres Facultés, la justice qui lui est due. Et nous aimons à invoquer le témoignage de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui assurément n'excluait pas l'Université de Lyon des éloges qu'il adressait à l'enseignement supérieur de la province, quand il disait, dans son rapport sur la réorganisation de l'École normale : « Nombre d'Universités ont déjà fait leurs preuves ; elles ont montré un esprit d'initiative louable ; elles ont devancé Paris dans la voie des applications pédagogiques. »

Quant à moi, qui depuis neuf ans suis le témoin attentif de l'œuvre de l'Université de Lyon, je tiens à déclarer bien haut qu'elle n'a point démérité de son mandat, qu'elle a répondu à nos espérances. Ses heureux débuts lui garantissent l'avenir, à condition que la Ville et l'État, qui ont associé leur effort financier pour la créer, ne l'abandonnent pas et lui continuent leur appui.

Nous sommes reconnaissants à M. le rapporteur du budget d'avoir appelé sur nous la sollicitude de l'État et réclamé de lui de nouvelles largesses. Mais nous aurions désiré qu'il fît appel aussi aux libéralités des Conseils municipaux. Une Université française, institution nationale, est aussi une œuvre communale. Et voilà pourquoi je tiens à adresser un dernier hommage à l'homme éminent qui l'avait compris, au Dr Gailleton, qui pendant vingt-sept ans, comme président du Conseil municipal et comme maire, a tenu dans ses mains les destinées de la ville de Lyon, et qui a profité de son pouvoir pour servir les intérêts de l'Université. Sa mort nous a été profondément douloureuse : elle a suivi de bien près celle d'un autre professeur de la Faculté de Médecine, le Dr Gayet, dont nous avons amèrement déploré la perte en juillet dernier : de sorte que nos vacances ont été comme encadrées de deuil. J'ai dit sur leurs tombes toute l'étendue de nos regrets. Devant le cercueil du Dr Gailleton, il m'a été permis de saluer en lui, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, « le bon et vaillant serviteur de l'Université, de la science et de la République ». Mais j'ai à cœur de redire ici, en toute liberté, que l'Université de Lyon serait bien ingrate, si elle oubliait tout ce qu'elle doit à l'ancien maire de Lyon. Les fondateurs d'une Université, ce ne sont pas seulement les maîtres qui l'honorent par leurs travaux et la servent par leur enseignement, tel Ollier, dont nous inaugurerons la statue dans quelques jours, tel Gayet, tel Gailleton lui-même. Les fondateurs d'une Université,

ce sont aussi les administrateurs habiles et tenaces qui savent trouver les ressources nécessaires pour l'édifier matériellement, pour construire les beaux palais qui l'abritent. Et à ce titre la mémoire de Gailleton doit nous être particulièrement chère, comme celle d'un homme qui, par son action patiente, persévérante, a su obtenir des Conseils municipaux qui passaient devant lui les sacrifices d'argent dont il avait besoin pour mener à bonne fin une grande entreprise ; qui n'a rien négligé pour donner à l'enseignement supérieur lyonnais une installation digne de sa haute fonction sociale, et qui mérite que, dans nos souvenirs reconnaissants, son nom vive à jamais, comme celui du vrai fondateur, du Père de l'Université de Lyon.

Après le discours de M. le Recteur, les Doyens des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres et M. Hugounenq, assesseur de M. le Doyen de la Faculté de Médecine, ont successivement, sur l'invitation de M. le Recteur, proclamé les noms des étudiants qui ont obtenu des prix dans les concours ou qui se sont signalés par leurs succès dans les examens.

A l'appel de leurs noms, les lauréats des concours sont venus recevoir leurs médailles des mains de M. le Recteur.

La séance a été levée à trois heures et demie.

LYON

A. STORCK & C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, Rue de la Méditerranée, 8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

La conservation des plantes dans les appartements

par M. le professeur R. Gérard

Directeur du Service des Cultures de la ville de Lyon.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le bureau de la Société des Amis de l'Université a fait récemment appel à mon concours, mon premier mouvement a été, je l'avoue franchement, de me récuser, tellement la mission d'exposer convenablement devant vous un sujet de quelque intérêt me semblait périlleuse après vous avoir vu goûter à tant de reprises les maîtres dans l'art de bien dire et de bien faire. Homme d'action bien plus qu'orateur, le succès me paraît bien difficile avec de tels précédents et je crains de n'être, à l'encontre du but visé, qu'une cause de soucis pour ceux qui ne voient en moi que le dévouement jamais démenti à leur œuvre si méritoire.

Les travaux des anciens botanistes. — Et quand, pour me convaincre, paraphrasant Jean-Jacques, on me disait : « La Botanique n'est-elle pas la science aimable, mon cher collègue ? » j'eusse dû répondre que les choses étaient bien changées depuis Rousseau et que le 15 janvier était certes le moment de l'année le moins propice à la mise en pratique des enseignements du Genevois. En effet, pour marcher sur ses traces, on choisit un beau jour de mai, époque des vacances des Amis de l'Université, et l'on s'en va de compagnie par monts et par vaux, lorsque la nature s'éveille, que la brise est douce et que Phœbus ménage encore ses ardeurs, on s'en va s'arrêtant à chaque brin d'herbe, courant de fleur en fleur, afin d'assister aux noces des plantes que célèbre ici le doux zéphir, là le papillon volage, plus loin l'abeille travailleuse, attirés par l'éclat des cortèges que signalent les corolles aux mille couleurs. Ayant puisé des forces dans un repas rustique, on repart pour de nouveaux spectacles, on court à

de précieuses découvertes, jusqu'à ce que la belle-de-nuit entr'ouvrant ses pétales, marque l'heure de regagner ses pénates qu'on retrouve, un peu las peut-être, mais avec la satisfaction que procurent une journée bien employée, un sang rajeuni et l'esprit reposé.

Voilà la science aimable de nos pères. Avouez avec moi qu'elle n'est pas aujourd'hui de saison par 12° au-dessous de zéro ; mais soyez des nôtres le printemps venu, rien ne nous sera plus agréable.

Direction des études botaniques au moment actuel. — Les goûts sont du reste bien changés depuis la fin du XVIII[e] siècle. La Botanique aimable perd chaque jour du terrain, à l'encontre des belles manières que pratiquaient déjà si galamment nos aïeux : la boîte de Flore, tombeau de tant d'innocents, pèse de plus en plus aux épaules. Avant la fin du siècle, si une réaction ne se produit point, le botaniste herborisant sera devenu un de ces êtres rares, à placer dans les collections pour l'instruction des générations futures, curieuses d'histoire.

Neuf fois sur dix, le botaniste contemporain est un homme sédentaire, ne quittant pas le laboratoire où il apporte tout son zèle à la connaissance de l'organisation intime des végétaux et à celle du jeu des appareils qui les composent, faisant emploi d'un outillage perfectionné, mettant à profit les moyens les plus récents, les instruments les plus parfaits que la chimie et la physique tiennent à sa disposition, ne reculant pas même devant les mathématiques, posant des problèmes compliqués.

Aux pères collecteurs et descripteurs de plantes, fondateurs de la Botanique systématique, des fils ont succédé, qui ont créé la Botanique physiologique, moins aimable, surtout pour les étudiants, que son aînée, mais dont l'action a été éminemment heureuse, non seulement en ce qui concerne les plantes, mais aussi pour la Biologie générale, mettant en lumière des procédés obscurs de la nature chez les animaux, affirmant l'uniformité de la matière vivante et de ses réactions dans la série complète des êtres, chez les animaux et chez les plantes. Grâce à elle, les bases de la Botanique systématique ont été totalement modifiées : aux caractères tirés de la forme extérieure, presque seuls mis en usage par les descripteurs, s'ajoutaient ceux que fournissent l'anatomie et la physiologie; l'antique division des plantes en Phanérogames et en Cryptogames s'effondrait, comme tout à fait insuffisante, de même qu'avait été emporté en Zoologie, sous le flot des connaissances nouvelles et pour les mêmes raisons, le groupe des Vertébrés opposé à celui des Invertébrés.

J'avais d'abord l'intention de vous entretenir de l'un des graves

problèmes qui ont été résolus dans ces derniers temps par les méthodes nouvelles. J'ai bientôt abandonné cette idée, craignant de vous entraîner trop loin au fond de ces laboratoires, lieux d'étude des botanistes de notre époque, me souvenant que l'heure que vous voulez bien me consacrer doit être pour vous un moment de délassement et qu'il me faut vous présenter la science par son côté abordable, ce que je tiens à faire. Vous me permettrez cependant, afin qu'il ne reste pas de cette réunion que des mots sans sanction, de joindre un peu d'utile à l'agréable.

Intérêt du sujet. — J'ai été incité à vous parler de la *conservation des plantes dans les appartements*, de la *domiculture*, en moderne style, par les conseils que veulent bien me demander les maîtresses de maison, soucieuses, non pas de se plier à une mode, à un engouement passager, mais de répondre au besoin de tous les temps de rendre l'habitation plus belle, plus avenante pour leurs amis, d'entretenir un foyer toujours frais, toujours jeune pour leur époux, enfin de créer le cadre le plus riant, le mieux approprié à ce que la maison renferme de plus charmant et de plus séduisant : à elles-mêmes.

Le sujet n'est pas aussi banal qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il vaut bien la peine de nous retenir quelque peu, car rien n'est difficile comme la domiculture tant elle place les végétaux dans des conditions différentes de celles auxquelles ils sont accoutumés par leur station naturelle. Privées de moyens de locomotion qui leur permettraient de tenter tout au moins, comme le font les animaux, de fuir le milieu néfaste, rivées au lieu où l'homme les place, les plantes cultivées sont contraintes à s'adapter, à s'acclimater au milieu nouveau, sous peine de périr prématurément, extrémité fâcheuse à laquelle elles n'échappent que fort rarement et à cette seule condition que des soins tout particuliers leur soient prodigués. Les introductions en Europe des plantes curieuses provenant des points les plus divers du globe n'ont point cessé depuis le XVIe siècle. Que reste-t-il à l'état vivant et dans les établissements les mieux appropriés à leur conservation de toutes ces flores accumulées? Quelques milliers de sujets au plus. Et parmi ceux-ci, combien se plient au milieu tout à fait défavorable de la maison ? Très peu ; excessivement peu même (je parle des espèces qu'on regarde avec présomption comme résistantes), et j'en donne comme preuve le manque de diversité que nous offrent les étalages des fleuristes, artisans dont l'intérêt est cependant de multiplier les espèces et les variétés décoratives.

Les difficultés de la domiculture sont sensiblement égales pour les espèces indigènes et pour les individus exotiques.

Pendant la belle saison, la flore des champs et des jardins fournit abondamment à nos besoins ; on peut gaspiller: la source est proche et riche, les matériaux sont peu coûteux. Il n'en est plus de même pendant les jours froids et sombres, lorsque la nature, chez nous, dépouillée et sans ressources, nous oblige à recourir à des sujets provenant de contrées dont le climat plus doux permet à leurs habitants végétaux de conserver leur parure en tout temps, tout au moins leur feuillage : tels les Phœnix, les Latania, les Ficus, les Dracæna, les Pteris et les Adiantum, pour ne citer que les plus connus. Dans le même temps, nous demandons nos fleurs aux végétaux de l'hémisphère austral où, par l'interversion des saisons, la floraison se produit dans nos mois d'hiver, et qui, par atavisme, se comportent chez nous lorsqu'ils sont convenablement traités, comme s'ils n'avaient point quitté leur patrie. Un contingent de fleurs nous est aussi fourni par le forçage, opération compliquée, du ressort de l'horticulture, qui a pour but d'avancer l'époque de la floraison d'espèces indigènes comme le Lilas et le Muguet ou provenant, telles les Tulipes et les Jacinthes, de contrées déjà plus chaudes que la nôtre.

Les difficultés de la domiculture augmentent avec ces exotiques par ce fait qu'aux conditions de vie commune à tous les végétaux s'ajoutent des exigences particulières, conséquence des habitudes dont ils ont hérité. Dois-je ajouter, tant je crains de vous effrayer et de vous faire renoncer à l'un des meilleurs moyens d'orner vos habitations, que chaque espèce à ses habitudes propres qu'il vous faut respecter, tout comme vous vous êtes pliés à traiter différemment le chien et le chat, commensaux de vos logis.

Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans de pareils détails. Je vous renvoie d'autant plus volontiers aux traités spéciaux que ceux que nous possédons à l'heure actuelle sont œuvres de praticiens distingués attachant surtout de l'importance aux cas particuliers. Tout à l'encontre, cherchons ici à dégager ce que la question présente de général : simplifions, si faire se peut.

Nous aborderons le sujet par son côté théorique quelque chagrin que doivent en éprouver les praticiens, parce que la théorie est l'esprit de la pratique et qu'en dehors d'elle il n'y a qu'empirisme et tâtonnements. Si la théorie ne travaille pas elle-même, elle est indispensable pour faire travailler avec profit : comme la pierre à aiguiser dont parle Horace, qui elle-même ne coupe pas, mais qui fait couper supérieurement les outils qui s'y frottent.

Propriétés de la plante. — La plante, être vivant, naît, se nourrit, s'accroît, consomme, excrète. Sensible à l'influence des causes externes,

elle tire profit du milieu ambiant ou réagit contre lui, pour éloigner la souffrance et la maladie. Elle se reproduit. Enfin, elle vieillit et meurt.

Alimentation des plantes vertes. — Le jeune se nourrit d'abord exclusivement des aliments que la mère met à sa portée, à telle preuve que la germination se produit dans les sols les plus ingrats comme le sable pur, mais, à part quelques exceptions, dont la noix de Coco et le fruit du Lodoïcée des Seichelles nous fournissent les exemples classiques, il épuise vite la provision qui fournit les premiers éléments à son développement, plus exactement à la création de la racine, de la tige et des feuilles au moyen desquelles il pourvoira dorénavant à son entretien.

Si les plantes vertes se rapprochent des animaux par les propriétés communes aux êtres vivants, elles s'en séparent nettement par leur mode de nutrition : tandis que les animaux doivent recevoir de l'extérieur des aliments de trois sortes, dont deux sous forme organisée : les aliments azotés (telles la chair musculaire et l'albumine de l'œuf) et les aliments hydrocarbonés (sucres, amidon, graisse), les troisièmes, consistant en matières minérales, soit de l'eau et des sels divers, les végétaux pourvus de cette matière verte, la chlorophylle, qui leur communique une teinte caractéristique, suffisent à tous leurs besoins par la seule ingestion de matières minérales, puisées les unes dans le sol, les autres dans l'atmosphère.

Les corps simples entrant dans la constitution des végétaux ne sont qu'au nombre de douze et quelque étonnante que la chose puisse paraître, toutes les formes végétales connues, dont le nombre dépasse certainement le chiffre de deux cent mille ne diffèrent entre elles que par des dispositions différentes des groupements chimiques formés par ces douze corps simples.

Sources des minéraux aliments. — Le végétal emprunte onze de ces corps au sol où ils existent combinés entre eux ou avec d'autres substances sous forme d'eau, d'azotates et de sels ammoniacaux, de phosphates, de sulfates, de silicates, de sels de potasse, de chaux, de magnésie, de fer et de manganèse. Comme l'édifice végétal ne peut s'élever en l'absence d'un et, à plus forte raison, de plusieurs de ces corps, il résulte de ce que nous observons autour de nous que ces substances se rencontrent toutes à la fois sur la majeure partie de la surface de la terre, tant sont peu nombreux les points dépourvus de toute végétation. La table n'est pas cependant servie partout avec la même richesse ; en trop de lieux la végétation est maigre.

Origine des minéraux aliments. — Tantôt ces minéraux alimentaires proviennent de la décomposition des roches qui forment la croûte terrestre, tantôt, et aussi souvent, ils ont pour origine la combustion lente, mais totale, de l'humus, c'est-à-dire de la matière produite par l'altération de plus en plus profonde des substances organiques animales ou végétales, comme le fumier et les feuilles, déposées à la surface du sol ou dans son intérieur, ou encore au fond des eaux. Par cette combustion totale de l'humus, les matières minérales fixées aux molécules organiques reprennent leur liberté pour être organisées à nouveau, s'il y a lieu, et ainsi s'établit une véritable circulation entre la matière inerte et la matière vivante avec, tour à tour, absorption et restitution d'énergie.

Absorption par la racine. — Une partie seulement des minéraux alimentaires se présente dans le sol en solution dans l'eau qui le baigne et cette eau n'en renferme jamais que quelques centigrammes, 1, 2 ou 3 décigrammes au plus par litre ; la grosse masse des aliments est fixée, d'une façon instable il est vrai, aux particules du sol, notamment sur l'humus et l'argile, mais ils en sont facilement extraits par l'action de l'acide carbonique provenant de la respiration de la racine et aussi par celle d'une sécrétion acide qui imbibe les parois de l'appareil d'absorption, fouillant, pour ainsi dire, le terrain, au moyen des poils radicaux qui hérissent sa surface.

Cheminement des aliments minéraux dans la plante. — Ayant pris finalement une forme absorbable, les minéraux-aliments, empruntant comme véhicule l'eau du sol, pénètrent par osmose dans le corps de la plante. Notons, fait capital, que l'absorption se produit seulement par les partiesles plus jeunes des racines, sur lesquelles sont localisés les poils pourvoyeurs auxquels il vient d'être fait allusion. Passant de cellule en cellule, ils traversent l'écorce et gagnent la partie centrale de la racine où ils s'engagent dans un système de conduits, les vaisseaux du bois, qui parcourent le végétal de bas en haut, traversant la racine, la tige et les rameaux pour se terminer dans les feuilles, portant en tous points le liquide nourricier, mais plus spécialement aux feuilles, par lesquelles, surtout, s'écoulera au dehors, à l'état de vapeur, par une transpiration abondante, l'eau qui a servi au transport des aliments et qui, ayant joué son rôle, doit être éliminée.

Les méats intercellulaires et leurs orifices à l'extérieur. — Établissons maintenant que les végétaux sont parcourus en tous sens par des canalicules très nombreux et très fins, les *méats intercel-*

lulaires, qui, en se jetant les uns dans les autres, constituent dans la masse un réseau inextricable communiquant avec l'extérieur par de très nombreux orifices échappant à l'œil nu, les *stomates* et les *lenticelles*, mais qu'on retrouve, les uns ou les autres, sur toute la surface du corps. Ces conduits sont destinés à permettre les échanges de gaz et de vapeur entre le végétal et l'extérieur ; ils trouvent leur emploi dans la respiration et dans le phénomène que nous allons étudier maintenant sous le nom de *fonction chlorophyllienne*. C'est aussi par leur intermédiaire que la plus grosse part de l'eau transpirée est rejetée dans l'atmosphère.

Fonction chlorophyllienne. — Le douzième corps indispensable a la constitution des plantes et celui qui entre certainement en plus grande quantité dans leur masse organisée est le carbone que le végétal soustrait à l'air où il se trouve d'une façon constante, combiné à de l'oxygène sous forme d'acide carbonique. Par les stomates et les lenticelles, il pénètre dans la plante et, en suivant les méats intercellulaires, il gagne les éléments renfermant de la chlorophylle qui vont l'utiliser.

Une nouvelle digression est nécessaire ici. Si l'on fait traverser un prisme de verre par un faisceau de lumière solaire, on voit sortir de ce prisme, non pas de la lumière blanche semblable à celle qui est entrée, mais une bande colorée, un *spectre*, teintée des couleurs de l'arc-en-ciel. A l'œil nu, la bande est continue, bien qu'en réalité elle soit coupée par un grand nombre de lignes sombres, mais très fines. Si l'on change le dispositif et qu'on fasse usage d'un prisme creux et rempli d'une solution de chlorophylle (facile à obtenir en pilant des feuilles avec du carbonate de soude, traitant la masse par l'alcool puis filtrant), le spectre qu'on obtient est largement interrompu par des bandes obscures dont les plus nettes cachent partiellement le rouge, l'orangé, le jaune et le vert, le bleu et le violet disparaissant presque'en totalité. Les rayons solaires correspondant à ces bandes ont été retenus par la solution, à eux seuls ils représentent une somme d'énergie fort notable puisqu'elle équivaut aux 27 centièmes de l'énergie totale renfermée dans le faisceau de lumière blanche tombé sur le prisme. La plante fait sienne cette énergie retenue et l'emploie partiellement, un neuvième, à assurer son alimentation ; elle l'applique à dissocier une partie de l'eau et de l'acide carbonique qu'elle a absorbés et combinant entre eux les produits nouveaux elle en forme des matières sucrées qui, tôt ou tard, peuvent se transformer en amidon et en graisse. Mettant ensuite en jeu une partie de ces matières sucrées, elle les combine aux matières salines tirées du

sol, plus particulièrement à l'azote, au phosphore et au soufre et constitue avec eux, par synthèse, des corps albuminoïdes phosphorés ou non. Ainsi, en empruntant de la force à la lumière solaire, la plante verte crée de toutes pièces, et pour s'en nourrir, les matières hydrocarbonées et azotées indispensables à l'entretien des corps vivants, rentrant ainsi dans la loi générale qui préside à la nutrition.

Transpiration. — Une autre portion, le cinquième de l'énergie solaire absorbée par la chlorophylle est employée à l'émission d'eau par la plante, à la transpiration, dont l'importance centuple facilement lorsque le végétal est transporté d'un lieu éclairé par la lumière diffuse en plein soleil. Le phénomène s'accentue encore dans une atmosphère pauvre en eau et cela d'autant plus que la sécheresse relative de l'air ambiant est plus prononcée.

Causes de l'ascension des aliments minéraux. — Cette transpiration fort active, non seulement supprime l'eau en excès qui deviendrait rapidement nuisible, mais elle produit dans le végétal un vide partiel, une sorte de succion, qui sollicite l'absorption par la racine et attire de bas en haut le liquide nourricier renfermé dans les vaisseaux. Grâce à cette pression négative, la capillarité aidant, les matières minérales arrivent jusque dans les parties les plus élevées de l'individu, fussent-elles placées à 100 mètres et davantage (ce qui s'observe chez certains Palmiers et le Sequoia gigantea) au-dessus du sol.

Des faits que nous venons d'exposer, trop succinctement, nous pouvons conclure à l'importance des aliments minéraux, de l'eau, de l'acide carbonique et de la lumière pour la nutrition des plantes chlorophylliennes.

Étiolement. — Ajoutons que si l'éclairage est insuffisant, la production des sucres s'arrête d'abord et que s'il est plus faible encore, la matiere verte n'apparaît plus dans les organes en formation et qu'elle ne se reforme pas dans les parties âgées lorsqu'elle s'est épuisée en jouant son rôle. C'est là, du reste, la cause de l'*étiolement* des végétaux.

Action de la chaleur. — Tous les phénomènes vitaux sont sous l'influence de la chaleur. Pour chacun d'eux il est deux points critiques au-dessus et au-dessous desquels ils ne se manifestent plus ; pour certains, il existe en outre une température optimum qui leur procure le maximum d'activité. La limite supérieure est souvent comprise entre 52° et 56° C., températures où commence l'altération des matières azotées.

Les limites inférieures varient beaucoup et sont particulières à chaque espèce, plus ou moins élevées selon la station habituelle des plantes ou leur degré d'acclimatation. Les fonctions sont toujours paralysées par un froid voisin du 0 centigrade, mais cela ne signifie pas que les végétaux succombent à cette température puisque certains résistent dans les contrées boréales à — 35° C. et davantage.

D'un autre côté, les végétaux des pays chauds dépérissent lorsque la température ambiante est encore de beaucoup supérieure au 0. A + 15°, les plantes de l'équateur souffrent déjà ; dans les cultures on les maintient au moins à 18° dans des serres qualifiées de *chaudes*.

Pour d'autres végétaux moins exigeants, nous avons les *serres tempérées* maintenues pour le moins à 12°, puis les *serres froides* où la température peut s'abaisser à + 5°, enfin l'*orangerie* dont les habitants supportent le point de congélation de l'eau.

Variations brusques dans le milieu extérieur. — Les plantes sont beaucoup plus affectées par des modifications brusques dans le milieu extérieur que par des changements, d'une amplitude même beaucoup plus considérable, mais se produisant assez lentement pour leur permettre une mise en défense contre l'attaque dont ils sont l'objet. Pressez vivement une portion de feuille entre les doigts, vous lui causerez une meurtrissure irréparable ; le passage rapide d'une atmosphère froide dans un milieu échauffé, celui d'un lieu obscur à une position fortement éclairée sont fatals aux plantes : l'effet nuisible, pour se faire attendre parfois quelques jours, n'est pas moins certain.

Repos. — Les plantes sont soumises à la loi du repos. Pendant la végétation, le manque de lumière et l'abaissement de la température durant la nuit modèrent momentanément le jeu des organes. Dans toutes les contrées, on observe en outre une période de repos continu, plus ou moins longue, causée, pour les arbres, par la sécheresse dans les pays chauds, par le défaut de chaleur auquel vient se joindre souvent un éclairage insuffisant dans nos contrées. Cette période est presque toujours plus longue pour les végétaux herbacés car elle débute chez eux avec la fin de la floraison, mieux, avec la maturité des graines, et se trouve marquée par le dépérissement et la chute de toutes les parties du végétal extérieures au sol : ainsi se comportent les tulipes et les jacinthes qui échappent à la vue bien avant la venue de la saison chaude. Tenues à l'abri de l'humidité jusqu'au temps du renouveau, ces plantes donneront alors de nouvelles satisfactions. En règle générale, c'est conduire les plantes à leur perte que de vouloir les maintenir continuellement en voie d'accroissement et les priver de leur repos annuel.

Mauvaise situation des plantes dans les appartements. — Abordons maintenant le côté pratique de la question. Si nous comparons certains végétaux dans leur station naturelle aux mêmes plantes qui séjournent dans nos appartements, nous ne pouvons douter un seul instant que celles-ci se trouvent dans des conditions très défavorables dues : 1° à la quantité restreinte de matières nutritives que peut leur fournir le sol limité à la capacité des pots ou caisses dans lesquels ces plantes sont cultivées ; 2° à l'éclairage, presque toujours insuffisant, qui leur est fourni ; 3° à l'aridité de l'atmosphère déterminant une transpiration qui n'est pas en rapport avec la quantité d'eau absorbée par les racines ; 4° aux variations trop grandes de température entre le jour et la nuit, pendant la mauvaise saison, dans les appartements qui ne sont pas chauffés par des appareils à feu continu.

Choix des sujets. — Les écarts de température nous obligent d'abord à éliminer toute la catégorie des plantes, dites de serre chaude, qui ne peuvent se passer de 18° centigrades la nuit et veulent 21° au moins le jour. Selon le mode de chauffage de ses appartements, à feu continu ou non, la maîtresse de maison devra se rabattre sur les végétaux de serre tempérée, de serre froide ou d'orangerie. Le nombre de ces végétaux est fort limité et, nous en tenant aux plus résistants, nous citerons : les Aspidistra, les Bégonia, les Clivia, les Ficus, les Adiantum, les Phœnix, les Chamærops, les Kentia, les Latania, les Bilbergia, les Phormiums, les Grevillea, les Bambous, les plantes grasses, etc.

Acquisition des plantes. — Nous ne tenterons pas de nous procurer ces végétaux par le semis ; rien n'est difficile comme l'élevage d'une plante décorative, qui ne donne son effet le plus souvent que deux ou trois ans après sa germination. Aux personnes curieuses d'assister aux premiers temps de l'évolution, je recommande l'oranger et le dattier dont les grains lèvent avec une grande facilité dans les appartements. Les oignons à fleurs entrent aussi très aisément en végétation quand l'heure du réveil est sonnée pour eux. En personnes pratiques, nous irons chercher nos sujets au marché ou chez le fleuriste.

Les marchés offrent des ressources précieuses aux amateurs éclairés ; ils sont aussi souvent la cause de déceptions pour ceux qui achètent à l'aventure et que rien ne guide dans la préférence qu'ils doivent donner à telle ou telle plante, tant au point de vue de l'état de santé au moment de l'achat, qu'à celui de la possibilité de la culture à la maison.

Erreurs de jugement contre les marchands. — On accuse alors le marchand, qui n'est pas de mauvaise foi aussi souvent qu'on le pense généralement. Ainsi on achète une plante en pleine floraison ; celle-ci passée, le végétal meurt ou perd ses parties aériennes ; cela n'a rien que de très naturel si nous sommes vis-à-vis d'une plante annuelle ou bisannuelle qui disparaît aussitôt après la maturation de ses graines, ou bien d'une de ces plantes vivaces herbacées qui se réduisent pendant une partie de l'année à leurs organes souterrains. Autre exemple : les plantes souffrent gravement d'une modification trop rapide et trop radicale à leurs habitudes ; entrées dans nos appartements, nous voulons les plier à un régime entièrement nouveau ; alors, loin de se soumettre, elles démissionnent immanquablement. Le marchand dans ces cas est accusé à tort. Du reste, si l'horticulteur n'était pas déjà un homme consciencieux, il serait bien vite contraint à le devenir parce qu'il risquerait de perdre sa clientèle d'abord, et aussi par l'amertume que lui causeraient les sarcasmes de ses collègues, jaloux de leur art. Obligé d'exposer sa marchandise au grand jour, elle peut être critiquée par tous et les praticiens ne sont pas longs à juger de la valeur des produits.

Pratiques vicieuses de jardiniers. — Le jardinier est fautif lorsqu'il porte au marché une plante qu'il vient de rempoter en négligeant de lui accorder le temps nécessaire à sa reprise. Au lieu de recevoir quelques soins spéciaux l'aidant à passer le moment critique, cette plante est fatiguée davantage par le transport, l'exposition au grand air et aussi par un éclairage des plus vifs quand celui-ci devrait être plus modéré que jamais : la mort est la conséquence forcée de cette pratique vicieuse. Il faut donc s'assurer, lorsqu'on achète une plante, qu'elle ne vient pas d'être rempotée, ce qui se reconnaît facilement à l'état de la terre qui ne doit pas être fraîchement remuée.

Les horticulteurs, pour hâter la croissance de la plante et amener plus rapidement le moment où, selon leur expression, *elle devient marchande*, font fréquemment et très judicieusement appel à la chaleur des serres et des bâches, ainsi qu'à une atmosphère confinée et saturée d'humidité. Les plantes ainsi traitées, conduites directement des appareils au marché et de là aux appartements, dépérissent rapidement. Ces végétaux trop hâtivement livrés au commerce se reconnaissent facilement au peu de consistance de leur feuillage et à leur teinte claire. Les horticulteurs vraiment dignes de ce nom, et c'est la presque unanimité, ne livrent leurs plantes au public qu'après une véritable acclimatation : les faisant passer successivement dans des

chambres de moins en moins chaudes, les exposant progressivement à l'air, à une atmosphère plus sèche et aussi à un éclairage de plus en plus vif. En agissant ainsi, ils les *endurcisesnt*, pour parler leur langage et leur donnent un port rigide, des feuilles de couleur foncée et une résistance plus grande aux influences extérieures.

Rempotages. — La plante, en raison du peu d'espace accordé à ses racines, logées dans un pot ou dans une caisse de dimensions réduites, arrive assez vite à bout des aliments minéraux mis à sa dispostion ; et, bien que ce ne soit pas l'époque normale de son repos, au fur et à mesure de leur épuisement, sa végétation se ralentit. Il faut alors sans attendre lui apporter des vivrès, ce à quoi on parvient par le *rempotage*, qui consiste à placer le végétal dans un vase nouveau et à entourer ses racines d'un sol riche en aliments. Des précautions sont à prendre : le sol arable en dehors des particules alimentaires qui ne rentrent dans sa composition que pour 4 à 5 p. 100 est constitué par le mélange de quatre corps : la silice (sable quartzeux), l'argile, le calcaire et l'humus. Chacun de ces éléments communique au sol des qualités physiques distinctes, plus ou moins accentuées selon la prédominance de l'un ou de l'autre. Les végétaux, difficiles quant à la constitution du sol, ne s'accommodent pas de mélanges quelconques : les uns veulent une terre légère facilement perméable à l'eau, qualité que donne la silice sableuse; d'autres exigent au contraire un sol compact et prospèrent dans l'argile; d'autres, qui ne craignent pas une surabondance de matières nutritives, s'accommodent d'une dose massive d'humus. Connaissant les desiderata d'un végétal à ce point de vue, il est facile de constituer de toutes pièces un mélange, un *compost*, qui lui procurera une végétation normale. La terre de bruyère employée sans mélange donne le compost le plus léger : elle convient aux Camélias, Azalées, Hortensias. Le mélange par parties égales de terre de bruyère et de terreau de feuilles est léger et riche en humus : les Calcéolaires y prospèrent. Les Palmiers réclament un mélange de 5/10 de terre de jardin, de 4/10 de terreau et de 1/10 de sable. Les Fougeres s'accommodent en général d'un mélange par tiers de bonne terre de jardin, de terreau de feuilles et de sable. Je n'insiste pas davantage; les traités spéciaux, dont j'ai parlé, entrent sur ce sujet dans les détails suffisants.

Lorsqu'une plante demande à être rempotée, il faut d'abord se renseigner par le *dépotage* sur l'état de son système radical, afin de s'assurer que l'état maladif du sujet est bien dû à la seule privation de nourriture. Pour dépoter, on pose la paume de la main gauche sur la surface de la terre en écartant les doigts pour laisser passer entre

eux la tige et, tout en appuyant, on retourne le pot. On frappe alors le bord du vase contre un objet solide; la *motte* sort toute entière, garnie des racines qui tapissaient le vase. Si ces racines sont nombreuses et saines et forment une sorte de revêtement autour de la motte, il faudra donner à la plante un vase plus grand que celui qu'elle habitait. Si les racines sont peu nombreuses, mais en bon état et que la terre semble être usée ou décomposée; il est nécessaire d'enlever le plus possible de la motte sans détériorer les racines et sans les déplacer. La plante, dans ce cas, sera fixée dans un pot plus petit que celui qu'elle quitte. Lorsque les racines sont en partie pourries ou desséchées, on coupe celles qui sont gâtées pour ne conserver que les parties saines. L'ablation d'une partie des racines saines, déjà défavorable aux Dicotylédones, est absolument nuisible aux Monocotylédones (Palmiers, etc...) et aux Fougères, qui peuvent succomber aux suites de l'opération : il ne faut pas plus jouer à la légère de la serpette que du scalpel.

La racine préparée, on choisit un pot de dimensions voulues, plutôt plus petit que plus grand, son diamètre ne devant pas dépasser lorsque tout va pour le mieux, de plus de 2 à 3 centimètres les dimensions du pot qu'on délaisse. On s'assure qu'il est percé d'un orifice dans sa partie inférieure et on commence par déposer au fond un lit de 1 à 2 centimètres d'épaisseur de petits cailloux ou de tessons de pots, afin de constituer un drainage permettant la facile élimination de l'excès d'eau des arrosages, qui amènerait la pourriture des racines s'il séjournait dans le vase. Immédiatement au-dessus du drainage, on met une couche de compost d'une épaisseur suffisante pour que, après léger tassement, la motte étant placée au-dessus, le collet de la plante se trouve à 1 ou 2 centimètres environ au-dessous des bords du pot. On prend en outre le soin de placer la tige au centre du pot en la dressant bien verticalement. Maintenant la plante dans cette situation, on fait glisser le compost entre le pot et les racines en tassant avec une spatule ou un petit bâton, de façon à ce qu'il ne reste point de vide et que le pot soit rempli jusqu'au niveau du collet. On donne ensuite un bon arrosage. Ne jamais faire emploi de vases vernis ou de métal : les récipients doivent être en terre poreuse ou en bois ; on les dissimule par des cache-pots ou des tentures, si cela est nécessaire.

Engrais chimiques. — Cette opération, le *b, a, ba* du métier pour le jardinier, doit vous sembler encore bien compliquée, moins par la façon de procéder qu'en raison de la fabrication des compots dont il ne faut généralement à la maison que de petites quantités ; aussi

devrons-nous la reculer autant que possible. La chose se peut. Que manque-t-il à notre plante ? Quelques sels connus. Faisons donc un mélange de ces sels et incorporons-le au sol. Choisissons des formes solubles des aliments minéraux et qui ne réagissent point les unes sur les autres lorsqu'on les met en présence. Arrosons nos plantes avec leur dissolution. Les sels se répartiront en tous points de la motte et rendront au sol ce que la plante en a soustrait.

Voici deux exemples différents de ces mélanges salins :

1° Nitrate de soude	675	grammes
Phosphate de soude cristallisé	135	—
Kaïnite (sulfate naturel de potasse et de magnésie)	180	—
Sulfate de fer	10	—
2° Azotate de chaux	100	—
Chlorure de potassium	25	—
Sulfate de magnésie	25	—
Phosphate monopotassique	25	—
Phosphate de peroxyde de fer	5	—

Le premier mélange s'applique plus spécialement aux plantes qu'on élève dans la terre de bruyère et qui craignent le calcaire. On trouve des mélanges équivalents à ceux-ci chez tous les marchands grainiers, le coût pour chaque plante n'est que de quelques centimes par an. S'ils sont parfaitement solubles on les emploie à la dose d'un gramme par litre d'eau et on ne les met en œuvre qu'une fois par semaine en un arrosage copieux et cela pendant la belle saison seulement ou mieux durant la période de végétation du sujet, cessant absolument lors du repos, époque pendant laquelle les arrosages, réduits à de l'eau pure, doivent être déjà fort ménagés et limités au strict nécessaire. Une autre bonne méthode, qui permet de distancer encore davantage le changement du sol, consiste à incorporer aux composts, au moment du rempotage, une quantité pondérée d'engrais chimique : 3 grammes des mélanges indiqués par kilo de compost suffisent pour donner un résultat fort appréciable. Les rempotages ne deviennent indispensables, en suivant cette pratique, que lorsque le végétal vient à être déchaussé par suite des arrosages, ou bien si le compost, s'altérant de plus en plus, change de consistance, s'endurcit, *se serre* en style d'horticulteur, au point de ne plus se laisser pénétrer que difficilement par l'eau des arrosages. Lorsqu'il se forme une mince croûte à la surface du sol, ce qui arrive fréquemment, il faut l'enlever avec une pointe de couteau ou une spatule, ou bien avoir le soin de la briser par un binage opéré avec une fourchette de cuisine et assez peu profondément pour ne pas léser les racines; une

pointe de fer est très pratique parce qu'elle se glisse plus facilement entre les racines.

Arrosements. — Sans eau pas de vie possible. Privées d'eau, les plantes donnent immédiatement des signes de souffrance qui se traduisent successivement, d'après la gravité des cas, par le flétrissement des feuilles et des tiges herbacées, l'amaigrissement si le manque, tout en étant relatif, est prolongé, la chute des feuilles, enfin la mort. On ne doit pas attendre qu'une plante se flétrisse pour l'arroser; il faut une surveillance de chaque jour et donner de l'eau chaque fois que la terre du pot semble sèche, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire. Si l'on hésite sur la nécessité d'un arrosage, il suffit de frapper du doigt le vase, qui résonne sous le coup s'il manque de liquide. Un arrosement n'est convenablement fait que si toute la terre en est trempée; lorsque le drainage est bon, il n'y a pas d'inconvénient à mouiller un peu trop, l'excès d'eau s'écoulant facilement. Les arrosements doivent être en rapport avec le degré de vigueur des plantes et d'autant plus abondants que la végétation est plus active. En hiver, il est préférable d'arroser le matin ou dans le milieu du jour; le soir en été. Lorsque, la terre paraissant avoir besoin d'eau, le liquide s'écoule par l'orifice inférieur du pot dès la première affusion, c'est que l'eau suit les parois du vase sans pénétrer dans le sol gorgé d'air ou trop serré; le remède consiste alors à plonger le vase en entier dans une terrine d'eau et à le laisser immergé pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que la terre soit uniformément détrempée. C'est une pratique déplorable, a moins qu'il ne s'agisse de végétaux de marais, de faire plonger le fond des pots dans une assiette remplie d'eau; on supprime ainsi le bénéfice du drainage: on noie les racines qui s'asphyxient et pourrissent; les végétaux s'étiolent, perdent leurs feuilles et finissent par succomber.

Les végétaux à feuillage tendre comme les Fougères et les Coleus souffrent beaucoup plus vite de la sécheresse que les plantes à feuilles coriaces. Bien souvent la flétrissure entraîne chez eux la perte des parties touchées.

Si on s'est laissé surprendre avec ces végétaux, un premier remède, qui laisse à l'absorption de l'eau par les racines le temps de produire son effet utile, est le *bassinage* des plantes avec un pulvérisateur au moyen duquel on forme autour des végétaux un véritable brouillard; une partie de cette eau est directement absorbée par les feuilles; l'autre, en modifiant le degré hygrométrique de l'air, modère la transpiration. On peut créer une atmosphère légèrement humide autour des plantes à feuillage mou, des fougères notamment, en

plaçant les pots qui les contiennent sur une soucoupe retournée dans une assiette contenant une petite quantité d'eau ; ce qui est plus pratique que d'arroser les parquets, comme le recommandait, avec une gravité feinte, un de mes chefs de culture, évidemment facétieux.

Les plantes grasses peuvent passer la plus grande partie de l'hiver sans arrosage. D'une façon générale, on attend pour leur donner de l'eau que leur épiderme commence à se rider ; alors il faut agir largement pour permettre à ces végétaux de faire une provision de liquide qu'ils consomment peu à peu, à l'imitation de ce que font les chameaux, habitant comme eux des régions arides. N'arrosez jamais avec de l'eau froide : toutes les fonctions en sont ralenties ; préférez en hiver celle qui marque 15° à 16° C.

Éclairage. — Nous venons de voir qu'avec des soins il est possible de fournir aux plantes qui nous occupent les aliments minéraux, l'eau et une chaleur suffisante pour leur entretien ; il est plus difficile, et parfois même impossible, avec la meilleure bonne volonté, dans les conditions de nos habitations, de leur accorder le minimum de lumière indispensable : ce qui arrive l'hiver lorsque la pièce est franchement orientée au nord.

L'exposition à l'est serait préférable à celle de l'ouest ; le midi donne dans nos contrées l'éclairage préférable. Autant que possible, les plantes seront maintenues vis-a-vis des fenêtres ; à Lyon, du 1er novembre au 1er février, elles peuvent être exposées directement à la lumière derrière les vitres ; pendant le reste de l'année, on devra interposer, surtout lorsque le soleil brillera, un rideau transparent ou une étamine à claire-voie parce que les végétaux élevés en serre, c'est-à-dire à l'abri des rayons directs du soleil, quelles que soient leur patrie et leur station naturelle, ne supportent jamais sans en souffrir l'action directe de la lumière solaire ; il faut même les ombrer fortement dans la saison chaude. Très peu de plantes s'accommodent de la lumière diffuse; les fougères sont cependant de ce nombre, mais encore réclament-elles une certaine somme de lumière, car toutes les plantes jaunissent et s'étiolent là où elles ne trouvent pas un éclairage suffisant. L'étiolement d'un végétal sera donc pour nous une invitation à le changer de place et à le mettre dans une situation plus éclairée que celle qu'il occupe.

Les plantes sont exigeantes, direz-vous, et s'il fallait suivre toutes vos recommandations, surtout les dernières, nous n'en aurions que faire, car c'est bien rarement qu'elles ont leur emploi vis-à-vis des fenêtres; bien plus souvent elles sont mieux placées pour la décoration dans les angles et les parties profondes, là où l'éclairage, il est

vrai, laisse à désirer ! Ne permettez jamais que les plantes restent dans ces positions défavorables, ou que le moins de temps possible : le jour de réception ou même durant les heures pendant lesquelles le salon est ouvert. Les visites terminées, rapprochez les végétaux des embrasures de croisées, sinon il vous faudra les renouveler fréquemment, à moins qu'en possédant plusieurs jeux de rechange, que vous tiendrez dans des lieux plus propices à une bonne végétation, vous ne leur imposiez que de courts séjours dans l'appartement, leur permettant, par l'alternance, de se remettre de leurs privations.

Dans beaucoup d'habitations du nord de l'Europe où on a l'habitude de garnir les fenêtres de doubles châssis, les amateurs transforment en serre l'espace compris entre les deux fenêtres ; ils obtiennent ainsi l'éclairage maximum. Pendant les jours les plus froids, on protège extérieurement l'appareil par un store, une jalousie ou un volet et, s'il le faut, on ouvre plus ou moins la fenêtre intérieure pour que la température de l'appartement profite aux plantes. Les Anglais vont plus loin : empiétant sur l'extérieur de la maison, ils créent en encorbellement, vis-à-vis de leurs fenêtres, de véritables petites serres garnies de plantes rares et délicates qui se conservent très bien dans cette situation. Les habitations des quartiers aristocratiques de Londres montrent toutes de ces installations fort gracieuses à l'extérieur et procurant le maximum de satisfaction à l'amateur et à l'artiste.

Soins de propreté. — Les soins que réclame l'appartement soulèvent chaque jour des poussières qui, en retombant sur les végétaux, leur font perdre de leur lustre et obstruent plus ou moins les orifices des canaux qui remplacent les poumons chez les végétaux. Des lavages hebdomadaires pratiqués avec une éponge fine enlèveront ces poussières, mais pour ne point léser les feuilles on devra les faire reposer bien à plat sur la main gauche étendue où on les retient par une légère pression du pouce pendant qu'on promène l'éponge à la surface

Faites laver à grande eau et à la brosse de chiendent l'extérieur des pots lorsqu'il se recouvre d'une végétation verdâtre.

Enlevez les feuilles flétries et mortes en les sectionnant avec un couteau bien tranchant de façon à ne pas créer des plaies qui guérissent difficilement.

Destruction des insectes parasites. — Les lavages auront aussi raison le plus souvent des insectes parasites qu'on rencontre quelquefois sur les végétaux des appartements et qui leur causent toujours beaucoup de mal. Le nombre des végétaux à traiter étant minime, on vient généralement à bout de cette engeance avec l'éponge, de l'eau

de savon et un peu de patience. Cependant, dans quelques cas, il faut absolument avoir recours à des insecticides, sur lesquels je ne puis m'étendre, chaque produit ayant un mode d'emploi différent selon sa composition : à la ville, nous employons le Foudroyant qui nous donne les meilleurs résultats ; on l'étend de cinquante fois son poids d'eau. Les engrais chimiques tuent les vers de terre. La chaux en poudre a facilement raison des limaces.

Gaz délétères. — Les gaz et les vapeurs nuisibles agissent avec une rapidité aussi grande, si ce n'est plus grande, sur les végétaux que sur les animaux. L'action du gaz d'éclairage est fort rapide ; il en est de même de celle du mélange d'oxyde de carbone et d'acide sulfureux qu'émettent dans l'appartement les appareils de chauffage défectueux. Les plantes craignent même les courants d'air ! Les fougères et les plantes molles en sont particulièrement incommodées.

Le goudron de bois, dit de Norvège, déposé au pinceau après redressement au greffoir des parties lésées est la panacée qu'on applique avec succès sur les blessures des plantes.

Il est temps de terminer, je crains d'abuser de votre patience. En peu de mots, nous pouvons résumer ces enseignements : rapprochez-vous autant que possible des conditions de la nature ; évitez surtout les extrêmes, et, si vous le pouvez, placez de temps en temps les végétaux qui ont été vos commensaux dans une bonne maison de convalescence. A cette seule condition vous pourrez en jouir pendant quelques saisons, ce que je vous souhaite de tout cœur.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 5 MAI 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Caillemer, Lortet, Hugounenq, Pic, Flurer, Vignon, Clédat, Regnaud, Depéret, Chabot, Courmont.

Absents : MM. André et Flamme.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le legs Fochier est accepté (décret du 12 avril 1904).

M. Coville, au nom du Comité des *Annales* demande au Conseil une somme de 595 fr. 15 pour l'impression de la thèse de M. Meunier, chef des travaux de chimie industrielle. Le crédit est voté sous cette réserve que le travail ne pourra être réimprimé ailleurs et que la thèse sera soutenue à Lyon.

La Société des Amis de l'Université, sur l'intervention de M. le Recteur et de M. Depéret, a paru disposée à rétablir la subvention de 500 francs qu'elle accordait aux *Annales*. Mais la Société désire qu'une nouvelle demande soit faite, et reproduite chaque année.

Pour le prix Falcouz de 1904, aucun mémoire n'est parvenu ni de la Faculté de Médecine ni de celle des Lettres. Un seul traite le sujet proposé par la Faculté des Sciences (la diffusion) et un seul, celui de la Faculté de Droit (les chemins de fer métropolitains). — Ces deux mémoires sont confiés aux deux doyens respectifs. Le rapport devra être déposé avant le 1er juillet. A ce propos, M. Flurer demande qu'on entre en négociations avec M. Falcouz pour pouvoir transformer les prix qu'il a créés en bourses de voyage ; un rapport, portant le nom de Falcouz, serait fait au retour. M. Lortet rappelle que la Faculté de Médecine a déjà ainsi transformé les anciens prix de fin d'année. M. Depéret demande que le voyage n'ait pas forcément lieu à l'étranger. Le Conseil décide qu'on étudiera la question.

M. Clédat donne lecture d'une lettre de M. Virolleaud qui demande à faire jusqu'aux grandes vacances un cours libre sur la « Cosmologie babylonienne ». Après discussion, le Conseil autorise l'ouverture de ce cours.

M. le Recteur fait connaître l'état des fonds de la réserve, qui s'élève à 13.974 francs.

Les demandes de crédit qu'on aura à discuter prochainement sont les suivantes :

M. Lacassagne	500 fr.
Musée de moulages	580 »
Institut de chimie pour contribution à diverses réparations.	308 »
Total	1380 fr.

M. Clédat demande que le Conseil veuille bien désigner MM. M. Courant, Regnaud, Lortet, pour le Congrès des orientalistes, qui s'ouvrira à Alger en avril 1905.

M. Courmont attire l'attention du Conseil sur les difficultés qui ne manqueront pas de se produire lorsqu'il faudra régler les comptes de la maison Leau. On brûle de l'anthracite, ce qui use complètement les gaines. En outre, le cahier des charges n'exige une température donnée qu'à partir de neuf heures du matin. Or, les élèves viennent souvent à huit heures et les garçons à sept heures. MM. Vignon et Depéret ajoutent que pour avoir 18 degrés à dix heures du matin, il faut chauffer de très bonne heure.

M. Clédat fait connaître les observations faites par M. l'ingénieur Gonnard au devis de réfection de certains appareils de chauffage. Renvoyé à la séance du budget.

Séance du 26 mai 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Caillemer, Depéret, Hugounenq, Flurer, Pic, Chabot, Clédat, Regnaud, Courmont, Flamme, Vignon. Absents : MM. Lortet et André.

M. le Recteur fait connaître la nomination d'un nouveau secrétaire des Facultés de Médecine et des Sciences, M. Bayle, par voie de permutation avec M. Ceccaldi, qui devient rédacteur au ministère de l'instruction publique.

M. Tissier, maître de conférences de chimie, a obtenu un nouveau congé jusqu'au 1er novembre 1904. Il sera suppléé par M. Grignard, qui sera lui-même remplacé par M. Leser dans ses fonctions de chef des travaux.

M. Huvelin est nommé membre du jury d'examen de la Faculté de Droit de Paris, du 1er juillet au 31 octobre 1904.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre d'un Comité d'organisation pour l'envoi d'étudiants au Canada et aux Etats-Unis à l'occasion de l'exposition de Saint-Louis. Une somme de 1.000 francs serait nécessaire pour assurer le voyage de chaque étudiant. Le Conseil émet un vote favorable au principe et décide de demander à M. Falcouz le prélèvement de cette somme sur les arrérages du prix Falcouz.

Un Congrès international de l'histoire des religions se tiendra à Bâle du 30 août au 2 septembre 1904. M. Clédat se charge de former une délégation lyonnaise.

L'Association franco-scandinave annonce que des professeurs et étudiants scandinaves viendront en France vers la fin du mois de juin. Les villes de Dijon, Clermont et Grenoble les recevront officiellement. Le Conseil décide que des démarches seront faites en vue d'organiser une réception à Lyon.

En ce qui concerne le legs Crouzet, dont l'actif net ne s'élèvera qu'à 100.000 francs environ, le Conseil décide que 15 p. 100 de l'actif seront offerts aux héritiers naturels pour les désintéresser.

M. Courmont demande la radiation du crédit affecté au règlement d'honoraires de M. Duret, architecte municipal, qui avait été imposé à l'Université par la Municipalité pour surveiller les travaux de réfection des appareils de chauffage. M. le Maire de Lyon, au dire de M. Courmont, estime que la surveillance de travaux exécutés dans un immeuble de la Ville, sauf le cas de travaux directement commandés par l'Université, rentre dans le service de l'architecte municipal, qui n'a par conséquent droit à aucune indemnité spéciale. En conséquence, le Conseil supprime le crédit de 2.400 francs prévu pour cet objet.

Sont adoptées les dépenses suivantes :

1° Une indemnité annuelle de . . . . au garçon du laboratoire de photographie,	100 fr.
2° Laboratoire de M. Lacassagne	500 »
3° Musée de moulages, frais de transport de moulages . .	580 »
4° Institut de chimie, réparations urgentes	200 »
Total	1.380 fr.

Le fonds de réserve est ainsi réduit à 14.000 francs environ.

Au sujet du crédit de 580 francs affecté au Musée de moulages, M. Pic fait remarquer le danger de ce précédent qui se renouvellera toutes les fois que le musée recevra des cadeaux ou obtiendra des crédits d'achat. M. Courmont demande qu'à l'avenir les dépenses ne soient pas engagées avant le vote du Conseil. Adopté.

Il est décidé, en outre, sur la proposition de M. Caillemer, que M. le Recteur écrira à M. le Maire pour lui demander de faire vérifier la solidité du bâtiment qui paraît compromise par l'extension que prend le Musée de moulages.

Sont approuvés à l'unanimité :

1° Le compte administratif et le budget additionnel de l'Université présentés par M. le Recteur ;

2° Les comptes administratifs et les budgets additionnels des différentes Facultés présentés par MM. les doyens.

M. Clédat demande que les comptes et budgets soient à l'avenir déposés aux deux secrétariats huit jours avant la séance du Conseil. Adopté.

Séance du 9 juin 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Caillemer, Clédat, Depéret, Hugounenq, Pic, Vignon, Regnaud, Chabot.

Le Conseil décide de charger M. Bayle, secrétaire des Facultés de Médecine et des Sciences, des fonctions de secrétaire de l'Université.

M. le Recteur fait les communications suivantes :

M. Arloing est chargé d'une mission en Egypte ;

Les recettes de l'Université pour le mois de mai se sont élevées, en ce qui concerne le droit d'inscription, à 28.020 francs, soit 3.030 francs de plus que l'an dernier ;

M. Falcouz accepte que les 2.000 francs destinés aux prix et non employés soient affectés à la création de bourses de voyage en Amérique.

Le Conseil décide de verser à la Société qui organise les voyages une somme de 100 francs à titre de membre fondateur.

Il attribue, sur la proposition de la Commission spéciale nommée par la Faculté de Droit, un des prix Falcouz d'une valeur de 1.000 francs à M. Mottet, inspecteur de l'exploitation commerciale des chemins de fer.

M. le Recteur communique le rapport de M. Coville propo-

sant, au nom de la Commission des Annales, l'impression d'un travail de M. Levavasseur, maître de conférences à la Faculté des Sciences. La dépense serait de 1.016 fr. 85. Adopté.

La Société d'Agriculture a déposé dans les combles des bâtiments de l'Université sa bibliothèque qui compte environ 11.000 volumes et qui comporte des échanges avec 174 sociétés savantes pour 232 périodiques dont quelques-uns remontent à cent cinquante ans. La valeur en est estimée 75.000 francs. La Société, après avoir tout d'abord demandé à l'Université, en échange d'une concession à long terme, un local pour ses réunions, préférerait maintenant obtenir une subvention annuelle de 1.000 à 1.500 francs.

Cette somme de 1.000 francs pourrait être prélevée avec l'assentiment du bibliothécaire, sur les 2/5 dont il dispose. Les frais de reliure, 10.000 francs environ, seraient répartis sur plusieurs exercices.

M. le Recteur est autorisé à entrer en négociations avec la Société et à lui offrir une subvention de 1.000 francs, mais sous la réserve qu'en cas de dissolution de la Société, ou au bout d'un temps donné (cinquante ans au maximum), la Bibliothèque serait cédée définitivement à l'Université.

M. le Recteur communique le texte d'une lettre que la Commission du chauffage propose d'adresser à la Société Leau. Adopté.

M. Clédat dépose un vœu conforme à celui de l'Université de Toulouse tendant à la suppression du pourcentage et à l'établissement d'un avancement régulier des professeurs, après une période de huit ans. Adopté.

M. le Recteur informe le Conseil que les négociations pour la réception de la Société franco-scandinave n'ont pas abouti.

Quant aux difficultés pendantes au sujet des bâtiments universitaires, le ministère consulté se borne à s'en référer à une circulaire de 1890.

La question du chauffage de la Faculté des Lettres devra revenir très prochainement sur un devis apporté par M. Clédat.

Séance du 7 juillet 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Compayré, Caillemer, Depéret, Pic, Lortet, Hugounenq, Regnaud, Clédat, Vignon, Chabot et Courmont.

M. Clédat demande la suppression au dernier procès-verbal du passage où il est fait mention des dangers que le Musée de moulage fait courir aux planchers.

M. Bayle, secrétaire de l'Université, recevra en cette qualité une indemnité de 500 francs.

MM. Gayet, Patel et Commandeur sont nommés agrégés.

M. Durand est désigné comme membre du jury des examens de Beyrouth.

M. Dubois fera le discours de rentrée.

Le ministre ayant refusé à l'Université l'autorisation de négocier avec la Société d'Agriculture au sujet de sa bibliothèque, M. Depéret expose un autre projet : après cinquante ans, la partie de la bibliothèque existant en 1904 serait cédée à l'Université. Avant de saisir de nouveau de la question M. le Ministre, M. le Recteur en parlera à M. le Directeur de l'enseignement supérieur.

Legs Crouzet : la vente de la maison aura lieu le 9 juillet. L'héritier naturel accepte une donation de 13 p. 100 sur l'actif net, déduction faite des droits de mutation. Le revenu probable sera donc de 3.000 francs à employer pour deux fondations.

La maison Leau demande que l'anthracite soit substitué au coke pour le chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences. Cette proposition sera examinée par la Commission du chauffage, le 13 juillet.

Les propositions présentées par MM. les doyens en ce qui concerne les cours libres sont acceptées, savoir : Lettres : MM. Nicolas et Viroleaud : — Médecine : M. Tellier ; — Sciences : MM. Meunier et Pierron. — Lecteur d'anglais : M. Meïckle. — Lecteur d'allemand : M. Lewtow.

M. André est nommé correspondant du Bureau des longitudes.

M. Morat est nommé correspondant national de l'Académie de Médecine.

M. P. Pic reçoit de l'Institut une récompense pour son ouvrage sur la législation ouvrière.

MM. les doyens font connaître la situation de leurs dispenses d'inscription.

Réparation des appareils de chauffage de la Faculté des Lettres : M. le Ministre fait connaître que c'est à la municipalité qu'incombe la dépense de 1.400 francs prévue pour cet objet. Celle-ci ne répond pas. Le Conseil décide d'attendre cette ré-

ponse, car si les travaux étaient entrepris auparavant, la dépense resterait certainement à la charge de l'Université.

Bourses de voyage à attribuer sur les arrérages du legs Falcouz :

Faculté de Droit,	M. Bizallet	1000 fr.
—	M. Gayet.	1000 »
Faculté de Médecine,	M. P. Courmont.	1000 »
Faculté des Lettres,	M. Valtod	1000 »

Ces bourses seront versées à la Société des voyages à Saint-Louis, ou payées directement aux titulaires, à charge pour eux d'aller à Saint-Louis. Si l'un d'eux refusait, M. Morel est porté en cinquième ligne.

Renouvellement des cours et conférences payés par l'Université :

Droit : MM. Huvelin, Josserand, Lambert, Cohendy, J. Appleton, Garraud, Lameire, Lévy, Lacassagne.

Ecole de notariat : MM. Cohendy, Garraud, Flurer, Pic, Dumaz, Gonnard (cours payé par la Société des Amis de l'Université).

Sciences : MM. Flamme, Vessiot, Rigollot, Couvreur, Riche, Chantre.

Médecine : MM. Lannois, Regaud, Rollet, Devic, Ancel, Moreau.

Lettres : MM. Lechat, Bertaux, Luchaire, Courant, Zimmermann, Bertrand, Hannequin, Legouis, Coville, Morat, Fabia, Fontaine, Allègre.

M. le doyen de la Faculté de Médecine demande la création de nouveaux cours payés par l'Université.

M. Hugounenq demande le maintien en exercice de M. Barral, agrégé sortant, le cours de chimie minérale ne pouvant être fait aux pharmaciens que par lui, depuis le dédoublement des cours pour la médecine et la pharmacie.

M. Courmont demande la création d'un cours d'hygiène administrative qui serait confié à M. Roux, agrégé sortant, directeur du Bureau d'hygiène. Ce cours,où serait enseignée la législation sur l'hygiène ainsi que la loi de 1902, pourrait également être suivi avec fruit par les étudiants en droit.

M. Boyer demande à faire un cours supplémentaire de médecine légale.

M. Vignon demande qu'une somme de 500 francs soit allouée pour la création d'un cours de technologie des industries chimi-

ques qui serait professé par M. Meunier à l'Ecole de chimie industrielle. L'Ecole, de son côté, donnerait également 500 francs pour parfaire le traitement à 1.000 francs.

Ces quatre demandes seront examinées lors de la prochaine séance.

M. Clédat demande un crédit de 1.000 francs pour le cours d'histoire grecque de M. Legrand, ces 1.000 francs devenant disponibles par le départ de M. Holleaux. Par cinq voix contre deux, cette demande est renvoyée à la prochaine séance.

Les prix Falcouz 1904 sont décernés à M. Mottet pour la Faculté de Droit, à M. Thovert pour la Faculté des Sciences.

Séance du 27 octobre 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Compayré, Lortet, Clédat, Depéret, Flurer, Chabot, Regnaud, Vignon, Hugounenq, Courmont. — Excusés : MM. Caillemer et Pic.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Recteur fait l'éloge de M. Gailleton, rappelle la part qu'il eut dans la fondation des Facultés et se fait l'écho des regrets du Conseil pour la perte que fait l'Université en sa personne.

Ont été nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Jaboulay, Doyon, Levavasseur, Charléty, Ulrich ; officiers d'Académie : MM. Dor, Gayet, Villenet, Lagrula et Chaumonnot.

Ont été nommés agrégés près la Faculté de Médecine : MM. Charvet, Nicolas, Morel, Causse, Ancel, Neveu-Lemaire.

M. Fabre est nommé professeur d'obstétrique, par décret du 28 juillet.

MM. Chandelux et Moreau ont été chargés de cours complémentaires.

M. Barral a été rappelé à l'exercice.

M. Jean Lépine a été nommé médecin adjoint de l'asile départemental de Bron et chef de clinique des maladies mentales.

Tous les chefs de travaux de la Faculté de Médecine sont maintenus en exercice.

M. Sambuc supplée M. Cazeneuve.

A la Faculté des Lettres, M. Legouis est nommé chargé de cours à Paris, et maintenu professeur de Faculté hors cadre ; M. Thomas le remplace avec appointements de 5.500 francs.

M. Coville est nommé recteur à Clermont.

M. Kleinclauzs, de Dijon, pose sa candidature à sa succession et est présenté à l'unanimité par la Faculté des Lettres.

M. Bloch est nommé professeur à la Sorbonne.

En ce qui concerne la réparation des appareils de chauffage de la Faculté des Lettres, M. le Ministre a fait connaître que la municipalité de Lyon accepte de prendre les frais à sa charge.

M. le Ministre refuse de prendre désormais à la charge de l'Etat l'indemnité de 650 francs attribuée aux étudiants chargés des bibliothèques d'études de la Faculté des Lettres. M. le doyen demande au Conseil de voter les fonds nécessaires. Le Conseil, par sept voix contre trois, refuse le crédit demandé tout en exprimant le vœu que la subvention soit maintenue, s'il était possible, sur les fonds de l'Etat.

M. le Recteur fait connaître que la situation comparée des ressources de l'Université du 1er janvier au 31 juillet des années 1903 et 1904 fait ressortir pour l'exercice 1904 un déficit de 600 francs environ.

En outre, pour 1905, une diminution de recettes de 8.160 francs est prévue à la Faculté de Médecine. Elle provient d'une réduction du nombre des élèves militaires et des élèves pharmaciens.

Demandes de crédits : Le Conseil vote sur les reliquats, 1.000 francs à M. Pic, et 900 francs à M. Morel, comme dettes de l'année écoulée, l'inscription de ces sommes n'ayant pas figuré au budget additionnel.

Il autorise l'ouverture d'un cours d'hygiène administrative professé par M. Roux, qui recevra provisoirement 500 francs disponibles sur les fonds de la Faculté. Le Conseil renvoie au mois de décembre l'examen d'une demande supplémentaire de 1.500 francs pour ce cours. M. Courmont fait remarquer que M. Roux ne pourrait se contenter de 500 francs et que la question de l'indemnité à lui accorder reste entière.

M. Boyer demande à être chargé de conférences de médecine légale. Cette demande est inscrite pour 500 francs.

En résumé, les demandes de crédits sont les suivantes :

MM.	Roux	1500 fr.
	Boyer	500 »
	Pic	1000 »
	Legrand	1000 »
	X., successeur de M. Coville	500 »

Le Conseil vote le maintien du crédit de 1.000 francs alloué à la conférence complémentaire de littérature anglaise que faisait M. Legouis. Sur la proposition de M. le doyen de la Faculté des Lettres, M. le Recteur confie ce cours à M. Casamian, professeur au lycée. Le Conseil décide, en outre, qu'une somme de 500 francs sera demandée à l'Etat pour parfaire à 1.500 francs le traitement de M. Casamian qui serait alors chargé de deux conférences par semaine, comme cela a déjà lieu pour l'allemand.

A ce sujet, il est rappelé que les Facultés doivent toujours présenter deux noms et non un seul, pour les emplois vacants.

M. le Recteur donne connaissance d'une lettre adressée à M. Lacassagne annonçant des conférences qui seront faites par M. Barett-Wendell. Dont acte.

Le nombre des dispenses du droit d'inscription et du droit d'immatriculation est fixé ainsi qu'il suit pour chaque Faculté :

	Droit d'inscriqtion	Droit d'imatriculation
Faculté de droit.	27	9
— de médecine. . .	51	6
— des sciences. . .	15	18
— des lettres. . . .	1	15

Séance du 17 novembre 1904

Présidence de M. le Recteur. — Présents : MM. Caillemer, Lortet, Clédat, Depéret, André, Chabot, Flamme, Flurer, Hugounenq, Pic, Regnaud et Vignon. — Excusé : M. Courmont.

M. Regnaud propose au Conseil de voter des remerciements à M. le Recteur pour avoir pris la défense des Facultés de province dans son discours de la séance de rentrée. Adopté à l'unanimité.

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil des communications suivantes : M. le Ministre n'a pas accueilli la demande d'indemnité supplémentaire de 500 francs formée en faveur de M. Cazamian. Une autre combinaison sera cherchée.

Un congé du 1er novembre au 28 février est accordé sur sa demande à M. Teissier par arrêté ministériel du 3 novembre, M. Chatin est chargé d'assurer le service et recevra de ce fait une indemnité de 1.500 francs prélevée sur le traitement du professeur.

Par décret du 1[er] novembre, M. Augagneur est nommé sur sa demande, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques.

Par décret du 7 novembre, MM. Coville, Bloch et Legouis sont nommés professeurs honoraires à la Faculté des Lettres.

Legs Crouzet. — Par décret du 10 novembre, le Conseil d'Etat entendu, M. le Recteur est autorisé à accepter, sous bénéfice d'inventaire, le legs Crouzet, à la condition : 1° d'acquitter les charges du testament ; 2° d'abandonner à l'héritier naturel 13 p. 100 sur l'actif net, déduction faite des legs et frais quelconques.

La somme de 100.000 francs environ, revenant à l'Université après ces prélèvements, devra être placée en rente 3 p. 100. Comme la mention de la destination des arrérages devra être portée sur le titre, la question se pose de savoir si le Conseil est rigoureusement tenu d'employer tout le capital légué à deux fondations spécifiées ou s'il pourrait, ainsi que le demandent MM. Flamme et André, après avoir affecté telle somme qu'il jugerait utile à deux fondations, employer le surplus à son gré. M. le Recteur pense que le Conseil serait tenu d'employer tout le montant du legs en fondations, mais pourraït en créer plus de deux. Au contraire, MM. Caillemer, Flurer, Pic et Depéret estiment que le Conseil doit, conformément à la lettre et à l'esprit du testament, affecter à deux fondations seulement l'intégrité du legs.

Un échange de vues s'engage ensuite sur les créations à proposer. M. Depéret est d'avis que le laboratoire de photographie, service commun, pourrait faire l'objet d'une fondation. M. Hugounenq propose de consacrer l'autre à une caisse de recherches scientifiques à laquelle les chercheurs de toutes les Facultés pourraient alternativement ou concurremment, avoir recours.

MM. Hugounenq et Pic estiment d'ailleurs qu'avant de prendre une résolution ferme, le Conseil devrait prendre l'avis des Facultés. MM. André et Depéret s'opposent à cette procédure et finalement le Conseil décide de laisser chaque doyen libre de consulter ou non le Conseil de sa Faculté.

Décanat de la Faculté des Lettres. — Par douze voix contre une, à M. Regnaud, M. Clédat est proposé en première ligne. — Par onze voix contre une à M. Chabot, M. Regnaud est proposé en deuxième ligne.

Rapport général au ministre. — M. Courmont est chargé du rapport annuel sur la situation de l'Université.

Comité des Annales. — M. Waddington est nommé membre du Comité des Annales en remplacement de M. Coville. — M. Lameire, déjà membre dudit Comité remplacera M. Coville comme agent exécutif.

Situation budgétaire. — M. le Recteur fait connaître que par suite de la diminution des élèves de l'Ecole de santé militaire et du nombre décroissant des élèves en pharmacie, le produit des inscriptions ne s'élèvera probablement qu'à 115.000 francs en 1905, au lieu de 125.000 francs l'année précédente. Certains sacrifices seront nécessaires pour équilibrer le budget.

M. Caillemer propose, plutôt que de supprimer des créations répondant à des besoins incontestables, de faire subir provisoirement une réduction proportionnelle à l'ensemble des cours, conférences et créations diverses de l'Université. En tout cas, cette année, la Faculté de Droit, faute de candidats, ne demandera qu'un faible crédit pour les conférences d'agrégation dont il importe de sauvegarder le principe.

M. Flamme fait remarquer qu'en présence de la diminution fatale de recettes qu'entraînera la nouvelle loi militaire, l'Etat devra consentir de plus grands sacrifices en faveur des Universités. Plusieurs membres font observer que, bien que le rapporteur du budget de 1905 ait reconnu cette obligation morale, aucune augmentation de crédit n'a été votée, et que les Universités devront encore, au moins pour cette année, se suffire avec leurs ressources actuelles.

Rapport annuel. — M. le recteur fait part du dépôt du rapport annuel de M. Lortet.

Bibliothèque de la Société d'Agriculture. — M. Depéret informe le Conseil des nouvelles négociations engagées avec la Société d'Agriculture pour la cession de sa bibliothèque moyennant une redevance annuelle de 1.000 francs pendant cinquante ans. Cette somme serait prélevée sur les 2/5 du bibliothécaire. M. Regnaud demande si ce sacrifice n'est pas excessif, mais M. Flurer rappelle qu'il y a déjà longtemps, M. Arloing avait signalé la haute valeur de cette bibliothèque. M. le Recteur est invité à négocier à nouveau avec le président de la Société sur les bases indiquées par M. Depéret.

Séance du 1er décembre 1904

Présidence de M. le Recteur. — Tous les membres du Conseil sont présents.

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil des communications suivantes :

M. Clédat a été nommé doyen de la Faculté des Lettres pour une nouvelle période de trois ans.

L'Etat a alloué diverses subventions : 2.000 francs au Musée de moulages, 1.000 francs au cours de M. Bertaux, 4.000 francs au Musée anatomique de M. Testut.

M. Grignard continuera à suppléer M. Tissier, maintenu en congé.

M. Plauchu est chargé pendant un an des fonctions d'agrégé.

Une somme de 500 francs est accordée à M. Lagrula pour son cours à la Faculté des sciences.

Lettres de remerciements de MM. Waddington et Lameire élus au Comité des *Annales*.

M. Duret, architecte, envoie à nouveau sa note de 3.000 francs pour la surveillance de l'installation du chauffage. Le Conseil se rallie à la proposition, déjà antérieurement acceptée, de M. Courmont qui, après entrevue avec le maire de Lyon, avait soutenu que l'Université ne devait rien pour un travail de surveillance imposé par la Ville. M. Courmont ajoute qu'il serait imprudent de créer ainsi un intermédiaire entre l'Université et la maison Leau qui, en cas d'insuccès, ne manquerait pas de rejeter la responsabilité sur l'architecte. Le Conseil refuse d'examiner la réclamation de M. Duret qu'il trouve injustifiée.

L'ancienne Commission du chauffage est chargée d'examiner le fonctionnement des appareils avant le 1er janvier 1905, date de la dernière annuité à payer.

Bibliothèque. — Sur la demande de M. Doyon, appuyée par M. Lortet, 200 francs sont votés pour doter la Bibliothèque d'un lavabo et de grenades contre l'incendie.

Prix Falcouz. — De nouvelles démarches seront faites auprès de M. Falcouz pour que les sommes attribuées aux prix Falcouz puissent recevoir une autre affectation.

Vacances du jour de l'an. — Sur la proposition de M. le Recteur, les vacances sont fixées du mercredi soir 28 décembre au jeudi matin 5 janvier.

Chaire de langue et littérature anglaises. — Le Conseil donne un avis favorable au maintien de cette chaire conformément au vote de la Faculté des Lettres.

Transformation de la maîtrise de conférences de philologie classique en une chaire magistrale d'histoire des religions. — Le Conseil donne un avis favorable à la transformation demandée par la Faculté des Lettres. L'Université d'ailleurs ne participera pas à la dépense.

Annales de l'Université. — M. Coville a envoyé son rapport sur la gestion des *Annales*. Il reste 494 francs disponibles. A ce propos, M. Caillemer annonce que désormais la Société des Amis de l'Université ne donnera plus de subvention annuelle aux *Annales* et se contentera d'examiner la demande du Comité des *Annales* lorsque celui-ci fera appel à la Société.

Prix Nobel de la Paix. — M. le Recteur distribue les programmes.

Budgets de 1905. — MM. les doyens lisent leurs projets respectifs de budgets qui sont adoptés. M. le Recteur fait connaître les prévisions du budget de la Bibliothèque (40.800 francs au lieu de 42.000) et celui de l'Observatoire (5.200). Adopté.

M. le Recteur présente ensuite le projet de budget de l'Université. Les recettes s'élèvent à 291.175 francs au lieu de 299.275 chiffre de 1904, faisant ressortir un déficit de 4.193 francs. Adopté.

Dépenses. — Faculté de Droit. — M. Caillemer maintient les dépenses ordinaires et demande le rétablissement du crédit de 750 francs au lieu de 50 francs prévu pour les conférences d'agrégation. Il y aura quand même un déficit de 700 francs provenant de la suppression de la subvention d'égale somme allouée l'an dernier par la Société des Amis de l'Université.

Faculté de Médecine. — M. Courmont demande l'inscription d'un crédit de 1.000 francs (c'est-à-dire 500 francs, 500 francs ayant déjà été votés), pour le cours d'hygiène administrative que fera M. Roux et qui permettra aux élèves de profiter des ressources pratiques du Bureau d'hygiène. M. Chabot rappelle à ce propos que M. Nicolas fait gratuitement un cours d'hygiène scolaire à la Faculté des Lettres.

MM. Lortet et Courmont demandent que les 1.000 francs alloués chaque année sur le budget additionnel à M. Pic comme chef des travaux de M. Soulier, figurent au budget ordinaire.

M. Courmont demande que les émoluments des deux garçons payés par l'Université soient portés de 1.200 à 1.300 francs.

Faculté des Sciences. — M. Depéret demande la réinscription du crédit de 500 francs pour Tamaris. M. Vignon propose d'inscrire au budget un crédit de 500 francs pour un cours de technologie chimique qui sera confié à M. Meunier.

Faculté des Lettres. — M. Clédat insiste vivement pour le rétablissement des crédits (supprimés au projet de budget), du cours complémentaire d'histoire ancienne (1.000 francs) et de la conférence de diplomatique (500 francs). Plutôt que de supprimer des enseignements à la Faculté des Lettres, il voudrait, si la situation financière l'exige, que des réductions soient opérées sur toutes les demandes.

M. Courmont fait remarquer que la Faculté des Lettres a été très favorisée depuis la création des Universités. Elle reçoit 13.050 francs alors que la Faculté des Sciences n'a que 12.750 francs et la Faculté de Droit 11.050 francs. Si les ressources diminuent il est tout naturel de rétablir l'équilibre.

On passe au vote. — Sont accordés les crédits supplémentaires suivants : *Faculté de Droit* : 700 francs pour les conférences d'agrégation. — *Faculté de Médecine* : 500 francs pour le cours complémentaire d'hygiène, soit 1.000 francs avec les 500 francs antérieurement votés ; 1.000 francs pour M. Pic, 200 francs pour l'augmentation des deux derniers garçons. — *Faculté des Sciences :* 500 francs pour Tamaris, 500 francs pour le cours de technologie chimique. — *Faculté des Lettres* : 1.000 francs pour le cours complémentaire d'histoire ancienne et pour la conférence de diplomatique. — Total : 4.400 francs.

Pour faire face à ces augmentations de dépenses, les prévisions des droits d'études ont été majorées de 1.000 francs. L'excédent disponible au budget sera ramené par suite à 1.226 fr. 50.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1904

Présidence de M. le Recteur. — Etaient présents : MM. Caillemer, Depéret, Hugounenq, André, Vignon, Pic, Courmont, Regnaud, Chabot et Flurer.

PREMIÈRE PARTIE DE LA SÉANCE

A cette séance étaient convoqués le Maire, le Président du Conseil général, les présidents des sociétés qui accordent des subventions à l'Université, et M. Falcouz, donateur.

Seul, M. Coignet, représentant la Chambre de commerce, s'est rendu à l'invitation du Conseil.

M. Courmont donne lecture d'un projet de rapport annuel sur la situation et les travaux des établissements de l'Université pendant l'année scolaire 1904-1905. Le rapport définitif sera présenté dans la prochaine séance.

DEUXIÈME PARTIE DE LA SÉANCE

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil des communications suivantes :

M. Nicolas, agrégé, est chargé de suppléer M. le Professeur Augagneur pendant l'année scolaire 1904-1905.

M. Hugounenq sera en 1905 directeur de l'Institut de Chimie.

Le ministre a refusé de créer une chaire d'Histoire des religions pour raisons budgétaires.

Le congé de M. Bard est renouvelé.

Un congé est accordé à M. Lortet du 20 décembre 1904 au 28 février 1905.

M. Leser est nommé chef des travaux de chimie générale.

La maison Descours offre de fournir le charbon à 2 fr. 65 les 100 kilos. Accepté.

M. Duportal, ancien député de la Charente, offre une annuité de 500 francs pour créer une conférence d'assyriologie et de philologie sémitique qui serait faite par M. Virolleaud, déjà chargé d'un cours libre. Le Conseil décide, avant d'accepter, d'attendre un supplément d'information.

Les élèves de l'Ecole normale (4e année), d'ailleurs fort peu nombreux (quatre), sont autorisés à suivre gratuitement le cours de M. Luchaire.

Bibliothèque de la Société d'Agriculture. — L'Université accepte les nouvelles propositions qui lui ont été faites sous réserve :

1° Qu'elle deviendra propriétaire de toutes les suites des publications ;

2° Qu'elle versera pendant cinquante ans une somme annuelle de 1.000 francs, cette somme ne devant figurer pour la première fois qu'au budget de 1905.

Honoraires de M. Duret. — M. le Recteur lit une nouvelle lettre de M. Duret réclamant ses honoraires. Le Conseil, pour les raisons maintes fois exprimées, décide de passer outre.

Institut de Chimie. — Trois factures de l'Institut de Chimie s'élevant ensemble à 265 fr. 65 seront payées sur les reliquats. Mais à l'avenir, les dépenses ne devront être engagées qu'après que les crédits auront été régulièrement ouverts.

Analyses d'eau. — M. le Recteur fait part au Conseil d'une demande du Conseil général tendant à obtenir que les laboratoires de l'Université acceptent de faire gratuitement les analyses d'eau imposées aux communes qui veulent capter une source.

M. Courmont soutient que ces analyses ne peuvent être faites à titre gratuit, les crédits des laboratoires ne pouvant être détournés de leur véritable affectation qui est l'enseignement.

M. Depéret est d'un avis opposé et propose d'autoriser la Faculté des Sciences à faire gratuitement ces analyses. Il demande en conséquence la disjonction du vote en distinguant les Facultés. M. Vignon appuie.

M. Courmont estime que la disjonction est impossible ; c'est une question de principe qui intéresse toute l'Université.

La disjonction mise aux voix est repoussée à l'unanimité moins 2 voix.

Le Conseil émet alors un vote de principe sur l'impossibilité de mettre à la charge du budget de l'Instruction publique des dépenses incombant aux communes.

Enseignement préparatoire au concours d'admission à l'Ecole du Service de santé militaire. — M. Hugounenq fait part au Conseil du projet d'organisation à la Faculté de Médecine d'un enseignement préparatoire à l'Ecole de santé militaire. Cette innovation, tout en assurant un bon recrutement pour l'Ecole, aura certainement comme conséquence d'augmenter le nombre des étudiants en médecine à Lyon. Approuvé.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université.

G. COMPAYRÉ.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

FACULTE DE DROIT

Départs. — M. Robert Caillemer, nommé agrégé à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix.

Nominations. — M. Charles Brouilhet, nommé professeur d'économie politique ; M. Huvelin, nommé profeseur de droit romain.

Promotions. — M. Flurer, promu au choix, de la 3e à la 2e classe ; M. Pic (Paul), de la 4e à la 3e classe.

Prix. — M. Pic (Paul) a obtenu l'un des Prix « Le Dissez de Pénanrum » pour son *Traité élémentaire de législation industrielle.*

Prix Falcouz. — M. Gayet, étudiant et M. Mottet, ingénieur.

FACULTE DES LETTRES

Décès. — M. Philibert Soupé, professeur honoraire.

Départs. — M. Holleaux, nommé Directeur de l'Ecole française, à Athènes ; M. Legouis, nommé professeur honoraire et chargé d'un cours à la Sorbonne ; M. Coville, nommé recteur à Clermont ; M. Bloch, nommé professeur à la Sorbonne.

Nominations. — M. Homo, chargé du cours d'antiquités romaines et grecques ; M. Thomas, chargé du cours de langue et littérature anglaises ; M. Kleinclausz, professeur d'histoire du Moyen-Age.

Distinction honorifique. — M. Charléty, professeur, promu Officier de l'Instruction publique.

FACULTE DE MEDECINE

Décès. — MM. Gayet et Gailleton, professeurs.

Départs. — MM. Roux, Boyer, Collet, Vallas,. Siraud, Durand, Moreau, agrégés, arrivés le 31 octobre 1904 au terme de leurs fonctions.

Nominations. — MM. Nicolas, Charvet, Gayet, Patel, Commandeur, Causse, Morel, Ancel, Neveu-Lemaire, agrégés ; Plauchu, chargé des fonctions d'agrégé.

M. l'agrégé Barral a été maintenu en exercice pour l'année scolaire 1904-1905.

Prix Falcouz. — M. Courmont (P.), agrégé.

Distinctions honorifiques. — Officiers de l'Instruction publique : MM. Jaboulay, professeur ; Doyon, professeur adjoint ; Ulrich, commis.

Officiers d'Académie : MM. Dor, chef de laboratoire ; Gayet, chef de laboratoire ; Vittenet, préparateur ; Chaumonnot, commis.

FACULTE DES SCIENCES

Personnel. — Pas de changement.

Prix Peloux. — M. Espinasse, élève à l'Ecole de chimie.

Prix Falcouz. — M. Thovert, préparateur à la Faculté.

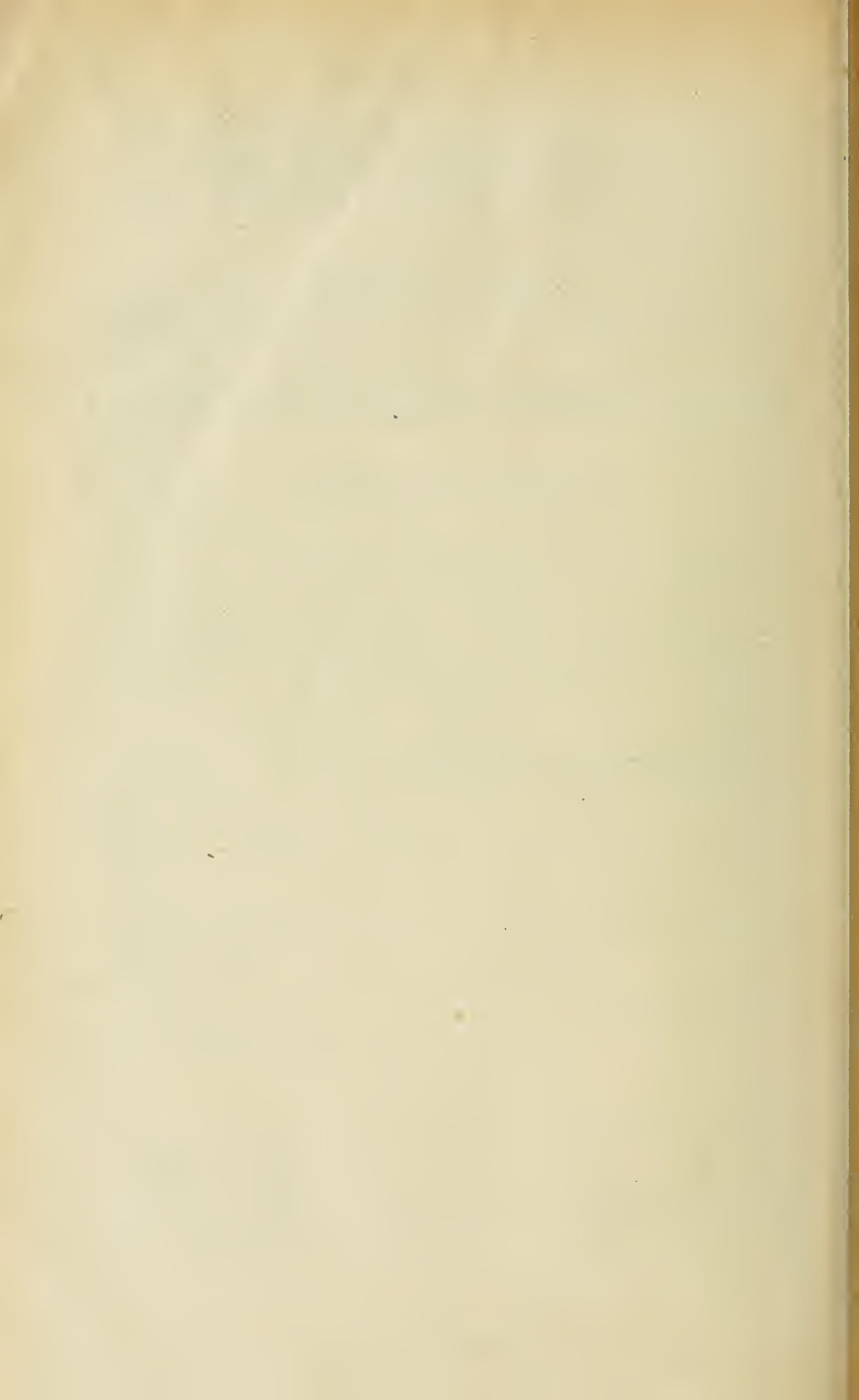
Distinctions honorifiques. — Correspondant du Bureau des longitudes. — M. André, professeur, directeur de l'Observatoire de Lyon.

Officier de l'Instruction publique. — M. Levavasseur.

Officier d'Académie. — M. Lagrula.

Le gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. STORCK & Cie, 8, rue de la Méditerranée.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

Le Palatin et son rôle dans l'histoire de Rome

La fondation de Rome était pour les Romains eux-mêmes entourée de légendes, dont les deux héros principaux étaient Romulus et Rémus. Le roi d'Albe Numitor, descendant d'Énée, est renversé par son frère Amulius. Sa fille, Rhéa Silvia, reléguée vainement parmi les Vestales, devient mère de deux jumeaux Romulus et Rémus, dont Amulius s'empresse de se débarrasser en les faisant exposer sur les eaux débordées du Tibre. Le berceau s'arrête au pied du Palatin ; les deux enfants, allaités par une louve, sont recueillis et élevés par le berger Faustulus. Plus tard, tout se découvre. Romulus et Rémus tuent l'usurpateur Amulius et rendent le pouvoir à leur grand'père Numitor. Numitor, en récompense, leur permet de fonder sur le Palatin une colonie qui sera la future Rome. — Voilà la légende sous sa forme définitive, — sous sa forme officielle —, telle que nous la voyons fixée par les historiens de l'époque d'Auguste, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et popularisée par les poètes, Virgile, Ovide et Properce.

De cette légende nous ne retiendrons qu'un trait : la tradition romaine plaçait sur le Palatin la fondation de Rome, et ce témoignage était confirmé par celui d'érudits comme Varron, comme Verrius Flaccus, que l'étude de la langue, de la topographie, des antiquités avait amenés à une conclusion identique.

I

La tradition historique romaine ne nous donne guère qu'un fait, capital il est vrai, celui de la fondation même; mais, ce fait initial, nous avons par nous-mêmes les moyens de le vérifier et de le compléter.

Tout d'abord, le choix d'une hauteur comme le Palatin, pour l'établissement d'une colonie, n'a rien qui doive nous surprendre : dans la région romaine, la colonisation s'est toujours portée de préférence sur les hauteurs. Veïes, Tibur, Tusculum, Aricie, Albe, Velitres, Lanu-

vium, Collatie, Ardée étaient situées, non en plaine, mais sur le flanc des montagnes ou au sommet de collines isolées. Du haut de la tour du Capitole ou du Castello di Constantino, la pittoresque *osteria* qui couronne l'Aventin, jetons un coup d'œil sur la campagne Romaine ; partout les centres habités fuient la plaine et se réfugient sur les hauteurs. A l'Ouest, vers la mer, sur les deux rives du Tibre, c'est le désert ; à l'Est et au Sud, nous apercevons toute une ceinture de bourgades, étagées sur les premières pentes des montagnes,— monts de la Sabine ou monts Albains : Palestrina, Frascati, Marino, Rocca di Papa, Albano —, ou disséminées en avant-garde sur une série de monticules aux confins de la plaine : Monterotondo, Zagarolo et la célèbre Mentana. Sans doute, la campagne romaine n'était pas autrefois le désert qu'elle est aujourd'hui ; elle était peuplée, mais déjà d'après les mêmes principes : recherche des hauteurs, abandon de la plaine. La raison de cette répartition était double ; l'une géographique et essentiellement permanente qui s'exerce encore aujourd'hui, l'autre historique qui tenait tout particulièrement aux conditions de la vie romaine à cette période de son histoire.

La campagne de Rome est malsaine. Elle est insuffisamment drainée. Les eaux séjournent ; la malaria sévit. Cicéron et Pline nous décrivent la région romaine comme pestilentielle et, dans l'antiquité, le manque presque absolu de mesures sanitaires devait encore accroître le mal. Les hauteurs elles-mêmes n'étaient pas entièrement indemnes ; sur trois des collines de Rome, — le Palatin, l'Esquilin, le Quirinal —, on avait dédié des temples à la *Febris*, non par gratitude à l'égard de cette divinité malfaisante, mais avec l'espoir de la désarmer. Les collines étaient toutefois infiniment plus salubres que la plaine. A la suite de l'invasion gauloise, les Romains songèrent un instant à abandonner leur ville détruite pour aller s'établir à Veies. Camille réussit à les en dissuader. Tite-Live lui prête un long discours, où il énumère tous les avantages de Rome et en particulier la salubrité des collines : « *Saluberrimi colles.* »

Les populations primitives de la région romaine aimaient la guerre et le pillage. Ces mœurs s'expliquent, au moins en partie, par la nature même du sol romain. La campagne romaine n'a jamais été une terre à céréales ; dès les origines, elle nous apparaît comme un pays de pâturages, parsemés de marais et de bouquets de bois. Il y avait des bois sur le Caelius, au Forum (*lucus Vestae*), dans la région transtibérine (*lucus Furinae*) ; la légende mentionne le bois de la Nymphe Égérie, l'inspiratrice des lois de Numa. Les habitants ne sont pas des cultivateurs, mais des bergers et des chasseurs. C'est ainsi que

nous les représentent les légendes les plus anciennes. Hercule, après avoir vaincu Géryon, vient faire paître un troupeau de bœufs sur les bords du Tibre, bœufs d'une beauté admirable, dit Tite-Live, songeant sans doute aux bœufs magnifiques de la campagne romaine tels qu'il les voyait et que nous les voyons encore aujourd'hui. Les compagnons d'Évandre sont des bergers; Faustulus, le père nourricier de Romulus et de Rémus, est le gardien des troupeaux du roi Amulius ; la société au milieu de laquelle grandissent Romulus et Rémus, est une société pastorale et, parmi les colons qui viennent avec Romulus s'installer sur le Palatin, il est question surtout de bergers.

Le bétail est une richesse particulièrement mobile et précaire ; les brigands ont beau jeu et ils ne se font pas faute d'en profiter, comme autrefois Cacus aux dépens d'Hercule. Les populations entre elles pratiquent ce brigandage ; ce sont des razzias continuelles de tribu à tribu, — analogues aux razzias des Arabes —, où les alarmes sont d'autant plus vives que la richesse est plus menacée. Il n'y a qu'une manière de parer à ce danger permanent : parquer le bétail dans un lieu fortifié, on pourrait presque dire un repaire, protégé autant que possible par un escarpement naturel.

Sur la hauteur se dressera donc la cité avec ses organes essentiels, la curie ou conseil des *Patres*, son temple, son mur fortifié, qui la défend contre toute attaque du dehors. La cité, numériquement parlant, est restreinte, mais elle occupe un emplacement considérable parce que chaque maison est une ferme entourée d'un large enclos pour les troupeaux. Il faut de l'eau à proximité, et en quantité abondante, car le bétail est nombreux. La question de l'eau est capitale pour cette région à étés chauds. C'est au bord du Tibre, selon la légende, que Cacus dérobe à Hercule une partie de son bétail. C'est à la fontaine, au pied du Capitole, que Tarpéia s'entend avec les Sabins pour les introduire dans la citadelle.

Géographiquement, aucune des collines de Rome ne satisfaisait mieux que le Palatin aux conditions requises pour l'établissement d'une colonie. Le Palatin, quadrilatère d'environ 1.700 mètres de tour, domine les vallées avoisinantes d'une hauteur moyenne de 32 à 40 mètres ; il est presque partout taillé à pic et inaccessible de tous les côtés, sauf au Nord où une saillie rocheuse, la Vélia, forme une sorte d'isthme naturel qui le relie à l'Esquilin. Le sommet est — ou plus exactement était — divisé en deux parties, *Germalus* à l'Ouest, Palatin proprement dit, le *Palatium*, à l'Est, par une dépression assez sensible, qui a été artificiellement comblée sous les Flaviens, mais de part et d'autre, la forme générale est celle d'un plateau régulier.

Le Palatin offrait, ce qu'on ne trouvait pas sur le Capitole, de l'espace, et ce fait explique, au moins en partie, la destinée différente des deux collines ; le Capitole, malgré des avantages défensifs uniques, n'a jamais pu être un centre important de colonisation, mais seulement une citadelle que se disputaient les colonies voisines, Romains du Palatin et Sabins du Quirinal. L'eau abonde au pied du Palatin ; à l'angle Nord-Ouest, vers le Forum, la fontaine de Juturne, découverte en 1900-1901, au Sud-Ouest, la fontaine du Lupercal, près de laquelle la tradition avait fait aborder le berceau de Romulus et Rémus, alimentaient deux ruisseaux qui, à travers les marais du Vélabre, allaient se perdre dans le Tibre.

Le Palatin présentait en outre deux avantages exceptionnels : il était placé au centre des collines traditionnelles de Rome et, en même temps, il en était indépendant. Il suffit de gravir le Palatin pour se rendre compte de cette situation centrale. On se trouve au milieu d'un amphithéâtre de collines, le Capitole, le Quirinal, l'Esquilin, le Caelius, l'Aventin, dont les églises, — c'étaient à l'époque romaine des temples —, jalonnent les points culminants. Les vallées que nous voyons aujourd'hui couvertes de maisons modernes ou de ruines, étaient occupées par des marécages ou traversées par des eaux courantes ; les parties basses du Forum au Nord, le Vélabre à l'Ouest, la *Vallis Murcia,* futur emplacement du grand Cirque, au Sud, la vallée entre Palatin et Caelius, à l'Est, alimentées par les ruisseaux descendus des hauteurs et les sources qui jaillissaient au pied des collines, *Tullianum, Lautolae*, au Capitole, *Fons Mercurii*, au Caelius, fontaines de Juturne et du Lupercal au Palatin, ces vallées étaient marécageuses en tout temps. « Sur l'emplacement du Forum actuel, nous dit Ovide (*Fastes*, VI, 401, sqq.), s'étendaient autrefois d'humides marais. C'était un lac où le fleuve débordé venait verser ses eaux... Dans le Vélabre, par où se rend au cirque le cortège des jeux, il n'y avait alors que des saules et de souples roseaux. »

Perpendiculairement à son axe, le Forum était traversé par un cours d'eau qui, venu de la Subura, arrosait ensuite le Vélabre et allait se jeter dans le Tibre. Lors des crues du fleuve, les vallées étaient entièrement couvertes par les eaux ; le Palatin n'était plus alors qu'une presqu'île rattachée à l'Esquilin par l'isthme de la Vélia. Le Palatin avait donc une situation privilégiée à tous les égards ; par là s'expliquent les deux grands faits qui dominent son histoire primitive,

1° L'établissement d'une colonie ;

2° La prépondérance acquise par cette colonie au détriment des colonies voisines.

Originairement, le sommet du Palatin semble avoir été occupé par

deux groupements distincts, établis sur le *Germalus* et le *Palatium*, qui, plus tard, se sont fondus en une seule cité : la ville Palatine, la *Roma Quadrata*. L'archéologie nous a fourni un certain nombre de renseignements relatifs a cette période primitive de l'histoire romaine. Sur le Palatin même, les trouvailles n'ont été que fragmentaires. Le fait s'explique aisément, si l'on songe que, dans un espace aussi restreint, se sont accumulées pendant onze siècles, — autant d'années qu'il s'en est écoulé de Charlemagne à nos jours —. des constructions de toute espèce, maisons particulières, temples, palais impériaux. Les ruines du Palatin appartiennent presque exclusivement à l'époque impériale ; jamais, on n'a systématiquement pratiqué de fouilles à un niveau inférieur, comme on le fait au Forum depuis cinq ans. Les seuls restes de l'époque primitive que l'on ait retrouvés, sont ceux qui n'ont jamais été ensevelis à l'époque romaine, que les empereurs ont respectés et ont pris soin, pour ainsi dire, de nous transmettre pieusement.

Ces débris se répartissent en deux groupes ; sur le pourtour du Palatin. à mi-côte, quelques fragments de murs, en blocs de tuf superposés, qui semblent avoir appartenu à l'enceinte primitive de la *Roma Quadrata* et sont communément désignés, sans preuve décisive d'ailleurs, sous le nom de mur de Romulus. A l'angle Sud-Ouest, au sommet du plateau, tout un ensemble de ruines auxquelles donne accès un escalier à pic creusé dans le roc, l'escalier de Cacus ou *Scalae Caci*, et une étroite poterne, flanquée de murs massifs qui en défendaient l'approche ; deux soubassements rectangulaires en blocs de tuf, une citerne elliptique de même construction, placée devant la maison de Livie : voilà tout ce qui reste de la *Roma Quadrata* primitive. Encore ces fragments informes, qui s'effritent de jour en jour sous l'action des intempéries et la main des touristes, ont-ils besoin d'être interprétés ; peut-être l'un de ces soubassements a-t-il porté la fameuse hutte de paille et de roseaux, ancienne demeure traditionnelle de Faustulus et plus tard de Romulus que les Romains montraient encore au IVe siècle de l'Empire.

Ce que ne nous apprennent plus, ou plutôt ce que ne nous apprennent pas encore les ruines du Palatin, nous pouvons le demander à d'autres cités d'époque contemporaine et de civilisation analogue. Il y a vingt-deux ans, en 1882-83, on construisait un fort au sommet d'une colline située au Nord de Rome, entre les monts Parioli et le Tibre. Les travaux mirent au jour un ensemble de ruines dans lesquelles on reconnut aisément les restes d'une vieille cité, contemporaine et rivale malheureuse de la cité Palatine, la ville d'Antemnae, Il se trouvait, d'après la légende, des jeunes filles Antemnates au

nombre des Sabines qui furent enlevées par les Romains; les Antemnates déclarent la guerre à Rome, ravagent la campagne, mais Romulus accourt, les écrase et s'empare de leur ville dont les habitants sont aussitôt incorporés à la cité romaine (Tite-Live, I, 11).

Antemnae disparaît de l'histoire dès l'époque de la Rome Palatine ; les ruines en sont aussi anciennes que Rome, peut-être même remontent-elles à une période antérieure. La ville occupait le sommet d'une colline, ou plus exactement d'un plateau, dont les escarpements à pic dominent partout la plaine riveraine du Tibre et de son affluent l'Anio, sauf au Sud où un isthme naturel rattache la hauteur aux monts Parioli. Sur le pourtour, couronnant la crête du talus, se développait un mur de défense construit en gros blocs tirés de la colline elle-même. Trois portes assuraient les communications avec le dehors, une au Nord vers l'Anio, deux au Sud, vers la grande route, la Via Salaria, et vers la campagne. Au pied de la colline, plusieurs sources; au sommet, un grand réservoir et des puits, destinés, en cas de siège, à alimenter la population. La civilisation antemnate, telle que les fouilles nous l'ont révélée, appartient encore à l'âge du bronze; les Antemnates ne connaissaient pas le fer. Leur poterie était de fabrication locale ou d'origine étrusque. Pas de constructions en pierre, sauf peut-être les édifices publics: les habitants vivaient dans des huttes de paille et de roseaux, huttes circulaires ou carrées, soutenues par une charpente de bois, dont la trace noircie est restée visible sur le sol. A côté, s'élevait l'enclos pour le bétail. Les cimetières, selon la loi religieuse qui interdisait toute sépulture à l'intérieur de la ville, étaient situés dans la campagne.

Supposons, à la suite d'une catastrophe quelconque, la Rome Palatine abandonnée par ses habitants ; nous aurions sous les yeux une autre Antemnae. Antemnae est une évocation du Palatin primitif. La situation géographique est la même : plateau aux rebords escarpés, isolé de toutes parts, sauf sur un point où une croupe rocheuse le rattache aux collines avoisinantes. Au sommet de la hauteur, un mur massif, destiné à renforcer la position. Comme Antemnae, le Palatin avait ses trois portes — deux au Nord, les portes *Romanula* et *Mugonia*, et une troisième dont l'emplacement est inconnu — coïncidence qui n'est pas fortuite, car, selon le rite Étrusque, nous dit le grammairien Servius, toute ville qui n'avait pas ses trois portes, n'était pas une ville en règle. Comme Antemnae, le Palatin avait ses réservoirs et ses carrières; on les voit encore aujourd'hui. Par ses origines tout au moins, la cité Palatine se rattachait à l'âge du bronze ; le soc de charrue avec lequel Romulus avait tracé la première enceinte sacrée, le *Pomerium Palatinum*, passait pour avoir été un soc de

bronze. Le souvenir de cette époque lointaine se conservait encore dans les institutions postérieures ; les Arvales devaient s'abstenir de l'usage du fer; le pont Sublicius devait être construit entièrement en bois, le fer en étant rigoureusement exclu — et aussi dans quelques survivances curieuses, comme cet usage qui prescrivait au prêtre de Jupiter, le *Flamen Dialis*, de se faire couper les cheveux avec des ciseaux d'airain. Les cimetières se trouvaient au pied de la colline. On est tenté d'attribuer au Palatin la fameuse nécropole archaïque découverte au Forum en 1902-1903, mais cette nécropole peut également, et semble-t-il avec plus de vraisemblance, se rapporter à l'une des colonies de l'Esquilin, ou à la Subura. Quoi qu'il en soit, les plus anciennes des tombes remontent au VIIIe, peut-être au IXe siècle, à l'époque par conséquent où la tradition place la fondation de la *Roma Quadrata*. Comme les Antemnates enfin, les habitants du Palatin vivaient dans des huttes de paille et de roseaux, dont la fameuse cabane de Romulus n'était qu'un souvenir légendaire. Ils menaient la vie pastorale. La langue est ici le plus sûr témoignage d'un passé disparu; il suffit de rappeler la porte principale qui donnait accès à la Vélia et à l'Esquilin, la porte *Mugonia*, par laquelle passaient les troupeaux mugissants et le nom même de Palatin, emprunté à la déesse protectrice des bergers, à la vieille divinité italique Palès.

L'état normal de cette société, c'est la guerre ; le Palatin n'échappe pas à la loi commune. Mais cette guerre, grâce aux avantages à la fois offensifs et défensifs d'une situation exceptionnelle, il peut la faire avec plus de succès et avec moins de risques qu'aucune autre des colonies établies sur le sol romain. Une légende est caractéristique à cet égard ; c'est le récit de la guerre qui éclate entre Romains du Palatin et Sabins du Quirinal, à l'occasion du rapt des Sabines. Le champ de bataille est tout naturellement la vallée qui sépare les deux colonies ennemies, la vallée du Forum. Le combat s'engage ; les Romains ont le dessous. Les Sabins les refoulent, attaquent la porte Mugonia et vont forcer l'entrée du Palatin, lorsque Romulus, levant les bras au ciel, invoque Jupiter et promet de lui dédier un temple, s'il arrête la déroute des troupes romaines. Le dieu exauce sa prière; Romulus reprend l'offensive, repousse l'ennemi sur le Forum et, au cours de la fuite, un des principaux chefs sabins, Mettius Curtius, tombe dans un marais, d'où les siens, nous dit Tite-Live, ont beaucoup de peine à le dégager. Qu'est-ce à dire ? sinon que les Sabins, parvenus au pied du Palatin, n'ont pu y pénétrer de vive force et que l'accès de la *Roma Quadrata* vers le Forum n'était pas sans danger, témoin la mésaventure du chef sabin Curtius.

L'histoire légendaire des premiers siècles de Rome nous présente

une succession de guerres ininterrompue; les colonies qui entouraient de toutes parts le Palatin, étaient trop voisines, elles étaient d'origine trop diverse pour qu'il pût en être autrement. Les hauteurs dont le Palatin occupe le centre — Capitole, Quirinal, Viminal, Esquilin, Caelius, Aventin — ne sont pas des hauteurs isolées. Ce sont autant d'éperons rocheux, projetés par les plateaux qui s'étendent largement autour de la ville et viennent brusquement se terminer en surplombant le Forum. Les avant-gardes des peuples de l'intérieur, Étrusques au Nord, Sabins à l'Est, Latins au Sud, se sont avancées chacune de son côté, cheminant le long de ces plateaux, jusqu'au jour où, parvenues au terme de leur course, elles se sont brusquement trouvées face à face et se sont rencontrées pour se battre. Le Quirinal était occupé par une colonie sabine qui avait poussé une pointe jusque sur le Capitole. Sur l'Esquilin, autant de croupes montagneuses, autant de groupements distincts : Fagutal, Oppius, Cispius ; deux autres à l'extrémité Nord-Ouest du Caelius et sur la Vélia.

Dans la partie centrale du Caelius, une colonie étrusque, qui représente peut-être une migration tardive ; sur l'Aventin, en bordure du Tibre, une population vraisemblablement latine, qui devait à des conditions géographiques spéciales, au voisinage d'un fleuve navigable, une expansion maritime et commerciale toute particulière. Ainsi donc autour du Palatin, dans un rayon de 600 mètres, étaient disséminées huit colonies étrangères les unes aux autres et le plus souvent ennemies. Entre tous ces éléments, le conflit était fatal et le succès devait appartenir à celui de ces groupements qui était le mieux outillé pour attaquer et se défendre : la *Roma Quadrata* du Palatin.

La colonie romaine du Palatin prit l'offensive, au Nord, par la Vélia, seule communication naturelle qui existât avec le dehors. Sous la forme humble des débuts, c'est la conquête qui commence par l'annexion des autres colonies du sol romain. La Vélia d'abord, les groupements de l'Esquilin ensuite, sont rattachés aux deux anciennes colonies de la *Roma Quadrata*. L'isolement de la ville Palatine a cessé ; Rome a pris une forme plus large, c'est la confédération des sept monts, le *Septimontium*, créée par le Palatin et à son avantage.

Renforcée de ces éléments nouveaux — et après une période que nous ne saurions évaluer — Rome put s'attaquer aux colonies puissantes du Quirinal, du Caelius, de l'Aventin. Cette lutte, nous ne la connaissons que par les légendes, codifiées tant bien que mal par l'annalistique romaine et reproduites par les historiens de l'époque d'Auguste ; l'imagination a suppléé aux lacunes de la tradition. Mais, si obscures et si incertaines qu'elles soient, ces légendes, complétées par ce

que nous savons de la langue, des institutions et des cultes primitifs, nous permettent au moins de discerner deux ordres de faits :

1° Les grands traits de l'évolution qui, sous la poussée de la ville Palatine, a amené la fusion des éléments disparates établis sur les collines traditionnelles ;

2° Le résultat de cette évolution, qui s'achève à la fin de l'époque royale, sous les Tarquins, c'est-à-dire la formation de la Rome historique.

La ville Palatine et ses alliés, groupés sous forme de *Septimontium*, se heurtèrent tout d'abord à la colonie sabine du Quirinal. Ce fait s'explique aisément ; le Quirinal était limitrophe de l'Esquilin et, d'autre part, Palatin et Quirinal devaient nécessairement en venir aux mains pour la possession du Capitole, la plus escarpée des collines qui bordent le Forum. C'est l'événement auquel la légende assigne chronologiquement la première place, en le symbolisant comme rivalité des deux rois Romulus et Tatius. Le conflit, nous rapporte la légende, a pour cause l'enlèvement des Sabines; nous pouvons noter en passant que de tels actes de brigandage n'étaient pas chose rare à cette époque et il est vraisemblable qu'au cours de la lutte entre Sabins du Quirinal et Romains du Palatin, il a dû se produire plus d'un épisode de ce genre. Les Sabins déclarent la guerre aux Romains qui se trouvaient, on ne sait depuis quand, occuper la citadelle capitoline. Tarpéia, la fille du gouverneur romain, trahit et introduit les Sabins dans la place. Les deux armées se livrent sur le Forum le combat dont je vous ai parlé ; enfin les Sabines s'entremettent entre leurs maris et leurs parents. Bref, la paix est conclue par l'union des deux peuples ennemis. Les deux rois, Romulus et Tatius, régneront conjointement avec des pouvoirs égaux. Telle est la légende. Le résultat du conflit est le seul fait qui intéresse l'histoire ; c'est la fusion des deux groupements du Quirinal et du *Septimontium*, qui doublait les ressources de Rome et en étendait considérablement le rayon d'action vers le Nord.

Restaient l'ensemble du Caelius et l'Aventin qui, selon la légende, ne furent rattachés à la cité que plus tard et dans cet ordre. L'annexion totale du Caelius est attribuée au troisième roi de Rome, Tullus Hostilius, le vainqueur d'Albe, et celle de l'Aventin, qui, tourné vers le fleuve, avait naturellement moins de contact avec la cité Palatine, au roi Ancus Marcius, celui qui passe pour avoir le premier fait de Rome une grande ville maritime et commerciale, lui avoir ouvert l'accès du Tibre et avoir fondé, à l'embouchure du fleuve, le célèbre port d'Ostie.

Telles furent les grandes phases de l'évolution qui groupa, autour

de la *Roma Quadrata* du Palatin, les colonies voisines. Mais cette Rome, ainsi constituée par la conquête, était à peine une ville ; matériellement, en raison des marécages qui couvraient les vallées, les communications entre les diverses collines étaient difficiles ; moralement, ces éléments d'origine ethnique différente, Sabins, Latins, Étrusques, autrefois rivaux, incorporés le plus souvent de vive force, conservaient, soit entre eux, soit vis-à-vis de la cité conquérante, des ressentiments ou des défiances. Il fallait, pour ainsi dire, brasser ces éléments juxtaposés et non fondus, et donner à la ville, dans tous les sens du mot, l'unité qui lui manquait :

Unité géographique, en desséchant les marais qui entouraient le Palatin et en transformant les vallées, d'obstacles qu'elles étaient jusque-là, en voies de communication naturelles ;

Unité militaire, en créant un système défensif assez large pour couvrir tout le périmètre de la ville et assez puissant pour la protéger contre les convoitises des peuples voisins ;

Unité administrative, en substituant, aux anciens groupements, des cadres nouveaux plus vastes et communs à tous ;

Unité morale, enfin, en détachant, autant que possible, les anciennes colonies de leurs traditions et de leurs cultes locaux et en donnant à la Rome nouvelle ce qui a toujours été pour les anciens le grand élément d'unification, la marque essentielle de la nationalité, à savoir un culte commun.

Cette œuvre d'unification, qui clôt la période primitive de l'histoire de Rome, se place à la fin de l'époque royale. Elle coïncide avec le grand développement de l'influence étrusque. Rome emprunte à l'Étrurie des artistes, des ingénieurs, des ouvriers, et c'est par le contact avec cette civilisation très supérieure qu'elle a pu se transformer et développer ses ressources. L'histoire traditionnelle attribue l'exécution de ce plan aux trois derniers rois de Rome, Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe. Tarquin l'Ancien aurait d'abord desséché les marécages du Forum, du Vélabre et de la *Vallis Murcia*, — chronologie qui est fort vraisemblable étant donnée l'urgence de cette mesure —, et, pour en assurer le drainage permanent, il aurait construit tout un réseau d'égouts : « Comme les eaux, nous dit Tite-Live (I, 38), s'écoulaient difficilement des quartiers bas de la ville, autour du Forum, et des vallées comprises entre les collines, Tarquin les dessécha au moyen d'égouts qui les reçurent de ces différents points et les conduisirent, ainsi que celles des hauteurs, jusqu'au Tibre. » Le principal de ces égouts était la fameuse *Clóaca maxima*, qui existe encore aujourd'hui ; les trouvailles de 1901 et 1902 ont d'ailleurs prouvé qu'il ne s'agit pas de la *Cloaca* originale, mais d'une

réfection postérieure exécutée au début de l'Empire. Les vallées ainsi délivrées des marécages, Tarquin y exécuta de grands travaux d'édilité. Dans la *Vallis Murcia*, il jeta les fondations du grand Cirque; à l'extrémité occidentale du Forum, dans la région où se dressent aujourd'hui les ruines du temple de Saturne et l'arc de Septime Sévère, il fit établir une rue carrossable jusqu'au sommet du Capitole, le *Clivus Capitolinus*, la future voie des processions et des triomphes. Ces mesures de Tarquin l'Ancien mirent fin à l'isolement géographique du Palatin.

La réorganisation administrative serait l'œuvre de Servius Tullius qui aurait divisé la ville en quatre régions, nous dirions aujourd'hui quatre arrondissements, les régions Serviennes : Suburane, Palatine, Esquiline, Colline. C'est lui, également, qui aurait achevé le mur d'enceinte ébauché par Tarquin l'Ancien, mur long de douze kilomètres, dont les débris se voient encore aujourd'hui. Le mur de Servius est la seule enceinte fortifiée que Rome ait possédée pendant huit cents ans, jusqu'à la construction de l'enceinte d'Aurélien, à la fin du IIIe siècle. Vers le Nord, sur un des points les plus vulnérables, la trouée du Champ de Mars, la défense était complétée par le bastion naturel de la vieille citadelle capitoline. — Tarquin le Superbe enfin cimenta définitivement l'unité de la ville en construisant le temple de Jupiter Capitolin, symbole de la grandeur romaine, qui devait durer autant que Rome elle-même.

Les dernières années de la Royauté ont donc été décisives pour l'histoire de Rome. Au moment où s'ouvre la période républicaine, la Rome historique est constituée de toutes pièces, et en même temps va commencer, dans l'histoire du Palatin, une longue éclipse qui se prolongera jusqu'au début de l'époque impériale.

II

Cette longue éclipse s'explique aisément. Rome unifiée, le Palatin perd son individualité et son importance primitives. Sa valeur défensive, en grande partie annulée par le dessèchement du Forum et du Vélabre, s'efface ; les collines voisines ne sont plus ses rivales ; toutes appartiennent à un même organisme. Le Palatin n'est plus qu'un quartier de la ville, qu'une région comme les autres. Nous voyons à Paris un phénomène analogue; l'importance de l'île de la Cité a décru de jour en jour à mesure que la ville s'étendait sur les deux rives. Il y a plus. Ces collines de Rome, où l'intérêt primordial de la défense avait poussé les colonies à s'établir, passent désormais au

second plan. Les conditions de la vie et l'organisation politique ont changé. On a cessé de se fuir et de se combattre les uns les autres ; on s'est rapproché et les divers groupements se sont fondus. Dès lors, les vallées qui unissent, qui multiplient les points de contact, prennent le pas sur les hauteurs, qui représentent dans la cité une force centrifuge. Il y a encore un Palatin, un Capitole, un Quirinal, un Aventin, mais le centre de la vie romaine est désormais la vallée encaissée vers laquelle convergent toutes les hauteurs de la Rome primitive, la vallée du Forum.

Le Palatin, qui avait été l'élément le plus actif de l'unification romaine, avait tout à perdre à cet amalgame. Les traditions mêmes qui s'attachent à la fondation de Rome, tendent, sinon à s'effacer, du moins à se troubler. Une légende se forme, qui exagère le rôle du Capitole dans le peuplement primitif de Rome — la légende de l'asile capitolin ouvert par Romulus à tous les bannis — et l'historiographie romaine aura fort à faire pour concilier des traditions aussi flottantes et souvent aussi divergentes.

Pendant les cinq cents années de la période républicaine, le Palatin n'a pas d'histoire. On y construit un certain nombre de maisons privées et quelques édifices religieux, qui se répartissent géographiquement en deux groupes. Au Nord et au Nord-Ouest, vers le Forum, le quartier habité, quartier aristocratique par excellence, où ont demeuré M. Fulvius Flaccus, l'ami des Gracques, Q. Lutatius Catulus, le vainqueur de Verceil, M. Æmilius Scaurus, le tribun Clodius et enfin Cicéron ; au sommet du plateau ou sur les flancs de la colline vers le Sud et vers l'Ouest, les édifices religieux : temples de Jupiter Victor, de la *Magna Mater*, de la Victoire et quelques autres.

III

Sous l'Empire, le Palatin devient la résidence officielle des empereurs. Ce choix s'explique par plusieurs causes. Auguste était né sur le Palatin. La maison de son père, C. Octavius, se trouvait, selon Suétone, (Aug., 5), à l'angle Nord-Est, dans la petite rue des *Capita Bubula* ainsi nommée des têtes de bœuf sculptées qui en ornaient vraisemblablement l'un des édifices. Il vécut d'ailleurs très peu dans la maison paternelle et sa jeunesse se passa surtout dans la maison de famille que possédaient ses parents, près de Velitrae, la ville actuelle de Velletri, au pied des monts Albains. Plus tard, nous le trouvons en Espagne, où il sert sous les ordres de son oncle César dans la campagne contre les fils de Pompée, puis à Apollonie, en Illyrie, où César

l'envoie pour achever ses études. Il ne pouvait donc avoir grand attachement pour la colline natale, mais il est vraisemblable que le souvenir de la maison paternelle ne fut pas indifférent au choix qu'il fit du Palatin pour y installer sa résidence.

A cette cause accidentelle, il faut ajouter des raisons plus profondes. Le Palatin offrait un double avantage que l'on ne retrouvait nulle part ailleurs ; il était à la fois au centre de la ville et en dehors du grand courant des affaires. Grâce à l'isolement de la colline, il était aisé d'y assurer la sécurité des empereurs ; on pouvait facilement y trouver l'espace nécessaire à la construction des palais impériaux. Le Palatin enfin, l'ancienne colline de Romulus, représentait ce qu'il y avait à Rome de plus vénérable et de plus sacré. Auguste trouvait habile d'associer le régime nouveau aux plus anciennes traditions nationales et de faire rejaillir sur l'empereur un peu de la gloire qui s'attachait aux souvenirs du passé.

Le plan d'Auguste était de créer, à l'intérieur même de Rome, une cité impériale qui fût à la fois la résidence de l'empereur et le centre du gouvernement. Le choix du Palatin répondait admirablement à cette double préoccupation. Auguste entreprit aussitôt de réaliser le plan qu'il avait conçu, mais il le fit avec cette prudence qu'il apportait en toutes choses, évitant, aux yeux de l'aristocratie défiante et non encore résignée, ce qui pouvait paraître affectation de luxe ou désir de tyrannie. Il s'installe d'abord modestement au Nord-Ouest de la colline, dans l'ancienne maison de l'orateur Licinius Calvus. Un peu plus tard, il achète la maison d'Hortensius vers le Vélabre. Survient la victoire d'Actium. Auguste, débarrassé de tout compétiteur, se sent plus libre et son plan commence à se dessiner. En 28 avant Jésus-Christ, il achète quelques maisons voisines de celle d'Hortensius, les rase et fait bâtir pour son compte. En 23, sa maison est détruite par un incendie ; le peuple s'apitoie ; on ouvre une souscription à un denier par tête, qui donne à Auguste les moyens de rétablir sa résidence sur un plan beaucoup plus vaste : ce fut la *Domus Augustana*, le premier palais impérial. Ce palais, nous ne le connaissons pas ; il a été détruit par le grand incendie de 64 sous Néron et reconstruit au temps de Domitien. Du moins, les témoignages des contemporains nous permettent-ils de nous faire une idée de sa magnificence. Le centre était occupé par une esplanade, entourée de portiques à colonnes de marbre africain, avec les cinquante statues des Danaïdes auxquelles faisaient face les cinquante statues équestres de leurs maris, les fils d'Egyptus. Au Sud de cette esplanade, la résidence impériale proprement dite ; sur les côtés, en arrière des portiques, deux bibliothèques ; au centre,

le somptueux temple d'Apollon, dont l'intérieur était un véritable musée d'art.

En 12 avant Jésus-Christ, le grand pontife Lepidus vient à mourir. La règle traditionnelle était que le grand pontife, prêtre de Vesta et père spirituel des Vestales, résidât au Forum, dans la *Domus publica*, au voisinage du temple de Vesta. César lui-même y avait habité. Auguste avait le choix entre deux solutions : il pouvait refuser la charge de grand pontife vacante ou aller s'installer au Forum. Aucune ne lui convenait ; il voulait être grand pontife, mais sans abandonner le Palatin. Il tourna la loi ; puisque le grand pontife ne voulait pas se déplacer pour aller vivre à proximité du temple de Vesta, ce fut le sanctuaire de Vesta que l'on dédoubla. Un nouveau temple de la déesse fut construit sur le Palatin, à l'intérieur même de la maison du grand pontife, dans le palais impérial.

Tibère, le successeur d'Auguste, avait comme lui des raisons particulières d'aimer le Palatin. Il y était né, vraisemblablement dans cette maison de Livie qui a été découverte en 1869 et que nous voyons encore aujourd'hui. Cette habitation, qui semble avoir servi plus tard de résidence au célèbre Germanicus, nous présente le type de la maison romaine au début de l'Empire ; en avant l'Atrium ; au fond, les trois pièces classiques. Tablinum et les deux Alae de part et d'autre ; sur le côté le Triclinium, salle à manger, ornées des célèbres peintures sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir, lors de notre visite au Palatin.

Devenu empereur, Tibère fait construire sur le Palatin une nouvelle résidence, non pour le plaisir de bâtir (Tibère était trop économe des deniers de l'État, comme des siens propres), mais par simplicité personnelle qui répugne au luxe du palais impérial. Ce fut la *Domus Tiberiana*, située au Nord-Ouest du Palatin entre la maison de Livie et le quartier du *Clivus Victoriae*. Tibère d'ailleurs ne séjourna pas longtemps à Rome. Il la quitta, dès l'année 26, pour l'île de Capri. Sa demeure du Palatin fut habitée plus tard par un autre empereur simple de goûts comme lui, Antonin. Marc-Aurèle y fut élevé.

La Domus Tiberiana construite, tout l'emplacement disponible sur le Palatin était occupé. Au Nord subsistait, en bordure du *Clivus Victoriae*, le quartier républicain ; à l'Ouest étaient les débris de la *Roma Quadrata*, protégés par la double puissance de la religion et des traditions nationales ; au centre, les grands temples de la *Magna Mater* et de Jupiter Victor ; à l'Est, le palais impérial avec ses dépendances. Pour conquérir artificiellement l'espace qui manque, les empereurs vont prolonger la colline vers le Forum et vers la vallée

du grand Cirque, par l'établissement de plates-formes gigantesques ; ils vont combler la dépression centrale du Palatin. Caligula, Domitien, Septime Sévère seront les auteurs de ces travaux extraordinaires, on pourrait presque dire, de ces folies de construction.

Le prolongement du palais impérial vers le Forum est l'œuvre de Caligula, l'œuvre d'un fou. Ce fou a une idée fixe : il veut faire grand et éclipser tous ses prédécesseurs. Caligula se trouve à l'étroit dans le palais de Tibère. Il exproprie en masse les maisons du *Clivus Victoriae* et construit une vaste plate-forme artificielle, supportée par d'énormes substructions qui se terminent brusquement, en bordure du Forum, par une façade haute de cinquante mètres.

Nouvelle folie. Néron juge bien mesquine la construction de Caligula. Il a l'idée de prolonger le palais impérial, hors du Palatin, par la Vélia et la région actuelle du Colisée. Sur l'Esquilin s'élève un nouveau palais, relié, on ne sait trop comment, à l'ancien. Le grand incendie de 64 détruit de fond en comble le palais de l'Esquilin. Néron modifie ses plans. Il répare les édifices du Palatin endommagés par le feu, mais sans se fixer sur la colline qu'il abandonne définitivement pour la fameuse Maison Dorée.

L'époque des Flaviens est décisive pour le développement monumental du Palatin. Vespasien commence et Domitien achève le grand palais, la *Domus Flavia*, qui devait remplacer l'ancien palais d'Auguste, sinon toujours comme résidence, du moins comme palais d'apparat destiné aux cérémonies officielles et aux grandes fêtes impériales. La dépression qui divisait le Palatin en deux parties, fut comblée et de puissantes substructions y furent établies pour soutenir le nouvel édifice. Nous verrons, au cours des leçons suivantes, ce qu'était ce palais des Flaviens avec sa vaste cour centrale, et ses deux séries de salles magnifiques, Salle du Trône, Basilique, au Nord, Triclinium, Nymphaeum, au Sud, disposées de part et d'autre.

Septime Sévère eut à réparer les dommages causés par le grand incendie qui ravagea le Palatin en 191, sous Commode. Il ne se contenta pas de réparer; il voulut édifier lui aussi, en prolongeant le palais impérial vers la vallée du grand Cirque, au Sud. Le problème se posait comme autrefois pour Caligula ; Septime Sévère le résolut de même. Il fit construire une plateforme artificielle de dimensions colossales, qui dominait la vallée du grand Cirque, et, pour en masquer les substructions, un édifice qui servait à la fois de façade et d'entrée monumentale, le *Septizonium*. Des gigantesques constructions de Septime Sévère, il ne reste plus aujourd'hui qu'un certain nombre de débris : séries de hautes arches superposées, chambres voûtées de toutes dimensions, dont quelques-unes ont

servi de citernes destinées à l'alimentation du palais, et la plate-forme elle-même, dernière étape de toute visite au Palatin, où le voyageur, avant de quitter les ruines du palais impérial, vient, au soleil couchant, jeter un dernier coup d'œil sur la campagne romaine et contempler le décor des monts Albains.

Au début du IIIe siècle, le rêve d'Auguste est réalisé. Le Palatin est devenu la cité impériale avec ses services compliqués, son luxe et ses plaisirs. Le Palatin, c'est le palais impérial, le *Palatium*, deux expressions synonymes qui représentent aux yeux des Romains un tout inséparable.

Visitons rapidement le palais dans sa période de splendeur. Au centre, les salles d'apparat de la *Domus Flavia*; la salle du Trône, ses niches ornées de statues, flanquées de colonnes de marbre rouge et jaune que surmonte un entablement de marbre blanc; à l'extrémité, dans l'abside, l'empereur donne audience aux rois, aux ambassadeurs et aux grands corps de l'État. Traversons la cour centrale, longue de soixante mètres et large de cinquante, entourée d'une galerie à deux étages, ornée d'une double colonnade. Nous entrons dans le Triclinium, la grande salle à manger, au sol couvert d'une mosaïque de porphyre et de marbre, aux murs décorés de marbres précieux, d'où les convives, couchés sur leurs lits et servis par une légion d'esclaves, apercevaient à travers de larges baies flanquées de colonnes, le nymphée, ses jets d'eau et ses statues.

Autour de la Domus Flavia, les diverses ailes du Palais : palais de Tibère et de Caligula au Nord, palais d'Auguste et de Septime Sévère au Sud, résidences diverses que les empereurs habitent au gré de leurs goûts et de leurs caprices, reliées par une série de passages souterrains, les cryptoportiques, où le visiteur peut encore errer aujourd'hui. Çà et là, des souvenirs pieusement conservés. La chambre, dans laquelle Auguste a couché pendant quarante ans, la maison de Livie, sa femme, qui rappelle à la fois la mémoire d'Auguste et celle de Germanicus. L'empereur, chef religieux de l'État et souverain pontife, a groupé les sanctuaires dans l'intérieur même de son palais : le temple d'Apollon, avec son esplanade entourée de portiques, le sanctuaire de Vesta, copie de l'édifice du Forum. Elagabal y donnera le droit de cité — bien éphémère — à son dieu le Baal syrien d'Hémèse. Même après sa mort, l'empereur habite encore le Palatin ; le temple du Divin Auguste, situé à l'angle Nord-Ouest de la colline, vers le Forum, est le centre du culte impérial.

Partout des édifices pour le travail et pour le plaisir. Le palais impérial a ses bibliothèques — Bibliothèques du temple d'Apollon et du palais de Tibère — comme il a ses nymphées, ses jardins et ses

bains, alimentés par un aqueduc gigantesque qui traverse sur de hautes arcades la vallée située entre le Palatin et le Caelius. Le grand Cirque est au pied du Palatin ; de sa tribune impériale qui domine la foule des spectateurs, l'empereur assiste aux courses de chars, aux représentations scéniques et aux combats de gladiateurs.

Au dehors, les profanes n'aperçoivent du palais que les deux façades monumentales, la façade de Caligula vers le Forum, le Septizonium de Sévère, sur la Voie Appienne. Ils assistent aussi au défilé des cortèges qui, par la Voie Sacrée et l'emplacement de la vieille porte Mugonia, se rendent au palais impérial. A l'intérieur, tout un monde de soldats, d'affranchis, d'esclaves, attachés aux divers services de l'État ou à la personne du prince : prétoriens ou soldats de la garde germaine qui veillent aux portes, — l'un d'eux, un certain Tullius Romanus, en quête de distraction, griffonne sur le mur du corps de garde un portrait de Néron — ; personnel de tout ordre, dont les inscriptions nous révèlent la multiplicité, qui a ses cultes, ses écoles et ses confréries funéraires.

Le palais constitue ainsi une cité à part, cité fermée, qui a sa vie indépendante et aussi ses drames. Caligula est assassiné dans un cryptoportique par le tribun des soldats Chéréas. Vitellius, traqué par les partisans de Vespasien, est tiré du palais pour être mis à mort au Forum. Domitien, Pertinax sont surpris et tués dans leur chambre à coucher, l'un par ses propres serviteurs, l'autre par les soldats de la garde prétorienne.

Les anciens souvenirs de la *Roma Quadrata* semblent bien oubliés, lorsqu'on décrit le palais impérial, — et cependant nous n'avons qu'un pas à faire pour les retrouver. Sortons du palais par la *Domus Tiberiana* ou la maison de Livie. Voici l'escalier de Cacus ; le vieux mur de la *Roma Quadrata* avec ses blocs de tuf et sa poterne étroite ; la citerne où la vieille colonie palatine venait puiser l'eau nécessaire aux hommes et aux bestiaux ; l'*Auguratorium*, l'ancien lieu d'observation pour les augures ; la hutte de Romulus, qui a été le centre de la Rome Palatine comme le palais des empereurs est le centre de la Rome Impériale. Ce contraste violent de deux civilisations aussi différentes flatte l'orgueil romain comme il sert la politique impériale. La hutte de Romulus, le palais impérial apparaissent comme les deux termes d'une évolution ininterrompue, dont le résultat est de consacrer le pouvoir des empereurs en les rattachant directement au fondateur de la cité.

La grandeur du Palatin tenait à la présence de l'empereur. Dès que l'empereur s'éloigne, cette grandeur s'efface ; la décadence va commencer. Au IIIe siècle, apparaissent sur les frontières les grands peu-

ples envahisseurs, Francs et Alamans sur le Rhin, Goths sur le Danube, Perses sur l'Euphrate. L'empereur court aux frontières et abandonne le Palatin. Les empereurs de l'anarchie militaire, Maximin, Décius, Valérien, et leurs successeurs, les princes illyriens, Claude, Aurelien, Probus, passent leur vie dans les camps et leur règne n'est qu'une longue chevauchée, sans cesse renouvelée et toujours infructueuse, d'un bout à l'autre de l'Empire.

De plus, les empereurs du III[e] siècle sont des provinciaux de la frontière, parfois des barbares. Les princes illyriens, rudes soldats des provinces danubiennes, élevés à la dure discipline de l'armée, goûtent peu le séjour de Rome, dans les quelques moments de répit que leur laissent les invasions. Ils s'y sentent étrangers et méprisent une civilisation raffinée qui leur semble être surtout de la corruption. Aurélien introduit l'étiquette et le faste des monarchies orientales; il le fait, non par goût, mais par politique, afin d'accroître la distance qui sépare l'empereur de ses sujets et de prévenir les usurpations. Lui-même déserte le Palatin. Il va vivre très simplement dans les Jardins de Salluste, sur le Pincio, ou de Domitia, au Vatican. Dioclétien rompt l'unité impériale. L'Empire ne peut plus être défendu de Rome. Les empereurs abandonnent la ville et s'installent au voisinage des frontières, à Trèves, Milan, Sirmium, Nicomédie, postes d'observation d'où ils peuvent surveiller l'ennemi. Constantin rétablit l'unité de l'Empire, mais c'est pour en transporter définitivement la capitale à Constantinople. L'ère de gloire du Palatin est terminée.

Le palais impérial n'est plus désormais qu'une résidence comme tant d'autres, où les empereurs de loin en loin viennent habiter quelques jours, en passant, on pourrait presque dire en touristes. Le fils de Constantin, Constance, y réside pendant un mois en 357, et les contemporains remarquent le fait pour sa rareté. La chute de Rome est proche. En 410, les Goths d'Alaric forcent l'enceinte d'Aurélien; en 455, Genséric et ses Vandales mettent systématiquement le Palatin au pillage, enlèvent jusqu'aux objets de bronze et accumulent le butin sur leurs vaisseaux. Après la chute de l'Empire d'Occident, les rois barbares, maîtres de l'Italie, cherchent en vain à relever la puissance romaine et à rendre au Palatin son ancienne splendeur. Odoacre habite le palais impérial; Théodoric restaure une dernière fois les édifices du Palatin, particulièrement l'Hippodrome, où l'on a trouvé à deux reprises, en 1868 et en 1877, des briques timbrées à son nom. Bientôt le royaume des Goths est renversé par l'armée byzantine de Bélisaire et de Narsès. Le Palatin est déserté une fois de plus, la dernière. Nous sommes déjà en plein moyen âge : les premières églises, Santa-Lucia in Pallara, aujourd'hui San-Sebas-

tiano, Santa-Anastasia, San-Teodoro, s'installent au sommet ou sur les pentes du Palatin. Un pouvoir nouveau grandit à Rome, la Papauté; sous son influence, l'axe de la vie romaine se déplace pour se porter du centre à la périphérie, au Latran d'abord, plus tard au Vatican. Les ruines disparaissent peu à peu, ensevelies sous les décombres ou exploitées par les entrepreneurs qui en tirent des matériaux de construction et fabriquent de la chaux avec les marbres anciens. Les souvenirs de la Rome païenne s'effacent devant la Rome chrétienne. La tradition se déforme, se complique de légendes; mais elle ne disparaît pas entièrement; les ruines, toujours debout, tiennent en haleine l'admiration du peuple et la curiosité des savants. Les *Mirabilia*, premier guide de Rome, écrit au XIIe siècle, placent sur le Palatin le temple de Jules César et le temple de Jupiter. Un juif d'Espagne, Benjamin de Tudela, qui visite Rome en 1173, raconte naïvement avoir vu le Palais du grand Jules César, avec beaucoup de constructions et d'édifices variés, « très différents, nous dit-il, de tout ce que l'on voit par le monde »..... Mais nous voici déjà loin de l'antiquité; il est temps de terminer cet exposé préliminaire et d'aller en voyageurs visiter le Palatin. Ce sera le sujet de mes prochaines leçons. Je demanderai aux projections de suppléer à la réalité absente et j'espère être assez heureux pour y réussir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

La Société des Amis et le Comité ont tenu leur Assemblée générale le 11 avril 1905, au siège de la Société, rue du Plat, 16, à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Cambefort, président. Étaient présents : MM. Cambefort, Oberkampff, Caillemer, Ennemond Morel, Coignet, Dr Bérard, Mariéjol, membres du Bureau; MM. Bouvier, Chabot, Compayré, de Laprade, Dr Rougier, Schneider, Waddington, membres du Comité ou de la Société.

M. Coignet, trésorier, lit son rapport sur l'exercice 1904.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des comptes de notre Société pour l'année 1904 :

RECETTES	
Cotisations 1903-1904 . .	7.850 »
Intérêts et coupons . . .	3.523 40
Subventions :	
Du Ministre des Beaux-Arts	2.000 »
Du département . . .	500 »
De la Chambre de commerce 1.200 ; De la Chambre de commerce 1.500	2.700 »
Don de M. Bonzon pour la *Revue Germanique*.	1.000 »
Solde du compte *Annales*.	513 10
	18.086 50

DÉPENSES	
Location du bureau . . .	400 20
Impôts, assurances, frais d'éclairage et de bureau	409 65
Traitements du personnel	900 »
Frais d'encaissement et de banque	226 05
Frais pour les conférences	1.210 »
Frais du *Bulletin* et impressions	1.512 30
Subventions distribuées.	12 283 »
Dû pour la *Revue Germanique*	500 »
Excédent des recettes de 1904	645 30
	18.086 50

Cette année, les recettes ont excédé les dépenses de 645 fr. 30. Cet excédent, versé au compte « Excédent de Profits et Pertes », porte cette réserve au total de 4.124 francs.

Nous avons néanmoins distribué en subventions une somme de 12.283 francs, supérieure de 722 fr. 50 à celle distribuée l'an dernier.

Les cotisations ayant produit la même somme, à 15 francs près, ce résultat est dû au don de M. Bonzon pour la *Revue Germanique*, à la diminution des dépenses d'impression du *Bulletin* qui n'ont plus été que de 1.512 fr. 30 au lieu de 2.150 fr. 95 l'an dernier, et à celle des dépenses pour les conférences qui ont baissé de 313 fr. 85.

Voici le détail des subventions que nous avons distribuées :

Faculté des Lettres :		
Revue de philologie	300 »	
Cours d'histoire de Lyon	1.500 »	
Cours d'histoire d'art moderne	5.000 »	
Cours de langue et littérature italiennes. .	1.500 »	
Conférences de littérature et d'histoire . .	750 »	
Revue Germanique.	500 »	9.550 »
Faculté de Droit :		
Cours d'introduction à l'étude du droit. .	500 »	
Conférence préparatoire à l'agrégation . .	750 »	1.250 »
Faculté des Sciences :		
Cours d'anthropologie	250 »	250 »
Faculté de Médecine :		
Moniteur de clinique du service des enfants.	500 »	500 »
Université :		
Annales.	613 »	
Œuvre des Étudiants étrangers	100 »	713 »
Société du Sauvetage de l'Enfance		20 »
		12.283 »

La donation de M. Gillet, qui fait l'objet d'un compte à part, présente les mouvements de fonds suivants :

RECETTES		DÉPENSES	
Solde au 31 déc. 1903.	2.179 45	Solde de la bourse Roche de 2.700 francs . . .	2.400 »
Coupons encaissés . . .	1.213 41	Frais d'envoi d'argent .	3 50
Intérêts à la Société Lyonnaise	5 84	Droits de garde des titres de la donation . .	8 80
		Menus frais de banque .	1 90
		Solde au 31 déc. 1904.	984 50
	3.398 70		3.398 70

Ce compte présente donc au 1er janvier 1905 une disponibilité de 984 fr. 50. Dans deux ans on pourra envisager l'attribution d'une nouvelle bourse.

En définitive, notre bilan au 31 décembre 1904 se présente de la façon suivante :

Bilan au 31 décembre 1904

ACTIF		PASSIF	
172 actions logements économiques	86.277 40	Fonds capital au 31 décembre 1903	92.748 65
14 obligations Dombes 3 p. 100	6.471 25	Capital de la donation Gillet	30.200 »
Donation Gillet, capital :		Revenus de la donation Gillet	984 50
40 actions logements économiques . . .	20.000 »	Cotisations 1904-1905 : Acompte en caisse. .	7.000 »
20 obligations Mines de la Loire. . . .	10.200 »	Dû à la *Revue Germanique*	500 »
Revenus de la donation Gillet, solde au 31 décembre 1904 à la Société Lyonnaise. . .	984 50	Profits et pertes : antérieurs 3.478 70; De 1904. . 645 30	4.124 »
Capitaux disponibles : A la Société Lyonnaise	8.507 70		
Chez le Trésorier . .	3.116 30		
	135.557 15		135.557 15

Lyon, le 1er mars 1905.

Le Trésorier :
JEAN COIGNET.

Le rapport est approuvé.

M. Mariéjol, secrétaire général du Bureau, lit son rapport sur la situation de la Société pendant l'année scolaire 1904-1905 et la période des conférences.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mon rapport pourrait se résumer en quelques mots : la situation de la Société est la même que l'an dernier.

L'effort, très méritoire, fait pour recruter de nouveaux adhérents n'a pas réussi. Le bureau avait annoncé six conférences; il en a donné neuf, et très variées. M. Doumic a parlé de la femme dans le roman français et M. Dorchain de la poétesse Desbordes-Valmore; M. André Michel, des origines de l'art gothique et M. Homolle, des fouilles de Delphes; M. Gérard, des soins à donner aux plantes d'appartement et le Dr Poirier, du cerveau des grands hommes; M. Jacques de Dampierre, des aventures d'un colon lyonnais aux Antilles sous Louis XIII et M. Récouly, des impressions qu'il rapportait toutes fraîches de Mandchourie; M. Blum, de la psychologie des enfants dans le roman actuel. Ainsi la critique et l'histoire littéraire, les sciences, l'archéologie, la pédagogie, l'histoire coloniale, l'histoire contemporaire, et même l'histoire locale ont eu leur part. Le succès a été très grand.

Il semblera contradictoire de déclarer que le nombre des auditeurs va beaucoup en augmentant et celui des membres de la société en diminuant. Mais c'est un fait. Les cotisations ont baissé de 500 francs. La surveillance rigoureuse établie à l'entrée ne nous défend pas d'une affluence de personnes étrangères à la Société, dont l'empressement est certainement flatteur, mais reste improductif.

C'est à vous de voir, Messieurs, si vous ne pourriez pas vous protéger contre l'enthousiasme gratuit.

Le Bulletin est destiné à prolonger l'effet des conférences, en les imprimant. Autrefois les conférenciers du dehors nous laissaient le texte de leurs discours ou mettaient au point leurs improvisations notées par le sténographe. Mais s'ils nous prêtent toujours volontiers leur parole, ils consentent de moins en moins à nous la donner. Ils ne la laissent publier qu'après qu'elle a beaucoup servi en des sortes de tournées. C'est simplement un regret que j'exprime. Le Bulletin perd de ce fait le mérite et l'attrait de l'inédit. Enfin s'il souffrait autrefois d'une pléthore de copie, il risque maintenant de périr d'inanition.

Le Bulletin n'est plus guère que le recueil des procès-verbaux du

Conseil de l'Université ; il ne faut donc pas trop s'étonner que l'imprimeur ait eu l'idée d'en faire une feuille d'annonces, et cela malgré l'avis formel du Comité du Bulletin.

Le Bureau a décidé d'ordonner à l'imprimeur de faire disparaître les annonces.

Les conférences soulèvent d'autres questions. M. Louis, directeur du laboratoire de photographie à l'Université, n'a pas consenti à faire cette année les projections, ou du moins il y mettait une condition. Il refusait d'accepter pour sa peine une rémunération proportionnelle au nombre des séances et voulait une subvention annuelle, fixe, sans aléa, en un mot un traitement, de 300 francs, payé même les années où il n'y aurait pas eu de projections du tout. Le secrétaire général, chargé de solliciter le concours de M. Louis, n'était pas autorisé à discuter cette demande ; il a engagé, sans succès d'ailleurs, M. Louis à s'adresser à M. Cambefort. Le service des projections a été confié à M. Conte, chef des travaux du laboratoire de zoologie, et à M. Prost, préparateur du service de minéralogie, qui avaient déjà fait leurs preuves au Palais des Arts et ailleurs, et qui, moyennant une rétribution de 30 francs par séance, ont fait de leur mieux avec les moyens dont ils disposaient, mais pas aussi bien qu'ils auraient pu s'ils avaient eu d'autres moyens.

M. le trésorier vous a dit que grâce à la réduction du Bulletin, le budget se solde en excédent. L'emploi de cet argent semblerait tout indiqué pour réorganiser le service des projections. La Société est tributaire de trop de bonnes volontés. Gracieusement, M. Offret continue à prêter sa lanterne à MM. Conte et Prost, comme il la prêtait déjà à M. Louis. Nos opérateurs sont obligés de quémander chez les uns et les autres des rhéostats. Ne vaudrait-il pas mieux que la Société eût ses appareils, son compteur, sa ligne électrique, en un mot une installation indépendante et complète? Mais, que le Bureau continue ou non à recourir à l'obligeance de M. Offret et de quelques-uns de ses collègues, une dépense s'imposera bientôt. Vous savez que le peintre de la procession du Lendit (à la Sorbonne), Weerts, a été chargé par le ministre des beaux-arts de décorer l'un des amphithéâtres de l'Université. Comme il a choisi le grand amphithéâtre, probablement parce qu'il s'y tenait plus de réunions et qu'il y venait plus de monde, on peut croire qu'il ne consentira pas à laisser à demeure devant sa peinture l'écran à projections, qui serait pour elle le plus épais des rideaux. Mais il n'est pas facile de monter et de démonter à chaque conférence, cette énorme pièce, encore moins de la dresser contre un mur. Il faudra donc ou bien changer l'écran de place et le mettre sur l'un des côtés, ou bien renoncer au système d'un écran rigide,

encadré dans le bois, et trouver un moyen de rouler l'étoffe et de la dérouler en la tendant bien.

Messieurs, si j'entre dans tous ces détails, ce n'est pas pour allonger un rapport que volontiers j'eusse fait plus court, mais pour montrer au Comité et à l'Assemblée combien le Bureau tient à les associer à son œuvre. Agent d'exécution du Comité, qui est lui-même une délégation de l'Assemblée générale, le Bureau a, comme tout gouvernement, le droit d'administrer, de prévoir, d'aviser, mais il ne doit rien laisser ignorer de ses actes et de ses projets à ceux dont il est le mandataire. Il a fait de son mieux pour accroître la prospérité de la Société des Amis. Il a multiplié les conférences; ce n'est pas sa faute si elles rapportent plus de gloire que de profit. Il a géré sagement les finances, respectant les droits acquis, mais écartant les dépenses nouvelles et qui durent. Il est prêt à examiner les moyens que le Comité et l'Assemblée voudront bien lui proposer pour augmenter le nombre des adhérents et le chiffre des recettes.

M. Compayré remarque que M. Weerts a choisi l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine et des Sciences, à cause de la vaste surface du fond.

M. Waddington demande une augmentation de crédit pour les Annales. M. Cambefort répond que le Bureau a voté une allocation supplémentaire de 100 francs (à ajouter aux 500 francs déjà votés) et que l'état des finances ne permet pas de nouvelles libéralités.

M. le Dr Rougier demande s'il ne serait pas possible d'attribuer aux membres de la Société qui sont pères de famille, et à eux seuls, des cartes d'entrée d'un franc par personne et par conférence, qui leur permettraient d'amener avec eux leurs enfants.

L'Assemblée recommande au Bureau cette question des cartes supplémentaires.

M. Cottet propose différents moyens pour empêcher les personnes étrangères à la Société d'assister aux conférences. L'Assemblée charge le Bureau d'aviser.

M. Coignet propose à l'Assemblée de modifier certains articles des statuts conformément à la loi de 1901. Ces modifications sont votées. L'Assemblée remplace les membres du Comité démissionnaires par MM. Auguste Lumière et Casati-Brochier et renouvelle et complète le tiers sortant.

Sont élus : MM. Bouvier; Ennemond Morel ; Arloing; Aynard; Vaillard, directeur de l'École de santé militaire ; Coignet; Depéret; Fontaine; Gérard; Lameire; Isaac; Lépine; Marc Mangini; Sabran.

La séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Du 1er janvier au 30 mai 1905.

Académie. — M. Compayré, recteur, est nommé inspecteur général de l'Instruction publique (Enseignement secondaire).

M. Joubin, recteur de l'Académie de Grenoble, est nommé recteur de l'Académie de Lyon.

Faculté de Droit. — M. Garraud est promu de la 2e à la 1re classe.

M. Ch. Appleton est promu de la 2e à la 1re classe.

M. Cohendy est promu de la 3e à la 2e classe.

Faculté de Médecine. — M. Roux, agrégé sortant, est rappelé à l'exercice.

M. Bérard, agrégé, est chargé d'un cours de pathologie externe.

M. Florence est promu de la 4e à la 3e classe.

M. Bard est promu de la 4e à la 3e classe.

Faculté des Sciences. — M. Lagrula, docteur ès-sciences, est chargé d'un cours complémentaire d'astronomie.

M. Gouy est promu de la 3e à la 2e classe.

M. Flamme est promu de la 4e à la 3e classe.

Faculté des Lettres. — M. Hannequin est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 12 JANVIER 1905

Présidence de M. le Recteur.

Absent : M. Flamme.

Le Conseil procède à la nomination de son bureau : M. Lortet est élu vice-président et M. Flamme, secrétaire.

Sont nommés membres de la commission des affaires contentieuses et disciplinaires : M. le Recteur et MM. les Doyens.

Communications diverses. — M. le Recteur informe le Conseil que M. Lortet refuse de modifier son rapport annuel pour 1904. Le Conseil lui laisse toute la responsabilité de ses appréciations sur les concours d'agrégation de médecine.

M. Hugounenq soumet au Conseil la situation financière de l'Institut de chimie qui fait ressortir un déficit de 813 francs sur le crédit des bâtiments. Comme d'autre part il existe un boni de 995 francs sur le crédit de chauffage, on pourrait par un simple virement acquitter toutes les dettes. Approuvé.

Le Conseil prend connaissance du rapport général de M. Courmont et l'approuve.

M. Hannequin a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Des félicitations lui sont votées.

M. Levavasseur recevra sur les fonds de l'État un traitement complémentaire de 500 francs.

M. Arloing a obtenu un congé de trois mois à partir du 3 janvier 1905 pour une mission en Égypte.

Une subvention de 500 francs est allouée sur le budget de l'État au laboratoire de médecine légale.

Les indemnités suivantes sont accordées par le ministère aux trois employés de la bibliothèque. 150 francs à M. Amphoux ; 100 francs à M. Bouquet ; 100 francs à M. Guillot.

Sont portés de 1.300 à 1.400 francs les traitements des trois garçons de salle ci-apres : MM. Grand, Demanjon et Hoffstetter.

M. Nicolas a été nommé à la suppléance de M. Augagneur avec un

traitement de 5.000 francs à partir du 1er janvier 1905. Si la Faculté de médecine demande, comme elle en a l'intention, le rappel à l'exercice de M. Roux qui serait payé au moyen des 3.000 francs laissés disponibles par M. Nicolas, l'Université demanderait au ministre de supprimer les 1.000 francs qui figurent au budget en faveur de M. Roux pour la conférence d'hygiène administrative dont il resterait néanmoins chargé. Les 1.000 francs en question feraient retour à la réserve.

M. Rollet a été nommé professeur de clinique ophtalmologique, par décret du 25 décembre 1904.

M. Vignard demande une allocation pour un voyage d'études en Allemagne. Le Conseil répond que l'état financier ne le permet pas et que les prix Falcouz, qui seront peut-être affectés à des bourses de voyage, ne seront décernés qu'en 1906.

M. Vallod, professeur au lycée de Nevers, désirerait profiter de la bourse de voyage qui lui avait été accordée en juillet dernier pour se rendre à Saint-Louis. Renvoyé à la Faculté des Lettres pour supplément d'information.

Conférence complémentaire d'assyriologie et de philologie sémitique. — Le Conseil vote la création de cette conférence à la Faculté des Lettres. Le cours sera confié à M. Ch. Virolleaud, déjà chargé d'un cours libre. Le Conseil remercie le généreux donateur M. Duportal, ancien député de la Charente, qui, par une subvention de 1.500 francs, assure ce nouvel enseignement. Il reste bien entendu que le Conseil ne prend aucun engagement pour l'avenir et que le sort de la conférence reste subordonné à la générosité du donateur.

Chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences. — Le Conseil décide de ne verser les 21.000 francs qui restent encore dus à la maison Leau que lorsqu'il aura été procédé à de nouvelles vérifications des appareils notoirement insuffisants et incapables de remplir les conditions du cahier des charges. La question reviendra en février.

Enseignement préparatoire à l'École de santé. — Le Conseil décide la création de cet enseignement à la Faculté de Médecine. Pour répondre aux instructions ministérielles, les droits seront perçus sous la rubrique « droits de laboratoire » et non « frais de cours ».

Legs Crouzet. Fondations. — Le revenu annuel du legs Crouzet sera de 3.000 francs environ.

Sur la proposition de MM. Depéret et Hugounenq, soutenue par M. Courmont et combattue par MM. Clédat et Chabot, le Conseil vote l'organisation définitive du laboratoire central de photographie, qui recevra une allocation annuelle de 1.200 francs.

A l'unanimité, le Conseil décide que la deuxième fondation sera la

création d'une caisse de recherches et missions scientifiques destinée à subventionner, chaque année et tour à tour dans les quatre Facultés, soit des études et des travaux faits sur place à Lyon, soit des voyages à l'étranger.

La première de ces fondations portera le nom du Dr Suquet, la deuxième celui de l'abbé Guerbes, ancien curé de Vourles.

Demande de crédit. — M. André s'inscrit pour un crédit de 800 à 1.000 francs destiné à lui permettre d'observer l'éclipse de soleil d'août 1905 à Tortas.

Diplôme universitaire d'hygiène. — Sur la demande de M. Courmont, le Conseil vote le principe de la création d'un diplôme universitaire d'hygiène qui pourrait être recherché non seulement par les médecins, mais aussi par les ingénieurs, architectes, instituteurs. Le prix des inscriptions serait versé à l'Université, mais ferait retour intégralement aux organisateurs de cet enseignement.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 2 février 1905

Présidence de M. Caillemer.

Présents : MM. Caillemer, Depéret, Clédat, Hugounenq, Courmont, Pic, Vignon, Chabot, Regnaud, Flurer, Flamme.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Pic fait observer que, selon lui, le Conseil avait décidé que les allocations prélevées sur la caisse des recherches, une des fondations du legs Crouzet, ne pourraient être attribuées qu'au personnel enseignant qui comprendrait, en ce cas, les chefs de travaux et les préparateurs. — Le Conseil adopte cette rectification.

Laboratoire d'hygiène. Réparations. — La rupture d'une conduite d'eau a occasionné au laboratoire d'hygiène des dégâts évalués par l'architecte à 327 francs. Cette dépense sera payée, dans la mesure du possible, sur le crédit d'entretien des bâtiments de la Faculté de Médecine. Mais comme il se pourrait qu'on fût obligé de faire appel à l'Université, M. Courmont, avant de faire mettre les travaux à exécution, demande l'autorisation d'engager la dépense. — Accordé.

Diplôme d'hygiène. — M. Courmont informe le Conseil qu'un

diplôme d'hygiène vient d'être créé à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Communications diverses. — M. Weerts, artiste peintre, est chargé par le Ministre de la décoration d'un panneau de l'amphithéâtre des Facultés de Droit et des Lettres.

L'Université de Genève fait part du décès de M. Marc Thury, professeur honoraire.

Le Congrès international archéologique s'ouvrira à Athènes le 7 avril prochain.

M. P. Gourmand demande que les Universités de France créent un grade spécial destiné uniquement aux professeurs français résidant et enseignant à l'étranger. Ce grade serait conféré par correspondance et sur demande à ceux qui se seraient distingués soit dans l'exercice dans leurs fonctions. soit en littérature. Le Conseil émet un avis plutôt défavorable.

M. Caillemer propose, de la part de M. le Recteur, de voter des félicitations à M. le professeur Waddington à l'occasion de son élection comme membre correspondant de l'Institut. A l'unanimité, le Conseil adresse ses félicitations à M. Waddington.

Chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences. — MM. Remillieux, Gelas et Gaillard, dans une nouvelle lettre adressée à M. le Recteur, expriment l'espoir que le retard apporté à la réception définitive des appareils et au paiement du solde sera de courte durée.

D'après les dépositions de MM. les Doyens, les locaux, à part de rares exceptions, sont, depuis quelques jours, convenablement chauffés. M. Courmont fait remarquer que, vu la douceur de la température actuelle, cela ne constitue pas une preuve certaine de la bonne marche des appareils. M. Vignon propose une expertise. Le Conseil, sur la proposition de MM. Flurer et Pic, à laquelle se rallient MM. Depéret et Hugounenq, décide de différer l'acceptation et le paiement du solde jusqu'à ce que toutes les mesures nécessaires aient été prises. Il ne serait utile de procéder à une expertise que si le relevé des températures, que l'on continuera à faire tous les jours et qui sera constaté par huissier en cas d'insuffisance, ne donnait pas satisfaction.

Annales de l'Université. — M. Caillemer donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lameire, agent exécutif de la Commission des Annales, expose la situation financière des Annales. Les disponibilités s'élèvent à 9.894 fr. 01, dont il convient de retrancher 1.985 fr. 62 pour l'impression déjà votée d'un travail de M. Luchaire. On ne peut

donc engager de nouvelles dépenses que jusqu'à concurrence de 7.908 fr. 39.

Sur la proposition du Comité des Annales, le Conseil vote l'impression des trois ouvrages suivants : 1° *Pythagoras de Rhégion*, par M. Lechat. rapport favorable de M. Legrand. devis : 944 fr. 10 ; — 2° *Catalogue descriptif des fossiles nummulithiques*, par M. Doncieux, rapport favorable de M. Depéret; devis : 1.229 fr. 05; — 3° *Sur les formes mixtes*, par M. Autonne : rapport favorable de M. Flamme; devis : 1.792 fr. 85.

L'impression de l'ouvrage de M. Regnaud, intitulé *Dictionnaire étymologique du latin*, n'a pas été votée, parce que des sommes importantes ont déjà été allouées pour des travaux se rapportant à la même branche et parce qu'aucun rapport, autre que celui de l'auteur, n'était produit à l'appui de la demande.

Le Conseil ratifie, en outre, le vote du Comité portant de 250 à 300 francs l'indemnité de M. Douly, sous-bibliothécaire, chargé du service des échanges. Cette indemnité continuera à être payée sur la subvention de la Société des Amis.

Enfin, dans sa lettre, M. Lameire fait connaître que le Comité a élu comme président M. Depéret, en remplacement de M. Hugounenq. M. Lameire a été maintenu comme secrétaire.

Étudiants étrangers. — Sur la proposition de M. Courmont, le Conseil décide qu'il y a lieu de nommer un Conseil pour les étudiants de pays de langue anglaise. M. Paul Courmont est désigné.

Boursiers de province assimilés aux boursiers de Paris au point de vue du service militaire. — Sur la proposition de M. Clédat, le Conseil émet à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Conseil de l'Université de Lyon, considérant qu'en vertu du décret du 10 novembre 1903, par suite du rattachement de l'École Normale à la Sorbonne, les élèves de cette école deviennent des boursiers de l'Université de Paris et que ces boursiers peuvent opter entre l'internat et l'externat;

«Considérant qu'en vertu du décret du 10 mai 1904, le recrutement des élèves de l'École Normale et des boursiers des Facultés de province s'opère par un seul et même concours, et que les candidats reçus à ce concours peuvent opter entre les bourses de l'École Normale et celles des Universités de province;

« Émet le vœu que l'option pour la province ne soit pas rendue tout à fait impossible par l'application d'un traitement de faveur aux élèves de l'école de Paris au point de vue des obligations militaires

et que les dispositions de la nouvelle loi soient les mêmes pour tous les candidats reçus au concours commun de l'École Normale de l'Université de Paris et des bourses des Universités de province. »

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
G. COMPAYRÉ.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1905

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Caillemer, Clédat, Depéret, Hugounenq, Pic, Regnaud, Vignon, Flurer, Flamme.

Absents : MM. J. Courmont, Chabot.

M. Regnaud demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de la précédente séance de la proposition qu'il a faite de réduire de moitié la somme primitivement demandée au Comité des Annales pour l'impression de son travail.

M. Caillemer fait connaître que la Société des Amis porte pour cette année de 500 à 600 francs sa subvention au Comité des Annales. Cette allocation supplémentaire permettra, sans rien prélever sur la subvention ordinaire, de payer au secrétaire du Comité les 100 francs qui lui ont été alloués pour envoi de livres.

M. Clédat informe le Conseil que les Universités de Montpellier et de Nancy ont émis des vœux analogues à celui qui dans la précédente séance a été adopté en ce qui concerne l'assimilation au point de vue du service militaire des boursiers de province à ceux de Paris. Il indique les raisons qui le décident à présenter aujourd'hui dans le même but un nouveau vœu qui, après lecture, est adopté à l'unanimité et sera sans délai transmis à qui de droit par M. le Recteur.

Le Conseil vote le crédit de 33 fr. 05 nécessaire pour solder les frais occasionnés par l'expulsion de l'ancien concierge de l'Institut de Chimie.

Situation financière. — M. le Recteur informe le Conseil que les droits d'inscription se sont élevés pendant le mois de janvier à 28.830 francs, au lieu de 31.440 francs perçus en janvier 1904, soit une moins-value de 2.610 francs qui se répartit comme suit : Droit, 300 francs ; Médecine, 1.440 francs ; Sciences, 840 francs ; Lettres, 30 francs. La moins-value des droits d'immatriculation s'élève à 135 francs.

Vacances du Carnaval. — Conformément à la circulaire ministérielle de 1894 les cours vaqueront les lundi et mardi gras.

Faculté de médecine. — Service de l'anatomie. — M. Hugounenq expose au Conseil de quelle importance primordiale est le fonctionnement de ce service, chargé de distribuer un enseignement considéré par tous comme le fondement de l'éducation médicale. En raison de la fréquentation des amphithéâtres de dissection par un nombre considérable d'élèves et des lavages multiples qu'exigent les locaux, le mobilier se détériore vite, les instruments s'usent et les salles elles-mêmes appellent de fréquentes réparations. C'est ainsi que les enduits intérieurs sont tous à refaire. En outre, le personnel et les élèves, au nombre de plus de 300, ne disposent que de vestiaires et de lavabos insuffisants. M. l'architecte Curny a dressé le devis des travaux, les plus indispensables : il s'élève à 14.103 francs. Mais il y a tout lieu de penser qu'on pourra le réduire à 12.000 francs et peut-être à 10.000 francs.

M. Depéret fait observer que ces dépenses ou du moins la plus grande partie devraient incomber à la Faculté de Médecine et non à l'Université. MM. Flurer et Pic sont du même avis. M. Hugounenq fait remarquer que les ressources du service de l'anatomie sont notoirement insuffisantes pour faire face à de pareilles dépenses. M. le Recteur estime qu'il convient avant tout de solliciter le concours du Ministère dans la plus large mesure possible. Le Conseil se rallie à cette proposition.

Faculté de médecine. — Travaux d'aménagement en vue de l'organisation de l'enseignement préparatoire au concours d'admission à l'École de Santé militaire. — M. Hugounenq fait connaître que pour les besoins du nouvel enseignement préparatoire à l'École de service de Santé militaire, une somme de 1.500 francs serait nécessaire pour installer l'éclairage électrique dans l'amphithéâtre A où se font les cours, ainsi que pour l'acquisition d'un appareil à projection. Il serait également utile de faire établir des planches murales. Grâce à une circonstance favorable, cet établissement n'entraînerait qu'une dépense n'atteignant pas le cinquième des prévisions habituelles.

M. Depéret fait remarquer que ce sont encore là des dépenses imputables uniquement sur les crédits de laboratoire. M. Hugounenq répond qu'il s'agit en l'espèce de frais de première installation d'un enseignement qui deviendra une source de recettes nouvelles pour l'Université.

Le Conseil décide que la demande de la Faculté de Médecine sera

examinée au mois d'avril, en même temps que les demandes des autres Facultés, lorsqu'on connaîtra les reliquats de l'exercice 1904.

Faculté de Droit et des Lettres. — Éclairage électrique de l'amphithéâtre. — M. le Recteur invite M. Clédat à faire établir un devis de la dépense.

Chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences. — M. Hugounenq, président de la Commission de réception définitive, déclare que depuis les améliorations apportées dans ces derniers temps par la maison Leau, le chauffage est satisfaisant. On sera d'ailleurs toujours suffisamment couvert grâce au système d'amendes et aussi à la somme de 3.500 francs à payer chaque année aux entrepreneurs pour l'entretien et le service des chauffeurs. M. Flurer émet des doutes au sujet de l'efficacité des amendes. Sur la demande de M. Pic, on fera auprès de la maison Leau des réserves au sujet du chauffage de la salle de la Bibliothèque réservée aux professeurs.

A l'unanimité, le Conseil décide que le paiement du solde aura lieu entre les mains de MM. Remillieux, Gelas et Gaillard, successeurs de M. Leau : ce paiement impliquant réception définitive des appareils de chauffage.

Le Recteur, président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

BIBLIOGRAPHIE

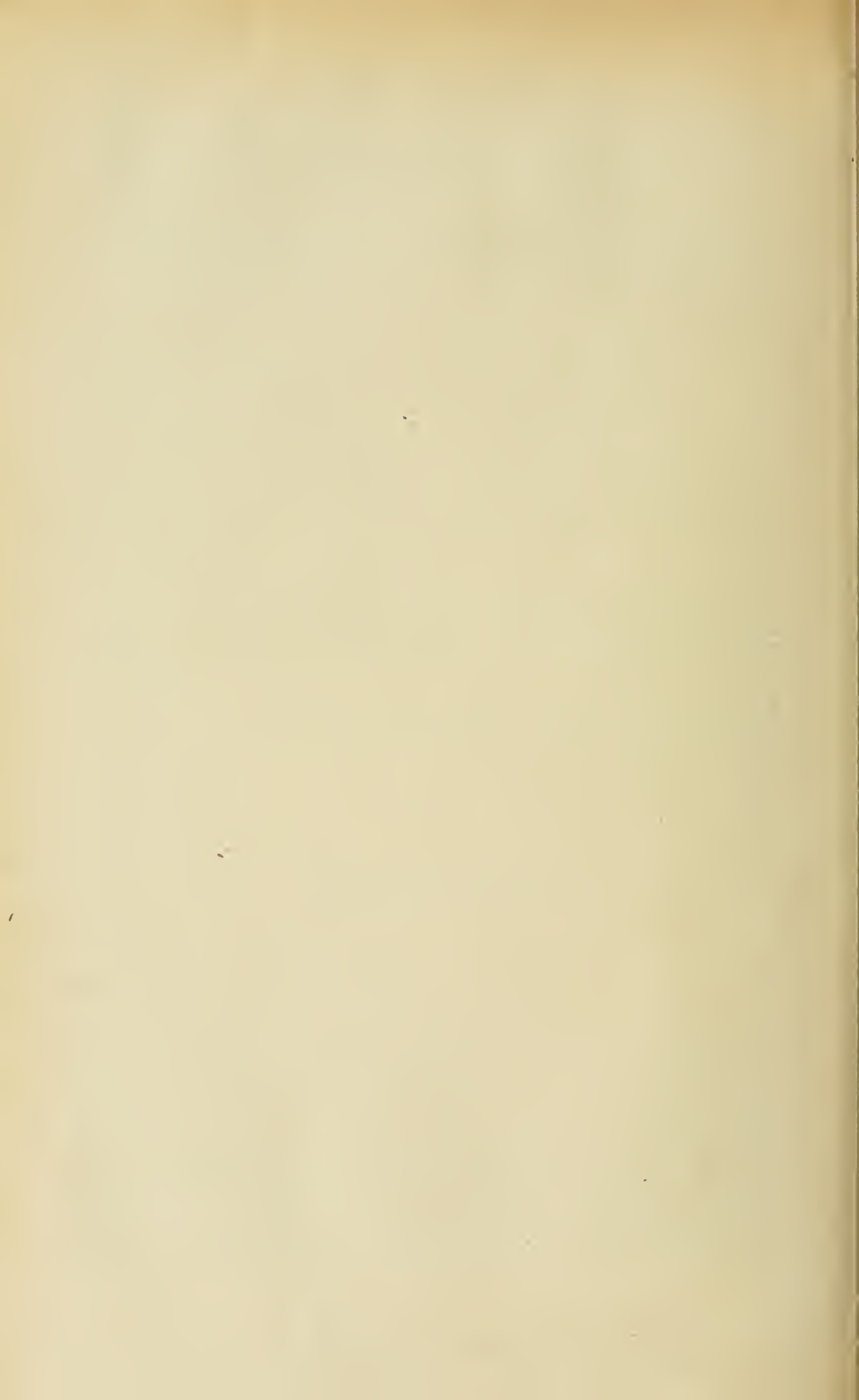
Revue de philologie française.

Nous relevons dans le dernier volume (1904) de la *Revue de philologie française* les articles dus à des professeurs ou à des élèves de notre Université et ceux qui intéressent plus particulièrement la région. M. L. Vignon, ancien élève de la Faculté des Lettres, professeur au lycée de Bourg, continue à publier les résultats de la grande enquête entreprise sur les patois de la région lyonnaise ; il étudie spécialement dans ce volume les formes si curieuses des pronoms de la troisième personne. M. Désormaux, ancien élève de la même Faculté et professeur au lycée d'Annecy, publie et commente une chanson en patois savoyard sur les tournées des repré-

sentants du peuple 1793 et donne une « Contribution à la phonétique des consonnes ». M. Clédat étudie les grandes lois de la transformation du latin en français, l'évolution des mots de la famille du verbe « dire » et consacre des notices à l'origine de « Qui vive ? », des locutions « Je ne sache pas que, Ne risquer rien de, Ne pas laisser que de » et aux significations anciennes des mots *aspect* et *égard*. Ajoutons des comptes rendus par MM. Baldensperger, Vignon, Désormaux et par M. Latreille, professeur au lycée de Lyon, ancien élève de notre Université.

Le gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck & Cie, 8, rue de la Méditerranée



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

La Psychologie de l'Enfant dans le roman actuel [1]

par M. Eugène Blum

Professeur de philosophie au lycée Ampère.

Mesdames, Messieurs,

Le roman va de nouveau servir de thème à une conférence (2) faite, — cette année, — dans cet amphithéâtre, sous les auspices de votre Société. Je m'en excuserais si vous ne saviez tous que, naguère très dédaigné, le roman, un des parvenus les plus notoires d'une époque où l'on en trouve tant, est aujourd'hui partout et au premier rang.

On rencontre le romancier là surtout où l'on est d'abord surpris de le voir : il révise le code, réforme l'hygiène, refait l'astronomie. On ne peut plus dire depuis quand il est psychologue, — et les spécialistes, jadis un peu étonnés, accueillent maintenant très volontiers sa collaboration. Ils ont admiré la beauté et compris la portée des œuvres où votre Puvis de Chavannes, manifestant une idée puisée par Platon aux sources les plus profondes du génie hellénique, montre harmonieusement unis les Arts et les Sciences.

Ils revendiquent toutefois le droit de rechercher à l'occasion si les romanciers se « tiennent au courant » des progrès accomplis et comment sont interprétées dans leurs fictions les données acquises par les travaux des hommes compétents. N'est-il pas alors intéressant de se demander si nos romanciers psychologues connaissent la psychologie de l'enfant, science souriante et toute jeune comme l'enfant lui-même, mais vivace et déjà solide. Et s'il me fallait, pour expliquer le choix de mon sujet, une dernière et cette fois très suffisante raison, j'ajouterais que les Amis de l'Université lyonnaise ont une autorité particulière pour suggérer et contrôler une enquête de ce genre, —

(1) Conférence du 2 avril 1905.

(2) Allusion à une remarquable conférence faite le 18 décembre précédent, par M. R. Doumic, « Sur la Société française d'après le Roman contemporain. »

car ils ont pu suivre l'évolution progressive de la *pédologie* (1). Elle est représentée en effet dans l'Université lyonnaise, toujours prête à faire bon accueil à l'initiative scientifique, par une chaire magistrale autour de laquelle le titulaire a su grouper et retenir une légion de travailleurs, — et vous savez tous que le président du Conseil de cette Université, qui s'en éloigne mais sans l'oublier, car elle est son œuvre préférée, que M. Compayré, par son enseignement et ses ouvrages connus et cités dans les deux mondes, a conquis en cette matière une maîtrise incontestée.

I

Mais peut-on d'abord, sans être dupe d'une illusion trop fréquente chez les « orfèvres » de tous genres, soutenir que les récentes recherches de la psychologie de l'enfance ont eu du prix aux yeux des romanciers actuels ? On n'a pas, ce semble, attendu les travaux des « pédologues », puisqu'il faut les appeler par leur nom, pour faire à l'enfant dans les arts et les lettres du XIX[e] siècle une place sans précédent, maintes fois notée par tous les critiques (2). On ne les a pas attendus et cela se voit de reste ! On parle beaucoup, trop peut-être de l'enfant, mais on le connaît bien peu.

Pour le romatisme idéaliste, dans Hugo par exemple, l'enfant, petite fleur humaine, faible et gracieuse, est un prétexte d'admiration systématique, lyrique et attendrissante ; pour le romancier naturaliste, avec Zola, l'enfant représente au contraire en miniature tous les vices d'une humanité laide, malsaine et dégénérée. Enclins surtout à peindre la nature sous ses formes arrêtées et accentuées, les réalistes ou bien ne verront que l'exceptionnel, le cas médical, l'enfant de l'Année Terrible, vicieux, détraqué, le souffre-douleur, comme Poil de Carotte, gamin vieilli, villageois de Paris, ou la fillette perverse, « jolie petite Messaline », ou bien ils exagéreront la ressemblance du petit animal et du petit enfant, « mignonne larve humaine », dira Maupassant.

Les impressionnistes du moins sont plus gais, même dans les larmes ; il est vrai qu'ils sont généralement du Midi. Ils ont pris leurs croquis

(1) Depuis longtemps nous avons dit et redit ailleurs pourquoi nous avons dû introduire ce néologisme : son usage nous paraît maintenant assez répandu pour que nous ayons cru pouvoir l'employer ici.

(2) Voir notamment : Marius Ary Leblond : *La Société française sous la troisième République*, chapitre premier, *L'Enfant*, pages 1-48.

au Sud de Tarascon, par exemple celui de Jacques, ce singulier enfant frère du *Petit Chose*. « Il répand des averses de larmes. Le soir, le matin, de jour, de nuit, en classe, à la maison, en promenade, il pleurait sans cesse, il pleurait partout. Et le plus curieux c'est qu'il n'avait rien. Il pleurait comme on se mouche, plus souvent, voilà tout. »

Photographes amusants de l'instantané, ils attacheront une importance considérable aux premières réactions enfantines contre les exigences de la vie sociale et se plairont par exemple à montrer la répulsion qu'inspirent d'abord à certains enfants le collège, ses administrateurs et ses professeurs. Poum, qui est encore mieux que Méridional, il est Algérien, pousse naturellement à l'excès, cette sensibilité spéciale qui lui fait voir le collège en vert... épinard. Son père, le conduit au lycée, une prison qui sent l'épinard. Il entrevoit alors un petit monsieur, « aigre comme une pomme verte », l'économe, et reçoit du proviseur « un regard de tigre dérangé ». On visite la maison avec M. le censeur « qui ressemble à un navet sculpté. » Ça sent l'épinard de plus en plus. « Le colonel se retourne vers le censeur et explique : Poum n'aime pas les épinards. M. le censeur lève les yeux au ciel avec un sourire incrédule : « Comment peut-on ne pas aimer les épinards. Il les aimera... On aime les épinards au lycée. » Et encore s'agissait-il d'épinards retardataires, d'épinards préparés avant la grande réforme toute récente (1903), ou plutôt très ancienne, puisqu'elle a trois ans, l'âge mûr pour une réforme de l'enseignement secondaire.

Dans cette galerie d'art retrospectif, il n'y aurait pas un seul bon peintre d'enfants, si l'on n'était retenu par quelques portraits dus aux frères Rosny ! L'art est pénible, le style prétentieux, le trait lent, mais profond et expressif. Les auteurs de *Marc Fane*, œuvre de haute tenue littéraire et morale, ont appris du doux et savant Littré, précurseur de Taine, de Preyer, d'Egger, l'importance des annales puériles où seraient fidèlement notés chaque jour les faits et gestes de l'enfant, « histoire plus curieuse, sans doute et plus intellectuelle que tant d'annales de peuples ». Dédaignant les mobilités minaudières décrites si souvent, les Rosny cèdent à l'attirance de l'observation précise, minutieuse, sorte de marche en forêt où se perçoit la vie latente de l'âme enfantine, délice d'énigme et de genèse, « œuvre secrète, déliée, pareille à la transmutation de la racine aux profondeurs souterraines, de la feuille tissant la lumière ». En s'approchant ainsi de la forge de l'être on distingue, vacillante comme une étoile de laiton pâle dans la nuit brumeuse, la lumière de la pensée chez ces petits êtres qui ne sont ni des bibelots à ressort, ni des larves, chez ces tout petits qui reflètent déjà l'infiniment grand et dont les doux

rêves enfantins, pour qui sait les interpréter, vont rejoindre les vieux rêves des bons cœurs et des hautes âmes.

II

L'œuvre des Rosny marque donc bien un point de départ : du laboratoire et de l'amphithéâtre, où elle s'élabore en silence depuis cinquante ans, la psychologie de l'enfant ou pédologie va pénétrer dans le roman, et seulement, on le voit, dans le roman tout récent. Elle enseigne à quiconque veut déchiffrer « l'écriture mystérieuse de l'âme de l'enfant » qu'il faut d'abord y rechercher comme sur un précieux palimpseste, les traces, invisibles pour l'observateur superficiel, des inscriptions qu'il apporte avec lui au monde, ou que gravent ses premières impressions : dispositions héréditaires, suggestions de l'imitation, influences du milieu, tout le mécanisme complexe qui va opprimer l'individualité naissante. L'enfant sera-t-il homme ou machine? Problème angoissant et mystérieux, exemple de ces questions inévitables que se posent le savant, le psychologue, l'éducateur ou le moraliste pendant qu'il suit la silhouette pâle du bambin dont le corps ballotte comme la pensée pendant qu'il trottine vers l'école maternelle.

Voilà précisément le problème qu'évoque, avec plus de violence que de force, sur un ton agressif et en insistant maladroitement sur d'inutiles et grossiers détails, une œuvre que vient de couronner l'Académie des Goncourt, — c'est assez dire, qu'elle ne saurait prendre place sur la table de famille. — mais pourtant originale, vivante et qui révèle une connaissance pénétrante des questions de psychogenèse infantile envisagées sous leur aspect psycho-physiologique. Il ne faut pas dans ce roman, *La Maternelle*, par Léon Frapié, chercher le roman : la fiction romanesque, — d'une invraisemblance criante, — n'est qu'un moyen pour aller au but, l'inventaire du triste et lourd capital d'hérédités, d'imitations, d'instincts, de misères qu'apporte à l'école maternelle un petit faubourien de Paris

Qu'il est lamentable le spectacle offert par « la Maternelle » de Ménilmontant, qui recueille, j'allais dire hospitalise, au sortir de la crèche, plusieurs centaines de bambins et fillettes ! Quel « tohubohu d'humanité » défectueuse, vicieuse, arriérée, qui se révèle dans le fouillis des cheveux, « dans les corsages à l'air de mauvaise qualité, dans le fagottage des sarraux, le triste état des grosses chaussures cloutées ». Les enfants déjeunent à l'école : ils apportent du vin, beaucoup trop de vin, pas de dessert. Aussi à la leçon de choses,

quand on donne à chaque jours ses qualités : « Eh bien, Julie Leblanc, qu'est-ce que c'est que le samedi ? » Alors la mignonne, — elle a trois ans, — très fière, souriante : « Le samedi, c'est le jour où l'on se soûle ! » Écoutez cet autre que questionne la maîtresse : « Qu'est-ce qu'on fait le soir quand papa n'est pas rentré ? — On va voir au Poste ? » On est en récréation, on va jouer au papa et à la maman. Alors « Louise, angélique, sérieuse, pas en train : Eh bien non, je m'bats pas ! »

Et ce sont les faits moyens auxquels s'ajoutent la misère chronique, et parfois des faits sinistres, invraisemblables et pourtant vrais. « Un matin glacial, Marie Fadette, cinq ans, apparaît tablier pas boutonné, souliers pas noués. Marie Fadette est d'une lividité insolite. Et puis, elle n'a pas l'air d'arriver à l'école, elle a l'air d'arriver ailleurs, de déménager avec son panier. Sur le couvercle, nous remarquons une large tache roussâtre. « Eh bien, as-tu mal, parle, voyons. » — Silence, quelque chose d'indescriptible est entré avec Marie Fadette... » — On vient de voir arriver à l'école une enfant de cinq ans dont la mère a été assassinée pendant la nuit. « L'imaginez-vous s'habillant seule, enjambant le corps, prenant son panier ? »

Représentez-vous donc la préparation subie par ces petits êtres asservis à la force des instincts déchaînés ici, songez que l'imitation remonte et ne descend jamais, que ces enfants doivent imiter leurs parents, pauvres hères assez bas, tournant dans un cercle étroit de souffrance, de laideur et d'ignorance, ayant « une intelligence de samedi de paie ». Ils en ont déjà l'air chlorotique, la démarche, les gestes. Il faut pourtant qu'ils en diffèrent si l'on veut les former pour une existence plus libre et plus haute. Et vous voyez poindre la question qui donne au livre de Léon Frapié son intérêt puissant : Qu'est-ce que l'école peut changer à la destinée d'enfants préparés en un tel milieu et portant le faix d'une pareille hérédité ?

Il faut d'abord qu'à cette issue de la petite enfance, en ces années décisives, elle ne cède pas à la manie enseignante et qu'elle évite de définir, d'abstraire, de généraliser. L'auteur montre une fois de plus, en un exemple spirituel et vivant, comment les petits enfants profitent de ces cours si souvent condamnés par tous les pédagogues depuis Rousseau. « La normalienne, raconte l'héroïne du roman, fait un véritable cours et elle y joint le prestige d'une méthode brillante. Hier, je l'entendais discourir en géographie, puis poser des questions : « Qu'est-ce qu'une mer ? » Un chœur unanime et chantant répondait : « Une mer est une grande étendue d'eau salée. » Seulement, comme j'étais occupée à ramasser des papiers sous le dernier banc, je me suis aperçue que plusieurs rangées d'enfants criaient avec

un entrain parfait : « Ma grand'mère, elle est étendue dans l'eau salée. » — Le résultat est inévitable! Dans un tout autre monde, Miss récite au petit Trott, qui s'est montré peureux, comment Léonidas est mort aux Thermopyles avec trois cents Spartiates; comment Horatius Cocles, qui n'avait qu'un œil, défendit un fort contre toute une armée; comment Mucius Scévola se fit cuire une main; comment Richard vainquit les Sarrasins... A table, le petit mioche s'écrie avec enthousiasme : « Si tu savais maman..., Miss m'a raconté l'histoire de M. Cervelas qui a brûlé trois cents Sarrasins qui étaient Spartiates; sa main aussi était brûlée sur la lampe, mais avec l'autre bras, qui était emporté, il commandait la manœuvre sur le pont et puis... » Alors maman interrompt: « C'est bien, Trott, mange ta soupe ! »

A ces demi-automates, il faut encore moins imposer une discipline qui mécanise (1), des punitions sous forme de menaces terrifiantes ou un apparent abandon. « Les désolations sans cause sont peut-être les plus atroces. » Pour élever et fortifier cette graine de souverains, comme disait Jean Macé, il y a une culture féconde, — celle du sentiment. Educateurs, évocateurs d'âmes, efforcez-vous de pénétrer jusqu'au jardin secret où dorment les germes d'humanité et d'énergie, sachez les éveiller. Comme il est transformé, cet auditoire de chétifs, comme il est transfiguré, lorsque la normalienne, visant juste cette fois, conte la longue désolation de la mésange dont Mistigris a dévoré les petits qui lui sont enfin rendus au printemps suivant.

« Je n'essaierai pas, écrit le romancier dont je veux vous lire cette page, une des plus vivantes et des plus belles de l'œuvre, je n'essaierai pas de restituer par des mots la beauté haute, électrisante de la normalienne auteur de ce récit.

« Je ne peux pas dire non plus toutes les émotions des deux classes.

« Seulement ceci :

« A l'endroit où le chat croque les petits, plusieurs mioches se sont vite serrés l'un contre l'autre et sont demeurés recroquevillés, conscients d'être bons à manger, eux aussi. Une fillette a entouré sa sœur jumelle de son bras, et ses yeux noirs, songeurs, scintillaient comme des diamants au soleil. Un tout petit a lancé les mains en avant :

« — Rose, prends-moi !

« Enfin, à ce passage : « Cette bonne mésange, ses petits lui ont été rendus... Mistigris a regardé le nid renaître... » là, un nouveau de la grande classe, dont je ne sais pas le nom, s'est dressé frémissant, menaçant, les yeux retournés, tout altéré de justice !

« — Je ne veux pas qu'il les remange !

(1) Voir aussi sur ce point : Tolstoï : *Articles pédagogiques*, page 19. (Œuvres complètes, tome XIII.)

« Tel fut son accent sauvage, tel fut son coup de mâchoire aveugle, que j'ai compris l'exactitude de symboliser le peuple par un lion très noble et très massif. »

L'enfant ne sera donc pas condamné a subir l'automatisme des habitudes héréditaires, — qui d'ailleurs ne sont pas toutes malfaisantes, — si l'on sait utiliser la puissance des inclinations altruistes et aussi la force de sa volonté personnelle, car il porte en lui les germes d'une personnalité. Les faits le prouvent plus que ne le voudrait peut-être la théorie déterministe chère à M. Frapié. La théorie en souffrira, mais Anatole France nous enseigne que « les théories ne sont créées et mises au monde que pour souffrir des faits qu'on y met ».

III

Ainsi un premier résultat est acquis : le roman actuel, même choisi dans l'école naturaliste, — mieux documenté que l'ancien « roman scientifique », ne dépasse plus les données de l'observation sur les limitations de la volonté et les faits subconscients pour affirmer le fatalisme psycho-physiologique. Voici maintenant un point de vue plus récemment mis en lumière : on considère comme originale l'individualité enfantine. observée enfin directement et non plus à travers les souvenirs infidèles de l'adulte. L'enfant n'est pas, comme on l'a cru trop longtemps, un petit homme, un homme en miniature. Si aujourd'hui la physiologie le montre réagissant à sa manière, — dès la naissance (1), — contre les excitations extérieures, si la pédiatrie étudie la morbidité spéciale de l'enfant, si la sociologie classe à part l'enfance criminelle, c'est que la psychologie, par ses seuls moyens d'abord et ensuite avec l'aide des sciences limitrophes, a dégagé les caractéristiques propres de la mentalité enfantine.

L'enfant a ses représentations originales et par conséquent sa mémoire, — affective surtout, — son imagination, — pauvre souvent, mais animiste et très forte, sa pensée, — toute en images et sans concepts explicites, — sa logique rectiligne. On lui dit : « Il tombe de la neige. — Comment remontera-t-elle », réplique-t-il ? — Mademoiselle explique au petit Raymond (cinq ans) : « Les chouettes n'y voient pas beaucoup pendant le jour et la lumière leur fait mal aux yeux. — Alors elles ont des lunettes ? » demande le bambin.

Trouverons-nous un romancier capable de saisir et de mettre en scène ces aspects originaux de la vie enfantine ? Il devra porter avec aisance un grand savoir, être « spectateur plutôt qu'observateur ».

(1) Voir le mémoire tout récemment communiqué à l'Académie de médecine par MM. Valois et Fleig.

aimer à la manière de Renan les nuances ondoyantes et innombrables qui échappent aux prises brutales de l'affirmation dogmatique et les exprimer en une langue enveloppante, flexible et pourtant lucide, qui charme et fait méditer tous ceux qui lisent le *Livre de mon Ami.*

Immédiatement, Anatole France remonte à la source d'où sortent tous les caractères propres à l'âme enfantine : nos perceptions ne sont pas comparables aux représentations fortes et neuves de l'enfant, à qui le monde apparaît dans sa magnifique nouveauté et tout revêtu de fraîches couleurs. « Tout est miracle aux petits enfants. » Mais aussi comme ils travaillent! Quels ouvriers et quels chercheurs! Songez qu'ils ont à découvrir tout l'ancien monde et tout le nouveau, ces Christophe Colomb en brassières et en capelines! « Suzanne a accompli ce soir le douzième mois de son âge, et depuis un an qu'elle est sur cette vieille terre, elle a fait bien des expériences. Un homme capable de découvrir en douze ans autant de choses et de si utiles que Suzanne en a découvertes en douze mois serait un mortel divin.

« Les petits enfants sont des génies méconnus; ils prennent possession du monde avec une énergie surhumaine. Rien ne vaut cette première poussée de la vie, ce premier jet de l'âme. » Qui prétend qu'ils passent toute leur existence à boire et à dormir, ces petits êtres qui élaborent et rêvent un univers?

> Leur tête légère et ravie
> Songe tandis que nous pensons:
> Ils font de frissons en frissons
> La découverte de la vie.

Comment des représentations si vives ne se conserveraient-elles pas? Contrairement au préjugé tenace qui nous porte à croire tardif l'éveil de la mémoire, le petit enfant bien portant a une mémoire singulièrement étendue et fidèle, comme l'atteste Anatole France : « Je la vois encore cette chambre, — il parle de celle où s'est écoulée sa première enfance, — avec son papier vert à ramages et une jolie gravure en couleur qui représentait, comme je l'ai su depuis, Virginie traversant dans les bras de Paul le gué de la rivière Noire. Il m'arriva dans cette chambre des aventures extraordinaires.

« J'y avais, comme j'ai dit, un petit lit à galerie qui restait tout le jour dans un coin et que ma mère déployait, chaque nuit, au milieu de la chambre, sans doute pour le rapprocher du sien, dont les rideaux immenses me remplissaient de crainte et d'admiration. C'était toute une affaire de me coucher.

« Il y fallait des supplications, des larmes, des embrassements. Et ce n'était pas tout; je m'échappais en chemise et je sautais comme un

lapin. Ma mère me rattrapait sous un meuble pour me mettre au lit. C'était très gai. »

Les psychologues ont constaté que la mémoire de reconnaissance, — celle des visages par exemple, — paraît au deuxième mois, se fixe au dix-neuvième, mais c'est une question de savoir à quelle époque se manifeste la mémoire active, s'exerçant avec le concours de l'attention et de l'intelligence et dont l'acquis pourra être retrouvé par l'adulte. Pierre Loti verse au débat une pièce importante. La mémoire infantile, imprégnée de sentiment, serait capable de fixer dès l'âge de trois ans des scènes entières que l'adulte retrouvera. « Je relevais d'une petite maladie d'enfant, je voulais surtout voir ma mère. La porte s'ouvrit, et ma mère entra, souriante. Oh ! je la revois si bien encore, telle qu'elle m'apparut là, dans l'embrasure de cette porte, arrivant accompagnée d'un peu de soleil et du grand air du dehors. Je retrouve tout, l'expression de son regard rencontrant le mien, le son de sa voix, même les détails de sa chère toilette, qui paraîtrait si drôle et si surannée aujourd'hui. Elle revenait de faire quelque course matinale en ville. Elle se pencha sur mon lit pour m'embrasser, et alors je n'eus plus envie de rien, ni de pleurer, ni de me lever, ni de sortir ; elle était là, et cela me suffisait. Je me sentais entièrement consolé, tranquillisé, changé, par sa bienfaisante présence.....

« Je devais avoir un peu plus de trois ans lorsque ceci se passait, et ma mère environ quarante-deux. Mais j'étais sans la moindre notion sur l'âge de ma mère ; l'idée ne me venait seulement jamais de me demander si elle était jeune ou vieille, ce n'est même qu'un peu plus tard que je me suis aperçu qu'elle était bien jolie. Non, en ce temps-là, c'était elle, voilà tout ; autant dire une figure tout à fait unique, que je ne songeais à comparer à aucune autre, d'où rayonnaient pour moi la joie, la sécurité, la tendresse, d'où émanait tout ce qui était bon, y compris la foi naissante et la prière..... »

Ainsi s'explique encore par l'intensité des représentations premieres conservant dans la vie subconsciente leur énergie latente la puissance des tendances qui décident souvent des vocations, sans que les parents, tout en se surveillant et en les surveillant, doivent là encore oublier la force de l'éducation : tout jeune Claude Bernard voulait être auteur tragique et Pierre Loti pasteur.

Cette extrême intensité des perceptions rend possible, sans nuire à leur conservation, leur succession rapide, facilitée encore par l'absence totale d'attention volontaire : la pensée enfantine va d'un objet

1) Pierre Loti : Le *Roman d'un Enfant*.

à l'autre, comme l'oiseau saute de branche en branche, et à son tour cette mobilité est un des facteurs de la prodigieuse relativité de ses combinaisons d'images. D'eux à nous, le rapport des choses subit d'invraisemblables changements, que l'observation directe peut seule faire connaître. Ce précepte, France l'a bien compris. On explique, par exemple, au petit Nozière que les bibelots qu'il regarde viennent de bien loin, de très loin, de Chine. — Oh « oui, dit-il, ce doit être derrière l'Arc de Triomphe. »

A cette originale et forte imagerie joignez l'émotivité la plus facilement excitable et il vous apparaîtra que le petit enfant n'a pas besoin de bien comprendre pour sentir beaucoup et très tôt. C'est le privilège et le danger de cet âge : il est sans pitié, mais non pas insensible, bien loin de là. — Suzanne a trois mois et vingt jours : elle s'émerveille à la vue d'un coq peint sur une assiette. Comme elle ne conçoit pas qu'une chose visible soit insaisissable, elle se jette dans une colère qui la rend rouge comme une pivoine. Il n'y a là que vacarme et caprice — direz-vous, — non, observez mieux : c'est l'apparition d'une forte et terrible chose, « dont le premier éclair rend un tout petit bébé aussi effrayant qu'une menue idole chinoise », la passion. C'est aussi la révélation d'un noble sentiment, l'amour du beau, — et les mamans, les meilleures collaboratrices du psychologue, le devinent à leur manière. Elles calment l'aveugle impatience du père, accusant ce petit être insupportable « de faire encore une scène », car selon le mot exquis de M[me] de Rémusat : « Les têtes de femmes sont toujours jeunes et dans celles des mères il y a toujours un côté qui se trouve avoir justement l'âge de leur enfant. »

A ces quelques traits, — pris entre beaucoup d'autres, mais il faut se limiter, vous reconnaissez que *l'enfant vrai* a fait son entrée dans le roman actuel. Il n'a plus rien de commun avec la marionnette trop habilement maniée par ceux qui l'exploitent « comme matière à succès » auprès du public sentimental ou comme prétexte à exposer une philosophie sociale et à satisfaire leurs rancunes. Le dernier modèle du genre est le *Petit Trott*, trop visiblement cousin germain de Bob : de loin c'est quelqu'un, — petit garçon blond et rose, à jambes de coq et corps trop menu, portant manteau à collet de velours, beaux gants jaunes, belle canne à tête de bulldog, — de près, c'est un pantin « qui a un ressort sous la langue » et de quelle souplesse! S'il bavarde beaucoup, c'est qu'on l'agite dans un monde « où l'on en voit beaucoup », depuis sa mère, une hannetonnette, jusqu'à ses amies. On le fait courir, il tombe, et cet accident nous vaut cette phrase : « Trott a une grosse bosse à la tête de sa chute dans le cor-

ridor (1) ». On le conduit chez le dentiste, on le fait inviter comme un homme, et prier comme un bambin de Greuze et rêver de jolis rêves roses, trop roses. Mais l'illusion demeure incomplète : on sent la main très habile, on entend la voix aux riches nuances et on admire l'esprit simple et charmeur du directeur qui fait mouvoir dans un guignol, très distingué, un guignol de casino tres mondain, — une poupée tant et si bien perfectionnée qu'elle a l'air de vivre. Petit Trott semble dire de bien jolies choses, — trop spirituelles, — et pourtant non, petit Trott n'existe pas, — d'abord parce qu'il est ironique, — et l'enfant vrai connait la joie, le gros rire aussi, mais non l'ironie, « effort de réflexion contre la vie, étrange et contradictoire comme le suicide (2), » et ensuite parce qu'il ne joue pas, — il se contente de regarder ses jouets.

Or, pour l'enfant l'univers est un immense jouet : l'enfant fait une poupée, comme l'oiseau son nid, avec tout ce qu'il peut prendre. France, Loti, les Rosny, tous les vrais romanciers psychologues l'ont noté. « Cela surtout est merveilleux qu'il joue, car le jeu est le principe de tous les arts, dit A. France. Des poupées et des chansons, c'est déjà presque tout Skakespeare. » Oui, c'est une caractéristique essentielle, de cet âge, — et à la vieille pédagogie maussade, avare, méfiante et ennemie du jeu, la psychologie contemporaine a substitué une pédagogie instruite des raisons physiologiques, mentales, sociales, morales qui légitiment le jeu. Rousseau lui-même, si hardi pourtant, reprend ses airs d'Alceste devant la petite fille qui joue. Future Célimène, elle pare sa poupée, « elle y met toute sa coquetterie, elle ne l'y laissera pas toujours : elle attend le moment d'être sa poupée. »

Anatole France et Pierre Loti sont au contraire de la nouvelle école qui a montré les sources psychologiques principales du jeu dans l'imagination et l'amour de la liberté. On joue au postillon, ou bien on est « le canard heureux », ou encore « on était des chenilles ».

« Je vais dire le jeu qui nous amusa le plus, Antoinette et moi, pendant ces deux mêmes délicieux étés.

« Voici : au début, on était des chenilles, on se traînait par terre, péniblement, sur le ventre et sur les genoux, cherchant des feuilles pour manger. Puis, bientôt on se figurait qu'un invincible sommeil vous engourdissait les sens et on allait se coucher dans quelque recoin sous les branches, la tête recouverte de son tablier blanc : on était devenu des cocons, des chrysalides.

« Cet état durait plus ou moins longtemps et nous entrions si bien

(1) *Mon Petit Trott*, p. 84.

(2) Gabriel Séailles : *Éducation ou révolution*

dans notre rôle d'insecte en métamorphose, qu'une oreille indiscrète eût pu saisir des phrases de ce genre, échangées entre nous sur un ton de conviction complète :

« — Penses-tu que tu t'envoleras bientôt ?

« — Oh ! je sens bien que ça ne sera pas long cette fois ; dans mes épaules déjà... ça se déplie... (çà, naturellement c'étaient les ailes).

« Enfin on se réveillait ; on s'étirait, en prenant des poses et sans plus rien se dire, comme pénétré du grand phénomène de la transformation finale.

« Puis, tout à coup, on commençait des courses folles, — très légères, en petits souliers minces toujours ; à deux mains, en tenant les coins de son tablier de bébé, qu'on agitait tout le temps en manière d'ailes ; on courait, on courait, se poursuivant, se fuyant, se croisant en courbes brusques et fantasques ; on allait sentir de près toutes les fleurs, imitant le continuel empressement des phalènes, et on imitait leur bourdonnement aussi, en faisant : « Hou ou ou ! » la bouche à demi fermée et les joues bien gonflées d'air (1). »

Ainsi la forte imagination de l'enfant fait surgir presque du néant un monde animé et transfiguré : beaucoup plus encore que chez l'adulte suggestible elle peut, par suggestion directe ou indirecte, tantôt produire des troubles graves, tantôt exercer une influence thérapeutique.

Le petit Pierre est un psychasthénique ; depuis qu'il a quitté la ferme suisse où il avait repris l'appétit et la gaieté, il s'étiole de nouveau, ne mange plus, ne bouge plus. Entre tant de jouets coûteux et délaissés, que lui apporte la nuit de Noël, il distingue une « bergerie de trente-neuf sous, cadeau d'un pauvre homme. Le petit Pierre ouvrit la boîte et vit les moutons, les vaches, les chevaux, les arbres, des arbres frisés. C'était, pour être exact, une ferme plutôt qu'une bergerie.

« Il vit le fermier et la fermière. Le fermier portait une faux et la fermière un rateau. Ils allaient au pré faire les foins ; mais ils n'avaient pas l'air de marcher. La fermière était vêtue d'un chapeau de paille et d'une robe rouge. Pierre lui donna des baisers et elle lui barbouilla la joue. Comment ces figures peintes se reflétèrent-elles dans les yeux barbares et frais d'un petit enfant ? On ne sait, mais ce fut une magie. Il les pressait dans ses petits poings, qui en furent tout froissés ; il les dressait sur sa petite table et les nommait par leur nom avec l'accent de la passion : *dada ! toutou ! moumou !* Cependant Pierre découvrait aux arbres de la boîte une ressemblance avec les arbres qu'il avait vus là-bas, dans l'herbe épaisse et le bon air.

(1) Pierre Loti : *Le Roman d'un Enfant.*

« Il voyait encore d'autres choses que sa maman ne voyait pas. Tous ces petits morceaux de bois enluminés évoquaient en lui des images touchantes. Il revivait par eux dans une nature alpestre ; il était une seconde fois dans cette Suisse qui l'avait si grassement nourri. Alors, les idées se liant les unes aux autres, il pensa à manger et dit :

« — Je voudrais du lait et du pain.

« Il but et mangea. L'appétit se réveilla. Il soupa le soir comme il avait déjeuné le matin. Le lendemain, la faim lui revint en revoyant la bergerie. Ce que c'est que d'avoir de l'imagination ! Quinze jours après, c'était un gros petit bonhomme (1). »

Ce que c'est que d'avoir de l'imagination... et des jouets ! Et combien M. Compayré a-t-il raison de dire que si l'enfant des campagnes est souvent inférieur à celui des villes, c'est en grande partie parce qu'il a peu ou point de jouets. Gardez-vous pourtant de donner à l'enfant ces jouets complexes, sans art et sans goût, à prétentions scientifiques ! C'est à décourager d'être enfant. « Hélas ! notre société est pleine de pharmaciens qui craignent l'imagination. On n'est grand que par elles. O mères, n'ayez pas peur qu'elle perde vos enfants, elle les gardera au contraire des fautes vulgaires et des erreurs faciles. »

Toutefois l'universalité, la séduction et le rôle bienfaisant du jeu s'expliquent encore par l'intervention d'un autre facteur, — l'amour de la liberté : quand il joue, l'enfant se sent cause, il expérimente et forme cette liberté qui devra plus tard subir tant d'assauts, — et comme il n'y a pas de décision, même puérile, sans un conflit au moins rudimentaire entre deux partis, le jeu provoque une sorte de raisonnement spontané, forme élémentaire du bon sens. Laissez donc jouer l'enfant : le jeu, comme le devinaient les anciens, est son école principale : il a sa source dans les facultés essentielles de l'enfant, il les développe et par elles prépare l'épanouissement de sa pensée. La raison, plante rare et tardive, germe dans les alluvions du passé, — mais pour fleurir, il lui faut les rayons de l'imagination et le plein air de la liberté.

A cette floraison doit contribuer puissamment l'apport du langage : la poésie du balbutiement enfantin mériterait de trouver son interprète. La science a préparé la voie au romancier qui entreprendra de nous faire assister à l'apparition de la parole, — ravissante aurore plus matinale encore chez la fillette que chez le bambin, — le grave Preyer constate en effet que « les petites filles semblent souvent apprendre à parler plus tôt que les garçons », et l'on s'en doutait du

(1) Anatole FRANCE : *Le Livre de mon Ami*, p. 253.

reste. Le génie de l'enfant se manifeste avec une rare virtuosité dans la création et l'évolution du langage mimique, — le premier sourire à sa mère, le rire, les pleurs et les cris, les hochements de tête, les haussements d'épaules, remuement des mains, raidissement du corps et des jambes, — comme dans celles du langage oral, — montant du cri à la parole et de la parole au langage usuel.

Les documents sont accumulés : quelque poète nous dira bientôt, « l'Iliade confuse et charmante que conte à son papa une fillette de deux ans ». M. André Lichtenberger, l'auteur de *Petit Trott*, l'a tenté dans une autre œuvre *La Petite Sœur de Trott* bien supérieure à la première, faite cette fois d'observation relevée et non déformée par le détail spirituel, très sincère, très finement exécutée. C'est plaisir, — et plaisir délicat, — de suivre les aventures de M[lle] Lucette. Voici sur la sensibilité de l'enfant qui a horeur du noir et se tourne vers la lumière, — sur sa mimique, — quand elle admire, c'est par la bouche, — sur son balbutiement, sur les premières formes de la pensée inconsciente, — une heureuse abondance de détails vrais et typiques. Au contact de cette petite sœur très vivante, Petit Trott lui-même se révèle. Il est d'abord jaloux, — « maintenant qu'ils ont un enfant neuf, ils ne se soucient plus du vieux. »

Il devient vite aimant : il n'est qu'un petit homme, mais un bon petit homme. Il remplit alors très bien la fonction de l'enfant, comme eût dit Victor Hugo, mignonne divinité du foyer, protectrice et consolatrice, et pour le dépeindre sous ces traits, M. Lichtenberger trouve des traits charmants, d'une expression intensive et qui parle au cœur parce qu'elle en vient.

Écoutez cètte scène finale. Maman, assise sur le fauteuil rose, devant la fenêtre, guette l'instant où passera au large le cuirassé que commande papa et qui vogue vers l'Extrême-Orient. Elle regarde la grande mer qui s'étale et, à travers la longue vue, distingue une colonne de fumée au-dessus d'une petite tache noire.

« Malgré la distance déjà si grande, c'était comme un dernier adieu qu'on pouvait lui jeter. Il n'était pas entièrement perdu sur l'infini des flots. Après, quand tout aura disparu, il sera tout entier dans l'inconnu.

« Trott ne voit plus la tache noire. Il ne voit plus que la petite colonne de fumée. Tout à l'heure elle disparaîtra derrière le promontoire de la falaise qui s'avance. Alors ce sera fini. Malgré sa lorgnette, maman elle-même non plus ne verra plus rien. Et Trott sent une grande angoisse l'étreindre, car voici que disparaît tout à fait celui qui est la force de sa faiblesse, le port de refuge de ses terreurs enfantines, le rempart contre tous les dangers, contre toutes les

craintes, contre toutes les menaces. Et il se sent si petit, beaucoup trop petit devant tout l'inconnu redoutable de la vie qui l'oppresse !

« Pourtant il a promis d'être un brave petit homme.

« Maman laisse retomber la lorgnette. Il n'y a plus de fumée sur la mer. Au-dessus du promontoire de la falaise, il y a seulement une espèce de petit brouillard. C'est fini, le dernier fil est brisé. Maman pose sa lorgnette sur la table. Elle se jette en arrière dans son fauteuil, et cette fois, malgré son courage, deux larmes roulent sur ses joues. Trott voudrait beaucoup la consoler, mais il ne peut pas.

Mais, de l'autre côté du fauteuil, une petite voix incertaine chevrote : « Maman, maman... » Et l'on voit apparaître la tête de M[lle] Lucette...

« Très doucement, sans bruit sachant qu'elle faisait quelque chose de défendu, elle s'est glissée dans l'entre-bâillement et s'est avancée à pas furtifs, à la fois fière, honteuse et un peu inquiète de son expédition. Et, sans rien dire d'abord, elle s'est mise à regarder sa maman, qui ne la regardait pas... Et qu'a-t-elle vu sur la figure désolée de sa pauvre maman ? Qu'a-t-elle vu ? Peut-être pas grand'chose ; peut-être rien du tout. Peut-être n'a-t-elle agi que par geste machinal de petit animal caressant qui veut être caressé. Mais peut-être aussi a-t-elle aperçu les larmes de sa maman et très obscurément éprouvé quelque chose de nouveau. Peut-être, pour la première fois, un petit coin entièrement fermé de son âme s'est-il ouvert ; peut-être a-t-elle vaguement perçu un tout petit effluve d'un sentiment très tendre et très doux, de celui qui rend tolérable la vie et qui allège parfois les désespoir, de celui qui, sans que nous souffrions, nous fait plaindre les souffrances des êtres qui souffrent... M[lle] Lucette a regardé sa maman qui pleurait.

« Elle a levé ses deux petits bras d'un air très tendre en disant : « Maman, maman » ; et puis, avançant ses petites lèvres, elle a fait signe qu'elle voulait l'embrasser. C'était la première fois...

« Maman la prend sur ses genoux, la serre contre son cœur et la couvre de baisers et de larmes ! Lucette a trouvé ce qu'il fallait. A ses pieds, Trott est assis, tendre et blotti contre elle... Et, meurtrie, brisée et désolée, maman sent tout de même la grande consolation qui vient des petits enfants. Ils consolent si doucement les petits enfants !

« Et il n'y a rien de si doux que leurs baisers simples, seules choses terrestres peut-être où il n'y ait nulle tristesse, nulle crainte, nulle amertume et rien de la saveur de la mort.

Maman songe qu'elle ne sera pas seule pendant la grande séparation,...

« Lucette contemple avec joie le ciel et la mer, leur gazouille des chansons et puis se rejette vers sa maman pour l'embrasser encore, toute fière de son invention.

« A l'horizon, la dernière fumée s'est évanouie au-dessus de la falaise. Le petit groupe est maintenant tout seul en face de l'infini du ciel, de la mer et de la vie (1). »

En fermant la page, essayons de noter l'impression qui se dégage de cette scène si vraie et si touchante et aussi de l'ensemble des œuvres que nous avons trop rapidement feuilletées : au contact de la psychologie récente, où il a puisé et qu'il a enrichie d'observations précieuses, le roman actuel acquiert et répand la connaissance de *l'enfant véritable.* Le connaissant mieux, nous l'aimons mieux, pour lui-même et pour sa mission propre dans l'humanité. Devant ce petit être qui travaille à se créer, à sortir de la gangue des fatalités, à conquérir le monde et la vie où nous l'avons jeté, à édifier sa personne nous sentons que « nous vaudrions moins que l'homme des cavernes » si nous ne travaillions pas de notre côte à l'aider, à lui rendre l'effort vers l'être plus sûr et moins pénible, à le récompenser de l'exemple qu'il nous donne et de la joie qu'il nous apporte.

La lecture de ces œuvres, fidèles à l'esprit de la science qui les inspire sans rien leur enlever de leur attirance et de leur beauté, nous apporte une leçon de solidarité d'autant plus profitable qu'on ne cherchait pas à nous la donner et que nous la trouvons nous-même. A la voir briller, avec son expression véritable, sur ces jeunes fronts, nous reprenons « confiance en notre ancienne amie, la vie », nous croyons qu'elle peut être pour nos enfants plus douce et meilleure, et l'art d'un Anatole France, tout imprégné de sagesse socratique, nous montre en acte les deux grandes forces capables d'éveiller et de diriger l'expansion de l'enfant vers les formes supérieures de la vie : l'affection et le savoir. Il faut l'aimer et le connaître : « avec la science et la bonté on fait le monde (2). »

(1) A. Lichtenberger : *La Petite Sœur de Trott.*

(2) Anatole France : *Le Livre de mon Ami.*

LA FEMME DANS L'INDUSTRIE

Première Conférence

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL

MESDEMOISELLES,

Au moment où j'ouvre cette série de conférences, je ne me dissimule point la difficulté que j'aurai peut-être à retenir jusqu'au bout votre bienveillante attention sur un sujet de sa nature quelque peu aride, et qui risque surtout de paraître tel lorsqu'on le compare à certains de ceux que mes savants collègues traitent ici devant vous.

Le droit, l'économie politique, l'économie sociale en effet ne présentent peut-être pas, pour un auditoire féminin, tout l'attrait qui peut s'attacher, par exemple, à un cours d'histoire contemporaine, d'histoire de l'art, de littérature, avec les développements brillants ou piquants auxquels ils donnent lieu, avec les personnalités héroïques ou séduisantes qu'ils peuvent mettre en scène. Ici, ce n'est pas de ces grandes figures individuelles, comme un Michel-Ange, un Bonaparte, un Lamartine, que nous devons nous occuper ; ce n'est pas non plus de ces êtres plus abstraits, mais plus prestigieux encore, qu'on appelle la France, l'Angleterre ou l'Allemagne, — l'école de Venise ou de Hollande, — le Romantisme ou le Symbolisme. C'est dans des milieux moins éclatants, baignés d'une moindre lumière, que nous irons chercher nos sujets d'étude. C'est sur l'humble troupeau des travailleurs vulgaires que je vous convierai à abaisser les yeux, sur cette « foule obscure » des gagne-pain et des gagne-petit, au milieu de laquelle, pourtant, un Figaro dépensait « plus de science et de calculs pour subsister seulement qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes (1) ». Dans une atmosphère grise, où trop souvent

(1) *Le Mariage de Figaro*, acte V, sc. III

l'expression de la souffrance est seule à s'accuser avec quelque relief, nous allons contempler les gestes sans gloire des anonymes du labeur quotidien; et quelquefois peut-être, au sortir de la salle où vos oreilles auront été charmées des strophes de Hugo, vos yeux éblouis de l'évocation d'Austerlitz, lorsque j'essaierai de fixer vos regards sur des intérieurs d'usines ou d'ateliers, ressentirez-vous un peu de ce qu'eût éprouvé Dante, si son céleste guide, renversant l'ordre de son voyage, l'eût conduit des régions glorieuses du Paradis aux zones enténébrées du Purgatoire.

Dans la crainte de ne pouvoir charmer vos imaginations, j'ai du moins voulu tenter d'intéresser vos esprits, en appelant votre attention sur ceux des faits sociaux qui vous touchent de plus près. C'est du rôle économique de la femme, ou plus exactement d'un des aspects de ce rôle que je compte vous entretenir dans cette brève série de causeries ; et, beaucoup plus que sur mes efforts personnels, je fonde mon espoir de vous retenir sur l'attrait naturel que ce sujet doit présenter pour vous. Nous allons étudier les conditions de vie au milieu desquelles la majorité de vos sœurs passent leur existence; il va être question de la façon dont agissent, dans la sphère économique, en présence de la dure nécessité, en concurrence de l'homme, des êtres qui apportent, dans cette lutte pénible, des qualités et des défauts, des forces et des faiblessss, qui sont vos faiblesses, vos forces, vos défauts et vos qualités. Il va être question de la femme dans l'industrie.

La femme dans l'industrie... Voilà une formule qui, si elle exprimait, au lieu d'une simple réalité, un desideratum, risquerait fort d'être contestée par beaucoup. Il y a deux ans, mon très distingué collègue, M. Hervelin, vous parlait — ou à vos devancières — « De la femme dans la famille ». Nombreux sont les esprits qui pensent que la place de la femme n'est que là. Et nous-mêmes, peut-être, aurons-nous à regretter qu'il n'en soit ainsi. Mais en peut-il être ainsi ? Ce qui est certain, la réalité actuelle qui s'impose, — qu'on s'en félicite ou qu'on s'en attriste, — c'est qu'un nombre considérable, un nombre croissant de femmes doivent chaque jour demander au travail industriel les ressources nécessaires à leur vie. Pour celui donc, — ou celle — qui veut connaître la vie contemporaine, les deux formules ne s'excluent pas : elles se complètent. La femme, comme l'homme, vit de nos jours dans deux sphères concentriques, l'une plus étroite, la famille ; l'autre plus large, la société. Et si la femme ne tient pas encore à la société par tous les droits que celle-ci confère, elle tient à elle par la plupart des droits qu'elle impose ; et notamment par le devoir, en l'absence d'une fortune personnelle ou d'un protecteur naturel, de se suffire par son labeur.

A vrai dire le travail a de tout temps été, sauf pour un petit nombre de privilégiés, — doit-on les appeler ainsi ? — la loi commune des deux sexes. Mais l'observance de cette loi s'est réalisée, au cours des siècles, sous des formes diverses. Peut-être le travail de la femme n'est-il pas devenu plus pénible qu'autrefois. Cela même semble certain si l'on parle d'un autrefois éloigné. Les tâches domestiques qui étaient jadis le partage de la femme, — et je prends le mot : domestiques, dans son sens le plus large, pour désigner toutes les tâches accomplies *directement* en vue des besoins du ménage. — ces tâches dis-je, furent chez les primitifs, et sont encore chez les sauvages, pénibles, écrasantes. Dans les tribus arriérées, de nos jours encore, le travail agricole est dévolu à la femme ; et quand l'homme le partage avec elle, ce n'est pas, au début, pour s'en réserver la plus lourde part. Les voyageurs de la région du haut Nil ne nous ont-ils pas parlé de ces fellahs qui attellent à la même charrue leur âne et leur femme, ravalée ainsi, littéralement parlant, à la fonction de bête de somme ? Et le plus grand des sociologues grecs n'approuve-t-il pas l'opinion du vieil Hésiode écrivant que « la première famille fut composée de la femme et du bœuf fait pour le labourage » ? (1). On a dit justement qu'un grand progrès moral et économique fut réalisé le jour où l'homme se fit agriculteur lui-même et, sans décharger entièrement sa compagne, assuma les travaux de force (2).

Assurément, le travail féminin, même pour les malheureuses ouvrières de nos jours, n'est pas plus dur qu'il ne l'a été pour le grand nombre de leurs aïeules des anciens temps. Mais il est autre. Il a pris notamment une importance sociale et économique particulière. Il est aussi plus apparent, parce que plus concentré et parce que plus extérieur. Tandis que, à des époques antérieures, l'activité de la femme se confinait à l'intérieur du logis ou autour de la maison, cette activité aujourd'hui s'est répandue au dehors, et elle va se déployer dans le cabinet du médecin, à la barre du prétoire, dans la salle de rédaction des journaux, — mais surtout à l'usine et à l'atelier. A la travailleuse moderne, on ne pourrait plus appliquer qu'une moitié de la belle formule latine dans laquelle les Romains résumaient la vie et concentraient l'éloge de l'épouse laborieuse et diligente : *domum mancit, lanam fecit :* elle garda la maison et fila la laine. Elle aussi, l'ouvrière du xxe siècle, file la laine, — ou le coton, le coton surtout, — et grâce au machinisme moderne, elle en file plus

(1) Aristote : *Politique*, trad. Thurot, I, 1, § 6.

(2) Schmoller : La divison du travail étudiée au point de vue historique. *Revue d'économie politique*, année 1889.

que cent matrones n'auraient su faire (1). Mais elle ne garde plus la maison.

Elle ne garde plus la maison. Ce fut longtemps son rôle. Les économistes constatent que la première division du travail, celle opérée entre les deux sexes (2) en séparant les tâches viriles et féminines, laissa à l'homme celles qui demandaient le plus une activité exercée hors du cercle domestique, et donna à la femme celles de l'intérieur. Alors, et par cette distinction seulement, furent fondés du même coup le « ménage » et l'économie domestique, que nos vieux écrivains du XVI[e] siècle appelaient tout bonnement la « ménagerie » : — et pendant longtemps il n'y eut guère d'autre activité que celle du ménage, guère d'autres théorie économique que l'économie domestique. Voyez par exemple les écrits économiques de Xénophon chez les Grecs, ou de Caton chez les Romains.

Cependant on peut dire que, somme toute, la même évolution s'est accomplie en ce qui concerne le travail de la femme que pour ce qui regarde le travail de l'homme, quoique sans doute avec plus de lenteur. Dans les civilisations naissantes, si le labeur viril s'exécute plutôt au dehors (3), du moins reste-t-il, au sens économique du mot, domestique, comme celui de la femme : j'entends que l'un et l'autre ont pour but non de produire pour le marché, mais immédiatement et sans intermédiaire pour les besoins de la famille. Et l'évolution va consister précisément dans une atténuation graduelle de ce caractère, dans le remplacement progressif du travail « domestique » par le travail « industriel ».

Les économistes, lorsque, envisageant d'un coup d'œil d'ensemble les différents aspects de la civilisation au cours des âges, ils veulent distinguer un certain nombre de grandes époques, se placent volontiers au point de vue des élargissements successifs du milieu dans lequel l'individu exerce son activité productrice. A l'économie de famille, succède l'économie de tribu, de bourgade, puis l'économie de cité, l'économie de province, celle de nation, l'économie cosmopolite enfin. A chaque progrès, l'horizon s'étend, le producteur travaille pour des débouchés plus nombreux et plus lointains, le consommateur, au lieu d'être le proche, le parent, le client individuellement connu, le

(1) D'après Schulze Gævernitz (*la Grande Industrie*), en 1880, on ne comptait en Angleterre dans les filatures de coton que trois ouvrières pour mille broches en activité.

(2) Le vieux Xénophon, déjà, constate que ce fut là le premier stade de la division du travail.

(3) « Au dehors » est relatif. A l'époque par exemple où la femme elle-même se livre au travail agricole, l'homme, souvent, opérant dans une zone plus éloignée du foyer, chasse ou conduit au loin les troupeaux.

concitoyen au moins, devient anonyme et légion. La circulation s'étend ; les produits vont s'échanger plus loin et plus loin toujours ; la complication des rapports économiques va croissant.

Au fur et à mesure de cette évolution, on a vu diminuer sans cesse la part d'activité que l'homme consacre aux travaux qui lui seront personnellement, directement utiles, à lui et aux siens ; et parallèlement augmenter la part de cette activité employée par lui à la production d'objets d'échange, marchandises ou services. Tandis qu'au débuts l'homme s'efforçait de produire sur sa terre et dans sa demeure tout ce qui lui était nécessaire, il s'est ensuite, en conformité avec la grande loi économique de la division du travail, spécialisé de plus en plus dans une tâche déterminée, produisant pour l'échange et ne comptant pour la satisfaction de ses besoins multiples que sur les résultats de la parallèle spécialisation des autres membres de la société. Et cette spécialisation est aujourd'hui poussée si loin, l'homme moderne répugne à tel point a l'ancienne variété des travaux immédiatement et personnellement utiles, que, — vous avez pu le constater peut-être, — le père, frère ou mari, avocat, médecin, officier, étudiant, rechigne souvent un peu lorsque vous lui demandez de s'arracher à son travail ordinaire pour venir planter un clou, corriger une serrure, transporter un meuble, bêcher un coin du potager. Il préférera qu'on aille chercher le spécialiste, serrurier, portefaix, jardinier.

Assurément l'évolution a été plus lente en ce qui concerne la femme, dont l'esprit traditionnaliste et conservateur a été noté par les plus anciens psychologues (1). La nature même des travaux que la première division du travail lui avait confiés était propre d'ailleurs à fortifier en elle cet esprit : c'étaient, nous l'avons vu, les travaux de l'intérieur, ceux du logis, ceux qui le moins rapidement et facilement pouvaient être transformés par l'évolution ultérieure. Domestique à la fois par son but et par les conditions de lieu dans lesquelles s'accomplissait, le labeur de la femme devait rester plus longtemps tel que celui de l'homme. C'est donc plus timidement que notre compagne a quitté les occupations du foyer pour d'autres tâches qui la mettent en contact plus direct avec l'ensemble de la société. La main-d'œuvre mercenaire, anonyme, ne s'en est pas moins emparée d'une partie des travaux jadis accomplis au logis, rendant libre ainsi une partie correspondante du temps de la femme ; de là pour elle la possibilité de se spécialiser à son tour dans certaines occupations dont

(1) Aristophane, déjà, avait souligné ce trait de caractère féminin, dans son *Assemblée des femmes* (trad. Poyard. p. 449). V. à ce sujet, R. Gonnard : Les idées économiques d'Aristophane, *Revue d'économie politique*, janvier 1904

les produits sont destinés à l'échange, — ou, pour les hautes classes, dans certains devoirs réels — ou imaginaires, — de société.

Beaucoup de tâches sont encore, il est vrai, à l'intérieur du domicile privé, exécutées par ou sous la direction de la maîtresse de maison. Mais combien ont disparu qui jadis rentraient dans sa fonction ! — Depuis longtemps l'atelier et le grenier ont cessé de faire partie intégrante de la demeure ; il en est presque ainsi de la cave, dans la vieille, ancienne et noble acception du mot. (Dans combien de ménages bourgeois le vin est-il acheté au litre !) Le rouet, le métier à tisser ont disparu de l'arsenal de la ménagère. Le tricotage, la couture ont peut-être, chez les femmes d'aujourd'hui, des adeptes moins convaincues que par le passé ; et les méchantes langues, — dont je ne veux pas me faire l'écho, — prétendent que sur ce point les jeunes filles contemporaines le cèdent à leurs mères et à leurs grand'mères. Il n'y a pas un siècle, le pain était un peu partout fabriqué à la maison. Aujourd'hui, même les villages de la montagne ont des boulangers, et la matrone paysanne ne retrousse plus ses manches qu'aux veilles de fête pour brasser la pâte de la galette. La lessive à domicile a disparu aussi, même dans bien des campagnes ; et avec elle, chassé par l'industrie des blanchisseurs, la poésie du jour de lessive (1), avec elle aussi, la pratique, l'amour, le soin du beau linge, orgueil des aïeules.

(1) Ce mot : « la poésie du jour de lessive » a fait sourire quelques-unes de mes auditrices. Écoutez pourtant ce joli passage d'André Theuriet :

« Pendant des mois, on avait emmagasiné des cendres de bois destinées au lessivage. Bien longtemps à l'avance on fixait la semaine où aurait lieu la lessive et on retenait les laveuses et les repasseuses. Les hauts greniers aux charpentes touffues étaient remplis de monceaux de linge sale qu'on triait, après l'avoir tiré d'un vaste coffre en bois de sapin, et que les servantes, pliant sous le faix, emportaient à la buanderie.

« La lessive, comme une comédie espagnole, comprenait trois journées, trois actes bien distincts. — D'abord on *entassait*. Dans le vaste cuvier ventru, on déposait par couches serrées le linge de la famille, en arrosant d'eau froide les couches successives ; puis, quand le cuvier était plein, on étendait à la surface un drap de grosse toile appelé le *cendrier*, et sur ce drap on répandait un lit épais de cendres de bois. On laissait ensuite le tout dormir pendant une nuit.

« Le lendemain avait lieu le *coulage*. Dès l'aube, une ouvrière spéciale, experte dans l'art de couler la lessive, arrivait dans la buanderie, allumait des bourrées de sarment dans le fourneau, au-dessus duquel s'arrondissait la grande chaudière pleine d'eau, et commençait, dès que le liquide était suffisamment chaud, à arroser les cendres du cuvier.

« L'eau en passant, lentement à travers les cendres, leur prenait une partie des principes alcalins qu'elles contiennent, et, tamisée par le cendrier, elle imbibait petit à petit et lessivait doucement les couches de linge. Elle s'écoulait ensuite

Il y a des mercenaires, des entrepreneurs, petits et grands, même pour l'entretien et le nettoyage des appartements.

Il y a plus. Dans les grands centres, l'industrie domestique par excellence, la cuisine, tend à perdre ce caractère. A Paris, dans bien des ménages, le repas est acheté tout prêt chez le rôtisseur, le friteur, le charcutier, le tripier, l'épicier ; souvent on n'allume même pas le feu le soir; et la diminution de l'activité domestique de nos jours opposée à celle d'autrefois pourrait en quelque sorte s'illustrer par la comparaison du minuscule fourneau à gaz du xx[e] siècle avec les grands âtres flambants de jadis. Ce n'est pas seulement au figuré, c'est au propre que, de nos jours, le « foyer » disparaît. — Le chez-soi perd de plus en plus son caractère sacré, secret, fermé ; au point de vue économique, M. Prudhomme lui-même serait forcé de constater le démantèlement du mur de la vie privée.

Dans les classes et les pays qui prétendent représenter le mieux, avec toutes ses caractéristiques grossies, la civilisation moderne, les tendances dont je viens de vous rappeler quelques-unes s'affirment plus nettement encore. Aux États-Unis, on assiste, paraît-il, aujourd'hui à un curieux développement de la vie d'hôtel ou de pension. Non plus seulement les voyageurs, mais les habitants sédentaires, non seulement des célibataires, mais de jeunes ménages s'installent ainsi, oublieux de la chère tradition anglo-saxonne du *home*, dans la banale et confortable hospitalité des grands hôtels, qui leur assure la régularité du service et les dispense, moyennant finances, de tout souci

par la bonde ouverte à la base du cuvier, était recueillie dans une seille et renversée dans la chaudière, où un feu de fagots la maintenait à une température toujours égale.

« A la suite de ces passages successifs à travers les cendres et le linge, cette eau de lessive, douce et savonneuse, prenait une belle teinte brune et exhalait une odeer ammoniacale tout à fait caractéristique.

« Ce *coulage* de la lessive exige une science et une expérience très appréciées des ménagères. De même qu'on naît rôtisseur, on naît lessiveuse. Les bonnes *couleuses* sont rares et recherchées. Elles doivent verser le liquide sur les cendres avec méthode et sans précipitation.

« Elles sont obligées de maintenir toujours l'eau de lessive à une température uniforme, et elles ont besoin d'un flair très exercé pour doser le liquide et mesurer les intervalles qu'on doit laisser entre chaque arrosage. Aussi, dans les ménages, garde-t-on pendant des années la même lessiveuse, qui fait ainsi presque partie de la famille.

« La nôtre avait *jeté la lessive* pendant un quart de siècle chez mes grands-parents. Ces laveuses sont de rudes gaillardes aux robustes bras rouges, à la voix rauque, à la mine hardie. Elles sont fort effrontées et ont la langue bien pendue. Quand j'étais enfant, on leur donnait, pour cette besogne d'un jour, un franc, le café au lait et le savon, — et elles les gagnaient bien !... »

relatif à l'organisation de leur existence matérielle. Je crois qu'il ne serait pas malaisé de relever dans le vieux monde des tendances analogues. Chaque peuple, suivant son caractère national, cède à ces tendances plus ou moins, résiste davantage sur tel point ou tel autre. L'îlot de la vie domestique est partout de jour en jour rongé par les flots de la vie sociale.

Sans doute la plupart des traits du tableau que je viens de tracer ne se rapportent pas au ménage ouvrier. Si j'ai mis sous vos yeux l'évolution telle qu'elle se produit dans la classe aisée, c'est pour attirer d'abord votre attention sur les faits qui vous sont le plus familiers déjà. Mais une transformation analogue se produit partout, à tous les degrés de l'échelle sociale. Peut-être même est-elle plus rapide et complète en bas qu'elle ne l'est en haut. Car la vie y est plus simple ; et c'est plus vite que le recours à l'achat pour les choses nécessaires à la vie y produit ses deux conséquences de rendre libre le temps de la femme et de le réclamer pour une tâche spécialisée et lucrative. La femme se trouve, dans le peuple comme dans la bourgeoisie, graduellement dépossédée de son empire, débarrassée de sont raditionnel fardeau : le règlement et l'organisation de la vie domestique; et en même temps, le besoin « de faire de l'argent » lui inspire le désir d'employer pour le marché sa force et son temps, car les services mercenaires qui sont venus remplacer les siens sont coûteux. Il faut payer le boulanger, la blanchisseuse ; il faut payer le repas acheté tout prêt plus cher que les éléments qui l'auraient constitué. Il faut plus d'argent qu'autrefois. Et l'ancienne ménagère, obéissant à la loi de la spécialisation et de la division du travail, est devenue ouvrière de fabrique ou d'atelier. Elle ignore la pratique des travaux intérieurs ; elle ne sait plus faire la cuisine ; parfois, — quand il ne s'agit pas d'une ouvrière de l'aiguille, — elle ne sait pas raccommoder, à peine coudre. Elle produit, mais elle n'entretient plus. Aux États-Unis, cette habitude est élevée à la hauteur d'un principe. Le vêtement troué ou usé est jeté par l'ouvrier, sans que sa femme essaie de le rapiécer. Encore une fois, elle n'est plus ménagère, mais ouvrière.

Il serait difficile d'ailleurs de dire dans quelle mesure les deux faits, — abandon du travail domestique, recherche du travail industriel, ont réagi l'un sur l'autre. Pour que la femme devînt ouvrière, il fallait bien que son rôle dans la maison fût réduit ou réductible déjà ; mais l'entrée de la femme dans le domaine industriel lui a créé des conditions et des habitudes de vie nouvelles qui ont accru les chances et hâté le moment de la désertion, par elle, du foyer.

Il faut remarquer encore que si cette désertion, matériellement parlant, est assez récente, l'ouvrière est d'une époque beaucoup plus

éloignée. Avant le travail industriel à l'usine, il y a eu le travail industriel à domicile. Michelet fait de la déclamation, et non de l'histoire, quand il écrit : « L'ouvrière, mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès ! » C'est avec plus de justesse que M. Leroy-Beaulieu lui répond (1) : « L'ouvrière, mot glorieux, que tous les peuples connurent dès qu'ils eurent supprimé l'esclavage et la servitude. » Dès en effet que le travailleur devint libre, et eut, avec les avantages, les responsabilités de la liberté, l'ouvrière apparut avec l'ouvrier ; car dès ce moment, il y eut des femmes qui ne pouvaient compter pour vivre, ni sur l'appui d'un homme, ni sur un revenu personnel. Le moyen âge, et par-delà le moyen âge, la période franque, connurent le gynécée (2), qui avait déjà fonctionné dans la « villa » gallo-romaine, le grand domaine rural de la Gaule des empereurs. « Les manses seigneuriales se composaient non seulement de champs et de fermes, mais d'ateliers d'hommes et de femmes. Les travaux délicats, comme la filature et le tissage du lin ou de la laine, le blanchissage, la teinture des étoffes, la confection des vêtements étaient réservés aux femmes et aux enfants. Ces enfants et ces femmes étaient réunis dans un lieu appelé le gynécée... Il existe des documents de l'époque où... l'on fait ressortir la supériorité du travail aggloméré sur le travail dispersé (3) ».

Après le gynécée, l'atelier corporatif, sans parler des couvents, où les religieuses, « non seulement fabriquaient de leurs mains tout ce qui était nécessaire à leur subsistance et à leur vêtement, depuis le pain jusqu'à la chaussure et aux étoffes de laine (4) », mais encore fabriquaient pour la vente. Les règles monastiques des couvents de femmes donnaient au travail manuel (filature, teinture de la laine) une grande part de la journée. — Les corporations n'exclurent pas les femmes, comme on l'a dit maintes fois : « Il suffit de parcourir les registres des métiers et marchandises de Depping pour voir que le régime des corporations faisait une part notable aux femmes. On y trouve mentionnées les ouvrières de draps de soie, les fileuses de soie, les tisserandes de couvre-chefs, les brodeuses, les crépinières,

(1) *Le Travail des femmes au XIXe siècle*, p. 13. — « Le mot d'ouvrière revient souvent, ajoute M. Leroy-Beaulieu, sous la plume des législateurs des corps de métiers. » On y trouve aussi le mot d'aprentice, que conserve (apprentisse) la langue populaire lyonnaise aujourd'hui. Dès le haut moyen âge, il y a dans les corporations des apprenties, ouvrières et maîtresses, comme des apprentis, ouvriers et maîtres.

(2) V. Fustel de Coulange, *L'Alleu et le Domaine rural*, ch. I. p. 46.

(3) Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 9-10.

(4) *Id.*, p. 11.

les laqueuses, les céruseeresses (peigneuses de laine), les chapelières de soie, les lacières, les pigneresses, et bien d'autres professions encore où les femmes non seulement étaient admises comme aides, mais pouvaient avoir la maîtrise. Bien plus encore, dans certains métiers, les femmes avaient accès aux dignités do la corporation (1). »

On peut donc dire que, même au moyen âge, les occupations domestiques n'ont pas absorbé tout le labeur de la femme du peuple. Mais plus la civilisation s'est développée, et plus la femme a pris de part à la production industrielle. Dès qu'une branche de travail rénumératrice s'est présentée à elle, elle l'a saisie avec ardeur. En cela, la législation parfois l'a aidée : telles les lois par lesquelles Édouard III d'Angleterre réservait aux femmes le travail de la quenouille et du fuseau, l'interdisant aux hommes ; — idée que reprenaient en 1789, dans une pétition, les femmes françaises du tiers-état, réclamant qu'on leur attribuât exclusivement les métiers qui consistent à coudre, filer et tricoter. Parfois aussi, les autorités se montraient hostiles. C'est ainsi qu'en 1640, un arrêt du Parlement de Toulouse, prétextant que le travail de la dentelle enlevait trop de femmes aux occupations domestiques, défendit l'usage du « carreau » dans l'étendue de son ressort. Il fallut que le P. François Régis prît en main la cause des ouvrières, qu'il réussit à gagner, restituant ainsi leur gagne pain aux montagnardes du Velay, que l'on voit aujourd'hui encore réunies par groupes au seuil de leurs demeures, agitant de leurs doigts agiles les petits fuseaux chargés de fil (2).

A la fin de l'ancien régime, la plupart des femmes du peuple se livraient en France à un travail lucratif, qui s'ajoutait au travail du ménage. Le plus grand nombre étaient occupées dans l'agriculture, et dans le triste portrait que nous a laissé La Bruyère des laboureurs de son temps (3), « animaux farouches, mâles et femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fauchent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible », — il nous les montre comme appartenant aux deux sexes. Beaucoup d'autres tiraient un mince revenu de leur quenouille et de leur rouet ; d'autres étaient employées dans les industries de luxe nouvellement importées et développées chez nous, et dont quelques-unes, dès le XVIII[e] siècle, prenaient la forme de la grande industrie (4).

(1) *Id.*, p. 12.

(2) V. GERMAIN MARTIN : *La Grande Industrie sous le regne de Louis XI.*

(3) *Caractères : De l'homme.*

(4) Une ordonnance du magistrat de Gand en date du 21 mars 1590... contient un renseignement curieux. L'ordonnance est prise en exécution d'un placard de Philippe II du 5 décembre 1589. On y voit que Philippe II... « charge tous les

Cependant ce n'était là encore que l'exception. Si l'ouvrière est de tout temps, l'ouvrière d'usine, comme l'usine elle-même, est d'apparition récente. Ce sont là choses et gens du XIXe siècle ; et si Michelet, au lieu de parler de l'ouvrière en général, avait restreint sa formule à l'ouvrière d'usine, — ce qui était sans doute sa pensée, — la phrase que nous avons citée ne serait plus entachée que d'un peu d'exagération. C'est au XIXe siècle que l'usine a pris la femme du peuple ; et c'est alors que le foyer a réellement été abandonné par elle.

En effet, en travaillant comme ouvrière chez elle, à éplucher du coton, tirer de la laine, bobiner au coin du feu, la femme ne cessait pas d'être ménagère ; elle restait telle encore même lorsqu'elle apportait le concours de ses bras au petit atelier de famille. Mais, appelée par l'usine, elle ne pourra plus guère être ni ménagère, ni femme, ni mère. Elle va devenir presque étrangère chez elle.

La fin du XVIIIe et le commencement du XIXe siècle voient se produire dans le domaine de la production une transformation rapide et profonde. Les progrès merveilleux de la technique réalisés alors dans quelques-unes des industries les plus importantes (industries textiles et métallurgiques, pour ne parler que de celles-là), ainsi que des inventions à portée générale et incalculable, — telles que celle de la machine à vapeur, — bouleversent le champ de l'industrie. On voit disparaître le régime semi-patronal du petit atelier, où l'ouvrier et l'ouvrière vivaient, quoique sur un pied d'infériorité, presque de la vie de famille avec le patron ; on voit s'effacer les anciennes habitudes du travail resté domestique non plus par le but poursuivi, mais du moins encore par les conditions dans lesquelles il s'exécutait. La division du travail s'intensifie extraordinairement, et par un singulier retour, à cette dernière étape, elle tend à effacer les résultats produits par elle au début, la première discrimination des tâches entre l'homme et la femme. Elle les fait se retrouver rivaux à l'usine,

officiers et magistrats de la ville de Gand d'exercer bonne surveillance sur les abus commis en matière de salaire et louage (d'ouvrage) par les domestiques mâles et les servantes, abus résultant de ceci que beaucoup de jeunes filles capables de servir les bonnes gens s'adonnent à faire des choses de point ou de trèspeu de valeur ou profit pour la commune, telles que bagatelles (minuteyten) de travail aux fuseaux et autres encore. » En exécution de ce placard, le magistrat de Gand « défend formellement que personne, qui que ce soit, continue à faire encore aucun travail aux fuseaux ou à en faire fabriquer, excepté les petites filles ne dépassant pas les douze ans et habitant chez leurs parents ».

Cette ordonnance interdisant aux jeunes filles de faire de la dentelle, pour que les bonnes gens ne manquent pas de servantes et ne doivent pas les payer trop cher, donne matière à d'étranges réflexions sur la façon dont les administrateurs de cette époque comprenaient les intérêts et le « profit de la commune ». — (ENGERAND, *Musée social*, 1901).

concurrents pour un même travail à fournir, d'une rivalité et d'une concurrence qui vont devenir très dures pour tous les deux.

Les grandes inventions techniques facilitèrent, en effet, et postulèrent la production par masses. Certains pays, en particulier l'Angleterre, et, à un rang inférieur, la France, commencèrent à produire en grand, pour le monde entier. Les industriels purent envisager les débouchés éloignés et considérables et se munirent pour les conquérir et les inonder, d'un outillage compliqué et coûteux. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à s'apercevoir que dans la lutte qui s'engagea entre eux, l'avantage appartenait toujours aux gros capitaux, aux entreprises concentrées et puissantes, qui réalisaient des économies énormes sur les frais généraux, et obtenaient des bénéfices plus que proportionnels à l'accroissement de l'importance de l'usine. Dès lors, on chercha à opérer par masses, et l'on appela au travail industriel tous les bras disponibles dans les régions où la production se concentrait. Bientôt, les hommes ne suffisant plus, on s'adressa aux femmes et aux enfants.

On s'y adressa d'autant plus que l'introduction du machinisme permettait de les employer souvent aussi fructueusement que les hommes, et que, d'autre part, les salaires qu'on leur payait étaient généralement inférieurs à ceux que touchaient ces derniers. La machine exécutant les travaux de force, le rôle de l'ouvrière devenait surtout un rôle de surveillance, de contrôle, de direction ; il exigeait moins de vigueur, et peut-être plus d'attention et de soins que par le passé. Dans cette tâche nouvelle, la femme pouvait suppléer l'homme. Et elle était moins exigeante, pour beaucoup de raisons que nous aurons à indiquer plus en détail, mais au premier rang desquelles on peut faire figurer celle-ci que ses besoins, primordiaux ou artificiels, sont moindres que ceux de l'homme.

Les femmes, les enfants peuplèrent donc les usines, et, dans les régions industrielles de l'Angleterre et de la France, — de l'Angleterre surtout, — commença cet effroyable abus du labeur humain et de la vie humaine, qui signala la première période de la grande production au XIXe siècle, abus qu'ont en Angleterre flétris des Dickens, que nous ont en France révélé les livres contemporains de Sismondi (1), de Blanqui, de Villermé (2) et de Buret (3).

(1) Nouveaux principes d'économie politique 1819, 1827.

(2) Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures, 1840.

(3) Misère des classes laborieuses. — Voyez aussi, pour les États-Unis, — en 1904, — le chapitre : *Petits Martyrs*, de l'ouvrage de Mme Van Vorst. — Là encore, paraît-il, on rencontre l'ouvrier de dix ans...

C'est alors, en effet, qu'en l'absence de toute législation protectrice du travailleur, même enfant, la concurrence des bras conduisit aux salaires de famine, en même temps qu'à l'interminable prolongement de la journée de travail, dans des ateliers et des usines où les prescriptions de l'hygiène étaient absolument méconnues. D'après Villerme, en 1840, la moyennne de la journée de travail dans les usines françaises était de 13 à 14 heures; mais cette moyenne était fréquemment dépassée. Les tisserands de coton de Rouen travaillaient jusqu'à dix-sept heures par jour, et, dans certaines usines du nord, on demandait, tous les deux ou trois jours, *vingt-quatre heures* de présence et de labeur ininterrompus au personnel. Les femmes étaient soumises comme les hommes, à ces terribles conditions, et cela, pour un salaire quotidien qui, dans les grandes usines des départements, s'élevait en moyenne à 1 fr. 02.

Dans ces mêmes usines, on trouvait, non seulement des « ouvriers de huit ans » conformément au titre de l'ouvrage célèbre de J. Simon, mais des ouvriers de six ans. A Sainte-Marie-aux-Mines, il y avait des dévideurs de trame de *quatre à cinq ans*, pauvres petits qui dévidaient prématurément leur propre vie (1). Car le régime de surmenage industriel qui n'épargnait pas les hommes et conduisait ceux-ci à une vieillesse précoce, était plus meurtrier encore pour les êtres plus faibles, la femme et l'enfant. Dans les régions usinières, la mortalité était épouvantable. A Mulhouse, pendant la période 1814-1830, tandis que la vie moyenne dans les classes populaires, ouvriers d'usines exceptés, était de trente-six ans, elle tombait à vingt-cinq ans dans les fabriques. L'ouvrier, pris dès l'enfance dans l'engrenage, était vieux à vingt ans. A Rouen, on comptait contre 100 conscrits admis par les conseils de revision, 166 conscrits refusés comme infirmes ou trop faibles, tandis que dans les campagnes voisines, il n'y avait que 50 refusés pour 100 admis. A Elbeuf, la proportion des refusés était encore plus forte qu'à Rouen. Frappée à la fois dans le père, dans la mère, et dans l'enfant, la race devenait et ne pouvait que devenir rachitique. L'ouvrier n'était plus, littéralement, qu'une fraction du capital circulant, qui se renouvelait à intervalles de plus en plus courts.

(1) Encore valait-il peut-être mieux pour les enfants de la classe ouvrière d'alors être employés ainsi dans les usines, que fermés dans certaines garderies où les surveillantes pour se procurer la tranquillité, les endormaient artificiellement avec de l'opium. A l'usine du moins, dit Villerme, « les enfants n'étaient battus que par leurs pères et leurs frères ». Et il ajoute gravement: « Ce sont là des choses qui font plaisir à lire » (V. A. Souchon. *La Situation des ouvriers français à la fin du XIXe siècle*, conférence faite au Musée social, août 1889). Malgré ces choses, qui font plaisir à lire, des enfants de six ans et moins n'en restaient pas moins comme les hommes, liés au travail quatorze heures par jour.

De tels faits amenèrent des protestations, les unes modérées, les autres violentes, et suscitèrent des projets de réforme. En ce qui concerne plus particulièrement le travail des femmes, les uns s'élevèrent d'une façon absolue contre lui et parlèrent de l'interdire. Mais il est trop évident qu'à moins d'un bouleversement complet de l'ordre social actuel, la question du pain quotidien qui se pose pour la femme seule empêche l'adoption de ce remède radical. « Nul ne voudrait, ni ne pourrait, dit à ce sujet Jules Simon, ôter aux femmes un droit naturel a l'industrie plus de la moitié des bras dont elle dispose, aux ménages un surcroît de ressources tous les jours plus indispensable. » Aussi la plupart des réformateurs se sont-ils arrêtés à l'idée de réglementer seulement le travail féminin, les uns par observation d'un principe reconnu par eux comme applicable à tous les travailleurs, même masculins, les autres, en considération des conditions d'infériorité dans lesquelles l'ouvrière se trouve par rapport à l'ouvrier.

Mais l'idée réglementaire n'a pas triomphé sans difficulté, et lorsqu'il a fallu la faire passer dans la pratique, de graves problèmes ont été soulevés, intéressant à la fois les économistes et les législateurs, les juristes et les politiques, les industriels et l'opinion publique. D'un côté l'on invoque en faveur de l'intervention législative des intérêts d'humanité, de moralité ; l'on fait appel à la philanthropie, a la pitié, à la justice. On signale, au point de vue patriotique, l'urgence qu'il y a à empêcher l'abâtardissement progressif de la race par le surmenage industriel. D'autre part, on montre l'industrie nationale durement concurrencée par l'industrie étrangère et menacée d'être expulsée des positions qu'elle défend à grand'peine si on aggrave pour elle les conditions dans lesquelles elle peut se procurer l'indispensable main-d'œuvre. On se réclame aussi du droit de la femme a travailler librement, même jusqu'à l'excès, même jusqu'au surmenage, si telle est sa volonté. Enfin, on a insisté sur les difficultés pratiques d'une législation protectrice, montrant que les fraudes des patrons et mêmes des ouvrières, poussées par le désir de gagner davantage, viendront tourner la loi ; que les abus, éliminés du travail à l'usine, se réfugieront avec plus de généralité dans le travail à domicile, où ils sont à la fois plus criants et plus insaisissables (1).

Aussi beaucoup d'esprits, parmi les plus préoccupés de cette

(1) « La constitution de la famille, l'éducation des générations nouvelles, la conservation, l'amélioration ou la dégénérescence de la race : en d'autres termes, l'état moral, l'état économique et même l'état physique d'un peuple dépendent en grande partie de l'organisation du travail des femmes dans le pays. »
(Léon Beaulieu : *Le Travail des femmes au XIXe siècle*, chapitre premier).

grande question du sort de l'ouvrière, attendent-ils son amélioration d'autres initiatives que de celle de la loi. Ils mettent leur espoir dans l'ouvrière elle-même, dans l'esprit d'association qu'ils s'efforcent de susciter chez elle sous toutes les formes, dans les syndicats de défense, dans les sociétés de secours mutuels. Des efforts remarquables ont été tentés dans ce sens, et notamment à Lyon, nous avons été témoins de certains succès. A l'initiative privée des intéressées, doit s'ajouter d'ailleurs, pour ceux qui comptent surtout sur la liberté et l'association, l'initiative des philantropes, celles des femmes du monde notamment, prenant mieux conscience des devoirs qui incombent, comme on l'a dit, « à celles qui portent les robes vis-à-vis de celles qui les font ».

Et puisque j'en suis venu à parler du rôle des femmes du monde, qu'il me soit permis de dire en terminant que la première partie de leur tâche doit consister ici à prendre connaissance des données du problème, afin de se former une opinion propre, et cette opinion formée, de savoir la dire. Qu'elles ne craignent pas en étudiant ces questions, de mériter l'épithète redoutée jadis de bas-bleu : elles ne sortent pas de leur domaine. Il appartient aujourd'hui à tout le monde, à la femme autant qu'à l'homme, de s'instruire touchant les conditions économiques où nous vivons; je dirai même que l'intérêt que présente l'étude de ces conditions est d'autant plus grand pour la femme, que, plus souvent que l'homme, elle en est la victime. La question féministe par l'un de ses côtés les plus pratiques, les plus sérieux et les plus intéressants est économique : les femmes peuvent et doivent s'intéresser à l'économie politique.

Dans une étude sur les caractères nationaux, le philosophe Kant remarque qu' « en France, plus que partout ailleurs, les femmes pourraient avoir une influence puissante sur la conduite des hommes, en les poussant aux nobles actions, si l'on songeait à encourager un peu cet esprit national » (1). « Il est certain », dit à son tour un autre philosophe, — français celui-là, M. Fouillée, — à propos de cette assertion, « il est certain que la femme française devrait avoir une éducation plus digne de son influence » (2). Ajoutons que cette influence même croîtrait en raison des efforts réalisés pour mieux s'en rendre digne. Eh bien, c'est avant tout dans le domaine économique, domaine dans lequel se trouve enclose bon gré mal gré la vie

(1) « Il est fâcheux que les lis ne filent pas », disait aussi Kant, qui ajoutait encore : « Je ne voudrais pas, pour tout l'or du monde, avoir dit ce que Rousseau a osé soutenir, qu'une femme n'est jamais qu'un grand enfant. » (V. *Les Caractères nationaux*, p. 305 et suiv.).
(2) *L'Idée moderne du droit*, p. 78.

de chacun de nous, que la femme doit parachever son éducation et aspirer à exercer sa part légitime d'influence. Le travail et les conditions du travail sont des questions qui l'intéressent, comme l'homme, à une époque où la loi morale du travail tend de plus en plus à devenir une loi positive, non plus seulement un précepte, mais une réalité. C'est à envisager sous quelques aspects la question du travail féminin que nous allons, Mesdemoiselles, occuper les conférences qui vont suivre, et si rapide que soit notre exposé, si incomplets que soient les développements que je vous présenterai, peut-être, en nous séparant, n'estimerez-vous pas absolument perdues les heures passées par vous sur ces bancs de la Faculté.

René Gonnard.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 6 avril 1905

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Compayré, Lortet, Caillemer, Depéret, Hugounenq, Flurer, Pic, André, Courmont, Chabot, Regnaud, Vignon, Flamme.
Absent : M. Clédat.

Communications diverses. — M. le Recteur informe le Conseil qu'il a demandé au Ministre une subvention de 5.000 francs pour le service d'anatomie, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

Une somme de 21.000 francs, formant le solde de l'installation du chauffage, a été payée à la maison Leau, conformément au vote émis dans la séance précédente.

M. Bérard, agrégé, est chargé d'un cours de pathologie externe du 1er mars au 31 octobre 1905. Il recevra à ce titre un traitement de 2.000 francs.

M. Lagrula est chargé du 16 février au 31 octobre 1905 d'un cours complémentaire d'astronomie à la Faculté des Sciences (indemnité de 1.000 francs par an).

L'État n'a pas renouvelé la subvention de 500 francs allouée les années précédentes au laboratoire de Tamaris.

M. Stéphane Gayet, à la suite de son voyage à l'Exposition de Saint-Louis, a remis un travail qui a été fort apprécié de M. Garraud et qui sera inséré dans le *Moniteur judiciaire*. Le Conseil félicite M. Gayet.

Situation financière. — M. le Recteur fait connaître au Conseil l'état des ressources de l'Université au 31 mars 1905, savoir :

1° Excédents de recettes (budget additionnel et budget primitif)	18.788 36	
A déduire. . . . . représentant les prélèvements effectués en 1904 pour divers traitements et indemnités.	3.583 34	
Reste.	15.205 02	15.205 02
2° Plus-values		21.743 61
3° Crédits non employés		3.827 51
Total		40.776 14

Dont il faut déduire :

A. — Rétribution de l'agent comptable. .	597 87	5.142 87
B. — Dernière annuité pour les amphithéâtres de la Faculté de Médecine.	2.000 »	
C. — Enseignement agronomique (sciences)	620 »	
D. — Étudiants étrangers et enseignement des jeunes filles (lettres)	1.225 »	
E. — Réparation des lavabos (bibliothèque)	200 »	
F. — Tamaris (bâtiments).	500 »	
Reste disponible		35.633 27

M. le Recteur estime qu'on devrait inscrire au moins 20.000 francs à la réserve. Il rappelle les prétentions de M. Duret, qui demande 3.000 francs de rémunération. M. Flurer offre d'étudier le dossier et de négocier avec M. Duret en vue d'un arrangement. M. Courmont rappelle qu'on devra faire appel au témoignage de M. le Maire. Le Conseil accepte la proposition de M. Flurer, à qui M. le Recteur remet le dossier de l'affaire. M. le Recteur informe également le Conseil que les dépassements constatés sur le chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences en 1904 et 1905 atteignent 3.000 francs environ. La question sera examinée lors de la prochaine réunion.

Emploi des reliquats.

Faculté de Droit. — M. Caillemer appuie la demande d'un crédit de 2.954 francs faite par M. le Doyen de la Faculté des Lettres, pour l'installation de l'éclairage électrique dans l'amphithéâtre du Droit et des Lettres. M. Depéret estime qu'il serait préférable de faire établir un devis pour l'éclairage par le gaz, qui coûterait bien moins cher.

En tout cas, cette démarche pourrait avoir pour résultat d'amener une diminution dans les prétentions des auteurs du devis pour l'éclairage électrique. Le Conseil émet un avis conforme et la question est réservée.

Faculté de Médecine. — Crédit de 10.000 francs demandé pour l'anatomie. — Reservé jusqu'à ce que le Ministre ait répondu à la demande de subvention de 5.000 francs faite pour le même objet.

Crédit de 2.000 francs pour installations diverses à l'amphithéâtre A, en vue de la préparation au concours de l'École du service de santé militaire. Sur les instances de MM. Lortet et Hugounenq, et M. le Recteur ayant fait valoir l'intérêt qu'il y a pour l'Université à organiser sérieusement cet enseignement, le crédit est voté par 10 voix contre 2 et une abstention.

Arriérés de trois cliniques de la Faculté de Médecine auxquelles la modicité des crédits affectés à ces services ne permet pas de faire face. A examiner après les autres demandes.

Faculté des Sciences. — Troisième et dernière annuité de 1.000 francs pour le service de M. Offret, destinée à provoquer une nouvelle subvention ministérielle. Réservé.

Crédit supplémentaire de 500 francs pour Tamaris, le Ministre n'ayant pas renouvelé la subvention d'égal chiffre accordée l'an dernier. Réservé.

Faculté des Lettres. — Indemnité de 500 francs pour le lecteur d'allemand. Plusieurs membres font observer que, lorsqu'il s'est agi de l'entrée en fonction de ce lecteur, il avait été formellement spécifié qu'il ne serait payé aucune rémunération. M. Regnaud lit une lettre de M. Ehrhard faisant valoir les services de ce lecteur. Décision ajournée.

Le Conseil réserve également la demande de 650 francs pour les étudiants bibliothécaires.

Pour les demandes n[os] 3 et 4 de la Faculté des Lettres (indemnité à un commis, traitement d'un garçon supplémentaire), M. Depéret demande qu'on attende que M. Clédat soit présent pour les discuter.

Observatoire. — Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 1.200 francs pour l'observation de l'éclipse de soleil du 30 août 1905.

Compte de gestion de M. Delorière. — Ce compte est approuvé.

Transformation de la chaire d'antiquités grecques et romaines en une chaire d'histoire de l'art. — Le cours d'histoire de l'art était jusqu'ici rémunéré par un crédit de 5.500 francs voté par l'Université.

Si cet enseignement est transformé en chaire magistrale, la dépense passerait à la charge de l'État; l'Université paierait le traitement du chargé de cours d'antiquités grecques et romaines, traitement actuellement de 4.500 francs mais que l'on demande de porter à 5.000 francs.

Cette combinaison présenterait pour l'Université le double avantage: 1° de n'avoir pas à prendre à sa charge une nouvelle chaire; 2° de réaliser une économie de 500 francs ou 1.000 francs suivant que le traitement du chargé de cours sera de 4.500 francs ou de 5.000 francs. Adopté à l'unanimité sur la base de 5.000 francs.

Avant de lever la séance, M. le Recteur exprime le regret qu'il éprouve de quitter l'Université de Lyon, dont il gardera toujours le meilleur souvenir. Les membres du Conseil, vivement émus, lui répondent par des applaudissements et s'empressent aussitôt d'aller lui faire séparément leurs adieux.

Pour le Président du Conseil de l'Université :
Le Vice-Président,
LORTET.

SÉANCE DU 25 MAI 1905

Présidence de M. Lortet.

Présents: MM. Lortet, Clédat, Depéret, Hugounenq, Vignon, Regnaud, Flurer, Courmont, Pic, Chabot, André, Flamme. — Excusé: M. Caillemer.

Secrétaires agents comptables. — Le Président propose au Conseil d'adopter un vœu déjà émis par le Conseil de l'Université de Nancy et appuyé par la Faculté de Médecine de Lyon tendant à ce qu'on revienne à l'ancien règlement, sous l'empire duquel les secrétaires des Facultés étaient en même temps agents comptables des fonds des Facultés et de l'Université. Le Conseil adopte ce vœu à l'unanimité et sur la demande de M. Courmont, charge le Président de le porter à la connaissance des Conseils des autres Universités en vue d'une démarche simultanée.

Comptes d'administration et budgets additionnels. — MM. les doyens Lortet, Depéret, Clédat et M. Flurer au nom de M. Caillemer présentent, chacun en ce qui le concerne, les comptes et budgets additionnels des diverses Facultés. — Adopté.

M. Lortet donne lecture du compte d'administration de M. Compayré,

ancien recteur, qui se solde par une disponibilité nette de 32.063 fr. 35.
— Approuvé.

Budget additionnel. — Nouvelles demandes de crédit :

Faculté de Droit. — Le Conseil vote une indemnité de 300 francs en faveur du commis du secrétariat chargé de la surveillance des services, mais il reste entendu que cette indemnité se répartit comme suit : Faculté de Droit, 150 francs ; Faculté des Lettres, 150 francs.

Faculté de Médecine. — M. Lortet informe le Conseil que le Ministère n'a pas donné suite à la demande de subvention qui lui avait été adressée en vue de la réorganisation des services de l'anatomie. MM. Pic et Vignon demandent que la Faculté de Médecine prenne à sa charge une partie de la dépense et que le surplus soit payé par l'Université sur plusieurs exercices. M. Depéret estime qu'on devrait au préalable solliciter le concours de la Ville. M. Lortet promet de demander la participation de la Ville, mais en attendant il prie le Conseil d'accorder une première annuité de 5.000 francs. Le Conseil vote cette somme, mais sous réserve qu'elle ne devra pas être considérée comme première annuité.

Le Conseil alloue ensuite le crédit de 1.510 francs demandé par M. Lortet pour couvrir les déficits constatés dans certains services après le décès des professeurs.

Faculté des Sciences. — M. Depéret demande un crédit de 1.000 francs pour Tamaris. Les années précédentes, le Conseil accordait 500 francs et le Ministère 500 francs. Cette dernière subvention ayant été refusée, il devient nécessaire que l'Université accorde les 1.000 francs. M. Pic désire que le crédit soit maintenu à 500 francs. M. André estime qu'on devrait faire passer au budget ordinaire ce crédit dont on demande le renouvellement tous les ans. Par cinq voix contre trois, le crédit de 1.000 francs est voté.

Le Conseil vote la somme de 1.000 francs demandée pour le laboratoire de minéralogie.

Faculté des Lettres. — Après explications de M. Clédat, le Conseil alloue les 500 francs demandés pour le lecteur d'allemand.

Au sujet du crédit de 500 francs réclamé pour le garçon du rez-de-chaussée, une discussion se produit entre MM. Depéret et Clédat, à la suite de laquelle il est alloué 500 francs à la Faculté des Lettres et 300 francs à la Faculté des Sciences.

Université. — Le Conseil accorde une augmentation de 500 francs

au secrétaire de l'Université. Par suite du vote de ces divers crédits, la somme disponible n'est plus que de 21.453 fr. 35.

A propos d'un crédit voté au cours de la séance, M. André fait remarquer qu'il est dangereux d'instituer des cours en faisant valoir qu'on n'y attache aucun traitement, car on est toujours amené à voter ensuite une rémunération quelconque. M. Clédat répond qu'il ne demande rien au Conseil sans avoir au préalable sollicité le crédit du Ministère.

Institut de Chimie. — M. Hugounenq demande que l'on mette à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen d'une lettre de M. Curny signalant le mauvais état des toitures de l'Institut. Il ajoute à ce sujet qu'il serait nécessaire d'augmenter le crédit annuel pour l'entretien de cet établissement.

Chauffage des Facultés de Médecine et des Sciences. — M. Flurer lit un rapport du secrétaire de l'Université sur les diverses réclamations formulées par la maison Leau. Après discussion, le Conseil décide : 1° d'accorder les 3.600 francs réclamés par les entrepreneurs pour le chauffage de la grande cour couverte de M. Arloing en 1904-1905 ; 2° de ne rien accorder pour la cheminée à gaz installée chez M. Lacassagne, la maison Leau restant libre d'enlever cette cheminée; 3° de n'allouer pour le chauffage de la salle des fêtes que le combustible reconnu indispensable après expérience faite.

Scolarité des étudiants pendant le service militaire. — Sur la proposition de M. Clédat, le Conseil émet à l'unanimité le vœu suivant déjà adopté par la Faculté des Lettres : « que les étudiants soient autorisés à continuer leur scolarité pendant la seconde année de service militaire, sans qu'il en résulte pour eux aucun privilège, ni aucune diminution du service réglementaire; qu'à cet effet, ils soient placés dans une ville d'Université pendant cette seconde année, ou dès la première, si le déplacement au bout de la première offre quelque inconvénient. »

Affaire Duret. — M. Flurer fait connaître son avis sur l'affaire Duret qu'il avait été chargé d'étudier. A la suite de cette communication, le Conseil charge M. Flurer de traiter en son nom avec M. Duret.

Le Président du Conseil de l'Université,

Signé: JOUBIN.

Séance du 24 juin 1905

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. le Recteur, en prenant la présidence, dit qu'il tient a ce que sa première parole soit un hommage rendu à son éminent prédécesseur qui, pendant neuf ans, a présidé aux travaux de cette assemblée avec tant d'autorité et de talent. Il veut aussi remercier M le Ministre du grand honneur qu'il lui a fait en le plaçant à la tête de la première Université de province. Enfin il espère que le Conseil lui permettra d'adresser un regret ému à l'Université de Grenoble, qu'il confond d'ailleurs avec l'Université de Lyon dans la même pensée d'affection et de dévouement.

Communications diverses. — M. le Recteur fait connaître que le Ministre approuve les crédits suivants votés dans la dernière séance : 500 francs pour M. Bayle, secrétaire de l'Université; 1.200 francs pour M. André; 500 francs pour le lecteur d'allemand; 300 francs pour M. Clère; 300 francs pour le service matériel de la Faculté des Sciences; 1.000 francs pour le laboratoire de minéralogie.

En ce qui concerne ce dernier crédit, le Ministre a promis d'accorder de son côté une subvention, si la situation des crédits le lui permet en fin d'année.

Legs Crouzet. — M. le Recteur expose sommairement le compte d'administration de M. l'avoué Pondeveaux, concernant le legs Crouzet. Tous frais payés et déduction faite de 13 p. 100 concédés par le Conseil aux héritiers du testateur, il revient à l'Université la somme de 91.573 fr. 22. En ce qui concerne le titre de rente viagère de 300 francs, qui figure parmi les charges, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de faire entrer la valeur de la nue-propriété de ce titre dans le bloc total sur lequel doit être calculée la concession de 13 p. 100. Le compte d'administration est ensuite remis à M. Caillemer qui examinera s'il y a lieu de l'adopter. Le Conseil décide enfin qu'il convient d'accepter l'offre faite par Mᵉ Pondevaux de verser dès maintenant dans la caisse de l'Université une somme de 30.000 francs à valoir sur la succession.

Institut de Chimie. — M. Hugounenq lit une lettre de M. Curny concluant à la nécessité de consacrer une somme de 600 francs à la consolidation de la toiture de l'Institut.

Commission des Finances. — A ce propos, M. le Recteur fait connaître au Conseil, qu'étant donnée la situation financière de l'Université, il lui paraît indispensable de créer une Commission des

finances chargée d'examiner toutes les demandes de crédits avant qu'elles soient portées devant le Conseil. Le Conseil se range à l'avis de M. le Recteur et M. Flurer propose que la Commission soit composée des quatre doyens. M. Vignon demande d'y adjoindre M. André. Mais M. Pic fait remarquer que cela créerait une inégalité dans la représentation des quatre Facultés. On passe au vote et, par 12 voix, le Conseil décide que la Commission des finances sera composée des quatre doyens.

M. le Recteur communiquera à la dite commission la lettre de M. Curay.

Affaire Duret. — M. Pondeveaux demande que le Conseil lui remette le dossier de l'affaire Duret et lui indique le nom de l'avocat chargé de plaider. M. Flurer fait connaître que c'est avec intention et pour arrêter tous frais qu'il a retenu ce dossier. D'ailleurs, il a étudié cette affaire et s'est convaincu que l'Université aurait intérêt à payer à M. Duret les 3.000 francs qu'il réclame. On éviterait ainsi de nouveaux frais et les risques d'un procès. M. Flurer demande donc que le Conseil vote ces 3.000 francs. Il remettra alors le mandat contre quittance pour solde. — Adopté.

Legs Falcouz. — M. Falcouz, en transmettant la somme de 4.000 francs, montant pour 1905 des intérêts de la somme de 100.000 francs, qu'il a léguée à l'Université, fait connaître qu'il s'en remet complètement à la décision du Conseil pour donner telle nouvelle destination qui lui conviendra à l'annuité consacrée jusqu'ici aux prix Falcouz. « Son but unique, dit-il, ayant toujours été de contribuer à la prospérité de l'Université, il estime que personne n'est aussi bien placé que le Conseil pour décider de l'emploi à faire des ressources. » Le Conseil, très touché de la noble manière d'agir de M. Falcouz, prie M. le Recteur de lui en exprimer toute sa reconnaissance.

Au sujet du legs Falcouz, M. Clédat demande que 600 francs, pris sur le crédit de 1.000 francs attribué en 1904 à la Faculté des Lettres et non utilisé, soient de nouveau mis à la disposition de M. Vallod pour un voyage d'études en Écosse. — Adopté.

M. Caillemer demande que les 1.000 francs provenant de la même source et non employés en 1904 par la Faculté de Droit soient versés entre les mains de M. Bigalet pour une mission en Italie. — Accordé.

Demande de subvention adressée à l'Université par le Syndicat d'initiative. — Renvoyée à la Commission des finances.

Demande de subvention faite par M. Mélatraz au nom du Comité

central des voyages de sociétés laïques d'enseignement populaire. — Refusée.

Bibliothèque de la Ville de Lyon. — La bibliothèque de la Ville demande qu'on lui fasse le service des thèses soutenues devant l'Université, M. Déperet fait observer qu'en ce qui concerne les thèses de la Faculté des Sciences, il serait plus naturel d'en faire le service à la bibliothèque du Palais des Arts. Le Conseil, tout en se montrant favorable au principe, décide qu'on s'entendra avec les bibliothèques de la Ville pour l'attribution à faire.

Chaudière de l'ancien système de chauffage. — Sur la demande de M. Lortet, on sollicitera de la Ville l'autorisation de vendre ce vieux matériel au profit de l'Université.

Donation Locard. — Sur la proposition de M. Deperet, le Conseil décide d'accepter la donation faite au service de paléontologie de la Faculté des Sciences par M. Locard fils et charge M. le Recteur de remercier le donateur dont le nom sera gravé sur la liste des donateurs placée à l'entrée du service de géologie.

Universités de Bruxelles et de l'Illinois. — Le Conseil charge M. le Recteur de remercier ces Universités des invitations qu'elles ont adressées.

Cours libre fait par M. Tellier à la Faculté de Médecine. — Autorisé.

Certificat d'études françaises pour les étrangers. — M. Clédat popose au Conseil de modifier ainsi qu'il suit les articles 2 et 3 de la délibération du 14 juillet 1901, instituant un certificat :

« Art. 2 — Le certificat est délivré à la suite d'un examen portant au moins sur trois cours de la Faculté.

« Art. 3. — Quand le nombre des étudiants inscrits permettra d'organiser pour eux un enseignement spécial, les cours sur lesquels portera l'examen devront être choisis parmi ceux que comprendra cet enseignement. »

Le Conseil approuve cette modification.

Discours de rentrée. — Sur la demande de M. Clédat, M. Fabia est désigné pour prononcer le discours de rentrée.

Réunions du Conseil.— Sur la demande de M. le Recteur, on met à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'adopter pour l'année scolaire prochaine un jour autre que le jeudi pour les réunions du Conseil de l'Université.

Le Président du Conseil de l'Université,

Signé : JOUBIN.

NÉCROLOGIE

M. A. HANNEQUIN

M. Arthur Hannequin, professeur de l'histoire de la philosophie et des sciences à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, est mort le 5 juillet dernier à Pargny-sur-Saulx. Ses obsèques y ont eu lieu le 7. L'Université de Lyon y était représentée par M. le doyen Clédat, MM. Waddington et Bérard, professeurs à l'Université de Lyon; MM. Durand, Legouis, Brunot, anciens professeurs de l'Université de Lyon, actuellement à la Sorbonne. MM. Brunot et Clédat ont dit sur la tombe d'Hannequin la douleur et le deuil de ses collègues, de ses élèves, de ses amis.

Paroles prononcées par M. Ferdinand Brunot :

« Mes chers Amis,

« Les voilà donc éteints ces yeux dont le regard étincelait d'une inoubliable clarté ! La voilà donc fermée cette bouche dont le sourire était si accueillant, si sincèrement cordial !

« Que dire dans un pareil moment qui soit digne de celui que nous perdons, qui nous rende une image de cette nature supérieure, unique? Hannequin était un de ces êtres à la fois simples et complets, une de ces organisations achevées, souveraines, où s'accumule une si riche variété de dons que tout ce qui les approche s'éclaire et s'échauffe à leur rayonnement.

« A l'âge où chez la plupart le caractère moral est à peine formé, il avait donné la mesure de son âme. D'un instinct sûr et calme, d'une volonté inébranlable, malgré les préjugés explicables de ceux qui l'entouraient, il était allé tout droit vers ce qui fait la joie et la

vérité de la vie; négligeant le succès, l'intérêt, toutes les misères auxquelles rêvent les ambitions mesquines, il suivit la douce, mais nette impulsion de son cœur, et au lieu de chercher une situation, il se fit un foyer.

« Aucune des difficultés qu'il avait ainsi bravées ne parvint à l'arrêter dans le développement de sa haute intelligence. Il franchit toutes les barrières, il monta tous les degrés. Mais les circonstances étaient si défavorables, la route était si étroite et si rude que ce qui pour d'autres n'était qu'un succès devenait pour lui une victoire, dont sa modestie ne parvenait pas à cacher le mérite.

« Il faudra que cette courte vie soit écrite, comme un modèle et comme un exemple. Il faudra qu'un philosophe, un savant capable de juger la grandeur et la solidité de son œuvre, même interrompue, nous redise, par une analyse de ses écrits et de son enseignement, ce que valait ce puissant esprit dont notre faiblesse nous permettait seulement de deviner les qualités les plus hautes. Mais quel charme, quel irrésistible attrait dans celles qui nous demeuraient le plus accessibles! Ce qui frappait dès l'abord les plus ignorants comme moi, c'était cette souplesse merveilleuse qui lui permettait de passer avec aisance de la plus haute spéculation aux plus modestes problèmes de la vie, qui en un moment transformait le métaphysicien et le mathématicien transcendant, le critique superbe de Descartes et de Kant, de Leibnitz et de Cantor, en un artiste ému, enivré de rythme et de mélodie, puis nous rendait quelques instants après le bon causeur simple, le compagnon aimable, prêt à s'entretenir de tous les petits événements de la vie quotidienne, et à s'y intéresser. Vous le savez, vous, les amis de Pargny, cultures, bois, moulin, toutes les choses de votre existence villageoise l'attachaient comme les questions supérieures à l'étude desquelles il donnait sa vie et dont il avait, depuis les lointaines origines grecques, approfondi, contrôlé, critiqué toutes les solutions. Nul n'eût été plus grand que lui, et nul n'a été plus simplement homme.

« Aussi n'ai-je connu personne qui l'ait approché sans l'aimer d'une amitié profonde, sans le considérer comme le meilleur de ses amis. C'est que, par un privilège qui lui était propre, tout en gardant fermement son caractère et ses sentiments, il savait adapter son cœur aux hommes, comme il conservait son esprit à la diversité des choses. Sans effort il aimait chacun de nous de la manière dont il lui était le plus doux d'être aimé.

« Et rien ne put altérer cette bonté native, ni l'amertume de la souffrance, ni le regret vivement senti cependant de ne pouvoir suivre jusqu'au bout la carrière où il se sentait appelé, ni le chagrin de

se voir quitter tour à tour par chacun de nous. Tout cela troubla son âme, mais ne put jamais commencer à l'aigrir.

« Aussi quelle stupeur, quand on apprit pour la première fois que les malaises dont il se plaignait étaient les symptômes d'une grave, d'une incurable maladie. Dès la première atteinte, il fut condamné. Et j'entends encore le glas des paroles qui tombèrent, il y a quinze ans, de la bouche d'Augagneur, après la première consultation. Dans un an, il ne serait plus ! Quand je confiai autour de moi ce funèbre pronostic que j'avais dû recevoir seul, ce fut une épouvante universelle, comme si un deuil commun commençait.

Heureusement la science se trompait partiellement et pendant de longues années il lutta. Par la volonté intense qu'il avait de vivre pour la philosophie, pour l'Université, pour les siens, il aidait sa robuste nature de toute la puissance que le moral peut mettre au service du physique. Il sortait de chaque crise affaibli, diminué, mais invaincu, et ces perpétuelles renaissances, miracles de la science et du dévouement conjugal, nous le redonnaient si semblable à lui-même que nous finissions par avoir l'illusion que l'équilibre qu'il semblait avoir retrouvé devait se prolonger jusqu'au terme de la vie commune. Si bien que quand nous sûmes que l'inéluctable était accompli, notre tendresse en fut frappée comme d'un coup imprévu, et que nous ne pouvons pas nous habituer à penser que nous sommes privés de lui à jamais.

Pour moi, à cette nouvelle, j'ai éprouvé les sensations funèbres qui nous secouent, l'hébétude qui nous anéantit quand nous perdons ceux qui sont une part vivante de notre âme :

> Ils s'en vont, c'est tantôt l'éclair qui les emporte,
> Tantôt un mal plus fort que nos soins superflus;
> Alors nous, pâles, froids, l'œil fixé sur la porte,
> Nous ne savons plus rien, sinon qu'ils ne sont plus.

Paroles prononcées par M. Clédat :

Messieurs,

Au nom de la Faculté des Lettres de Lyon, et aussi, j'en ai reçu mission de M. le Recteur, au nom de l'Université de Lyon tout entière, je viens dire le dernier adieu à notre pauvre ami Hannequin.

Ce n'est pas aux habitants de ce Pargny, qu'il aimait tant, où il est

né, où il est venu mourir, et où il va dormir son dernier sommeil, que j'ai besoin de rappeler quel homme excellent il était. Son extrême amabilité, toujours sincère et sans banalité, sa serviabilité exquise, n'avaient reçu aucune atteinte des assauts successifs du mal terrible qui, depuis des années, menaçait de nous l'enlever.

Nous ne saurions exprimer trop de reconnaissance aux médecins et chirurgiens, tout particulièrement à M. le Dr Bérard, dont les soins intelligents et affectueux ont prolongé sa vie, — une vie précaire, mais encore heureuse pour lui, — pendant six années, avec la collaboration quotidienne d'une femme admirable, qui fut la compagne dévouée des bons et des mauvais jours et qui réalisait si bien avec lui cet idéal de l'amour qui, selon ses propres paroles, « de deux fait un seul, de deux cœurs un seul cœur, de deux âmes une seule âme ».

Pour reprendre le mot d'un homme qui était bon juge et qui ne mettait aucune complaisance dans ses jugements, M. le Recteur Charles, on peut dire qu'Hannequin était un des tout premiers, sinon le premier des métaphysiciens de notre temps. Son essai critique sur l'hypothèse des atomes est une œuvre considérable, qui restera, et qui fera honneur au XIXe siècle.

Et le professeur, chez lui, était à la hauteur du savant ; il l'a montré dans toutes les situations universitaires qu'il a occupées depuis 1876, dans les collèges et les lycées auxquels il a appartenu, à la Faculté des Lettres de Lyon où il a enseigné pendant plus de vingt ans.

Ses étudiants avaient pour lui une admiration qui n'avait d'égale que l'affection vraiment filiale qu'il leur inspirait. Il savait cultiver leur volonté, et c'est la marque des bons maîtres. « La volonté, disait-il, n'est point chose stérile : c'est elle qui dans la science fait les grandes inventions, et la science a aussi ses petits et ses humbles ; or, ce qui fait la vie des petits et des humbles, ce n'est pas qu'ils apprennent et redisent machinalement les enseignements des génies surhumains ; c'est que, par un effort de leur intelligence, ils entendent et *comprennent* ; c'est qu'ils maîtrisent, par un acte intérieur d'énergie et de vouloir, l'enseignement transmis, et qu'ils y mettent peut-être, en le pensant à leur tour, un germe qui lèvera en eux-mêmes ou en d'autres. Ce n'est point dans les livres, où elle est consignée, que la science progresse ; c'est lorsqu'on la dépose dans des âmes multiples, qu'elle fait vivre sans doute, mais aussi qui la font vivre. »

Il attribuait à la volonté, dans la création de la moralité, le même rôle que dans la création de la science. Il a exprimé ses idées à ce sujet dans une éloquente conférence qu'il a donné à la Société des Amis de l'Université de Lyon le 16 janvier 1898. C'est là qu'il a tiré

de ses hautes conceptions métaphysiques, accessibles seulement aux intelligences d'élite, une théorie de morale pratique où il a mis toute son âme.

Pour lui le principe est dans la *bonne volonté*, au sens propre de ces deux mots, c'est-à-dire dans la volonté bonne, dirigée vers le bien tel que chacun de nous le conçoit. « C'est parce que j'ai voulu bien faire, dit-il, en faisant *ceci*, et non parce que *ceci* est *bon*, que mon action est bonne ; et donc, ce qui est bon, ce qui est d'une excellence que rien ne peut altérer, quelles que soient au dehors les suites de mes actes et de mon ignorance, c'est la bonne volonté, c'est avant tout savoir, avant toute action, avant même toute occasion d'agir, la loi que la volonté s'impose à elle-même de vouloir le meilleur, quel que soit le meilleur ; et sur cette loi universelle, il n'y a pas de loi particulière, de précepte ou de règle qui puisse prévaloir. »

Mais qui nous dira ce qu'est « le meilleur », à quoi notre volonté doit s'appliquer ? Autrement dit, où est le Devoir, et que commande-t-il ? « La seule chose qu'il commande, répond notre ami, c'est d'être raisonnable : c'est de renoncer en nous à ce qui n'est que pour nous, à ce qui n'a d'autre fin que notre individu, d'un mot a l'égoïsme, ce vice qui résume à lui seul tous les vices. Revenir à ce qu'il y a d'universel, à ce par quoi un homme est identique à l'homme, à ce qu'il y a en un mot d'humanité en nous, cette formule à elle seule renferme tous nos devoirs. Et cette négation est plus riche que toutes les affirmations : en nous tournant vers l'homme, elle nous tourne vers les hommes ; en nous prescrivant de nous moins aimer nous-même, elle nous prescrit de les aimer davantage. »

Quant à ceux qui se plaignent que cette formule soit négative, « qu'ils trouvent parmi les autres une formule qui remplace cette loi négative : « renonce toi, toi-même », et qui ait fait sortir de notre humilité un sentiment plus haut de notre vraie grandeur ! »

Et il conclut : « Ainsi c'est du dedans, et non point du dehors, qu'il faut nous relever ; c'est en rétablissant au centre de notre être l'énergie et l'effort, le sentiment de notre initiative et de notre responsabilité, non en traçant des plans de religions nouvelles, de sociétés futures ou de chimériques cités, que nous nous rapprocherons les uns des autres et que nous nous renouvellerons. Tout divise les hommes, sans la bonne volonté ; tout, au contraire, avec elle et par elle, les réunit et les rapproche. Quant à lui demander ce qu'elle fera demain, cela est aussi absurde qu'il l'eût été de demander à Newton, avant sa découverte de la gravitation universelle, la formule précise que poursuivaient ses recherches. Confions-lui donc l'idéal de demain ; et quant nous, travaillons-y de la seule manière qui soit en notre pouvoir,

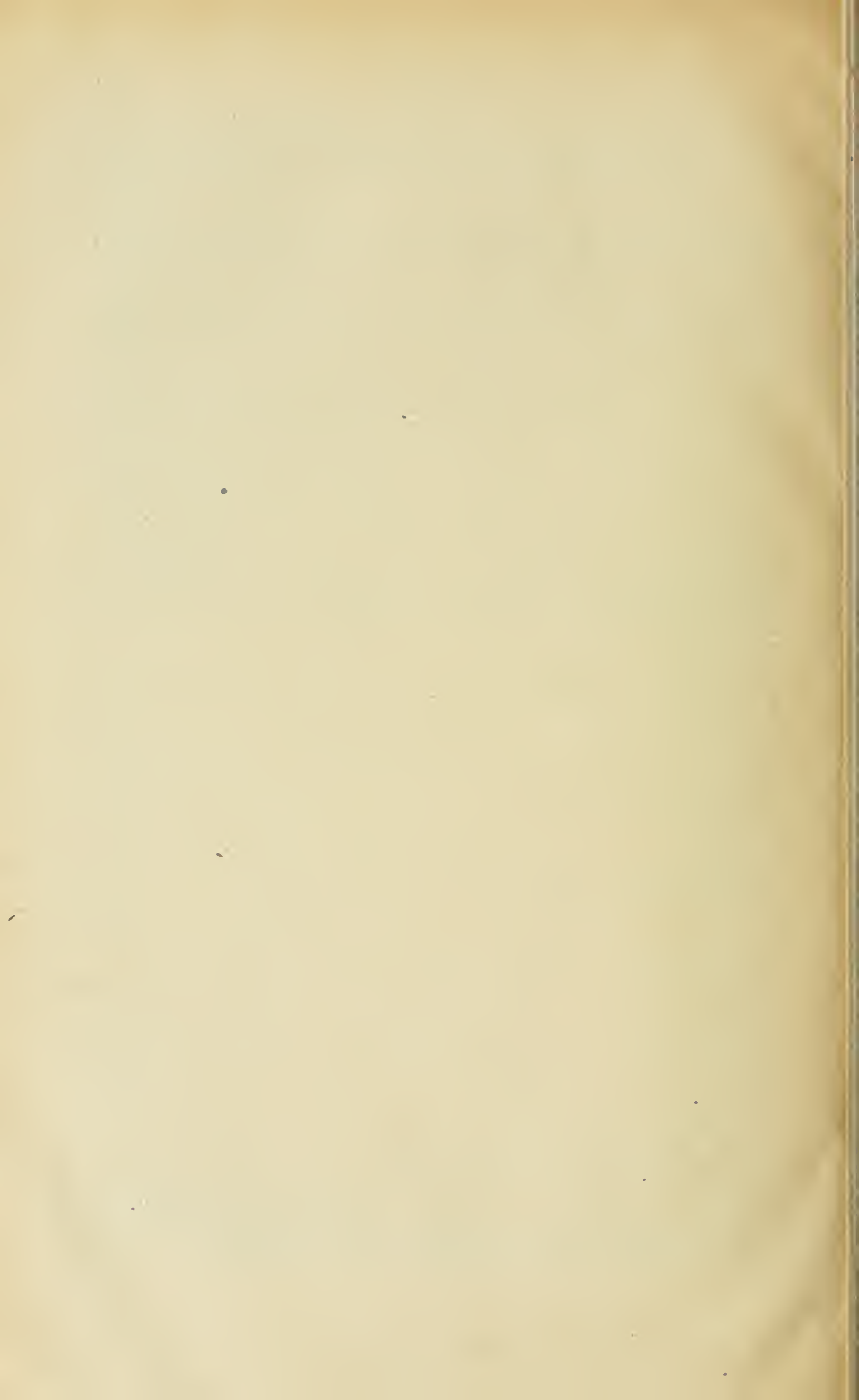
et qui soit efficace : en nous redonnant à nous-mêmes une vie intérieure, en y retrouvant le sens de l'effort et en réunissant en une seule pensée et en une seule inspiration toutes nos bonnes volontés ».

En prononçant ces paroles, en écrivant ces lignes, notre ami faisait sans le vouloir son propre éloge. Car nul n'a pratiqué mieux que lui le précepte de « se renoncer à soi même en se donnant aux autres ».

Il était en toutes choses l'homme des bons conseils, et ses collègues le savaient bien, qui ne manquaient jamais d'aller le consulter, quand son mal l'empêchait de venir à nos réunions, toutes les fois qu'une question grave se posait. C'est ainsi qu'en dépit de sa santé, il n'a pas cessé, jusqu'à ses derniers jours, de prendre une part active à la vie de notre Faculté, comme il n'a pas cessé de donner, de prodiguer à ses élèves ses précieux enseignements. Le jour où nous avons appris la fatale nouvelle, nous avons tous eu l'impression angoissante qu'une lumière qui nous éclairait venait de s'éteindre. Cette lumière, qu'il ne pourra plus nous donner lui-même, nous la trouverons dans sa doctrine, nous la chercherons dans le souvenir de ses conseils passés car il vit encore avec toute sa personnalité et il ne cessera de vivre dans notre mémoire fidèle et dans notre cœur.

Le Gérant : Cl. Regaud.

Lyon — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

16, rue du Plat, 16

STATUTS

Approuvés par arrêtés préfectoraux des 13 et 19 décembre 1889 et du 22 juin 1895 et modifiés par l'Assemblée générale du 11 avril 1905.

Article premier. — La Société des Amis de l'Université de Lyon a pour objet le développement de l'Université de Lyon.

Art. II. — L'accès en est ouvert à tous les amis des hautes études sur la présentation de deux membres et moyennant le versement d'une cotisation annuelle minima de 10 francs. Les dames peuvent faire partie de la Société. Les étudiants pourront adhérer moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 5 francs.

Art. III. — Seront membres fondateurs les membres de la Société qui rachèteront leur cotisation par un versement de 500 francs, une fois donnés.

Art. IV. — Les ressources de la Société se composeront des cotisations annuelles, des versements des membres fondateurs, des subventions de l'État, des départements et des communes, et de toutes les libéralités qui lui seront faites d'une manière générale ou pour un objet déterminé.

Art. V. — La Société continuera la publication du *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* et le distribuera à tous ses adhérents. Elle organisera des conférences scientifiques, littéraires, artistiques. Elle pourra subventionner les laboratoires, les bibliothèques, les publications de l'Université, et faire de nouvelles créations.

Art. VI. — La Société sera administrée par un comité de 42 membres élus par l'Assemblée générale parmi les sociétaires. Les membres du Comité sont élus pour trois ans ; le Comité est renouvelable par tiers chaque année. La première année, l'ordre du renouvellement sera déterminé par le sort.

Art. VII. — Le comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires. Il se subdivise en trois sous-comités :

1° De propagande et de conférences ;
2° De finances ;
3° De publication du *Bulletin*.

Ce dernier sous-comité sera composé de professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. VIII. — Le Comité nomme un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints et un trésorier.

Art. IX. — Le Comité rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale annuelle. Il doit faire imprimer et distribuer chaque année la liste des membres de la Société, et celle des libéralités ou subventions qui lui auront été accordées.

Art. X. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de la Société. Elle se réunit tous les ans dans le cours des trois premiers mois ; elle est présidée par le président du Comité ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents. Elle approuve les comptes ; elle nomme les membres du Comité.

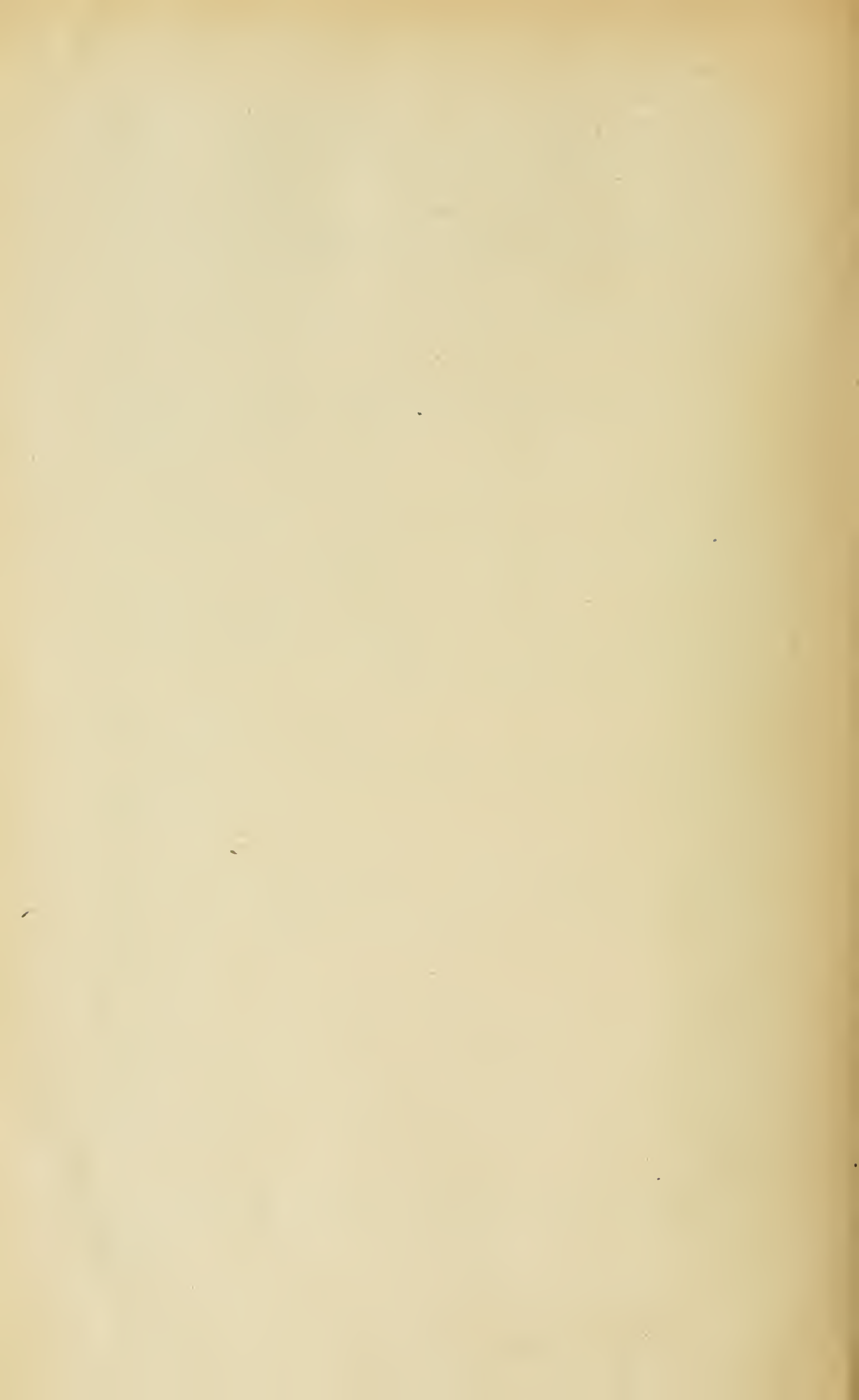
Art. XI. — Tout membre de la Société qui désire envoyer sa démission doit le faire avant le 15 décembre de chaque année.

Art. XII. — Des sections de la Société seront instituées dans les principales villes de la région lyonnaise. Chaque section nommera son bureau particulier et fixera, d'après les convenances locales, le taux de la cotisation. Le produit des cotisations sera envoyé à Lyon au trésorier général. Des conférences pourront être faites chaque année, dans les villes possédant une section, par les professeurs de l'Université de Lyon ou par des conférenciers étrangers délégués par la Société.

Art. XIII. — En cas de dissolution de la Société, qui ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue des membres de la Société, les fonds seront remis aux Facultés de l'État, à Lyon, pour aider encore au développement de l'enseignement supérieur.

Art. XIV. — Les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

Art. XV. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts avant d'avoir été discutée et adoptée en Assemblée générale des sociétaires.



JANVIER 1905

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

MM. Cambefort (Jules). *président*. 13. rue de la République.
Oberkampff (Ernest). *vice-président*. 20. avenue de Noailles.
Caillemer (Exupère) — 31. rue Victor-Hugo.
Morel (Ennemond) — 6. place Carnot.
Coignet (Jean). *trésorier*. 12. quai des Brotteaux.
Mariéjol (Jean-H.). *secrétaire général du bureau*. 32, cours de la Liberté.
Garin (Joseph). *secrétaire adjoint*, 7. place Bellecour.
Bérard (L.) — 1. q. de l'Hôpital.

ADMINISTRATEURS

MM. Appleton (Charles). professeur à la Faculté de droit. 48, rue Franklin.
Arloing (Saturnin). directeur de l'École vétérinaire. 1. quai Pierre-Scize.
Audibert. professeur à la Faculté de droit. à Paris. 55. boulevard Arago. XIVe arr.
Aynard (Édouard). député du Rhône. 31, boulevard du Nord.

MM. Bouvier (Émile), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.

Casati-Brochier (Sylvestre), 1, rue du Peyrat.

Cazeneuve (Dr), député du Rhône, à Paris, 17, rue Duroc.

Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.

Clédat (Léon), doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.

Coste-Labaume (Jules), conseiller général du Rhône, 1, cours Vitton

Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 39, rue Thomassin.

Faure (Alfred), professeur à l'École vétérinaire, 11, rue d'Algérie.

Falcouz (Augustin), 16, rue Gasparin.

Fontaine (Léon), professeur à la Faculté des lettres, 53, rue Molière.

Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 67, avenue de Noailles.

Gillet (Joseph), industriel, 9, quai de Serin.

Hugounenq, professeur à la Faculté de médecine, 186, avenue de Saxe.

Isaac (Aug.), président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.

Lacassagne (A.), professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.

Lameire, professeur à la Faculté de droit, 3, chemin du Signal, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Lannois (M.), agrégé à la Faculté de médecine, 14, rue Émile-Zola.

Lépine (R.), professeur à la Faculté de médecine, 30, place Bellecour.

Lortet (Louis), doyen de la Faculté de médecine, Oullins.

Lumière (Auguste), chemin Saint-Victor.

MORAT, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Celestins.

MANGINI (Marc), 174, avenue de Saxe.

PERMEZEL (Léon), négociant, 37, place Bellecour.

PERRIN (Jean), notaire honoraire, 19, cours du Midi.

PILA (Ulysse), négociant, 10, place Morand.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DE DROIT, 15, quai Claude-Bernard.

SABRAN (Hermann), ancien président du Conseil général d'administration des Hospices civils, 10, place Morand.

VAILLARD, directeur de l'École de santé militaire.

VILLARD (Pierre), docteur en droit, 6, quai d'Occident.

VIGNON (Léo), professeur à la Faculté des sciences, 6, chemin Saint-Fulbert.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. BOUVIER (Émile), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.

Le Secrétaire général est visible au siège de la Société, 16, rue du Plat, de novembre à juin, le lundi, de 4 à 5 heures. En cas d'absence, s'adresser à M. Métral, secrétaire du Sauvetage de l'Enfance (bureau dans le même local).

LISTE DES ADMINISTRATEURS

nommés en :

1903	1904	1905
et rééligibles en :		
1906	1907	1908
MM.	MM.	MM.
Oberkampff.	Bérard.	Bouvier.
Caillemer.	Hugounenq.	Morel (Ennemond).
Cambefort.	Garin.	Arloing.
Cazeneuve.	Mariéjol.	Aynard.
Coste-Labaume.	Appleton.	Vaillard.
Falcouz.	Vignon (Léo).	Coignet.
Gillet (Joseph).	Chabot.	Depéret.
Lacassagne.	Clédat.	Fontaine.
Lannois.	Faure.	Gérard.
Morat.	Lortet.	Lameire.
Lumière (Auguste).	Casati-Brochier (S.)	Isaac.
Perrin.	Permezel.	Lépine.
Villard (P.).	Pila (Ulysse).	Mangini (Marc).
Garraud.	Présid[t] Association des Anciens Élèves de la Faculté de droit.	Sabran.

Ont été nommés en 1902 et en 1904 :

1° En remplacement de M. Berthélemy (1900), démissionnaire : M. Garraud ;

2° En remplacement de M. Mangini (Félix) (1901), décédé : M. Bérard ;

3° En remplacement de M. Tessandier (1901), démissionnaire : M. E. Bouvier.

Ont été nommés en 1905 :

1° En remplacement de M. Morin-Pons (Henri), décédé : M. Lumière (Auguste) (1903) ;

2° En remplacement de M. Barbier, démissionnaire : M. Léo Vignon, et, pour compléter la liste, M. Casati-Brochier (Sylvestre) (1904) et le Président de l'Association des Anciens Élèves de la Faculté de droit ;

3° En remplacement de MM. Claudot et Hirsch, démissionnaires, et Rebatel, décédé : MM. Vaillard, Lameire et Mangini (Marc).

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Membres fondateurs

MM. Ancel, administrateur de la Compagnie du gaz, 12, rue du Plat.
Andrié (Paul), 27, boulevard du Nord.
Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.
Bonnardel, président de la Cie de Navigation, 3, quai d'Occident.
Bouthier, administrateur du Crédit Lyonnais, 9, rue des Archers.
Caraud, 5, rue de Penthièvre.
Cambefort (J.), banquier, 13, rue de la République.
Dr Carrier (Albert), médecin des hôpitaux, 13, rue Laurencin.
* Carrier (A.), conseiller général de l'Ain.
* Chabrières, trésorier général du Rhône.
* Chabrières (Aug.), 20, rue Lafont.
Chambre de Commerce de Lyon.
Comptoir national d'escompte.
Conseil général du Rhône.
Crédit lyonnais.
Dambmann, 53, avenue de Noailles.
Descours (André), 4, rue des Deux-Maisons.
Falcouz (Augustin), 1, rue de Longchamps, Paris.
Mme Veuve Ferrand, 8, quai des Brotteaux.
MM. * Dr Gayet, prof. à la Faculté de médecine, 106, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Gensoul (Paul), ingénieur, 42, rue Vaubecour.
Gille (Louis), industriel, 37, quai Claude-Bernard.
* Gillet (François).
Gillet (Joseph), teinturier, 10, quai de Serin.
* Guilleminet (A.), président de la Société de pharmacie, 30, rue Saint-Jean
Jacquand, ancien président du tribunal de commerce, 29, quai Tilsitt.
Jacquier (F.), banquier, 4, rue de la Bourse.
* Dr Laroyenne, professeur à la Faculté de médecine.
Dr Lépine, professeur à la Faculté de médecine, 30, place Bellecour.
* Letord, anc. présid. de la Chambre des notaires.
Lilienthal, négociant, 19, rue du Bât-d'Argent.
* Loriol (de), ingénieur.
Lortet (Dr), doyen de la Faculté de médecine, Oullins.
* Mangini (Félix), ingénieur.
* Mangini (Lucien), ingénieur.

(*) Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des membres décédés

MM. Martelin, conseiller général de l'Ain, 1, quai de l'Hôpital.
Oberkampff (E.), administrateur des hospices, 20, avenue de Noailles.
* Dr Ollier, professeur à la Faculté de médecine.
Permezel, 37, place Bellecour.
Riaz (de), banquier, 10, quai de Retz.
Sabran (H.), ancien président du Conseil d'administration des hospices de Lyon, 10, place Morand.
Seguin (Augustin), ingénieur, 26, rue du Luxembourg, Paris.
* Sevène.
Société Lyonnaise de dépôts et comptes-courants.
* Soulier (H.), administrateur des hospices.
Dr Soulier, professeur à la Faculté de médecine, 17, place Bellecour.
Stengelin (A.), à Ecully.
Tessandier, trésorier-payeur général de la Gironde.
Vautier (Th.), professeur adjoint à la Faculté des sciences, 32, quai Saint-Antoine.
* Vernet (Edmond), consul de la Confédération suisse.
Vignon (J.), ancien admin. des hospices, 45, avenue de Noailles.
* Vitta (le baron J.).

Donateurs

MM. Bouvard (Eugène), 26, place Tolozan.
Collain, à Sabran, par Bagnols (Gard).

Sociétaires

MM. Achard, banquier, 12, rue de la République.
Adler, 42, place de la République.
Agnès, 82, boulevard de la Croix-Rousse.
Allard, apprêteur, 60, cours Morand.
Allègre, prof. à la Faculté des lettres, 29, r. Saint-Gilbert, Monplaisir.
Amieux, ingénieur, 14, cours Gambetta.
Mme André, 82, avenue de Saxe.
MM. André, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Andrimasse, 4, quai Saint-Clair.
Appleton (Ch.), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Appleton (J.), professeur à la Faculté de droit, 33, rue Vaubecour.
Araud, fabricant, 21, cours Morand.
Mme Archinard, 35, cours d'Herbouville.
MM. Arloing, directeur de l'École vétérinaire, 2, quai Pierre-Scize.
Arnoux (Jules), inspecteur honoraire d'Académie, 42, quai de la Charité.
Artaud (Dr J.), 9, rue Boissac.
Asher et Cie, 13, unter den Linden, Berlin.
Aubert, 28, quai Claude-Bernard.
Audibert prof. à la Fac. de droit, 55, boulevard Arago, XIVe, Paris.
Audiffred, député de la Loire, 33, rue François-Ier, Paris.
Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.
Mme Aynard (Marc), à Paris.

MM. Baboin (Henri), 3, quai d'Occident.
Baboin (Aimé), 31, rue Royale.
Mme Bagary, 23, rue Victor-Hugo.
M. Baguenault de Puchesse, 6, quai d'Occident.
Mme Bailac, 65, place Guichard.
M. Bailly, 3, cours Vitton prolongé.
Mme Balay (L.), 4, place des Hospices.
MM. Balay, ingénieur, 9, place des Hospices.
Balay (Félix), notaire, 17, rue Bât-d'Argent.
Balay, 23, quai Tilsitt.
Baldensperger, professeur à la Faculté des Lettres, 58, cours Morand.
Balleidier, administrateur des Hospices, 5, quai de la Charité.
Barbezat, 38, avenue de Noailles.
Bard, lieutenant au 22e d'infanterie à Sathonay.
Bardot, professeur au lycée Buffon, 14, rue Bausset, Paris.
Barnoud, 21, rue Longue.
Barral, agrégé à la Faculté de médecine, 9, rue Victor-Hugo.
Barral, 28, quai de la Guillotière.
Barret, 46, rue de Sèze.
Mlle Barrett, 1, quai de Retz.
MM. Barret, 46, rue de Sèze.
Bartin, professeur à la Faculté de droit de Paris, 38, rue François Ier.
M. et Mme Baud, 1, place Raspail.
MM. Baud (Longin), 7, avenue du Parc.
Baverel, 10, place du Pont.
Beauverie, prép. à la Fac. des sciences de Lyon, à Fontaines-sur-Saône.
Beauvisage, professeur à la Faculté de médecine, 45, rue de l'Université.
Bégule, 86, chemin de Choulans.
Mme Bellemain, 148, rue de Vendôme.
MM. Bender, avocat, 14, rue de Jarente.
Benoist, conseiller à la Cour d'appel, 23 et 23 bis, chemin du Greillon.
Bérard (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, quai de l'Hôpital, 1.
Bérard (Henri), 35 bis, rue de Condé.
Berger (J.), 5, place Croix-Pâquet.
Berger, 17, rue Neuve.
Berger (François), avocat, 40, rue Franklin.
Mme Bernard, 44, avenue de Noailles.
MM. Bernard (P.), 31, rue Paul-Chenavard.
Berne (Hugues), docteur en droit, 50, rue Tronchet.
Bertaux, professeur à la Faculté des lettres, 23, quai Tilsitt.
Berthelon, 45, rue Creuzet.
Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, 56, rue Mont-Bernard.
Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
Besse, professeur au Lycée, 35, rue Molière.
Mme Beuf, 37, rue de la République.
MM. Bianconi, inspecteur d'Académie, 29, rue de Sully.
Bickert, 19, place des Jacobins.
Birot (D), rue Victor-Hugo, 59.
Birot (E.), ancien notaire, 19, quai Tilsitt.
Bissuel, architecte, 11, place Bellecour.
Bizot, inspecteur-adjoint des finances, 6, place Carnot.
Bizot, 5, rue du Peyrat.
Bizot (E.), 30, rue du Plat.
Blanc (J.), 126, avenue Thiers.
Bleton, secrétaire du Palais des Arts, 14, quai de l'Archevêché.
Bleton, étudiant en lettres, 14, quai de l'Archevêché.
Mme Blin, 12, rue Burdeau.

MM. Boas-Boasson, 9, quai de la Guillotière.
Bocuze, 7, avenue du Parc.
Bonaparte (prince Roland), 22, cours la Reine, Paris.
Bondet, professeur à la Faculté de médecine, 6, place Bellecour.
Bonhomme (P.), 145, cours Lafayette.
Bonnassieux (abbé), 39 bis, rue des Farges.
Bonnerault, ingénieur, 3, place Gensoul.
Bonnet (E.), ingénieur, 21, place Bellecour.
Bonnet (J.-B.), 18, place Tolozan.
Bonnevie (comte de), 9, rue Boissac.
Bonnetain, étudiant en droit, 40, cours Morand.
Bordier (D^r^), 9, rue Grolée.
Bouffier, sénateur, conseiller général, 8, place Saint-Clair.
Bouquet, 6, rue de la Bourse.
Mmes Bour, 2, rue de la Méditerranée.
Bourdin, 7, rue d'Alsace.
Bouret, 9, cours Morand.
Bourgeot, 21, rue Sala.
MM. Bourjaillat, 13, cours Gambetta.
Boussand, 6, quai de l'Hôpital.
Mme Bousson, 148, rue de Vendôme.
MM. Boutan, 34 bis, rue Vaubecour.
Bouveret (D^r^), médecin des hôpitaux, 13, quai de l'Hôpital.
Bouvier, 25, avenue de Noailles.
Bouvier (E.), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.
Mme Boyé, 9, avenue des Ponts.
MM. Breittmayer, 8, quai de l'Est.
Breuil (D^r^), 24, cours de la Liberté.
Brésard-Nérl, 2, place de la Miséricorde.
Brisac, secrétaire général à la Préfecture de Tours (Indre-et-Loire).
Brison, 118, rue de Sèze.
Brisson (Jules), 8, quai des Brotteaux.
Broliquier, 17, rue Bât-d'Argent.
Mme Brosset-Heckel, 33, avenue de Noailles.
MM. Brouilhet, professeur à la Faculté de droit, 127, rue Pierre-Corneille.
Brunot, professeur à la Sorbonne, 105, boul. Saint-Michel, Paris.
Buche, prof. au lycée de Lyon, 6, rue Montbernard.
Mme Buisson, 1, place Saint-Clair.
MM. Burel, architecte, 30, quai Saint-Vincent.
Burelle, ingénieur civil, 20, rue Gasparin.
Bussat (J.), 29, rue de Sully.
Busquet, étudiant, 9, rue Duroc.

Cahuzac, 6, quai de l'Est.
Caillaux, 53, rue de l'Université.
Caillemer, doyen de la Faculté de droit, 31, rue Victor-Hugo.
Cambefort (J.), banquier, 13, rue de la République.
Cambefort (G.), 4, rue de la République.
Cambefort (Ch.), 58, rue de la Boëtie, Paris.
Carraz, 56, avenue de Noailles.
Carret (J.), industriel, 121, cours Lafayette.
Casati-Brochier, 1, rue du Peyrat.
Cavé, 46, avenue de Noailles.
Cazeneuve, prof. à la Faculté de médecine, député, 17, rue Duroc, Paris.
Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.
Chaboud, 5, rue Pierre-Corneille.
Chachuat, notaire, 9, place des Terreaux.

MM. CHAILLET, instituteur, 18, impasse Gerland.
CHAINE, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville.
CHAMBARD-HÉNON (Dr), 43, cours Morand.
CHAMONARD (Henri), 37, quai de la Charité.
Mme CHANTRE (Ed.), 16, rue Masséna.
MM. CHANTRE, sous-directeur du Muséum, 37, cours Morand.
CHAPPUIS (Cl.), 176, avenue de Saxe.
CHAPOTOT, docteur en médecine, 75, avenue de Saxe.
CHARLÉTY, professeur à la Faculté des lettres, 4, quai de la Guillotière
Mme CHARVET, 99, rue Tronchet.
MM. CHAUMIER (Dr), 9, rue Sala.
CHAVANNES, ingénieur, 46, rue Centrale.
CHAZETTE, avocat à la Cour, 10, rue du Griffon.
CHEVALIER-JOLY, conseiller à la Cour d'appel, 23, quai de la Guillotière
CHIVAT, 6, place des Jacobins.
CHOLLET, économe du lycée, rue de la Bourse.
CHOMEL, architecte, 22, rue Constantine.
CLAPOT (Jean), architecte, 27, rue Sainte-Hélène.
CLARET, 50, rue Boileau.
CLASQUIN, 16, quai Saint-Clair.
CLÉDAT, doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.
COHENDY, professeur à la Faculté de droit, chemin de Saint-Irénée, 34.
COIGNET (Jean), vice-président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.
Mme COLLET, 9, rue Montgolfier.
MM. COLLON (G.), administrateur des Hospices, 58, cours Morand.
COLONNA D'ISTRIA, professeur au lycée Carnot, à Paris, 145, boulevard Malesherbes, XVIIe.
COMPAYRÉ, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, à Paris.
CONDAMIN (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
CONDAMIN, 11, rue Sainte-Hélène.
CONDOMINE, conseiller à la Cour d'appel, 37, quai de la Charité.
CONVERT (J.-M.), industriel, 7, rue de Bonnel.
CONVERT (Philippe), notaire, Meximieux (Ain).
CORBIÈRE, pasteur, 107, rue Duguesclin.
CORRODI, 123, rue de Vendôme.
CORRON (Joseph), 25, rue Godefroy.
CORRON (C.), 8, rue Tronchet.
COSTE-LABAUME, publiciste, conseiller général, 1, cours Vitton.
COTE-BARITEL, 33, rue du Plat.
Mlle COTTE (Léonie), 15, quai de l'Est.
MM. COTTE (Léon), 2, quai de Retz.
COTTET et Cie, 8, rue de la Bourse.
COTTIN, 7, rue de Fleury, à Oullins.
Mlle COUMERT, 39, rue Sainte-Hélène.
M. COURANT (Maurice), maître de Conférences, 3, chemin du Chancelier, Écully (Rhône).
Mme COURCIÈRES, 23, quai de la Guillotière.
MM. COURJON, médecin-directeur de la maison de santé de Meyzieux (Isère), 14, rue de la Barre.
COURMONT (Dr), prof. à la Faculté de médecine, 34, quai de la Charité.
COUSIN, 70, cours Lafayette.
COUTAGNE (G.), ingénieur, 29, quai des Brotteaux.
COUTURIER, notaire, Heyrieux (Isère).
COUTURIER, maître de confér. Faculté des sciences, 14, quai de l'Est
COUVREUR, chef de trav. à la Faculté des sciences, 38, cours Gambetta.
COVERT (John), consul des États-Unis, 74, rue Vendôme

MM. Coville, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.
Cox (Raymond), directeur du Musée des Tissus, Palais du Commerce.
Craponne, ingénieur, 2, cours Bayard.
Cresson, professeur au Lycée, 35, rue Vaubecour.
Cuilleret (Dr), 28, rue Sala.
Cumin (Louis), 6, rue de la République.
Cusset (D.), 3, quai Saint-Clair

Dagallier, avocat général, 37, rue Tronchet.
Dailly, 9, montée Saint-Laurent.
Dalin, 1, place de la Miséricorde.
Danton (Pierre), 25, chemin des Culattes.
Darnat (Lucien), 19, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Darban, proviseur du Lycée, rue de la Bourse.
Daver, représentant de commerce, 40, rue Mercière.
Mme Daumas, 13, quai des Brotteaux.
Veuve Day, 17, quai de la Guillotière.
MM. Debilly, étudiant en droit, Chessy-les-Mines.
Debolo, 3, rue du Président-Carnot.
Dechenaux, 23, rue d'Antibes, à Cannes.
Delorière, ancien administrateur des Hospices, percepteur, 4, place Raspail.
Demange, 55, rue Auguste-Comte.
Demours (Pierre), docteur en droit, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle.
Denis, 3, rue du Garet.
Mme Denogent, 48, cours Morand.
MM. Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 39, rue Thomassin.
Deschamps, juge d'instruction, 25, rue Malesherbes.
Desjuzeur, ingénieur, 37, cours du Midi.
Détroyat, ancien administrateur des Hospices, 45, quai de la Charité.
Deval, 45, avenue de Noailles.
Devay, négociant, 8, rue Sala.
Devèze (L.), 74, rue de Créqui.
Devienne (J.), président de Chambre à la Cour d'appel, 1, rue Vaubecour.
Deyme, 38, rue Saint-Jérôme.
Diederichs (J.), 5, quai des Brotteaux.
Dietz (Gaston), 8, quai des Brotteaux.
Dor (Dr), 55, montée de la Boucle.
Dor (Dr Louis), 9, rue du Président-Carnot
Dor (Marius), receveur de l'Enregistt, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).
Doyon (Dr), 27, rue Jarente.
Doyon (Maurice), 6, place Carnot.
Dreyfus (D.), 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Dubois, professeur à la Faculté des sciences, 27, rue du Juge-de-Paix.
Dubois (A.), 15, rue Centrale.
Dubreuil, avocat, 5, rue du Peyrat.
Duc (André), 137, avenue de Saxe.
Duchos, 39, rue de Condé.
Dufourt (Dr), 40, rue du Plat.
Dumaine, 24, quai Saint-Vincent.
Mme Dumarest, 1, place des Hospices
Dunoyer, 8, cours de la Liberté.
Durand, 28, rue Montesquieu.
MM. Durand (Eug.), 45, avenue de Noailles.
Duringe, 41, rue Sainte-Hélène.
Duru (Lucien), 14, rue Laurencin.
Duseigneur (Maurice), 47, avenue de Noailles.

MM. Dussec (H.), 13, quai Saint-Clair.
Dussec, 41, rue de la Charité.
Mme Duval, 5, cours Morand.
M. Duvernay (J.), 15, rue de Bourgogne.

École normale d'Instituteurs de Lyon.
MM. Édel, ingénieur, 63, boulevard du Nord.
Ehrard, professeur à la Faculté des lettres, 80, rue Molière.
Mme Ellsworth, 52, cours d'Herbouville.
MM. Enjolras, à Saint-Fons.
Épinat, banquier, 9, rue Président-Carnot.
Eymard (Gaston), 4, quai des Brotteaux.

Fabia, professeur à la Faculté des lettres, 1, rue Mazard.
Fabre (Dr), 2, rue du Plat.
Dr Fabre, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, au Puy.
Faubax (L.), conseiller d'arrondissement, 5, avenue de Noailles.
Faure, professeur à l'École Vétérinaire, 11, rue d'Algérie.
Mme Faverot, 24, cours Morand.
MM. Favier, 6, rue de Condé.
Favre (Léon), avocat, 31, place Bellecour.
Favre, 12, rue Molière.
Favre-Gilly, docteur, 29, cours Morand.
Fayolle (J.), pharmacien, 50, rue de la Pyramide.
Fea (Dr), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Ferrand, étudiant, 34, rue Sainte-Hélène.
Ferrand (Ferd.), 94, cours Gambetta.
Ferrand (Lucien), 8, quai des Brotteaux.
Feys, étudiant en droit, 38, rue Thomassin.
Figuier, 33, rue Malesherbes.
Finaz, 45, quai de la Charité.
Firmery, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, 87, boulevard Saint Michel, Paris.
Mme Fitler, 86, route de Bourgogne.
MM. Flamme, professeur à la Faculté des sciences, 9, quai Claude-Bernard.
Florence, prof. à la Fac. de méd., 68, ch. des Grandes-Terres.
Flotard, ancien député, 9, rue de la République.
Flurer, professeur à la Faculté de droit, 28, rue Vaubecour.
Fontaine, prof. et doyen honor. de la Fac. des lettres, 53, r. Molière.
Fontaine, agent de change, impasse de la Carette, Lyon-Vaise.
Fournier (Société anonyme de l'agence), 14, rue Confort.
Frachon, 5, place d'Helvétie.
François, docteur en droit, 7, rue de Savoie.
Fressenon (abbé), 3, place Saint-Jean.
Friedlaender, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Froment, 29, avenue de Noailles.
Fromont (de), 27, cours Morand.
Fructus, négociant, 10, rue Molière.

Mlle Gache, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville.
M. Gachod, 27, quai de Retz.
Mme Gacogne (Henri), 30, rue du Plat.
Gacogne (E.), 3, rue Martin.
MM. Gaisman, 23, avenue de Noailles.
Galland, avocat, 19, quai de la Guillotière.
Gallois, prof. à la Fac. des lettres, à Paris, 59, rue Claude-Bernard.
Gangolphe, agrégé à la Faculté de médecine, 81, rue de la République.
Mlle Gany, 8, quai Saint-Clair.

MM. Dr Garand, médecin de l'Hôtel-Dieu, 1, rue de la Paix, à Saint-Étienne.
Garin, avocat, président de l'Enseignement professionnel du Rhône, 7, place Bellecour.
Mme Gariod (H.), 55, rue Auguste-Comte.
MM. Garnot (Paul), 11, quai de la Pêcherie.
Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, place des Jacobins.
Gaston (Jules), étudiant en médecine, 248, rue Vendôme.
Gataz, 24, rue de l'Annonciade.
Geneste, architecte, 48, chemin des Vaques.
Genevey, conseiller à la Cour, 135, avenue de Saxe.
Genton, 5, rue Gentil.
Gensoul (P.), 42, rue Vaubecour.
Gentil (C.), 17, rue Centrale.
Georg, libraire, passage de l'Hôtel-Dieu.
Mme Gérard, institutrice, 62, cours de la Liberté.
MM. Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 67, avenue de Noailles.
Gérard (André), Le Vernay, près Lyon.
Gérard-Jacquier, 1, quai de la Pêcherie.
Mme Géry, 98, avenue de Saxe.
Mlle Ghenoff, 4, cours Gambetta.
MM. Gilardin, conseiller honoraire à la Cour, 13, rue Victor-Hugo.
Gilot (Victor), 21, boulevard Victor-Hugo, à Mustapha (Alger).
Ginoux, Château-Renard (Bouches-du-Rhône).
Girardon (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 5, quai des Brotteaux.
Giraud (Gabriel), 54, avenue de Noailles.
Giraud-Feulon, à la Mulatière.
Gloxin, 116, grande rue Saint-Clair.
Godart, docteur en droit, adjoint au maire, 1, rue d'Algérie.
Goiffon, 41, chemin du Sautin, à Villeurbanne.
Gonin, 36, rue Malesherbes.
Gonnon, pharmacien, 14, rue Victor-Hugo.
Gouillioud (Dr), 7, quai Tilsitt.
Gourd, député du Rhône, 34, place Bellecour.
Gourju, sénateur du Rhône, 64, rue de la République.
Goutorre, 16 bis, rue Gasparin.
Goyard (Auguste), 28, rue de la République.
Dr Grand, 21, boul. Gambetta, à Nice.
Dr Grandclément, 7, place Bellecour.
Gremion, à Lozanne (Rhône).
Grémion-Menuau, 2, place du Petit-Change.
Gros, 12, rue de la République.
Dr Gros, 48, cours Morand.
Gros, 8, rue de la Bourse.
Mme Gros, 67, avenue de Noailles.
MM. Gruber, professeur à la Faculté des lettres, 74, rue de Vendôme.
Guéneau (P.), fabricant, 45, avenue de Noailles.
Guérin (Ferdinand), 4, quai de Retz.
Guex, 9, rue Grôlée.
Guigard, ingénieur, 10, chemin de la Belle-Allemande.
Guillot, notaire, 4, place des Jacobins.
Guillou, 83, cours Vitton.
Guimet (E.), 1, place de la Miséricorde.
Guinon, 34, quai de la Charité.
Mme Guitton, 38, quai Saint-Vincent.
M. Gutmann (H.), 9, boulevard du Nord.
Mme Guttinger, 12, place des Hospices.

MM. Guy de la Chapelle, 10, rue des Marronniers.
Guyot, sénateur du Rhône, rue du Bassin, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Hannequin, professeur à la Faculté des lettres, 8, quai de Cuire.
Hartaut (C.). négociant. 10, montée des Carmélites.
Harward-College, Cambridge, Massachussets.
Harwood, 133, coursGambetta.
Heinrich-Christian, 8, rue Barême.
Hemmerling (L.), 7, place d'Helvétie.
Hirsch, ancien architecte de la ville de Lyon, 11, cours Lafayette.
Hoepli (J.-H.), 4, petite rue des Gloriettes.
Mme Hoffet (Frédéric), 5, place d'Helvétie.
MM. Hoffet (H.), chez M. Charbonnier, 6, rue Bât-d'Argent.
Hoffet (Georges), Maison Boutet et Cie, 3, quai Saint-Clair.
Hoffet (André). 6, rue Duquesne.
Holstein, administrateur du Comptoir national d'escompte, et administrateur des Hospices, 11, rue Bât-d'Argent.
Horand (Dr), 99, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Mme Hours, 6, rue Franklin.
MM. Hugentobler, 3, rue Jeanne-d'Arc.
Hugounenq, profes. à la Faculté de médecine, 186, avenue de Saxe.
Hugues, percepteur, 1, rue Tupin.
Huguet (Ed.). avocat, 29, rue Gasparin.
Huvelin, professeur à la Faculté de droit, 1, rue de la Barre.

Illaire, 9, quai de l'Est.
In-Albon, 22, rue Tramassac.
Isaac (Aug.), président de la Chambre de Commerce, 12, quai des Brotteaux.
Isidore, 29, rue de Sully.
Isnard, 15, quai de l'Est.

Jaboulay (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 54, rue de la République.
Jacquemont, 71, avenue de Saxe.
Mme Jalon, 4, rue de Bonald.
MM. Jamin (Dr), 14, rue Saint-Dominique.
Jangot, 27, cours Morand.
Jarrige, professeur au lycée de Lyon, 83, rue de Crillon.
Jarrosson (M.), 18, rue Lafont.
Jayet (F.), 34, quai Claude-Bernard.
Jeancard, ingénieur, 38, rue Victor-Hugo.
Mme Joannard, 1, quai des Brotteaux.
MM. Jolemberg, 7, place d'Helvétie.
Joly, 9, cours de la Liberté.
Jomain, 2, rue Octavio-Mey.
Josserand, professeur à la Faculté de droit, 39, quai de la Charité.
Mme Jourdan, 26, rue Sala.
MM. Juillard, 8, rue Barrême.
Juilhe, étudiant en médecine, 56, avenue de Noailles.
Julia, directeur des Contributions directes.
Julien, Saint-Genis-Laval.
Jullien, professeur à la Faculté des lettres, 9, quai de la Guillotière.

Katz-Hugo, 16, rue Duquesne.
Mlle Kimpflin, 16, rue Cuvier.
Mme Knoérl, 89, avenue de Saxe,

MM. KŒHLER, professeur à la Faculté des sciences, 29, chemin du Guilloud.
KIMMERLING, administrateur de la Société lyonnaise, 2, rue Tronchet.

LABRANCHE, sculpteur, 26, quai Tilsitt.
LACASSAGNE, professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.
LACHARD, 33, avenue de Noailles.
Mlle LACHARRIÈRE, 7, rue des Archers.
MM. LACHOMETTE (DE), ingénieur, 4, quai de la Pêcherie.
LACROIX (Joseph), étudiant en droit, 28, rue d'Enghien.
LAFON, profes. hon. à la Faculté des sciences, 5, rue du Juge-de-Paix.
Mme LAGARRIGUE, 24, rue Godefroy.
MM. LAGRANGE, conseiller général, 10, rue du Plat.
LAMANTE, pharmacien, 30, rue de la République.
LAMBERT (E.), professeur à la Faculté de droit, 158, rue de Vendôme.
LAMEIRE, prof. à la Faculté de droit, 5, chemin du Signal, à Sainte-Foy.
LANG, directeur de la Martinière, 5, rue des Augustins.
LANNOIS (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 14, rue Émile-Zola.
LANSADE, 24, rue de la République.
Mme LANQUETIN, villa des Iris, Point-du-Jour.
MM. LAPAINE, 4, rue de Jarente.
LAPRADE (V. DE), 10, rue de Castries.
LAPRADE (P. DE), 42, rue Vaubecour.
LAROUSSE, direct. du Crédit Foncier de France, 13, quai des Brotteaux.
LA SELVE, 12, rue Victor-Hugo.
LASSARA, étudiant, 4, place des Hospices.
LATREILLE, professeur au lycée Ampère, 6, place Morand.
Mme LEBERT, 29, rue des Remparts-d'Ainay.
Mlle LEBRETON, 2, rue d'Égypte.
M. LECHAT, professeur à la Faculté des lettres, 1, rue du Plat.
Mme LÉCUYER, 227, avenue de Saxe.
MM. LEGOUIS, maître de conférences à la Faculté des lettres, Paris.
LEGRAND, professeur à la Faculté des lettres, 30, r. Duquesne.
LEHMANN, 1, rue du Souvenir.
LÉMONON, étudiant en médecine, 87, avenue des Ponts.
Mme LEMPEREUR, 17, quai de l'Est.
MM. LÉPINE (Ph.), 15, place des Terreaux.
LÉPINE (R), professeur à la Faculté de médecine, 30, place Bellecour.
LEPLANT, 67, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
LERICHE, avoué honoraire, Sainte-Foy-lès-Lyon.
LESBRE, professeur à l'École vétérinaire, 65, avenue de Noailles.
LESER, chef de travaux à la Faculté des sciences, 125, rue de Vendôme.
LESPAGNOL, chargé de cours à la Faculté des lettres, 284, avenue de Saxe.
LESTRA, notaire, 33, avenue de Noailles.
LETORD (Joseph), notaire, 18, rue Bât-d'Argent.
LÉVIGNE, 2, rue Cuvier.
LÉVY, grand rabbin, 13, quai Tilsitt.
LEVY (Marc), professeur à l'École vétérinaire, 7, rue de l'Ancienne-Préfecture.
LÉVY, percepteur, 44, rue Dubois.
LIGNON, ancien président du Tribunal de commerce, 146, Grande-Rue de la Guillotière.
LOCARD, 38, quai de la Charité.
LŒWENGARD, 26, avenue de Noailles.
LOMBARD, 29, cours Morand.
LOMBARD-GÉRIN, ingénieur, 31, rue Ferrandière.
LORDEREAU, ingénieur, 1, place Saint-Clair.
Mme LORENTI, 38, boulevard des Hirondelles.

Mlle LOYON, institutrice, 2, rue d'Algérie.
MM LUCHAIRE (Julien), maître de Conférences, 36, quai de la Charité
LUMIÈRE (Antoine), 21, rue Saint-Victor, Lyon-Monplaisir.
LUMIÈRE (Auguste) id.
LUMIÈRE (Louis) id.
LYONNET (Gabriel), 31, rue du Bât-d'Argent.

MABIRE, professeur honor. de la Faculté de droit, 16, rue de Penthièvre
Mme MACÉ, 32, avenue de Noailles.
MM. MAIGRON, profes. à l'Université, 10, rue du Lycée, à Clermont-Ferrand
MALLEN, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.
MALO (Léon), 12, rue de Jarente.
Mme MANGINI (Félix), 1, quai de l'Hôpital.
MM. MANGINI (Marc), 174, avenue de Saxe.
MARAIS (Bon DU), 10, rue des Marronniers.
Mme MARCHEGAY, 18, chemin des Fontanières, Sainte-Foy.
MM. MARDUEL (Dr), 10, rue Émile-Zola.
MARIÉJOL, professeur à la Faculté des lettres, 32, cours de la Liberté.
MARMORAT, 45, boulevard du Nord.
MARTIN (Dr), chirurgien-dentiste, 30, rue de la République.
MARTIN, 90, rue Masséna.
MARTIN, peintre, 22, quai des Brotteaux.
MARTHOURET, 23, quai Claude-Bernard.
MASSON, libraire, 6, rue de la République.
MAUREL (J.), 12, rue des Fantasques.
MAURET (François), 10, rue de la Charité.
MAUVERNAY, administrateur des Hospices, 7, quai de l'Hôpital.
MAUVERNAY (Pierre), 5, avenue de Noailles.
MAYET, professeur à la Faculté de médecine, 31, quai des Brotteaux.
MAZOYER (Bruno), 17, rue de la République.
MAWAS (Jacques), étudiant en médecine, 2, place Raspail.
MÉLON, 19, place Tolozan.
MERCIER, imprimeur, 94, rue de l'Hôtel-de-Ville.
MICHEL, 14, quai de l'Hôpital.
MICOLIER, avoué, 10, rue de la Barre.
MILLAUD, sénateur du Rhône, avenue Kléber, 78, Paris.
MILLEVOYE (J.), avocat à la Cour d'appel, 13, quai de l'Est.
MILLOU, 9, rue Fénelon.
MISTRAL, étudiant en droit, 50, rue de la République.
Mme MISTRAL, 50, rue de la République.
MM. MOINDROT (Henri), étudiant en médecine, 5, rue Gentil.
MOIROUD, 45, cours Morand.
MOLARD, 25, cours Lafayette.
MOM-FAURE, 3, quai de l'Est.
MONNIER, 4, place d'Ainay.
Mme MONNIER, 21, cours du Midi.
MM. MONOD, pasteur, 14, rue de Margnolles, à Caluire.
MONOYER, professeur à la Faculté de médecine, 41, rue des Tournelles.
MONROE, 4, place Grolier.
Mlle MONTAGNON, 115, boulevard de la Croix-Rousse.
MM. MORAND (Marius), secrétaire de la Chambre de commerce, Palais du commerce.
MORAT, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.
MOREL (Ennemond), 6, place Carnot.
MOREL (Henri), 2, quai d'Occident.
MOREL-CAZENEUVE, 15, rue Chazières.
Mme MOREL (Théodose), 8, rue Barrême.

MM. Morel (L.), chef du service horaire, au Parc.
Morel (général), 5, rue de la Vierge-Blanche.
Mmes Morel-Sassi, 108, avenue de Saxe.
Morellet, 35, rue Vaubecour.
Mme Morin (A.), 86, route de Bourgogne.
MM. Morin-Pons (H.), 15, quai Saint-Clair.
Mottard, 9, rue Boissac.
Moutet, avocat, 2, rue d'Égypte.
Mouisset, 31, quai Saint-Vincent.
Musée historique des tissus au Palais de la Bourse.
Munier (Paul), avoué à la Cour, 9, rue Grenette.

Mme Naville, étudiante en lettres, 56, avenue de Noailles.
MM. Neyret, 11, cours Morand.
Nicolas, 16, rue Franklin.
Noguier-Viennois, 173, grande rue de la Guillotière.
Nové-Josserand (Dr), 9, rue des Archers.
Noyer (P.), 16, quai des Brotteaux.

Oberkampff (Ernest), administrateur des Hospices, 20, avenue de Noailles.
Oberkampff (H.), 9, chemin de la Dargoire, Saint-Rambert-l'Île-Barbe.
Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Offret, profes. à la Faculté des sciences, 53, chemin des Pins, Monplaisir.
Ogliastroni, directeur de la 20e circonscr. pénitentiaire, 12, q. Perrache.
Ollier, étudiant en droit, 3, quai de la Charité.
Onofrio, 60, avenue de Noailles.

Mme Pascal-Vassivière, 16, rue Duquesne.
M. Pariset (E.), 26, quai Vincent.
Mmes Pascalon, 16, rue du Garet.
Pasquet, 54, avenue de Noailles.
MM. Passot, vice-président du Tribunal civil, 48, avenue de Noailles.
Paupert, 145, avenue de Saxe.
Paviot (Dr), 49, rue de la République.
Payet, 95, rue Duguesclin.
Peillon (Paul), 1, rue du Théâtre.
Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie.
Pelissier, 80, avenue de Saxe.
Penot, dir. École de Commerce, 34, rue de la Charité.
Percy Peixotto, 24, rue de la République.
Pérouse, professeur au lycée de Tournon.
Mmes Perraud, 13, rue Vaubecour.
Perret, 272, avenue de Saxe.
MM. Perreau, capitaine en retraite, 5, quai de l'Hôpital.
Perrin, notaire honoraire, 19, cours du Midi.
Perrin (André), 28, place Bellecour.
Perrin (A.), 65, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Mme Perrin, 87, rue Masséna.
MM. Perrin (Paul), 33, boulevard du Nord.
Perrot (Paul), villa Perrot, promenade des Anglais, Nice.
Perrot, surveillant à l'École du Service de Santé, avenue des Ponts.
Perroud, avocat, 16, place Bellecour.
Pessot, ingénieur, 267, cours Lafayette.
Petit, ing. en chef des Ponts et Chaussées, 2, rue Tronchet.
Petit (Henri), 9, rue Pierre-Corneille.
Philippe (Dr), 28, rue Grenette.

MM. Philouze, administrateur du *Nouvelliste*, 80, montée de Choulans.
Piaton, ingénieur civil, 49, rue de la Bourse.
Pic, professeur à la Faculté de droit, 15, quai Tilsitt.
Pic (Dr), médecin des hôpitaux, 43, rue de la République.
Pierret, professeur à la Faculté de médecine, 265, cours Gambetta.
Pila (Ulysse), négociant, 10, place Morand.
Pitiot, 1, rue Charpenay.
Poirier, 61, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Pollosson (M.), professeur à la Faculté de médecine, 3, place des Célestins.
Pollosson (A.), agrégé à la Faculté de médecine, 8, rue du Plat
Poncet, professeur à la Faculté de médecine, 11, place de la Charité.
Poncet (E.), 61, avenue de Noailles.
Mlle Poncet, 22, quai de Bondy.
Mme Pondeveaux, 25, rue d'Enghien.
M. Ponsot, avoué, 5, rue des Archers.
Mlles Pontet, 20, rue Lafont.
Porchère, institutrice, 3, avenue des Ponts.
M. Porteret, pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu.
Poulard, 38, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Poullet, prof. agrégé à la Fac. de médecine, 2, rue Cuvier.
Pouzet, professeur au lycée, 30, rue de l'Annonciade.
Prandières (de), au Point-du-Jour, 78, chemin des Massues.
Prelle, avocat, 130, avenue de Saxe.
Mme Prémillieu, 26, rue Victor-Hugo.
MM. Prévost, 182, avenue de Saxe.
Puyroche, pasteur, 27, cours Morand.

Quak, avocat, 2, place du Marché.
Quintero (Dr), 2, rue Duquesne.

Rafin (Dr), 120, avenue de Saxe.
Rascol, ingénieur des ponts et chaussées, 14, rue de Jarente.
Mme Rast, 25, rue Malesherbes.
MM. Ravier (J.), à Tassin-la-Demi-Lune.
Rebatel (Me), 7, quai de l'Hôpital.
Mlle Reboul, 2, quai des Brotteaux.
Mme Reboul, 111, rue de Vendôme.
MM. Regaud, avocat, 31, rue Grenette.
Regaud, chef de travaux à la Faculté de médecine, 4, quai de la Guillotière.
Reglain (A.), 17, avenue de Noailles.
Regnaud, profes. à la Faculté des lettres, ch. de St-Irénée, 22.
Regnault (M.), 19, cours Lafayette.
Renaut, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue de l'Hôpital.
Renel, professeur à la Faculté des lettres, 7, place d'Helvétie.
Renoux (J.), notaire, rue Desgra, Clermont-Ferrand.
Ressicaud, docteur en droit, 17, rue Barrème.
Réveil (Dr), à Rillieux-la-Pape.
Rey, imprimeur-éditeur, 4, rue Gentil.
Riboud, 20, rue des Capucins.
Riboud (Antoine), anc. administrat. des Hospices, 3, q. des Brotteaux.
Mme Riboud (Léon), 27, quai Tilsitt.
MM. Richard (J.), 1, cours du Midi.
Richard, architecte, 2, rue d'Oran.
Richard, 139, avenue de Saxe.
Riche, préparateur à la Faculté des sciences, 56, avenue de Noailles.
Richoud, 229, avenue de Saxe.

MM. RIGOLLOT, professeur adjoint à la Faculté des sciences, 43, chemin des Grandes-Terres.
RIMAUD, conseiller à la Cour, 41, rue de la Charité.
RINCK, 2, rue Sainte-Hélène.
RIVIÈRE, 14, rue Saint-Joseph.
Mme RIVOIRE (A.), 119, rue Pierre-Corneille.
MM. ROBATEL, 5, quai des Brotteaux.
ROCHAIX, pharmacien, 2, rue Octavio-Mey.
ROCHAS, 33, quai Claude-Bernard.
ROGER-BALMONT, 30 bis, place Bellecour.
Mme ROGER-DALBERT, 97, cours Lafayette prolongé.
MM. ROGNIAT (Louis), architecte, 281, avenue de Saxe.
ROLLET, agrégé à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
ROMAN (A.), 17, avenue de Noailles.
ROMAN, 2, quai Saint-Clair.
RONGIER, 6, rue d'Aguesseau.
RONJAT (M.), étudiant en sciences, 71, rue Pierre-Corneille.
ROQUES (Dr), 5, place de la Charité.
ROSSET (A.), fabricant, 9, rue du Griffon.
ROUGIER (Dr), 26, place Bellecour.
ROUSSEAU (E.), 3, grande rue des Feuillants.
ROUSSET, avocat, 34, rue Victor-Hugo.
Mlle ROUTLEDGE, profes. à l'École normale primaire, 5, rue Pierre-Corneille.
MM. ROUX, sous-inspecteur de l'enregistrement, 13, rue Bugeaud.
ROY (Camille), 74, cours de la Liberté.
ROYET (Dr), 68, rue de la République.
RUBELLIN, avocat, 44, place de la République.

SABRAN (Francis), directeur de la Caisse d'Épargne, 14, rue Gentil.
SAGNER, lieutenant au 96e, 8, quai Claude-Bernard.
SAINT-CHARLES (F. DE), Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône)
Mme SAINT-JACQUES, villa Jenny, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
MM. SAINT-LAURENT (J. de), 10, rue de l'Abbaye-d'Ainay.
SAINTE-MARIE-PERRIN (Antoine), 25, quai Tilsitt.
SATTIN, 5, rue Molière.
SCHIRK, professeur au Lycée, 35, rue Pierre-Corneille.
SCHMITT (E.), constructeur, 71, rue Servient.
SCHNEIDER (R.), 5, rue Servient.
SCHŒN (A.), ingénieur, 17, rue de la République.
SCHULZ (Émile), pasteur, « Le Bouquet », à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
SCHULZ (P.), 13, quai de l'Est.
SCHULZ (Maurice), 1, quai de l'Est.
SCHWAB, 32, cours Morand.
SEGUIN (L.), directeur de la Compagnie du Gaz, Le Mans.
SELIGMANN, 13, cours Lafayette.
SERIS, directeur-adjoint de « la Foncière », 12, rue de la Bourse, Paris.
SERVE-BRIQUET, 13, quai Saint-Clair.
SEUX (Georges), négociant en soieries, 11, rue Pizay.
SEVOZ, 42, quai Jayr.
SIMON (J.), pharmacien, 36, rue Bouchardy.
SINGER, 83, boulevard du Nord.
M. et Mme SISLEY, 49, cours Morand.
Mlle SISLEY, 45, cours Morand.
Mme SOCARD, 12, rue Burdeau.
SOCIÉTÉ DE LECTURE DE LYON, 1, place Saint-Nizier.
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE, mairie du 5e arrondissement.
M. SORNAY (Jean), conseiller général, Villié-Morgon.

MM. Soubeyran, avocat, 80, avenue de Saxe.
Soubeyran (Daniel), 51, rue Molière.
Souchon, professeur à la Faculté de droit, 51, avenue Bugeaud, Paris.
Souchon (Lucien), 5, place de la Charité.
Souppe, notaire, à Pont-de-Vaux.
Spagnolo (Daniel), place des Célestins, 6.
Spitz, 17, rue de Bonnel.
Stahl, 67, avenue de Noailles.
Mme Steiner-Pons (Ch.), 12, place des Hospices.
MM. Stengelin, chemin de la Sauvegarde, Ecully.
Stockes, 3, rue Servient.
Storck, 8, rue de la Méditerranée.
Mmes Storck, id.
Suc, 61, rue de la République.
Syndicat commercial & industriel, passage des Terreaux.

MM. Tardy (Joseph), 30, cours Morand.
Tavernier, bâtonnier de l'Ordre des avocats, 4, rue des Deux-Maisons.
Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 7, rue de Bonnel.
Tavernier (H.), ingénieur des ponts et chaussées, 22, cours du Midi.
Teillard (général), 10, place Carnot.
Teste, industriel, 18, rue de la Claire.
Testenoire, directeur de la Condition des soies, 7, rue Saint-Polycarpe.
Testenoire (Ferd.), 8, quai d'Occident.
Testut, professeur à la Fac. de médecine, 3, av. de l'Archevêché.
Théral, ancien administrateur des Hospices, 15, cours Gambetta.
Thévard, procureur de la République, 26, quai de la Charité.
Thévenin, fondeur, 12, quai de la Guillotière.
Mme Trapadoux, 40, cours Morand.
M. Tripier (Raymond), prof. à la Fac. de médecine, 26, quai de la Charité.

Union patriotique du Rhône, 7, rue Sergent-Blandan.

Mmes Vacher, 19, cours Gambetta.
Vacheron, directeur d'École supérieure, 43, rue Vieille-Monnaie.
Mlle Valadier, 13, quai de l'Est.
MM. Valayer, 12, place Morand.
Valayer (Paul), 2, place Puvis-de-Chavanne.
Vallet, avocat général, 54, avenue de Noailles.
Van Dam, étudiant en médecine, 6, rue Montbernard.
Varichon, 273, avenue de Saxe.
Varnier, 3, rue des Remparts-d'Ainay.
Vauthey (Dr), 21, cours de la Liberté.
Mmes Vavin, 6, place Carnot.
Vérilhac (P.), 11, quai des Brotteaux.
MM. Vermeil, chez M. Raffin, 10, rue de la République.
Verney, docteur en droit, 4, rue du Jardin-des-Plantes.
Vessiot, professeur à la Faculté des sciences, 65, boulevard du Nord.
Veyre (Félix), chez M. Soulier, 20, rue de la République.
Veyrin (Paul), chez M. Chapuis, 12, rue de la République.
Mme Vialis, 11, avenue des Ponts.
MM. Vidal (Dr), médecin en chef du sanatorium Renée-Sabran, à Hyères.
Vieillard (général), 16, place Carnot.
Vignon (Léo), professeur à la Faculté des sciences, chemin de Saint-Fulbert, à Monplaisir.
Vignon (E.), 25, chemin des Culattes.
Villard (J.), étudiant en sciences, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

MM. Villard (P.), docteur en droit, 6, quai d'Occident.
Villardière (A. de la), 26, place Bellecour.
Villemagne, ingénieur civil, 67, rue Sébastien-Gryphe.
Viollet (D.), 27, rue Puits-Gaillot.
Vourloud, ingénieur, 2, place Gensoul.
Vulliod, 21, place Tolozan.

Waddington, professeur à la Fac. des lettres, 5, place d'Helvétie.
Watteville (Mme de), 15, quai Saint-Clair.
Weill, professeur à la Faculté de médecine, 38, rue Victor-Hugo.
Weitz (J.), 2, rue de la Méditerranée.
Wendling (E.), 12, cours Morand.
Widor, greffier en chef de la Cour, 7, av. de l'Archevêché.
Winckler (C.), 57, Grande-Rue de Monplaisir.
Winker, conseiller à la Cour, 31, rue Auguste-Comte.
Wyler (Émile), 109, rue Vendôme.

Yamata, consul du Japon, 115, rue Tronchet.

Zindel, 37, cours d'Herbouville.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée



